TRENTE ET UNIÈME ANNÉE — N° 9156 — 24 PAGES — DERNIÈRE ÉDITION — DIMANCHE 23 - LUNDI 24 JUIN 1974

SEMAINE NOIRE A LA BOURSE DE PARIS

LIRE PAGE 23



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 0,90 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 8 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,50 kr. ; Espagne, 18 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 rls ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 8 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas, 0,75 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 9

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

NUAGES D'ORAGE devant M. Wilson

Trois fois mis en minorité aux Communes en vingt-quatre heures, M. Wilson se trouve désormais obligé d'en appeler au pays sans trop tarder. La prochaine consultation aura sans doute lieu à l'automne, avant les congrès annuels des deux grands partis, qui commencent la seconde semaine d'octobre. Le premier ministre a en effet intérêt à essayer de faire confirmer son mandat sans attendre l'offensive de grand style que les conservateurs ne manqueront pas de lancer contre les résultats obtenus par la nouvelle administration travailliste, et avant que la gauche de son propre parti ne se déchaîne sur le thème déjà abondamment développé l'an dernier des nationalisations massives.

Pour l'instant, les sondages d'opinion donnent une avance appréciable à M. Wilson, mais rien ne dit que cette conjoncture va durer longtemps. Après trois mois de relative lune de miel avec les syndicats et l'opposition, des nuages de tempête s'amassent en effet à l'horizon. Comme l'écrit le « Times », un désastre inflationniste menace le pays, dont la situation n'a jamais été plus grave, d'après lui, depuis 1945. Outre que le rythme de la hausse des prix est supérieur à celui de la plupart des pays européens, la conjoncture est aggravée par *la fragilité des relations sociales*. Selon les dernières statistiques officielles, les prix de détail ont augmenté de près de 16 % au cours de la dernière année, et l'inflation serait, au rythme actuel, de 20 % à 30 % par an.

La hausse des matières premières et des salaires inquiète la Confédération patronale des industries, qui craint que de nombreuses petites et moyennes entreprises n'y résistent pas et que le chômage ne s'étende massivement. Devant cette menace, la Confédération est moins désireuse que jamais de laisser M. Wilson « renégocier » trop profondément, comme le voudrait l'aile gauche du Labour, les termes de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne. A plusieurs reprises, les dirigeants patronaux ont *réaffirmé publiquement* que le Marché commun était la seule garantie à long terme de l'expansion de l'économie britannique.

Tandis que le pays reste encore secoué par la *grève* des mineurs de l'hiver dernier, qui fut indirectement à l'origine de la chute du gouvernement Heath, M. Wilson va tenter de tenir l'une de ses principales promesses électorales : la suppression de la loi Carr sur les relations industrielles et sur la limitation du droit de grève.

Après l'inflation, les relations avec le Marché commun et la situation sociale, la question d'Irlande du Nord constitue le quatrième problème urgent auquel le gouvernement travailliste se trouve confronté.

L'attitude de M. Wilson lors de *la grève* des extrémistes protestants, qui a abouti, à la fin de mai, à la chute du gouvernement provincial, a été vivement critiquée dans plusieurs secteurs de l'opinion. Le premier ministre a été accusé par les uns de « mollesse » pour ne pas avoir donné l'ordre aux troupes d'occuper les centrales électriques, et par les autres de « maladresse » pour avoir rappelé aux « loyalistes » qu'ils vivaient, pratiquement, des subsides britanniques. La question du retrait des troupes risque de se poser bientôt en termes aigus.

Face à cette situation pleine de périls, en butte aux critiques acerbes de l'aile gauche de son propre parti, dont les positions divergent profondément des siennes dans des domaines-clés, M. Wilson va avoir besoin dans les mois qui viennent de beaucoup d'énergie, de souplesse et d'imagination.

LA VISITE DU CHAH A PARIS

La France deviendrait un des principaux partenaires commerciaux de l'Iran

Le chah d'Iran et l'impératrice Farah sont attendus le lundi 24 juin à 15 h. 30, à Paris, pour une visite officielle de trois jours. Ils seront accueillis à l'aéroport d'Orly par M. Giscard d'Estaing.

Les entretiens, qui se dérouleront sans ordre du jour précis, auront comme premier objectif de créer un climat favorable au développement des relations dans tous les domaines. Sur le plan de la politique étrangère, aucune divergence ne sépare les deux capitales. Les conversations devraient favoriser l'heureux aboutissement de diverses négociations en cours relatives à la coopération industrielle et commerciale. L'empereur et l'impératrice, après un séjour en Haute-Provence, repartiront le 29 juin pour Téhéran à bord de Concorde. Rappelons à ce propos que des négociations sont en cours pour la vente de deux ou trois de ces appareils sur lesquels l'Iran a pris une option.

De notre correspondant

Téhéran. — La visite officielle du chah la première qu'il accomplit en France depuis 1961, devrait ouvrir une nouvelle ère dans les relations entre les deux pays. Ces dernières avaient atteint leur apogée sous la présidence du général de Gaulle à l'égard duquel le souverain iranien nourrissait un très grand respect (il fut le seul chef d'État à être reçu par Mme de Gaulle après le *Te Deum* de Notre-Dame), et leur période la plus difficile, au moment des fêtes de Persépolis, lorsque Georges Pompidou, après avoir accepté l'invitation de s'y rendre, se rétracta à la dernière minute.

Cette visite, qui répond à celle faite par le général de Gaulle en Iran en octobre 1963, est destinée à renouer des relations privilégiées entre Paris et Téhéran. L'accord cadre signé en février dernier par M. Giscard d'Estaing, qui était alors ministre de l'économie et des finances, et M. Houchang Ansary, ministre de l'économie et des finances iranien, rendra à la France la place qu'elle occupait naguère dans les échanges économiques. Si les projets prévus par cet accord atteignent le chiffre de 15 milliards de francs, la France deviendra l'un des cinq premiers partenaires commerciaux de l'Iran.

Aux termes de l'accord de février, la France construira cinq des vingt-cinq centrales nucléaires dont le chah a l'intention de doter son pays en prévision de l'épuisement de ses ressources pétrolières. Ces centrales fourniront de l'électricité et serviront à dessaler l'eau de mer nécessaire à l'irrigation des zones arides limitrophes du golfe Persique. L'uranium enrichi sera également fourni par la France.

D'autre part, Creusot-Loire construira une usine de liquéfaction de gaz et un complexe sidérurgique, tandis que la Société nationale iranienne des pétroles (SNIP) commandera une usine pétro-chimique d'une valeur de 2,5 milliards de francs. Il est encore question d'un gazoduc transiranien pour acheminer, à travers l'U.R.S.S., le gaz persan vers l'Europe Occidentale. Le coût de ce gazoduc sera de l'ordre de 10 milliards de francs. D'autres projets en suspens, comme celui du nouvel aéroport de Téhéran, du métro de cette ville, doivent, en principe, être discutés.

Enfin, sur le plan culturel, où la France conserve une place de choix, la construction de l'université franco-iranienne, en 1976, dispensera l'enseignement à quelque deux mille étudiants.

A l'issue de sa visite à Paris, au cours de laquelle il aura quatre entretiens avec M. Giscard d'Estaing, le chah quittera la capitale le 27 juin, pour passer deux jours de vacances en Haute-Provence. Il rentrera le 29 à Téhéran à bord de Concorde.

DJAVAD ALAMIR.

(Lire nos informations page 4.)

Le rassemblement des émigrés à Genève

Le Portugal a démontré la possibilité d'un passage sans violence à la démocratie

nous déclare le secrétaire général du P.C. espagnol

Un grand rassemblement de travailleurs espagnols de toute l'Europe se tient le dimanche 23 juin à Genève. La salle prévue pour cette manifestation peut accueillir treize mille personnes. Les autorités helvétiques, sans doute à la demande de Madrid, ont interdit à M. Santiago Carrillo, secrétaire général du P.C.E., et à Mme Dolorès Ibarruri (la célèbre « Pasionaria ») de prendre la parole à ce meeting. Vendredi, M. Jean Vincent, président du Parti du travail suisse (communiste) et organisateur de la réunion, a élevé une nouvelle protestation contre cette décision.

Le secrétaire général du parti communiste espagnol — dont certaines déclarations avaient été récemment citées à propos de l'éviction du chef du haut état-major de Madrid, le général Diez Alegria, — a reçu notre envoyé spécial pour évoquer la situation dans la Péninsule. P

De notre envoyé spécial

Genève. — « *Nous savons bien, nous communistes espagnols, que les situations au Portugal et en Espagne sont sensiblement différentes. Mais le rétablissement d'un régime démocratique à Lisbonne a, en Espagne, des répercussions encore plus importantes qu'on ne l'imagine. En fait, deux événements récents ont joué un rôle essentiel pour la modification de notre tableau politique. D'abord la mort, en décembre dernier, de l'amiral Carrero Blanco, président du gouvernement ; puis la chute à Lisbonne, le 25 avril dernier, d'une dictature vieille d'un demi-siècle. Ce second événement a accéléré le processus déclenché en décembre. Le retour de la démocratie en Espagne apparaît aujourd'hui inéluctable...* »

Le secrétaire général du P.C.E., qui nous exprime ses espoirs, vient d'arriver de Lisbonne où il a retrouvé, membre du gouvernement, son ami Alvaro Cunhal, secrétaire général du P.C.P., connu au Portugal dès 1944. Ancien typographe, âgé de cinquante-huit ans, M. Santiago Carrillo est né dans les Asturies, à Gijon. Ayant adhéré au parti communiste en novembre 1936, membre de la junte de défense de Madrid pendant la guerre civile, nommé au comité central en 1937, il a été en mars 1939 l'un des derniers parmi les dirigeants ouvriers à quitter la capitale. Réfugié d'abord en Amérique latine, à Mexico, puis en France, il est à Prague en 1949. Réélu au bureau politique en 1954, il a été le principal artisan de la déstalinisation du P.C.E. Secrétaire général depuis 1960, il a nettement pris ses distances à l'égard de l'Union soviétique après l'invasion de la Tchécoslovaquie.

MARCEL NIEDERGANG.

(Lire la suite page 2, 1re col.)

APRÈS LA RENCONTRE DE GRENELLE

La réforme du droit de licenciement sera au centre des prochaines négociations sociales

Ouverte par le premier ministre, la réunion syndicats-patronat-gouvernement tenue rue de Grenelle, le 21 juin, a fixé une série de négociations destinées à améliorer la protection des travailleurs contre l'insécurité de l'emploi. Au-delà des garanties de ressources aux chômeurs, les syndicats ouvriers veulent obtenir une profonde réforme de la réglementation sur les licenciements.

Changement de style ? Le nouveau gouvernement a commencé, d'entrée de jeu, par réunir autour d'une même table les syndicalistes et les patrons, alors que certains de ses prédécesseurs ont sombré pour avoir repoussé ou trop différé ce type de rencontre.

Celle qui s'est tenue vendredi à l'hôtel du Châtelet, siège du ministère du travail, était visiblement destinée à affirmer l'image de marque de M. Chirac. Elle ne visait pas à résoudre des questions sur le fond, mais, beaucoup plus modestement, à fixer un calendrier et des méthodes de travail définissant le territoire qui reste celui des salariés et des employeurs et celui où les pouvoirs publics doivent les rejoindre.

Les réticences, pour ne pas dire la méfiance, des syndicats se sont extériorisées jusque dans la composition de leur représentation : MM. Séguy, Bergeron et Malterre ne conduisaient pas les délégations de la C.G.T., de F.O. et de la C.G.C. Ils n'ont donc pas retrouvé M. Chirac autour de la grande table en fer à cheval, où, six ans plus tôt, ils avaient négocié le « constat » issu des grandes grèves de mai 1968. Le premier ministre, alors, n'avait été qu'une cheville ouvrière presque invisible.

JOANINE ROY.

(Lire la suite page 20, 5e col.)

LIBERTÉ COLLECTIVE

Par MICHEL JOBERT (*)

Quel sentiment de liberté que de tirer tout mérite de son propre effort et de savoir en même temps qu'il ne vaudra que par le concours d'autrui. Quelle liberté d'entreprendre, hors des chemins battus, avec des solidarités inconnues hier, entrevues aujourd'hui.

Rien ne me destinait à cette aventure. Et voilà qu'elle paraît exaltante, dans sa solitude peuplée désormais de tant d'échos, de voix amicales, confiantes, qui disent à la fois soutien et espérance.

L'itinéraire d'un individu, dans la cité, n'a d'intérêt que s'il est praticable par le plus grand nombre, s'il est reconnu à la fois comme accessible et judicieux.

La France vient de tourner une page de son histoire, du moins certains le croient. Mais les images sont souvent faciles, donc fausses. Car s'il faut écrire quelques pages — celles des prochaines années qui seront fastes ou médiocres, — que de *lignes* déjà imprimées dans notre temps national ! La première vertu des *dirigeants* — et ceux de l'ordre politique sont éminents — est dans le renoncement de soi-même. Au diable la vanité et sa sœur, la vindicte. Les peuples ne vivent pas de gloire personnelle, vin qui perd la multitude. Ils existent et s'affirment dans la profondeur de la vie collective, dans le progrès personnel de chaque citoyen.

(*) Ancien ministre des affaires étrangères.

(Lire la suite page 6, 1re col.)

LES RÉSIDENTS SECONDAIRES, CES INCONNUS DANS LA COMMUNE

I. — Des voisins qui ne se rencontrent pas

Par MICHEL SCHIFRES

Quand, le samedi (le dimanche étant réservé à la chasse, la petite place de Ménestreau-en-Villette, dans le Loiret, est encombrée par les voitures des fidèles qui assistent à la messe de 19 heures ; quand, l'été, les ruelles — les « calades » — de La Motte-Chalançon, dans la Drôme, retrouvent une animation qu'elles ne connaissent plus désormais que quelques mois par an ; quand, dans des centaines et des centaines de villages, des volets s'ouvrent, des embouteillages paralysent la grand-rue, des queues se forment devant les boutiques, nul ne s'y trompe : le temps d'un week-end, le temps des vacances, les résidents secondaires sont revenus. Et ceux qui seront là le lundi, qui vivront la semaine parmi des rues trop tranquilles et des maisons trop fermées, observent cette transhumance hebdomadaire et s'interrogent : est-elle un bien ou un mal, cette renaissance périodique de la vie communale ?

La réponse ne saurait être globale et varie selon les secteurs considérés. Ainsi, les artisans sont, sans doute, la catégorie professionnelle qui a le plus bénéficié *de la présence de résidences* secondaires, lesquelles doivent, le plus souvent, être, sinon construites, du moins restaurées et aménagées. Devant ce nouveau marché, des corps de métiers se transforment (l'ancien maréchal-ferrant est devenu ferronnier d'art), naissent (à Ligny-le-Ribault, petite bourgade du Loiret, un entrepreneur de travaux publics trace des chemins et creuse des étangs) et se développent : maçons, menuisiers, plombiers, électriciens demandent volontiers de trois mois à un an avant d'accepter de nouveaux travaux. Dès 1967, à Callian (Var), qui groupe environ 700 habitants, les six entreprises, employant une trentaine d'ouvriers, travaillaient à 80 % pour les résidences secondaires (1) et aujourd'hui, à Villié-Morgon (Rhône), la majorité des dix-sept entreprises artisanales — dont six ont été créées ces cinq dernières années — ont constitué un groupement d'intérêt économique.

(1) Cité par Mme Calmettes in *l'Influence des résidences secondaires sur la vie des villages du Var*, université d'Aix-Marseille ; centre d'études du tourisme.

(Lire la suite page 7, 1re col.)

Échec des négociations à l'O.R.T.F.

LES GRÉVISTES DÉCIDENT CEPENDANT D'ASSURER DES PROGRAMMES « NORMAUX » PENDANT LE WEEK-END

(Lire nos informations p. 19.)

Du « Temps » au « Monde »

UNE LETTRE DE M. CHASTENET

Nous avons reçu la lettre suivante de M. Jacques Chastenet.

Monsieur le directeur,

Dans votre numéro du 20 juin, vous avez publié un long article de M. Beuve-Méry consacré à un passage des *Souvenirs* que je viens de publier sous le titre *Quatre fois vingt ans*.

Contrairement à ce que semble penser M. Beuve-Méry, je n'ai jamais songé à rallumer une querelle vieille de trente ans. Racontant ma vie, j'en ai seulement résumé un épisode d'importance.

C'est un fait, M. Beuve-Méry le reconnaît, que *le Temps*, qui s'était sabordé en 1942, a été empêché de reparaître lors de la Libération pour des raisons qui n'avaient rien à voir avec son attitude pendant la guerre. (Je suis d'ailleurs certain que le général de Gaulle ne m'en voulut point personnellement d'avoir avant la guerre été visiter Hitler et Mussolini ; je l'avais fait comme journaliste et j'ai ensuite, en cette même qualité, rendu visite à Molotov, à Churchill, à Roosevelt et au pape Pie XI.)

C'est un fait que *le Monde* s'est, d'accord avec le séquestre, installé dans les locaux de l'imprimerie du *Temps* qui avaient été abusivement séquestrés.

(Lire la suite page 6, 1re col.)

AU JOUR LE JOUR

Dans la mare

Périodiquement la Cour des comptes lance un pavé dans les eaux troubles de la mare budgétaire. Cela fait des vagues, mais il est remarquable de constater avec quelle rapidité les ondes s'amortissent.

Cela tient sans doute à la viscosité du milieu. Il y a trop de boues en suspension pour que la propagation se fasse avec une efficacité suffisante.

Au fond, c'est encore une affaire de pollution. Il est bien d'apurer les comptes, mais il serait mieux d'épurer les flots du pactole national.

ROBERT ESCARPIT.

EUROPE

Italie

M. Fanfani exclut M. Donat-Cattin du comité exécutif de la démocratie chrétienne

De notre correspondant

Rome. — Le conflit de tendances au sein de la démocratie-chrétienne italienne a lieu maintenant au grand jour. M. Amintore Fanfani, secrétaire général du parti, a exclu, le 21 juin, du comité exécutif les deux représentants de la gauche, MM. Bruno Donat-Cattin et Bodrato, après que le premier eut refusé de voter le texte proposé au bureau, du moins dans son intégralité. M. Fanfani a déclaré qu'il considérait les contestataires comme démissionnaires et annoncé aussitôt que le débat était clos.

Mais le secrétaire général du parti avait critiqué vivement, d'autre part, le ministre de la défense, M. Andreotti, pour avoir donné à l'hebdomadaire *Il Mondo* des informations confidentielles sur le service de contre-espionnage italien (S.I.D.). Quant aux amis de M. Aldo Moro, ministre des affaires étrangères, ils se virent reprocher de s'être réunis en l'absence du ministre et d'avoir publié un document qui réclamait *« une réflexion adaptée et une initiative politique cohérente »*. Ainsi, frappant sur sa droite comme sur sa gauche, M. Fanfani veut refaire autour de lui l'unité du bureau exécutif du parti.

La bataille ne se termine pas là. Elle aura son aboutissement au conseil national qui a été convoqué pour le 12 juillet. D'ici là, la Fédération de la jeunesse démocrate chrétienne se réunira à Palerme, et très probablement prendra des positions plus à gauche que celle du secrétaire général.

La démocratie chrétienne n'est pas seulement contestée en son sein. Un congrès national des « catholiques » du *non* au référendum » est réuni à Rome jusqu'au 23 juin, en présence de trois cents délégués des comités répandus dans toute l'Italie, parmi lesquels figurent nombre de personnalités connues. Il ne s'agit plus cette fois de groupuscules gauchistes, mais d'un mouvement d'opinion fortement enraciné dans les milieux universitaires. Parmi les observateurs figure don Virgilio Levi, directeur adjoint de *l'Osservatore Romano*, très proche de Paul VI. Selon toute vraisemblance, le pape trouvera l'occasion, dans les prochains jours, d'exprimer sa pensée sur cette réunion qui marque la fin de l'unité politique des catholiques italiens.

JACQUES NOBÉCOURT.

Espagne

Une déclaration de M. Santiago Carrillo secrétaire général du parti communiste

(Suite de la première page.)

« *Comment*, dit-il, *aurions-nous pu imaginer, il y a seulement un an, que le salazarisme pouvait être abattu ? Et pourtant, cette joie maintenant dans les rues de Lisbonne, ce calme, cette sympathie discrète et chaleureuse que l'on manifeste aux Espagnols de passage... C'est peu dire que la presse espagnole a rendu compte des événements du Portugal avec objectivité et compréhension. C'est d'enthousiasme qu'il s'est agi dans la majorité des journaux et des revues. Même la radio et la télévision ont adopté au début un ton plus que sympathique. Qu'est-ce que cela prouve ? D'abord qu'il existe au sein même du gouvernement de Madrid un secteur important qui joue délibérément l'ouverture politique. Ensuite, et surtout, que la presse reflète les sentiments profonds de la majorité de la population. La bourgeoisie, les classes moyennes, savent aujourd'hui en Espagne que le retour de la démocratie, largement souhaité, peut se faire sans violence, sans troubles, ainsi que nous l'avons toujours préconisé. C'est un fait capital. L'exemple du Portugal montre que le passage nécessaire et indispensable de la dictature à la vie démocratique normale, semblable à celle de nos voisins européens, est possible... Que peut faire le gouvernement de Madrid ? Fermer les robinets, contraindre la presse au silence sur le Portugal ? C'est difficile. Je crois personnellement que le régime ne résistera pas longtemps à cette érosion quotidienne provoquée par la connaissance de ce qui se passe à Lisbonne...* »

Plusieurs journaux représentés à Genève

Plusieurs journaux espagnols importants, y compris des organes représentant le Mouvement ou les syndicats officiels ont dépêché à Genève des envoyés spéciaux pour rendre compte du meeting populaire de dimanche. Paisible, détendu, M. Santiago Carrillo, homme tranquille du P.C.E., a accueilli l'interdiction de parole qui lui a été notifiée avec la plus grande philosophie. « *Cela prouve*, dit-il, *que le fascisme a encore le bras long, mais il a les jambes molles. M. Arias Navarro a dit récemment à Barcelone que l'esprit du 12 février, date de son discours-programme, est aussi celui de juillet 1936. Nous devons donc comprendre que la dictature continue, que le fascisme continue au lendemain de la guerre civile. Or, que voulons-nous ? Que veut le P.C.E. ? La liberté et la démocratie pour l'Espagne. Le droit pour tous les partis de gauche et de droite, je dis bien de gauche et de droite, de pouvoir s'exprimer normalement. Nous voulons la réconciliation des Espagnols, nous voulons surmonter définitivement les séquelles de la guerre. Et nous savons que beaucoup d'Espagnols, à gauche comme à droite, pensent comme nous et souhaitent la même chose...* »

Tous les échos directs, tous les témoignages qui leur sont rapportés d'Espagne, semblent, en effet, conforter M. Santiago Carrillo et ses amis dans cette tranquille assurance. Le dialogue, manifestement cordial, qui s'est déjà engagé à Genève entre les envoyés spéciaux de la presse espagnole et le secrétaire général du P.C.E. est révélateur. Il est clair que ce dernier ne parle pas pour ne rien dire, quand il affirme que des personnalités politiques de droite, et même du régime, partagent son point de vue.

Le 14 mai dernier, les correspondants à Paris des journaux espagnols n'avaient pas davantage refusé le rendez-vous à Drancy proposé par M. Santiago Carrillo. A cette occasion, le dirigeant du P.C.E. avait déjà laissé entendre qu'un certain nombre de personnalités, issues du régime, méritaient, par leur valeur personnelle ou par leur conduite au cours des dernières années, de participer à la démocratisation du pays.

Pas de gouvernement en exil

C'est indirectement et discrètement que la presse espagnole avait pu faire état de cette entrevue et de ces déclarations. Mais *Pueblo*, organe des syndicats officiels, avait, le 22 mai, consacré à cet événement un long article sous la signature de son directeur, M. Emilio Romero. Les journalistes espagnols présents à Genève semblent espérer que leurs comptes rendus seront cette fois publiés intégralement.

« *Nous ne souhaitons pas un soulèvement militaire comme à Lisbonne* », dit encore M. Santiago Carrillo. « *Nous pensons que l'étincelle qui peut provoquer le changement politique à Madrid et non pas seulement une ouverture, c'est la pression populaire, les revendications conjuguées et puissantes des secteurs très divers de la société. Nous faisons confiance à ce que nous appelons le plus large éventail des forces politiques en Espagne...* »

Le dirigeant du P.C.E. dément, d'autre part, les rumeurs ayant circulé en Espagne sur la possible formation d'un « *gouvernement de salut national* » en exil, à l'occasion de ce meeting de Genève. « *Nous respectons les membres du gouvernement républicain en exil, mais nous avons toujours pensé qu'ils poursuivaient un rêve impossible. Alors, pourquoi songerions-nous à cette formule ? Le jour où il y aura un gouvernement provisoire à Madrid, il sera annoncé par la radio nationale d'Espagne à Madrid, et pas par moi.* »

Par autocars, par trains et avions spéciaux, des milliers de travailleurs espagnols sont attendus ce samedi à Genève. Après le meeting politique, qui commence dimanche matin, une kermesse populaire aura lieu. Silencieux, Mme Dolorès Ibarruri et M. Santiago Carrillo seront présents. Mais les organisateurs ont prévu que leurs allocutions seront, d'une manière ou d'une autre, connues des participants.

MARCEL NIEDERGANG.

● *Le parti communiste français* a protesté vendredi 21 juin contre les entraves apportées à la participation de Mme Dolores Ibarruri, la « Pasionaria », présidente du parti communiste espagnol, et de M. Santiago Carrillo, secrétaire général, à une *manifestation antifranquiste* prévue pour dimanche 23 juin à Genève (*le Monde* du 21 juin). A propos de cette réunion le P.C.F. ajoute : « *Cette action témoigne de la volonté de nos partis d'œuvrer en vue de mettre fin au scandale que constitue pour l'Europe le maintien de régimes fascistes comme celui de Franco. A cette occasion, le P.C.F. réaffirme son soutien à la lutte du parti communiste et du peuple espagnols.* »

Portugal

Le gouvernement publie un décret-loi restreignant la liberté de la presse

L'incitation à la grève sera réprimée

Lisbonne (*A.F.P., A.P., Reuter*). — Le gouvernement portugais a publié, le vendredi 21 juin, un décret-loi sur la liberté de la presse qui confirme *l'abolition de la censure* mais maintient un certain nombre de délits de presse.

Le texte s'appuie sur l'article du programme du Mouvement des forces armées concernant la sauvegarde des secrets militaires et la protection de *l'opinion publique contre « les perturbations causées par les agressions des milieux idéologiques les plus réactionnaires »*. Il sera appliqué par une commission chargée du contrôle de la presse, de la radio, de la télévision, du théâtre et du cinéma, qui restera en fonctions jusqu'à ce qu'une loi, plus complète, remplace prochainement ce texte provisoire.

Le décret-loi stipule que la critique et la discussion des doctrines religieuses, des lois et des actions des *administrations publiques sont autorisées « dans la mesure où les droits et les devoirs des citoyens sont sauvegardés »*.

Par contre, les infractions aux principes du programme du Mouvement des forces armées seront passibles d'une amende d'un *montant* maximum de 500 000 escudos (100 000 F) et d'une peine de suspension pouvant aller jusqu'à soixante jours, sans préjuger les poursuites qui pourraient être engagées devant la justice militaire contre les responsables.

Les infractions ainsi réprimées sont : l'incitation, même indirecte, à la désobéissance militaire et la violation des lois et des règlements militaires ; les offenses au président de la République et aux membres du Conseil d'Etat ou du gouvernement ; les offenses aux chefs d'Etat étrangers ou aux représentants diplomatiques accrédités au Portugal ; la mention d'opérations militaires dont la divulgation n'a pas été autorisée par l'état-major général ; l'incitation *à la grève, à l'arrêt du travail ou* à des manifestations qui ne sont pas autorisées par la législation en vigueur ; l'incitation à commettre des actes criminels, la publication et la diffusion d'informations inexactes, notamment dans le contexte des infractions mentionnées ci-dessus.

D'autre part, la reproduction des déclarations du président de la République devront toujours être fondées sur les textes fournis par les services officiels, sans omission ou adjonction de titres qui pourraient en altérer le sens.

Ce décret-loi permet désormais aux militaires de contrôler l'information tout en supprimant techniquement la censure, qui était en vigueur au Portugal depuis 1933. Dans les milieux de la presse, on estime que *le texte impose une censure de fait*, même si le mot n'est pas employé, mais l'on attend de voir dans quel esprit les nouvelles dispositions seront appliquées. On suppose qu'elles visent essentiellement les publications d'extrême gauche.

Les autorités militaires avaient pris, le 14 juin (*le Monde* du 16-17 juin), le contrôle de la radio et de la télévision nationale. Le ministre de l'information, le socialiste Paul Rego, journaliste pendant de longues années, a récemment affirmé que le général Spinola n'avait pas l'intention de restreindre la liberté de la presse. « *Si cette intention prenait corps*, a-t-il déclaré, *je ne resterais pas un moment de plus à mon poste.* »

Irlande du Nord

SUCCÈS « LOYALISTE » A L'ÉLECTION PARTIELLE DE NORT-ANTRIM

Belfast (*A.F.P.*). — L'élection partielle de la circonscription de *North Antrim a été enlevée* à une très forte majorité par le candidat extrémiste protestant, M. Clifford Smyth, qui l'a emporté par plus de 29 000 voix contre 10 000 au représentant du parti catholique modéré S.D.L.P., et à peine plus de 5 000 au protestant modéré, partisan de M Brian Faulkner, l'ancien chef du gouvernement provincial. Le candidat de M. Faulkner a perdu, en pourcentage, environ la moitié des voix qu'il avait obtenues lors des élections provinciales de juin 1973.

Ce résultat constitue un nouveau désaveu de la politique du *partage du pouvoir* entre les communautés catholique et protestante que Londres avait tenté de mettre sur pied depuis un an, et un encouragement aux protestants « *durs* » qui ont provoqué la chute du gouvernement provincial à la fin du mois dernier.

Plusieurs engins ont explosé vendredi 21 juin dans la petite ville de Ballynahinch, dans le comté de Down. Dans la banlieue ouest de Belfast, un protestant a été tué par balles alors qu'il garait sa voiture.

Selon le premier ministre belge

SEULE LA FRANCE PEUT RELANCER L'INTÉGRATION EUROPÉENNE

Bruxelles (*A.P.*). — « *Une nouvelle impulsion en faveur de l'intégration européenne ne peut venir que de la France* », a déclaré le premier ministre belge, M. Tindemans, le vendredi 21 juin, au cours du dîner de l'Union de la presse étrangère en Belgique.

« *Mes vues sont que le sort de l'unité européenne est entièrement entre les mains de la France* », a-t-il ajouté.

M. Tindemans rencontrera M. Chirac, le premier ministre français, mercredi après la signature à Bruxelles de la déclaration atlantique. *Il a annoncé qu'il rendrait* visite, le 1er juillet à Paris, au président Giscard d'Estaing, et le 3 juillet, à Bonn, au chancelier d'Allemagne fédérale, M. Schmidt.

Le COMECON va mettre au point un plan de coopération à long terme dans le domaine de l'énergie

De notre correspondant

Vienne. — La vingt-huitième session du COMECON, ouverte le mardi 18 juin à Sofia, a achevé ses travaux vendredi. Les délégations des neuf pays membres étaient conduites par les chefs de gouvernement respectifs, à l'*exception de celle de Cuba*, placée sous la direction d'un vice-président du conseil des ministres. M. Djemal Bjedich, président du conseil exécutif fédéral de Yougoslavie, menait la délégation de son pays, membre associé du COMECON depuis dix ans.

Le communiqué publié à l'issue des débats note que les travaux se sont déroulés « *dans un esprit d'amitié, de coopération fraternelle et de complète unanimité de vues* ». Toutefois, M. Manea Manescu, président du conseil des ministres roumain, ne s'est pas fait faute de rappeler, en *présentant* devant la session un message de M. Ceausescu, le point de vue bien connu de la Roumanie : toute mesure d'intégration ou de coopération doit à tout moment faire l'objet d'une décision souveraine de chaque pays concerné. Au cours de la présente session, la Roumanie a d'ailleurs refusé de signer — de même que bien entendu la Yougoslavie — un accord prévoyant une meilleure standardisation au sein des pays du COMECON.

Les principaux résultats de la session concernent les points suivants :

— *Coordination des plans quinquennaux* 1976-1980 des Etats membres, ce qui, indique le communiqué, représente « *une forme de coopération qualitative neuve et plus élevée* ». En fait, la coordination bilatérale ou multilatérale, quelle que soit son importance, ne concernera que des branches assez limitées de l'activité industrielle ;

— Accord pour la participation de tous les Etats européens membres aux travaux d'exploitation des nouveaux gisements de gaz naturel en Union soviétique ;

— Création d'un nouvel organisme, l'Interdimvlakno chargé de donner une nouvelle impulsion à la chimie des fibres synthétiques.

— Décision de mettre au point un projet *unifiant le système* d'énergie électrique dans les pays membres. Il est prévu d'organiser la coordination en ce qui concerne le développement des sources d'énergie et de fixer une politique commune d'importation des matières et des combustibles du tiers-monde ;

— Accord pour la participation collective à la production du nickel à Cuba ;

— Accord sur la standardisation signé par huit pays..

Le problème de la monnaie

M. Jenö Fock, président du conseil hongrois, a estimé dans une interview à l'agence M.T.I., que ces résolutions marqueraient « *un progrès considérable dans la coopération des pays* (du COMECON) *dans le développement de l'intégration économique socialiste* ». Le chef du gouvernement hongrois a particulièrement mis l'accent sur la décision de mettre au point un plan de coopération à long terme dans le domaine de l'énergie. « *Ce plan*, a dit M. Fock, *englobera la prospection de nouvelles sources d'énergie, leur exploitation, leur distribution et utilisation.* »

Le communiqué de la vingt-huitième session est aussi intéressant par ses silences que par les décisions qu'il annonce. On n'y trouve rien, par exemple, sur les questions dont la solution pourrait permettre des réformes de structures sérieuses du COMECON, que chacun considère pourtant comme indispensables. Il est vrai que, selon M. Fock, la session s'est consacrée bien plus « *aux problèmes d'actualité auxquels les partis et les gouvernements* (des pays membres) *sont confrontés qu'aux questions abstraites* ».

Aucune allusion n'est faite aux problèmes du commerce extérieur. Or les pays socialistes ont tendance à développer leurs échanges plus rapidement avec l'Occident qu'entre eux. *Ainsi que vient de* le révéler M. Pawel Bozyk, membre de la section économique du parti ouvrier unifié polonais, les échanges de la Pologne se répartissent maintenant également entre l'Ouest et les pays « frères ». Mais peut-il en être autrement tant que les transactions entre pays socialistes continuent de se faire selon le système du troc ?

Les économistes des pays de l'Est ne se font pas faute de répéter — même si cela n'apparaît pas dans les communiqués du COMECON — qu'il n'y aura pas de véritables échanges multilatéraux possibles sans la création d'un instrument de mesure valable, c'est-à-dire sans l'établissement d'une monnaie convertible commune. A l'heure actuelle, les prix restent arbitraires dans tous les pays et de plus fixés selon des critères différents dans chacun d'eux. On peut s'étonner donc que la vingt-huitième session n'évoque pas le vieux projet visant à transformer le rouble transférable en rouble convertible, au moins dans un premier temps, à l'intérieur du COMECON. Il est vrai que cela impliquerait un bouleversement des systèmes des prix et des salaires dans chaque pays socialiste et donc rendrait inévitables de profondes réformes économiques dans l'ensemble de la région.

BERNARD MARGUERITTE.

Yougoslavie

AVANT LA VISITE DU MARÉCHAL TITO EN R.F.A.

Bonn et Belgrade ont réglé leur différend sur le dédommagement des victimes du nazisme

De notre correspondant

Belgrade. — Le président Tito fera, du 24 au 27 juin, une visite officielle à la République fédérale allemande. Accompagné de MM. Sergei Graiger, président de la République de Slovénie, Milos Minitch et Emile Ludviger, respectivement secrétaires aux affaires étrangères et au commerce extérieur, il aura des entretiens avec le *chancelier Helmut Schmidt* et rencontrera M. Willy Brandt (qui offrira un dîner intime en son honneur), ainsi que les représentants de l'opposition démocrate-chrétienne.

Les milieux officiels voient dans cette visite une confirmation des « progrès considérables » réalisés depuis le rétablissement des relations diplomatiques entre Bonn et Belgrade, en 1968, plus spécialement dans le domaine économique. L'Allemagne fédérale est le premier des partenaires du commerce extérieur de la Yougoslavie. Le volume des échanges, en 1973, a atteint le chiffre record de 1 177 millions de dollars. Il est vrai que les exportations de la Yougoslavie furent de quelque 500 millions de dollars inférieures aux importations, mais la balance des paiements a enregistré tout de même un excédent sensible *grâce aux recettes dites « invisibles »*. Les 530 000 ouvriers yougoslaves en Allemagne (avec leurs familles, on évalue à 700 000 le nombre des ressortissants yougoslaves dans ce pays) ont envoyé près de 880 millions de dollars et le tourisme a rapporté 263 millions de dollars.

Le communiqué officiel sur la visite du chef de l'Etat fut publié le 20 juin. Deux jours plus tôt, on apprenait qu'un règlement définitif était enfin intervenu sur le principal, et en réalité le seul grand problème opposant l'Allemagne fédérale et la Yougoslavie sur le plan bilatéral. Il s'agit du dédommagement des anciennes victimes des camps de concentration nazis. Ce problème a constamment empoisonné leurs relations réciproques et donné lieu à de fréquentes et âpres polémiques. Les Yougoslaves estimaient avoir droit à ce dédommagement, au même titre que les Français, les Norvégiens et les autres alliés occidentaux. Les Allemands refusaient de s'engager dans un débat juridique. Après *de laborieuses négociations*, l'accord s'est fait sur une formule « flexible » que chaque pays, semble-t-il, pourra interpréter à sa guise. Pour les Yougoslaves, ils toucheront cet argent au titre de dédommagement ou de compensation. Pour les Allemands, il ne s'agira que d'un crédit commercial bon marché et à long terme, ce qui lui enlèvera tout caractère de précédent auquel pourraient se référer, le cas échéant, d'autres demandeurs. L'Allemagne fédérale verserait à la Yougoslavie, en cinq tranches, d'ici à 1976, 700 millions de marks remboursables en trente ans et au taux de 2 %. Paraphé à Bonn le 18 juin, cet accord sera signé dans un mois et demi environ à Belgrade.

PAUL YANKOVITCH.

Allemagne fédérale

LA COUR CONSTITUTIONNELLE SUSPEND L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'AVORTEMENT

Karlsruhe (*A.F.P., Reuter*). — La Cour constitutionnelle de Karlsruhe a décidé, le vendredi 21 juin, de suspendre l'application de la loi autorisant l'avortement votée par le Bundestag au début du mois. La loi, qui avait été signée mardi par le président de la République, M. Heinemann, devait entrer en vigueur vendredi à minuit.

La requête devant la Cour constitutionnelle avait été introduite par le Land de Bade-Wurtemberg, appuyé par trois autres Laender. La démarche s'appuyait sur l'article 2 de la Constitution qui déclare que « *chacun a droit à la vie et à l'intégrité physique* ». La Cour ne statuera pas avant l'automne prochain sur la constitutionnalité de la loi.

● *Six Allemands de l'Ouest*, détenus dans les prisons tchécoslovaques ont été relâchés jeudi — jour de la ratification du traité germano-tchécoslovaque par le Bundestag. Trois d'entre eux avaient été emprisonnés et condamnés pour avoir tenté de ramener en Allemagne fédérale des membres de leur famille. Une trentaine de citoyens ouest-allemands demeurent encore emprisonnés en Tchécoslovaquie. — (*A.F.P.*)

AMÉRIQUES

États-Unis

Un ancien collaborateur de M. Nixon est prêt à déposer contre le président

De notre correspondant

Washington. — Charles Colson, l'un des collaborateurs les plus proches du président Nixon, a été condamné, vendredi 21 juin, à une peine de prison de un à trois ans, et à une amende de 5 000 dollars, pour « *obstruction au procès judiciaire* » dans l'affaire Ellsberg. La sentence, la plus sévère qui ait été rendue à ce jour contre un des anciens membres de l'entourage de M. Nixon, est tout de même moins grave que celle qui aurait pu le frapper s'il n'avait pas plaidé coupable et promis son entière coopération au procureur spécial, M. Jaworski.

De fait, M. Colson s'est « *mis à table* » en indiquant que, à plusieurs reprises, le président lui aurait demandé « *de répandre des informations de nature à discréditer M. Daniel Ellsberg* (poursuivi pour avoir diffusé des documents « *secrets* » du Pentagone, en 1971) *et ses avocats* ». En d'autres termes, Colson a accusé le président des mêmes actes délictueux pour lesquels il a été lui-même condamné. Néanmoins, dans ses déclarations au tribunal, Colson souligna qu'il était convaincu que M. Nixon croyait agir dans l'intérêt national. Considérant que son rôle était d'exécuter ce que le président lui ordonnait, sans demander si c'était légal ou non, il protesta de sa bonne foi.

L'ancien homme de main repenti a dit que la sentence était conforme « *à la volonté du Seigneur* ». et il ajouta qu'il avait, désormais « *consacré sa vie à Jésus-Christ* ». Sa conversion n'avait tout d'abord pas été prise au sérieux, mais sa sincérité ne semble plus être mise en doute. C'est pourquoi la commission judiciaire de la Chambre se propose, maintenant, de citer Colson, dont le témoignage pourrait mettre le président Nixon en mauvaise posture. Aussi bien, la Maison Blanche a observé le silence le plus complet sur les premières déclarations de Colson, qui semble désireux de dire toute la vérité, sans toutefois jeter la première pierre sur son ancien patron, M. Nixon.

Pendant ce temps, le procureur spécial Jaworski, d'une part, et M. Saint Clair, avocat du président, d'autre part, remettaient à la Cour suprême leurs conclusions — un ensemble de trois cent dix-huit pages, — en attendant d'être entendus, le 8 juillet, par l'instance judiciaire suprême, au sujet du privilège de l'exécutif. Leurs arguments sont en complète opposition : pour l'avocat de la Maison Blanche, la décision du Grand Jury de faire de son client un « *complice non inculpé* », vise « *à annuler les présomptions d'innocence dont chaque citoyen américain peut se prévaloir* ». (...) « *Si le président était obligé de remettre les documents qu'on lui demande*, disent les avocats, *l'équilibre constitutionnel serait modifié de manière dont on ne saurait mesurer la portée*. (...). *Cette décision*, ajoutent-ils, *altérerait profondément et irréparablement la nature du système présidentiel américain.* »

Pour le procureur Jaworski, il serait contraire à la Constitution d'accepter, en vertu de la doctrine de la séparation des pouvoirs, que le président puisse être dispensé de ne pas fournir les preuves qu'on lui demande. Le président n'a pas à apprécier si l'intérêt national serait mieux servi par la divulgation des preuves demandées, ou, au contraire, en les maintenant secrètes.

HENRI PIERRE.

DIPLOMATIE

Le sénateur Jackson accuse M. Kissinger d'avoir conclu des « arrangements secrets » avec les Soviétiques sur la limitation des armements stratégiques

Le sénateur démocrate Jackson a fait état vendredi 21 juin devant les journalistes d'une « *information sérieuse et digne de foi* » selon laquelle le nombre des missiles américains et soviétiques autorisés par l'accord de 1972 sur la limitation des armes stratégiques (SALT 1) avait subi des changements « *plutôt effrayants* ». M. Jackson a ajouté que ces changements, intervenus sans notification au Congrès, ne portaient pas seulement sur « *cinq à dix missiles* ». Il a l'intention d'interroger le secrétaire d'État sur cette affaire lundi, lors de la réunion du sous-comité sur les accords SALT de la commission sénatoriale des forces armées. Informé des déclarations du sénateur, M. Kissinger a déclaré : « *De telles vues doivent être basées sur une mauvaise interprétation des négociations.* »

Le Pentagone et le département d'État se sont refusés à tout commentaire sur les déclarations de M. Jackson.

Le *New York Times*, citant des « *sources sûres* », précise que M. Kissinger a conclu avec les Soviétiques au moins deux « *aménagements secrets en 1972 sur le nombre de missiles stratégiques pouvant être déployés par les deux superpuissances* ».

Selon le journal new-yorkais, ces aménagements ont été apportés à l'accord intérimaire qui expire en 1977 et limite le nombre de missiles nucléaires offensifs des deux pays mais ne s'appliquent pas au traité signé à Moscou en mai 1972 et dont les dispositions visent une restriction des systèmes défensifs.

M. Kissinger aurait donné aux Soviétiques, comme « *preuve de bonne volonté* », l'assurance que les États-Unis n'avaient pas l'intention de construire autant de missiles que leur permettrait l'accord intérimaire.

D'autre part, le secrétaire d'État aurait accepté que l'U.R.S.S. dispose de plus de missiles que ne le prévoit le même accord. Ce dernier point a été divulgué, semble-t-il, vendredi, devant une commission sénatoriale, par M. Nitze, principal négociateur du Pentagone aux négociations SALT. M. Nitze a démissionné vendredi dernier, estimant que les développements de l'affaire du Watergate entravaient les négociations.

L'A.F.P., citant de son côté une « *bonne source à Washington* », indique qu'alors que les Soviétiques avaient été autorisés en 1972 à porter le nombre de leurs missiles sous-marins de 740 à 950, et les Américains le nombre des leurs de 656 à 710, les arrangements ultérieurs auraient permis aux Soviétiques de porter leur arsenal à 1 020, tandis que celui des Américains était maintenu inchangé à 656.

En marge de la « déclaration atlantique »

WASHINGTON ET MADRID METTENT AU POINT UN TEXTE COMMUN

Washington (*A.F.P.*). — M. Kissinger, secrétaire d'État américain, a eu vendredi 21 juin un entretien suivi d'un déjeuner avec le ministre espagnol des affaires étrangères, M. Cortina y Mauri.

La conversation a porté essentiellement sur la déclaration hispano-américaine, pendant de la déclaration atlantique qui sera signée le 26 juin à Bruxelles par le président Nixon et les autres chefs d'État ou de gouvernement de l'OTAN.

Bien que la déclaration hispano-américaine soit en principe similaire à la déclaration atlantique, certains points doivent cependant être adaptés à la situation politique en Espagne. Les termes du paragraphe 12 de la déclaration atlantique dans lesquels les membres de l'alliance proclament leur attachement aux principes de la démocratie et au respect des droits de l'homme de la justice et du progrès social ont été l'objet d'une retouche à la demande du gouvernement espagnol. Il est possible que les deux ministres apposent leurs initiales sur le texte de la déclaration au cours d'un nouvel entretien qu'ils doivent avoir ce samedi.



AFRIQUE

Algérie

Après deux années d'application, la « révolution agraire » a permis d'importantes réalisations malgré de nombreuses difficultés

De notre correspondant

Alger. — L'Algérie a célébré, il y a quelques jours, le début de « l'An III de la révolution agraire » : étudiants et syndicalistes, tous des volontaires, se sont rendus dans les campagnes aider les paysans, tandis que les mass media retraçaient abondamment les réalisations des deux dernières années. Le démarrage de la révolution agraire avait eu lieu le 17 juin 1972, lorsque le président Boumediène avait lancé la campagne d'attribution des terres par la remise des premiers titres de jouissance à deux cent un fellahs de Khemis-El-Khechna, village proche d'Alger.

Tout en affirmant que la révolution agraire est sur la bonne voie, les dirigeants chargés de son application estiment qu'il est prématuré de faire un bilan global. Ils préfèrent évoquer les différentes étapes parcourues, pour donner une idée des efforts qui ont été déployés.

C'est le 8 novembre 1971 que le chef de l'État signe la charte de la révolution agraire fondée sur le principe « *la terre à ceux qui la travaillent* ». Selon les cas, l'entreprise est accueillie avec scepticisme ou hostilité : déçus par les tentatives avortées des précédentes réformes, les plus démunis attendent de voir ce qui va se passer, tandis que les nantis se demandent si, cette fois, ce ne sera pas « sérieux ».

L'Algérie dispose au total d'environ 9 millions d'hectares de terres cultivables pour une population rurale de quelque 8 millions d'habitants. Le secteur socialiste (1 873 domaines autogérés et 390 CAPAM [1]) représente, en gros, le tiers de la superficie totale : 2 500 000 hectares de terres riches, qui emploient 135 000 travailleurs permanents, 100 000 ouvriers saisonniers et font vivre environ 1 140 000 personnes. « *Sur les deux autres tiers de la surface cultivable vivent, ou cherchent à vivre, plus de 5 millions de personnes, dont 1 100 000 en âge de travailler* », précise la charte de la révolution agraire. Selon une enquête du ministère de l'agriculture, les gros exploitants, qui ne représentent que 3 % du total, disposent cependant de 25 % de la superficie cultivable (plus de 50 hectares chacun en moyenne), tandis que 50 % de la paysannerie ne détient que 10 % des terres (moins de 5 hectares chacun). Entre les deux, les fellahs moyens disposent chacun d'une superficie de 10 à 50 hectares. Il reste enfin les paysans sans terre — 750 000 chefs de famille — à qui la révolution agraire est destinée en priorité, bien qu'une partie d'entre eux seulement en aient bénéficié jusqu'ici.

Le 21 janvier 1972, le président Boumediène installe la C.N.R.A. (Commission nationale de la révolution agraire), qui est chargée de lancer une campagne d'explication et de mettre en place les organes chargés de réaliser la première phase de la révolution agraire, qui se terminera le 31 janvier 1973. Cette phase est théoriquement la plus simple, car elle porte sur des biens de collectivités (terres communales, domaniales *et habous, ou biens religieux*) n'appartenant pas à des propriétaires privés, même s'il arrive à ceux-ci de les exploiter. A cette occasion, le chef de l'État appelle les possédants — à commencer par les membres du Conseil de la révolution et du conseil des ministres — à faire des dons au peuple, et le 21 avril est ouvert un Fonds de soutien à la révolution agraire. Au 1er janvier 1973, le bilan officiel est le suivant : 1 232 dons, représentant 600 000 hectares de terre ; 4 000 arbres fruitiers ; 4 000 dattiers et 20 millions de dinars algériens (1 dinar = 1,20 franc).

A la fin de la première phase, toujours selon les statistiques officielles, 50 000 attributaires — 35 % environ des candidats — avaient reçu 700 000 hectares (13 hectares en moyenne par attributaire) appartenant au F.N.R.A. (Fonds national de la révolution agraire). Les bénéficiaires sont groupés en coopératives de production (CAPRA). Ils ont droit, à titre individuel, à des primes d'installation non remboursables pour tenir jusqu'à la récolte, tandis que la coopérative se voit consentir des prêts de campagne et des crédits d'équipement. Entre octobre 1972 et mars 1973, quelque 72 millions de dinars ont été débloqués.

La deuxième phase

Parallèlement ont été créés des C.A.P.C.S. (Coopératives polyvalentes de services) destinées à fournir aux communes rurales et aux CAPRA différents services : matériel, réparations, comptabilité, commercialisation, etc. Sur 600 de prévues, une centaine sont déjà en fonction. Enfin, le 24 août 1972, commençait, à Aïn-Mehala (près de Tlemcen), la construction du premier des mille villages agricoles socialistes qui devront être réalisés avant 1980. D'autres étaient mis en chantier à Ras-Bouira, El-Meida, Maamoura, Belghimouz et Oum Deboul.

La deuxième phase, plus délicate, concernait la propriété privée. Elle a commencé le 15 septembre 1972 avec le recensement des terres. Terminé en mars 1973, ce recensement a été immédiatement suivi de l'opération délimitation. Celle-ci prévoit de supprimer la grosse propriété tout en laissant à chaque propriétaire touché une superficie qui lui permette de vivre dans l'aisance avec sa famille.

Parallèlement, en mars 1973, était créée l'UNPA (Union nationale des paysans algériens). Il existait bien des unions paysannes, mais celles-ci ne groupaient que quelque 150 000 adhérents — petits et moyens propriétaires — et ne semblaient pas adaptées aux nouvelles exigences. Au début de 1974, l'UNPA comptait 700 000 membres — près d'un million aujourd'hui — et elle était dotée de structures qui la mettaient en prise directe sur la révolution agraire.

Enfin, le F.L.N. n'ayant pas toujours joué le rôle qu'on attendait de lui, le chef de l'État a fait appel au volontariat des étudiants. Ces derniers sont appelés périodiquement depuis l'été 1972 à se rendre dans les campagnes pour expliquer aux paysans les objectifs de la révolution agraire, leur faire prendre conscience de leurs droits et, à l'occasion, leur donner un coup de main.

De nombreuses difficultés

La troisième phase, qui devrait démarrer prochainement, concernera la réglementation du pastoralisme et de l'exploitation des forêts et des eaux. Elle affectera 35 000 à 40 000 petits éleveurs et 4 000 gros propriétaires qui emploient — « exploitent » disent certains — 120 000 à 130 000 bergers. On leur reproche en particulier de laisser se dégrader les pâturages en investissant leurs bénéfices dans des secteurs spéculatifs et improductifs.

S'il est difficile de dresser pour le moment un bilan sérieux, la révolution agraire étant un processus complexe qui est loin d'être terminé, on peut dire néanmoins que le régime a dû faire face à nombre de difficultés. Les unes sont d'ordre socio-politique. Ainsi, dans certaines régions, les milieux conservateurs ont fait valoir aux paysans que la sécheresse de l'an dernier et les pluies dévastatrices du printemps 1974 étaient la preuve que Dieu désapprouvait la révolution et le socialisme. Ailleurs, des attributaires en puissance ont refusé d'être candidats en expliquant qu'il n'était pas juste qu'ils « s'emparent » d'une partie de la terre du patron chez qui ils travaillent de père en fils. La contre-attaque résidait dans l'explication politique. Or, les premiers étudiants volontaires ont choqué les vieux paysans. Ces derniers ne comprenaient pas que des « *blancs-becs de la ville* » prétendent leur apprendre à travailler la terre, et ils trouvaient immoral que des jeunes filles accompagnent les garçons. Après une période de rodage et d'adaptation, le volontariat a trouvé son *second souffle*, et il se poursuit sur une grande échelle, les fellahs s'étant rendu compte du profit qu'ils pouvaient tirer des explications qui leur sont données.

D'autres difficultés sont d'ordre technique, pratique et psychologique. Ici, il s'est écoulé près de six mois entre le moment où les décisions ont été prises et celui où la terre a été distribuée, de sorte que des paysans, las d'attendre, se sont désistés. Là, des services administratifs ont mis trop de temps à payer les récoltes. Ailleurs, des paysans ont mal toléré le caractère bureaucratique de certaines exigences, comme la comptabilité, alors qu'on ne les avait pas aidés à y faire face. Enfin, bien que plus de mille tracteurs aient été mobilisés, le matériel adéquat a souvent fait défaut au moment voulu, de même que les semences et les engrais, ce qui a provoqué découragement ou défections. Les autorités estiment cependant que ces lacunes ou ces erreurs inhérentes à la phase de démarrage seront corrigées avec le temps, et que les résultats de la prochaine récolte constitueront un premier test du travail accompli.

PAUL BALTA.

(1) Coopératives agricoles de produits des anciens moudjahidine.

Maroc

Les interventions se multiplient en faveur de la « récupération » du Sahara espagnol

De notre correspondant

Rabat. — Déclarations de dirigeants, commentaires officieux, prises de position de personnalités et de partis politiques se succèdent depuis une dizaine de jours pour réclamer le retour au Maroc du « *Sahara sous domination espagnole* ».

La dernière en date de ces interventions est celle de M. Ali Yata, ancien responsable du parti communiste marocain et du Parti de la libération et du socialisme (interdits). « *Il faut organiser une vaste campagne de recrutement de volontaires, notamment parmi les jeunes, et leur faciliter la tâche pour rejoindre le champ de bataille et coordonner la lutte avec les partisans qui opèrent déjà sur les lieux* », a-t-il écrit dans un mémoire adressé au roi Hassan II et rendu public le vendredi 21 juin. M. Ali Yata estime que ces opérations menées « *à l'intérieur du Sahara occupé* » doivent recevoir l'appui du peuple marocain et que « *tout le pays doit se préparer au combat* ». Quant à l'armée marocaine, elle est capable, assure-t-il, « *de réaliser des prodiges dans la bataille de l'unité territoriale* ».

Deux jours auparavant, le docteur Laraki, ministre des affaires étrangères, avait déclaré que le Maroc avait décidé « *de récupérer un Sahara marocain encore sous contrôle administratif espagnol* ». La plupart des personnalités étrangères, de passage ces temps-ci à Rabat, ont entendu les dirigeants exposer leur thèse à cet égard. Le Maroc, qui avait admis le principe de l'autodétermination pour le Sahara espagnol, semble résolu à hâter la fin d'une situation figée depuis de nombreuses années, le principe d'autodétermination recommandé par l'ONU tardant à être mis en pratique par Madrid.

Les mutations qui se préparent dans les provinces portugaises d'Afrique ont contribué à relancer les revendications marocaines sur un territoire à propos duquel Rabat n'a cessé de proclamer sa souveraineté.

Il est vrai aussi qu'après s'être entretenu avec le roi Hassan II, entre autres questions, du Sahara, le ministre mauritanien de l'éducation nationale, M. Mohammed Ould Babah, affirmait, le 20 juin, que son pays entendait également « *libérer le Sahara de la domination espagnole* ». « *La dévolution de ce territoire*, ajoutait-il, *relève d'abord de la volonté des populations et aussi de l'entente qui se fera autour de ce problème entre les deux pays concernés* » (le Maroc et la Mauritanie).

LOUIS GRAVIER.

Angola

LE M.P.L.P. DÉMENT QU'IL AIT L'INTENTION DE METTRE FIN AUX COMBATS

M. Agostinho Neto, président du M.P.L.A. (Mouvement populaire de libération de l'Angola), a coupé court, le vendredi 21 juin, à Brazzaville, aux rumeurs ayant circulé à Lisbonne selon lesquelles le M.P.L.A. aurait décidé de mettre fin aux combats. « *Nous ne prendrons cette décision*, a dit M. Neto, *que lorsque nous serons convaincus que le Portugal est réellement décidé à transmettre le pouvoir au peuple en Angola.* »

Interrogé sur l'accord de cessez-le-feu qui aurait été conclu récemment entre les autorités portugaises et l'Unita, autre mouvement de libération angolais, M. Neto a estimé que le leader de l'Unita, M. Savimbi, cherchait d'abord à « *obtenir un statut légal du mouvement qu'il dirige* », et qui opère dans une région « *où règne la coexistence pacifique avec les Portugais* ».

C'est la radio de Luanda qui avait annoncé, jeudi, sans préciser sa source, que des entretiens officieux se déroulaient près de la frontière zambienne entre militaires portugais et militants du M.P.L.A. Le gouvernement de Lisbonne avait accueilli cette nouvelle avec scepticisme.

D'autre part, une compagnie de l'armée portugaise basée dans l'enclave de Cabinda refuserait de poursuivre le combat contre les maquisards. Cette information a été diffusée à Alger, vendredi, par le bureau du M.P.L.A., qui donne les noms des officiers portugais de la compagnie.

● *M. Pierre Abelin*, ministre de la coopération, se rendra, du 3 au 6 juillet, en Côte-d'Ivoire et en Haute-Volta. Ce sera son premier déplacement en Afrique depuis qu'il exerce ses fonctions ministérielles.

A TRAVERS LE MONDE

Allemagne fédérale

● LE BUNDESTAG a adopté le vendredi 21 juin une loi fixant à dix-huit ans l'âge de la majorité civile. Cependant, bien que les jeunes gens de dix-huit ans soient autorisés à signer des contrats, ils peuvent exiger de leurs parents de financer leur éducation dans des limites raisonnables. — *(U.P.I.)*

Gabon

● POUR LA PREMIERE FOIS une exécution capitale a eu lieu au Gabon : un menuisier de vingt-cinq ans, Dominique Mombo, a été passé par les armes, vendredi 21 juin, pour avoir assassiné deux femmes et tenté d'en tuer une troisième. — *(A.F.P.)*

Hongrie

● LE COMITE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE HONGROIS a nommé, le vendredi 21 juin, M. Istva Katona rédacteur en chef du quotidien du parti, *Nepszabadsag*, en remplacement de M. Zoltan Komocsin, décédé. M. Karoly Grosz succède à M. Katona à la tête du département de la propagande du comité central. Un communiqué indique aussi que le comité central s'est prononcé pour la convocation, « *en temps opportun* », d'une conférence internationale communiste — *(A.F.P.)*

Rhodésie

● LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE RHODESIENNE, M. Clifford Dupont, a annoncé vendredi 21 juin que la date des élections générales avait été fixée au mardi 30 juillet. M. Ian Smith, premier ministre, avait décidé, mercredi dernier, la dissolution du Parlement (*le Monde* des 21 et 22 juin).

D'autre part, trois Africains ont été pendus vendredi à la prison de Salisbury. Deux d'entre eux avaient été condamnés à mort en raison de leurs activités de guérilla, le troisième pour meurtre. — *(A.F.P.)*.

Syrie

● UNE UNION PARLEMENTAIRE ARABE (U.I.A.) a été créée le 21 juin à Damas, à l'issue d'une réunion à laquelle ont participé les délégations parlementaires de neuf pays arabes : l'Égypte, le Liban, la Jordanie, le Koweït, le Soudan, la Tunisie, la Mauritanie, Bahrein et la Syrie. Son siège sera situé à Damas, et son président est M. Mohamed Ali al Halabi, président du conseil du peuple syrien. *(A.F.P.)*

Tunisie

● M. HABIB CHATTI, ministre tunisien des affaires étrangères, sera reçu lundi 24 juin par M. Jean Sauvagnargues. M. Chatti arrivera dimanche à Paris venant du Maroc, où il effectue une visite officielle. Il repartira lundi pour Alger.

République arabe du Yémen

● M. MOHSEN EL-AINI a constitué un gouvernement de vingt et un membres, dans lequel il détient le portefeuille les affaires étrangères. Celui de la défense n'a pas été attribué, sans doute pour laisser les mains libres, dans ce domaine, au Conseil du commandement militaire qui a pris le pouvoir à Sanaa le 13 juin. L'ancien premier ministre, M. Hassan Makki, a été nommé vice-premier ministre pour les affaires économiques et financières, tandis que l'intérieur a été confié au colonel Yehya Moutawakel. Le nouveau gouvernement devait prêter serment le samedi 22 juin devant le colonel Ibrahim Hamadi, le chef de la junte. — *(A.F.P.)*



ASIE

Chine

APPAREMMENT ENCOURAGÉE PAR LA DIRECTION DU PARTI

La campagne de critique par voie d'affiches s'étend à Pékin et dans les provinces

De nouvelles affiches font chaque jour leur apparition sur les murs de Pékin. L'une demande que les dirigeants « indignes » du parti soient démis de leurs fonctions, que « tous les privilèges » soient abolis. D'autres dénoncent des faits de favoritisme et de marché noir. Les signataires se présentent comme originaires de la capitale, mais aussi de provinces comme le Setchuan, le Heilungkiang, le Hounan, le Shantung, etc. Vendredi 21 juin, la campagne s'est encore développée : seize affiches aux caractères géants sont apparues dans une zone autre que celle de la rue où se situe le comité révolutionnaire de Pékin : placardées dans le nord de la ville, derrière le lac du Nord, elles se présentent comme une « lettre ouverte aux dirigeants du département politique général de l'armée ». Un certain Chang Li-cheng met en demeure certains responsables du département d'indiquer leurs intentions à propos de la campagne anti-Lin Piao et anti-Confucius ; à une époque récente, ils auraient envoyé dans l' « unité » de Chang Li-cheng des représentants pour « opprimer les masses ». L'auteur des affiches dit qu'il a été accusé à tort pendant la révolution culturelle d'avoir soutenu les contre-révolutionnaires ; il n'a pas été réhabilité ; il a été souvent « battu » par des agents de Lin Piao et de Chen Po-ta ; il a été plusieurs fois « arrêté » certains de ses camarades ont été tués ou envoyés au loin dans des campagnes. Aucun responsable n'a voulu écouter ses doléances.

Citant une source diplomatique, l'A.F.P. écrit que la présente campagne répondrait à une directive du comité central diffusée dans le pays fin mai. La directive N° 18 donnerait le feu vert au lancement de critiques par voie d'affiches et instruction de ne pas interdire la lecture des journaux muraux aux « visiteurs ». De fait, une totale liberté est laissée aux étrangers.

De différentes sources on apprend que la campagne d'affiches s'étend à plusieurs villes de province.

UN PREMIER BILAN

Un peu plus d'une semaine déjà s'est écoulée depuis la pose du premier *dazibao* et sur *le mur est de Taijichang*, face aux bureaux du Comité révolutionnaire de Pékin, les journaux de doléances populaires occupent une place chaque jour plus vaste. De toute évidence, il ne s'agit là que d'une étape, assurément pas la dernière, dans un processus qui, certainement, s'étendra sur plusieurs dizaines de jours et traversera une série de phases plus ou moins planifiées déjà par la direction du parti. Il est encore impossible de décrire tous les tenants et aboutissants du mouvement. Mais on peut dresser un premier bilan de ces huit jours de critiques murales.

1) Première constatation : il s'agit d'un mouvement qui se développe et s'élargit. Il s'est d'abord exprimé dans une seule rue de Pékin — la célèbre Taijichang, au sud immédiat de la plus célèbre encore rue Wangfuching — il en couvre désormais presque toutes les longues murailles de briques. Mais plus que la longueur et le volume du papier collé, il faut noter l'extension de la critique populaire à des cibles nouvelles.

Du Comité révolutionnaire de Pékin, on en est passé à la dénonciation d'erreurs commises par d'autres cadres de la capitale, ou aux fautes de dirigeants de provinces éloignées. Il s'agit donc d'une campagne d'assez grande ampleur dont l'objet dépasse le simple problème de la mairie pékinoise.

2) Un deuxième aspect de cette campagne rappelle les premiers mois de la révolution culturelle de 1966 : les provinciaux, qui n'arrivent pas à se faire entendre chez eux, s'efforcent de trouver une tribune dans la capitale. Les contacts s'opèrent donc désormais de province à province, ce qui n'est pas sans évoquer les fameux *« échanges d'expériences »* de 1966 les prises de contact entre les différentes parties du territoire, ce qu'on appelait alors les *« chuan lian »*, et qui seules permettaient de donner à la *« rébellion »* sa dimension nationale. Ces relations plus étroites des provinces avec la capitale avaient annoncé, en 1966, l'intensification de la lutte et surtout son unification pour l'ensemble du pays, dans le cadre du *« grand plan stratégique »* du président Mao.

3) Le premier journal mural, celui des six ouvriers membres du comité révolutionnaire de la capitale, pose à nouveau un problème institutionnel délicat et jamais tranché : les comités révo*lutionnaires nés dans* la *tempête* de la révolution culturelle sont-ils des organes provisoires du pouvoir, comme on disait en 1967, ou bien des institutions permanentes comme la pratique le laissait penser ?

En fait, à leur formation, les comités cumulaient les fonctions politiques et administratives, ils remplaçaient à la fois l'appareil *d'Etat critiqué et celui* du parti mis en sommeil. Ils auraient dû en principe s'effacer avec la reconstitution administrative et la reconstruction du parti. Cela fut vie oublié, les comités révolutionnaires devinrent de fait des institutions permanentes — mais en perdant une partie de leurs membres et en composant leur bureau (président, vice-présidents et secrétaires) *d'une majorité de cadres.* Autrement dit, les organisations de rebelles révolutionnaires, venues des usines, des universités ou simplement des quartiers, ceux qui avaient fait la révolution culturelle et organisé la prise de pouvoir de 1967, avaient dû passer la main à des cadres plus expérimentés, plus aptes qu'eux sans doute à gérer et à organiser. L'élan d'une révolution ne risquait-il pas alors de se perdre ?

Les six ouvriers de Pékin qui demandent la convocation de la grande assemblée générale du comité révolutionnaire de la capitale remettent en cause l'évolution des dernières années. S'ils obtenaient satisfaction, on aurait bientôt à Pékin la session (publique vraisemblablement) d'un *comité de quelque cent personnes* devant lequel les vingt-cinq « permanents » d'aujourd'hui devraient répondre de leur gestion des dernières années, obtenir un vote de confiance, voire une nouvelle investiture — ou se démettre.

4) Les faits critiqués sur les journaux muraux appartiennent à deux périodes bien différentes : celle de la révolution culturelle d'une part, celle de la présente campagne « pi Lin pi Kong » de l'autre. Pour ce qui est de la révolution culturelle, il s'agit principalement de l'attitude adoptée par les responsables après les *« prises de pouvoir » de 1967*, des liens qu'ils ont noués à l'époque avec Lin Piao et son entourage, du soutien qu'ils ont ou non apporté aux tentatives de scission dans le comité central de *1967 à 1970*, et probablement aussi de leurs positions lors des deux réunions capitales de cette période : le neuvième congrès d'avril 1969 et la deuxième session du comité central d'août 1970. *Bref, tous ces faits remontent à* l'époque où Lin Piao était au pouvoir et s'était imposé comme successeur officiel de Mao Tse-toung.

La seconde période suit la chute du vice-président. Quelle attitude les dirigeants ont-ils adoptée après la sombre histoire de septembre 1971 ? Ont-ils profité de la crise pour dénoncer les erreurs « gauchistes », en présentant Lin Piao comme un révolutionnaire trop pressé, ou au contraire, ont-ils su en déceler la véritable nature d' « extrême droite » ? Participent-ils activement maintenant à la critique de Lin Piao et de Confucius et à la dénonciation du danger révisionniste ? Soutiennent-ils ou freinent-ils la campagne nationale pour le rappel et la mise en œuvre des directives oubliées de la révolution culturelle ? De toute évidence c'est sur ces derniers points que l'attention se porte avant tout. Il est moins question de régler de vieux différends *nés il y a sept ou huit ans* que de critiquer les erreurs commises au printemps 1974.

L'estampille du parti

5) La vie publique se trouve brusquement marquée par un nouveau courant d'extrême gauche. On n'en connaît pas les intentions pratiques, mais sur le plan théorique, les thèmes avancés sont incisifs :

— Les problèmes de gestion, d'administration, la mauvaise administration, le laisser-aller, les arrangements en coulisse, les formes plus ou moins voilées de corruption et la confusion des intérêts personnels et collectifs, tout cela relève de la lutte de classes et ne doit pas passer pour simple négligence. *Il ne faut fermer les yeux sur aucune faute,* même si l'on doit pardonner après autocritique.

— La lutte de classe en 1974 ne diffère pas en son essence de celle qui a opposé pendant des décennies les communistes au Kouomintang. Elle est une lutte contre l'exploitation bourgeoise déguisée en gestion socialiste. Il faut rappeler à cet égard qu'une telle affirmation, au printemps de 1968, avait beaucoup contribué à enflammer les esprits, à aviver les affrontements entre factions. Elle avait conduit le chef du parti à organiser peu après *la prise en* charge des universités par les équipes de propagande ouvrière, et à souligner qu'il n'existait aucune raison pour que la classe ouvrière et les forces populaires se divisent en *factions adverses.*

Il est dit une fois encore que la lute de classes ne se ramène pas à un simple débat idéologique : les anciens propriétaires fonciers, les anciens fonctionnaires du Kouomintang, *les éléments* aigris et rejetés par la dictature populaire sont toujours là, affirme-t-on, et ils essayent de gagner à eux les hésitants, les « apolitiques », ceux qui désapprouvent les campagnes menées depuis dix ans contre Liu Shao-chi, contre Lin Piao et contre les partisans des compromis et de la trêve sociale.

6) Le mouvement « pi Lin pi Kong », tel qu'il apparaît en cette fin de printemps, rappelle donc, par bien des côtés, la révolution culturelle de 1966. Il s'appuie sur les directives de cette époque, et a recours comme alors à la critique populaire et aux journaux muraux. Mais ces analogies ne doivent pas faire oublier une différence essentielle : le mouvement aujourd'hui n'entraîne pas la mise en sommeil des organisations du parti, mais au contraire, contribue à surcharger leur emploi du temps. Les principes et les méthodes de la campagne ne sont *pas formulés par un* quartier général révolutionnaire qui se substituerait à la direction du parti, ils ont au contraire l'estampille des plus hautes instances du P.C.C. et découlent tout directement du dixième congrès, des nouveaux statuts du parti adoptés à la session de l'année dernière, et plus spécialement des grandes directives exposées dans le rapport, dont on *perçoit* maintenant la portée, de l'ouvrier vice-président Wang Hong-wen.

ALAIN BOUC.

Singapour

Trente membres du P.C. clandestin arrêtés

Singapour, (A.F.P.). — Trente personnes, qualifiées par les autorités de *« membres du Front clandestin malaisien de libération nationale »* (pro-chinois), ont été arrêtées ces derniers jours, a annoncé, le vendredi 21 juin, le gouvernement de Singapour.

Ces arrestations, au cours desquelles d'importantes quantités d'armes, d'explosifs et de munitions auraient été saisies, font suite à l'apparition, depuis plusieurs semaines dans différents quartiers de la ville, de bannières communistes.

Les autorités n'ont pas révélé les noms des personnes arrêtées. On sait toutefois que parmi celles-ci figure M. T. T. Rajah, un avocat qui, à plusieurs reprises, a assuré la défense de prisonniers et de militants de gauche, ainsi que trois membres de l'équipe d'un quotidien de langue chinoise.

Le communiqué du gouvernement indique aussi que les autorités avaient connaissance, depuis un certain temps, de l'existence de ce Front de libération qui a pour but avoué *« de susciter des troubles à Singapour et de recruter des membres en vue du combat révolutionnaire pour libérer la Malaisie, y compris Singapour »*.

* * *

Jamais, depuis 1963, la police singapourienne n'avait procédé à un tel coup de filet dans les milieux d'extrême gauche, qui ne cachent pas leurs sympathies pro-chinoises et sont en liaison clandestine avec l'insurrection communiste malaisienne, elle aussi favorable à Pékin. A vrai dire, la Malaisie et Singapour constituent un même « champ de bataille » pour les régimes conservateurs en place et pour les communistes Cette question prend une importance nouvelle maintenant que Pékin et Kuala-Lumpur ont décidé de se reconnaître.

Or, pour les communistes malaisiens et singapouriens, un échange d'ambassadeurs entre Pékin et Kuala-Lumpur signifie simplement que deux régimes aux systèmes sociaux différents se reconnaissent ; cependant, la lutte contre « les cliques » *au pouvoir doit se poursuivre comme si de rien n'était. Le récent assassinat du chef de la police malaisienne est venu donner un poids spectaculaire à cette affirmation. Chef du gouvernement singapourien, M. Lee Kuan-yew, en visite à Londres, vient, de son côté, de prédire, dans une interview au* Times, *une poursuite des activités insurrectionnelles en Malaisie. Il sait aussi que les communistes de son pays ne manqueront pas de réaffirmer leur présence dans l'île au fur et à mesure que Singapour et Pékin multiplieront leurs échanges en vue d'une reconnaissance réciproque. Dans ce contexte, le dernier coup de filet peut être considéré comme un avertissement donné aux militants plus ou moins clandestins.*

PROCHE-ORIENT

L'ÉGYPTE SOUHAITE OBTENIR 2 MILLIARDS DE DOLLARS EN COMPENSATION DU PÉTROLE EXTRAIT DU SINAÏ PAR ISRAËL

Le président Sadate envisage de demander aux Etats-Unis une somme d'environ 2 milliards de dollars, représentant la valeur du pétrole extrait depuis sept ans par les Israéliens dans le Sinaï occupé.

Dans une interview à la chaîne de télévision C.B.S. recueillie le lundi 17 juin et diffusée vendredi *soir 21 juin, le chef de l'Etat égyptien a déclaré : « Je perds chaque année 300 millions de dollars provenant de mon pétrole qui est exploité par les Israéliens dans le Sinaï. Depuis les sept dernières années, cela fait près de 2 milliards. »*

Il a d'autre part annoncé que son projet de se rendre aux Etats-Unis se réaliserait dans le courant de cette année, mais n'a pas fixé de date précise.

Enfin, une mission égyptienne *de quatre spécialistes* de l'énergie atomique a commencé vendredi ses entretiens aux Etats-Unis avec des membres de la commission américaine pour l'énergie atomique. La *première phase de ces entretiens* porte sur la livraison du combustible nucléaire capable d'alimenter le réacteur de 600 mégawatts qui sera fourni à l'Egypte, et dont la mise *en service est prévue pour 1980.* La commission américaine affirme, cependant, qu'elle ne peut garantir la livraison du combustible pour cette date que si l'accord est signé *avant le 30 juin. Il est possible que,* à titre de garantie supplémentaire, les Etats-Unis exigent que le recyclage du combustible soit fait aux Etats-Unis ou en Europe occidentale.

DANS UNE LETTRE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

ISRAËL ASSURE QUE LES RAIDS AU SUD-LIBAN visaient exclusivement des bases d'« organisations terroristes »

M. Simon Peres, ministre israélien de la défense, a justifié le vendredi 21 juin les raids contre le Liban en faisant valoir que ce pays abritait des terroristes palestiniens. *« Le Liban* — a déclaré M. Peres dans une interview à la télévision — *se trouve désormais à un carrefour : doit choisir entre rester un Etat indépendant ou se laisser acculer à l'extrémisme par les organisations de fedayin. »*

Une lettre adressée par le gouvernement de Jérusalem au Conseil de sécurité affirme que les raids du 20 juin ont été dirigés exclusivement contre des bases *« d'organisations terroristes ». « L'une des manifestations flagrantes de la politique du gouvernement libanais à l'égard des organisations terroristes*, déclare encore la lettre, *est le fait que celui-ci a renoncé au droit de ses forces armées de pénétrer dans les bases terroristes, y compris les camps de réfugiés qui sont passés sous la domination des organisations terroristes. »*

Le ministre libanais des affaires étrangères, M. Fouad Naffah, a soutenu pour sa part que *« c'est volontairement que les Israéliens ne ferment pas leur frontière avec le Liban »*. Cette situation, a-t-il expliqué, permet à Israël de poursuivre ses raids de représailles afin de satisfaire son opinion intérieure, inquiète du développement de la résistance palestinienne dans les territoires occupés. *« Le gouvernement de Jérusalem,* a-t-il déclaré, *ne veut pas admettre l'existence et la vitalité de cette résistance. »*

Selon l'officieux égyptien *Akhbar El Yom,* le président Sadate a adressé un message à M. Nixon, lui demandant *« d'adopter une attitude sévère envers ces agressions »*. Le président des Etats-Unis a immédiatement répondu en soulignant que lui-même et son gouvernement étudiaient attentivement le message du président égyptien.

Akhbar El Yom croit savoir, d'autre part, que dans un autre message au président libanais Soleiman Frangié, M. Sadate affirme *« que l'Egypte ne restera pas les bras croisés devant les continuelles agressions israéliennes contre le Liban et qu'elle est prête à prendre des mesures adéquates en vue de répondre à ces agressions »*.

A Washington, M. William Fulbright, président de la commission des affaires étrangères du Sénat, a condamné les raids israéliens en faisant valoir que ceux-ci risquaient de remettre en cause la détente entre Jérusalem, d'une part, Le Caire et Damas de l'autre. *« On ne peut s'empêcher de penser,* a-t-il ajouté, *que les Israéliens poursuivent un autre but que celui qu'ils ont annoncé* la destruction des bases de fedayin). *On se demande s'ils veulent réellement la paix. (...) J'estime que notre gouvernement devrait protester de la manière la plus énergique. »*

107 MORTS 349 BLESSÉS EN SOIXANTE-DIX JOURS

Cent sept morts, trois cent quarante-neuf blessés, cent quatre-vingt-dix habitations détruites et dix autres sérieusement endommagées, tel est, selon des communiqués officiels libanais et palestiniens, le bilan des bombardements israéliens *« d'objectifs civils libanais et palestiniens au Liban »* en soixante-dix jours, c'est-à-dire depuis l'opération de Kyriat - Chmoneh, le 11 avril dernier.

Il y a eu au total neuf raids, dont quatre contre des camps de réfugiés palestiniens, où l'on dénombre, selon les mêmes sources, le plus grand nombre de victimes : quatre-vingt-dix-sept morts, dont plusieurs femmes et enfants, et trois cent trente-cinq blessés. — *(A.F.P.)*

La visite en France du chah d'Iran

Les souverains regagneront Téhéran à bord de Concorde

L'empereur et l'impératrice d'Iran sont attendus à Paris le lundi 24 juin à 15 h. 30. Ils seront accueillis à Orly par le président de la République et Mme Giscard d'Estaing, qui accompagneront leurs hôtes à leur résidence du Grand Trianon. Les deux chefs d'Etat auront ensuite à Versailles un premier entretien.

La soirée du lundi sera consacrée à un dîner dans la galerie des Glaces, à un spectacle de ballets au théâtre Louis XV, suivi d'un feu d'artifice.

La journée de mardi commencera par un entretien en tête à tête entre le chah et le président de la République. Mme Giscard d'Estaing et l'impératrice Farah auront pendant ce temps une séance de travail de caractère inusité sur les problèmes de sécurité sociale. Les souverains seront, en fin de matinée, reçus à l'Hôtel de Ville de Paris. Cette réception sera suivie d'un déjeuner offert par le premier ministre.

Dans l'après-midi, l'empereur visitera le centre nucléaire de Saclay. La journée se terminera par un dîner offert par les hôtes de la France au président de la République et à Mme Valéry Giscard d'Estaing au palais des affaires étrangères.

Mercredi matin, le chah s'entretiendra avec des représentants du monde économique français et avec des fonctionnaires des ministères des affaires étrangères et de l'aménagement du territoire. Il sera l'hôte à déjeuner de la chambre de commerce. L'après-midi sera marqué par un nouvel entretien en tête à tête au palais de l'Elysée, suivi d'une séance de travail élargie aux deux délégations.

Jeudi matin, à 10 heures, le chah donnera une conférence de presse. Puis les souverains se rendront en Provence, où ils alterneront les déplacements touristiques (Nîmes, Arles, Les Baux, Avignon) et les visites d'étude : ils se rendront au centre nucléaire de Marcoule et à la centrale Phénix.

Samedi, le couple impérial s'envolera pour l'Iran à bord de Concorde.

CINQ ORGANISATIONS PROTESTENT CONTRE LA RÉPRESSION

Cinq organisations ont envoyé, le vendredi 21 juin, à M. Giscard d'Estaing, une lettre dans laquelle, à l'occasion de la prochaine visite du chah à Paris, elles s'élèvent contre la répression qui sévit en Iran. Il s'agit de la section française d'Amnesty International, de la Ligue des droits de l'homme, du Mouvement d'action judiciaire, du Mouvement des juristes catholiques et de l'Association française des juristes démocrates.

Les signataires expriment *« leur plus vive préoccupation sur l'état de répression systématique et le climat de terreur régnant en Iran, où la torture utilise les méthodes les plus perfectionnées et n'épargne ni les femmes ni les enfants. Le nombre officiel des condamnés à mort exécutés depuis deux ans et demi est de cent trente-six, mais il serait de plus de deux cents selon les informations recueillies »*.

Les cinq organisations rappellent en outre les déclarations de M. Giscard d'Estaing *« sur le rôle de la France dans la défense des droits de l'homme »*.

● *Les conseillers de Paris* communistes socialistes et radicaux de gauche ont annoncé dans un communiqué, publié le vendredi 21 juin, qu'en raison de la répression exercée en Iran contre les démocrates, ils ne participeront pas à la réception organisée à l'Hôtel de Ville à l'occasion de la visite officielle du chah à Paris.

● *Le bureau de l'Association de solidarité franco-arabe* (12, rue Augereau, Paris), dans une déclaration en date du 18 juin, se félicite notamment *« de la nomination d'un secrétaire d'Etat pour les travailleurs immigrés et exprime l'espoir que son action contribuera à supprimer les discriminations dont souffrent trop souvent les travailleurs du tiers-monde »*.

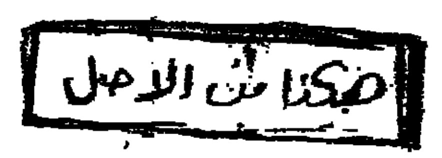
L'Association affirme, d'autre part, avoir enregistré comme positive la déclaration du gouvernement français du 31 mai 1974 sur l'accord syro-israélien. La déclaration conclut : *« L'Association de solidarité franco-arabe pense que les motifs qui ont fondé cette politique française (à l'égard du monde arabe) sont trop forts pour qu'elle puisse être renversée ou modifiée; elle n'en suivra pas moins avec la plus extrême vigilance l'évolution de la situation. »*

Selon Washington

L'U.R.S.S. CONTINUE DE RENFORCER L'AVIATION SYRIENNE

Des rapports des services de renseignements ont révélé que l'Union soviétique a envoyé à la Syrie un total de soixante-trois chasseurs à réaction au cours de ces derniers mois. Des photographies aériennes montrent également que seize autres appareils, notamment des Mig-23 du dernier modèle, sont en route vers la Syrie par bateau. Les services de renseignements américains estiment cependant que, en raison de la pénurie de pilotes, un bon nombre de ces appareils resteront au sol.

Le général Goodpaster, commandant américain en Europe et administrateur des programmes d'aide militaire américains au Proche-Orient, a d'autre part *confirmé le 10 juin*, que l'U.R.S.S. a cessé ses livraisons de matériel militaire à l'Egypte. Cependant, selon les services de renseignements américains, des Soviétiques continueraient de piloter les Mig-25 ultra-modernes livrés à l'Egypte, et près de cinq cents marins soviétiques seraient toujours présents dans le port d'Alexandrie, où font relâche des navires de la *flotte soviétique* Enfin, une centaine de conseillers militaires soviétiques seraient encore en Egypte — *(A.F.P., Reuter.)*



POLITIQUE

Libres opinions

Une nouvelle étape de l'unification socialiste

Par JEAN ROUS (*)

LA Convention nationale du P.S. a décidé pour septembre la tenue des assises nationales du socialisme en vue de parachever l'unité de tous les socialistes et d'élargir ainsi les bases du P.S. Mais au lendemain même de cette importante décision, sa mise en œuvre se révèle dans toute sa complexité. Les difficultés apparaissent, au-delà de l'aspect positif essentiel qu'a été l'élan unitaire issu du rassemblement électoral conduit par François Mitterrand. En effet, le P.S. demande au P.S.U. de s'intégrer purement et simplement dans son sein. Au lendemain de la décision du P.S., le P.S.U. réplique par son secrétaire Chapuis, qu'il ne saurait être question d'intégration pure et simple, mais qu'il faut créer une force nouvelle après discussion dans les assises nationales du socialisme. On comprend que le P.S.U., dont le patriotisme de parti est fort vif, ne veuille pas se saborder. Quant au P.S., il est comme d'habitude traversé par des courants divers. L'ERIS (Poperen) s'est affirmé le plus critique. La « Bataille socialiste » a fait des réserves. Le CERES, en dépit de certaines réticences secondaires, s'est finalement ressaisi dans le sens positif, car il est conforme à sa tradition et aux aspirations de sa base d'accueillir les courants d'unité et de renouveau. On dit que les anciens de la S.F.I.O. boudent. Mais ce n'est pas si simple, car le secrétaire à l'organisation, Mauroy, a préparé de longue date, par des contacts avec Rocard, l'unification avec le P.S.U. En l'espèce, il ne peut s'agir d'une opération personnelle, mais de l'unité avec toute la fraction majoritaire du P.S.U. qui a élu Rocard et Chapuis, et qui a compris que la stratégie de l'union de la gauche et de l'unité socialiste n'était pas incompatible avec les apports originaux du P.S.U. Certains disent qu'il s'agit de gagner les militants de la C.F.D.T. plutôt que le P.S.U., jugé sectaire. Ils méconnaissent, outre l'évolution du P.S.U., le fait qu'une grande partie de la C.F.D.T. est de sensibilité P.S.U., même si elle n'approuve pas toujours la stratégie du P.S.U. d'ailleurs en voie de révision positive.

D'autres ajoutent qu'il ne faut pas oublier les nombreux socialistes potentiels qui sont dans la C.G.T., voire à F.O. Bien entendu. Mais l'un n'exclut pas l'autre. Il s'agit en définitive de savoir si l'on veut ou non vraiment que l'opération d'unification et d'élargissement ait lieu dans toute son ampleur ou bien si l'on se contentera d'une opération bâclée ou d'un faux semblant sous prétexte que tout mouvement vers le renouveau entraîne certains sacrifices et impose certaines mutations dans les habitudes ou les personnes.

La question essentielle est la suivante : y a-t-il un moyen terme et une solution de conciliation possible entre l'intégration pure et simple dans le P.S. et la constitution d'un nouveau parti avec le P.S.U. et les signataires des divers appels ? Personnellement, je le crois et espère que cette solution surgira des discussions du groupe de travail qui a été prévu en vue de préparer les assises nationales du socialisme. D'ailleurs, déjà, la solution d'intégration pure et simple, sauf dans le sigle, les statuts et la stratégie unitaire, est dépassée par l'existence des assises nationales du socialisme et la discussion pour se mettre d'accord sur un projet de société et un plan d'intervention dans les masses populaires.

Il convient aussi de se rappeler que le congrès de fondation du nouveau parti socialiste de 1971 n'a pas clos définitivement le processus d'unification. La motion unanime proclame, en effet : « Le congrès de l'unité des socialistes, réuni à Epinay-sur-Seine, les 11, 12 et 13 juin 1971, est l'aboutissement d'un effort de plusieurs années pour rassembler dans un seul parti tous ceux qui se réclament en France de la démocratie socialiste. Il n'est cependant qu'une étape. » Donc le processus d'unification continue et les assises nationales du socialisme constituent une nouvelle étape. C'est l'originalité du socialisme démocratique de se vouloir ouvert en permanence sur la base de son projet de société et de se refuser à être un ghetto. Si le P.S.U. comprend que l'essentiel est cet accord fondamental, la procédure d'unification est secondaire. Il y a même intérêt pour des raisons d'efficacité à ce qu'elle soit le plus simple possible. Si le formalisme et le pointillisme, de part et d'autre d'ailleurs, devait l'emporter sur les questions de fond, cela montrerait que l'on n'est pas mûr pour cette grande force socialiste autogestionnaire que l'on prétend vouloir bâtir ensemble. On penserait passer l'occasion.

Certaines temporisations et hésitations actuelles s'expliquent si l'on veut bien se souvenir, comme le disait Léon Blum, que les socialistes, eux aussi, ont peur de la nouveauté, y compris ceux qui se veulent les plus révolutionnaires. Car l'apport d'adhérents nouveaux dans le P.S., son élargissement, va déranger des habitudes acquises, créer de nouveaux équilibres, y compris dans les tendances actuelles, et se traduire par certaines mutations. L'effort d'unité et de renouveau est une œuvre permanente. Il obéit à la loi des organismes humains, et ceux qui seraient tentés de se figer dans le *statu quo* seront dépassés par le mouvement.

★ Du comité directeur du parti socialiste.

● *La Fédération nationale des élus républicains municipaux, cantonaux et régionaux* a délégué plusieurs membres de sa direction jeudi 20 juin auprès de M. Auberger, chargé du problème des finances locales et régionales au cabinet de M. Chirac. La délégation a demandé qu'une subvention exceptionnelle destinée à compenser l'augmentation brutale des charges des collectivités locales, soit inscrite dans un collectif budgétaire et présentée lors de la session parlementaire de juillet 1974, de façon que les communes puissent en bénéficier avant l'adoption de leur budget supplémentaire.

● *Le soixante-quinzième anniversaire de l'Action française.* — Mlle Hélène Maurras, nièce et fille adoptive de Charles Maurras, et M. Pierre Pujo, directeur de l'hebdomadaire royaliste *Aspects de la France*, ont célébré cet anniversaire, le 21 juin, à Paris. Les orateurs qui se sont succédé à la tribune ont souligné que, « *devant les dangers qui menacent la France, le combat royaliste a toujours sa raison d'être* ».

● *Mme Eboué au Panthéon.* — Dans une question écrite posée au premier ministre, M. Pierre Bas, député U.D.R. de Paris, exprime son souhait de voir le corps de Mme Eboué rejoindre celui de son mari, Félix Eboué, ancien ministre, ancien gouverneur de l'Afrique équatoriale française, au Panthéon.

● *En raison de l'absence du premier ministre M. Jacques Chirac*, qui représentera la France au sommet de l'OTAN à Bruxelles, le 26 juin, le prochain conseil des ministres se tiendra le lendemain à 15 heures au palais de l'Elysée.

● *Dans l'une de nos éditions* du 21 juin, une autre ligne sautée modifiait le sens d'une déclaration concernant les suppléants des parlementaires (page 6). M. Carous (U.D.R.) avait précisé qu'un « *membre du gouvernement quittant celui-ci pouvait six mois plus tard retrouver le siège de parlementaire occupé par son suppléant* ».

La préparation des élections sénatoriales

M. SUDREAU N'EST PAS CANDIDAT

M. Pierre Sudreau, député (Union centriste) du Loir-et-Cher, maire de Blois, doit rencontrer lundi 24 juin en fin de matinée le premier ministre, M. Jacques Chirac. Il donnera en principe sa réponse à l'offre que lui a faite jeudi 20 juin M. Giscard d'Estaing de prendre la présidence de la commission qui va être chargée d'étudier la réforme de l'entreprise.

Interrogé au sujet d'informations selon lesquelles il envisagerait de se présenter aux élections sénatoriales, renonçant par conséquent à son mandat de député, M. Pierre Sudreau a indiqué vendredi 21 juin qu'il avait effectivement été sollicité pour briguer un siège au Sénat, en accord d'ailleurs avec les sénateurs sortants du Loir-et-Cher. Compte tenu des responsabilités nouvelles qui vont être les siennes au cours des prochains mois, M. Sudreau a précisé qu'il ne lui semblait pas devoir donner suite aux propositions qui lui ont été faites.

M. ROYER RÉFLÉCHIT

M. Jean Royer, ancien ministre, maire de Tours, et M. Jean Chassagne (non inscrit), adjoint au maire, qui est devenu député d'Indre-et-Loire à la suite de l'entrée de M. Royer au gouvernement, ont publié, samedi 22 juin, une déclaration commune dans laquelle ils indiquent : « *Il n'a jamais été question de changer quoi que ce soit à la situation du député de Tours et du maire de Tours. Ils restent en étroit accord politique tant sur le plan général que municipal. Nulle disposition n'a été envisagée et les bruits qui peuvent courir sur ce point relèvent de la pure spéculation.* »

MM. Royer et Chassagne entendaient ainsi démentir les rumeurs faisant état d'une démission du député afin de permettre à M. Royer de retrouver son siège à l'Assemblée nationale. En revanche le maire de Tours a, d'autre part, indiqué qu'il était prématuré d'envisager actuellement sa candidature aux élections sénatoriales.

LE CONSEIL POLITIQUE DU CENTRE DÉMOCRATE

Les centristes veulent se rassembler mais pas pour fusionner avec les républicains indépendants

Le comité directeur et le conseil politique du Centre démocrate ont successivement siégé au cours du week-end, à Paris, sous la présidence de M. Jean Lecanuet. Samedi, au palais du Luxembourg, le comité directeur de la formation devait se prononcer sur la nomination de M. André Fosset, sénateur des Hauts-de-Seine, au poste de secrétaire général délégué, pour suppléer avec son accord, dans les tâches administratives, M. Abelin, secrétaire général, devenu ministre de la coopération. Ce dernier conserve toutefois son titre.

La question de la réunification des courants centristes a été longuement évoquée par les membres du conseil politique du Centre démocrate. On remarque toutefois que si M. Lecanuet et ses amis envisagent favorablement ce regroupement, ils se montrent beaucoup plus prudents en ce qui concerne les projets plus ambitieux — nourris en particulier par certains dirigeants giscardiens — relatifs à un rapprochement entre centristes et républicains indépendants.

Dans le rapport qu'il a présenté devant le conseil politique de son parti, M. Loïc Bouvard, député du Morbihan a déclaré notamment :

« *Trop longtemps nous avons déploré notre isolement pour ne pas nous réjouir des regroupements qui se préparent et des convergences qui s'affirment.*

» *Avec nos partenaires du mouvement réformateur, nous avions déjà, lors de la signature du pacte de Saint-Germain, cherché à créer le nombre et à forcer le poids.*

» *Or, aujourd'hui, nous sommes à même de pouvoir réunir la famille centriste et je propose que nous agissions rapidement en ce sens.*

» *Ce qui nous séparait a cessé d'exister et appartient à un passé révolu. La frontière est estompée. Ce qui nous a séparés est bien moins important que ce qui nous rapproche : la même volonté de bâtir l'Europe, la recherche d'amélioration de la pratique libérale de la démocratie, la maîtrise du capitalisme et de ses excès, la construction d'une société plus juste et plus fraternelle.* »

Le député du Morbihan affirme encore :

« *Dans le nouveau groupe des réformateurs démocrates de progrès, fort de plus de cinquante députés, les centristes seront solidement unis aux autres députés pour composer la mouvance réformatrice (...).*

» *Dans le pays aussi les centristes cherchent à se retrouver. Cette démarche prendra quelque temps, car nous préconisons qu'elle se fasse à partir de la base et des fédérations, en tenant compte des situations locales pour finalement se concrétiser dans la constitution d'un grand parti réunifié autour de notre président Jean Lecanuet.*

» *J'en appelle donc à tous les centristes et tous les réformateurs, de quelque bord qu'ils soient, pour que, dans un avenir proche, nous nous réunissions afin de mieux marquer notre place au sein de la majorité.* »

M. FOSSET : le risque de la confusion

De son côté, M. André Fosset a souligné :

« *Nous avons fait surgir une nouvelle majorité.*

» *Nous y sommes présents, et avec loyauté, et nous y sommes présents pour apporter le concours de nos pensées, de nos hommes, de notre organisation.*

» *Nous y sommes présents avec notre originalité, avec notre caractère propre, dont l'affirmation sans complexe et sans complaisance, comme sans désir de dénigrement, contribuera à maintenir et à accroître sa force.*

» *Nous ne saurions donc accepter de nous fondre sous prétexte d'unité dans un vaste ensemble qui serait confusion.* »

M. LECANUET : conserver notre originalité.

Au cours de l'émission d'Europe 1 « questions-réponses », M. Jean Lecanuet a indiqué vendredi 21 juin : « *L'intérêt de la majorité future est de reposer sur un nombre réduit, et c'est le cas, de formations politiques qui gardent leur personnalité et leur originalité. Il convient donc que le Centre démocrate et les réformateurs gardent leur unité et leur personnalité pour être le reflet des millions de Français dont les aspirations coïncident avec celles de ces formations.* »

Etienne Mougeotte lui ayant demandé si cela signifiait qu'il n'y aurait pas de fusion entre les centristes et les républicains indépendants, M. Lecanuet a ajouté : « *Je ne pense pas que ce soit l'intérêt des centristes et des réformateurs, et je ne crois pas que ce serait l'intérêt des indépendants, mais je suis prêt bien entendu à ouvrir une réflexion avec les indépendants sur cette importante question.* »

« L'ÉCONOMIE » : l'ouverture est aussi celle des dossiers.

L'éditorialiste du bimensuel *l'Economie*, considéré comme proche des républicains indépendants, souligne, dans le numéro du 24 juin, les vertus du dialogue avec l'opposition. « *Giscard d'Estaing*, explique-t-il, *a toujours été frappé par la sauvagerie des relations entre ceux qui sont au gouvernement et ceux qui n'y sont pas, chacun trouvant systématiquement détestable tout ce que fait l'autre et l'exprimant avec une outrance qui frise parfois le fascisme verbal.* »

« *Il s'agit*, poursuit *l'Economie*, *de transformer les comportements. On est effrayé d'entendre J.-J. Servan-Schreiber affirmer que « les généraux ont pointé leur revolver sur la poitrine du président » pour l'obliger à reprendre les essais nucléaires. Non point à cause de l'outrance de la caricature, mais parce qu'elle traduit une inquiétante ignorance du dossier atomique, ainsi que de l'élaboration des décisions sur la défense.*

» *Cette même ignorance explique le revirement de la gauche sur les problèmes de la dissuasion. (...) Plus l'opposition se rapproche du pouvoir, plus elle adapte ses jugements à la découverte des réalités. En sortant du sous-marin nucléaire où l'avait invité Robert Galley, Gaston Defferre n'avait plus sur la force de dissuasion l'opinion dédaigneuse qu'il professait péremptoirement avant d'y entrer. Il l'a reconnu du reste avec une sincérité tout à fait rafraîchissante.*

» *Mais qui est le plus à critiquer ? L'orateur du dimanche qui parle sans savoir ou le ministre qui cache la vérité à l'opposition ? La réponse est qu'il faut remplacer la suspicion par l'information, le manichéisme du tout pour ou du tout contre, par une réflexion à égalité de connaissances. L'ouverture est aussi celle des dossiers. Les dirigeants des forces qui prétendent gouverner demain doivent être tenus au courant des éléments qui déterminent les grandes décisions de la politique et de la diplomatie. Il dépendra de leur sens de l'Etat qu'ils aient l'accès durablement aux secrets d'Etat, sinon l'expérience tournera court.*

» *Mais la faute n'en incombera pas alors au pouvoir qui aura pris le risque d'offrir la confiance à ses adversaires, contre le seul engagement de leur loyalisme envers l'Etat.* »

Le parti radical : un ministère des réformes

Le comité directeur du parti radical a siégé vendredi matin 21 juin sous la présidence de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. Depuis son éviction du gouvernement — après treize jours au ministère des réformes — c'était la première fois que le *président de la formation* se trouvait face aux instances dirigeantes de son parti. Au terme de la réunion, il a affirmé que « *les questions concernant le passé avaient été écartées* ». Il semble donc que l'ancien ministre des réformes n'a pas eu à revenir sur les événements qui ont amené M. Valéry Giscard d'Estaing à mettre fin à ses fonctions gouvernementales.

Toutefois, il a été décidé que lors du prochain congrès du parti — à l'automne — les radicaux préciseraient leur doctrine sur les problèmes nucléaires (qui sont directement à l'origine du départ de M. Servan-Schreiber du gouvernement). M. Claude Catesson, secrétaire général adjoint, est quand même intervenu devant le comité directeur pour mettre en cause le président de la formation.

M. Catesson, qui anime une tendance de gauche au sein du parti, a souligné le « *grand désarroi* » qui, selon lui, sévit parmi les radicaux. Ce désarroi, aux dires du secrétaire général adjoint, tient « *à des questions de personne* ». « *M. Jean-Jacques Servan-Schreiber est un bon agitateur d'idées*, a affirmé le président de la fédération du Nord, *mais un mauvais chef de parti.* »

Au cours de la réunion du bureau, qui avait eu lieu jeudi soir, certains membres de la direction du parti avaient d'ailleurs estimé que M. Catesson ne pouvait à la fois animer une tendance et conserver son poste de secrétaire général adjoint. Ils lui avaient demandé en conséquence sa démission, ce que M. Catesson avait refusé.

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber devait déclarer vendredi devant la presse, après la réunion du comité directeur : « *Nous souhaitons la fin très rapide de la campagne nucléaire afin de pouvoir poursuivre avec le gouvernement un dialogue de plus grande qualité. Nous soutenons le gouvernement, car nous croyons à la volonté de réforme du premier ministre et de M. Valéry Giscard d'Estaing. Certaines des mesures prises, comme l'abaissement de la majorité électorale, témoignent d'un grand courage politique. Bien sûr, tout cela nous paraît encore insuffisant, mais nous voulons être une force de stimulation. Comme l'a dit un des membres du comité directeur : « Le ministère des réformes, ce doit être désormais le parti radical tout entier.* »

DANS LES CABINETS MINISTÉRIELS

Sont nommés aux cabinets de :

● M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie : *conseiller technique* : M. Louis Dominici, conseiller des affaires étrangères ; *chef du secrétariat particulier* : Mme Pierrette Richard.

● M. André Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants : *chargé de mission* : M. Jean Deliau, préfet hors cadre ; *conseillers techniques* : MM. Jean-Paul Ange, ingénieur de l'armement, Pierre Blandino, contrôleur des armées, Jean Perreau-Pradier, préfet hors cadre ; *chef de cabinet* : M. Marcel Cats, directeur divisionnaire des impôts.

● M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications : *conseiller technique* : M. Jean Mazeas, magistrat.

● M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat au commerce extérieur : *chef de cabinet* : M. Lucien Kalfon, administrateur civil ; *conseiller technique* : M. Philippe Lecourtier, secrétaire des affaires étrangères ; *chargé de mission* : M. Jacques Bille, attaché commercial.

● M. René Tomasini, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre (relations avec le Parlement) : *chargé de mission* : M. Fabrice Reinach, conseiller de tribunal administratif ; *conseiller technique* : M. Loïc Rossignol, sous-préfet.

● M. René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (action sociale) : *chargé de mission* : M. Bertrand Fragonard, conseiller référendaire à la Cour des comptes ; *conseiller technique* : M. Michel Lévy, conseiller au tribunal administratif de Paris.

POLITIQUE

LIBERTÉ COLLECTIVE

(Suite de la première page.)

La république est la somme de nos renoncements, le faisceau de nos volontés. Cette vérité, l'individu la perçoit facilement, *même si sa vie quotidienne ne s'en inspire pas toujours*, et d'abord il fait grief à la politique de la piétiner aisément. On le comprend, car son existence est déjà faite de renoncements, acceptés avec fatalisme ou par inadvertance. Ceux dont le métier est la politique lui paraissent par contre comme les instruments de son destin : ils sont responsables, mais dans le lointain. On ne les atteint jamais *car ils existent ailleurs.*

Il faut au contraire que l'homme public soit chacun d'entre nous : celui qui se dévoue et celui qui inspire, celui qui imagine et celui qui réalise. En tout lieu, en toute condition, cela est possible. Dans l'humilité des êtres se cachent des trésors d'opiniâtreté et le rayonnement d'une conscience qui veut s'épanouir au profit de tous.

Or tout, dans la vie dite moderne, nous empêche de les voir et d'y recourir. D'abord, la satisfaction de ceux qui dirigent et dont ils ne sont qu'à demi responsables, étant servis pour s'y installer par les moyens confortables de la *tradition*, de la routine, de l'organisation sociale, voire de la fortune. La complication de la société technicienne fait le reste. Du domaine réservé des dirigeants tombent parfois quelques explications claires, sinon honnêtes, mais jamais l'offre d'une participation sincère à un jeu compliqué qui devrait être l'affaire de tous, dans l'ordre politique, économique, syndical, social et culturel. Les mandarins sont partout, et d'autant plus dangereux qu'ils réalisent mal l'étendue de leur pouvoir et ses excès, parce qu'ils lui attribuent une légitimité totale. Et pourtant, la vraie légitimité est dans *la remise en cause constante* de ce pouvoir par leurs détenteurs eux-mêmes.

Comment s'étonner qu'aujourd'hui, dans le miroir de la postérité, rien n'apparaisse. Oui, adieu *postérité !* Tout passe vite des hommes et des choses, usés pour l'information, après avoir été usés par elle. Rien ne reste d'eux, dans un gaspillage qui les consume comme brûlent inutilement les fragments de planètes, tombés dans le néant infini. Surtout rien ne reste des dirigeants dans les mémoires, quand ils n'y ont pas laissé l'esquisse d'un geste neuf et solidaire.

Devons-nous ainsi continuer, la postérité se refusant obstinément à ceux qui la désirent, les dirigeants clamant, selon leur chapelle, que la France est heureuse, ou bien qu'elle n'en peut plus, la civilisation faisant peser *au jour le jour*, sur l'individu, des contraintes subies et qu'on ne discute pourtant pas ?

Faut-il que l'essor industriel suppose d'aberrantes consommations, que les usines automobiles soient incapables de garer à proximité les voitures de leurs employés ? Y a-t-il une fatalité pour que, de la naissance à la mort, tout soit plus aisé — dans l'égalité certes — aux uns et plus douloureux aux autres ? Y a-t-il une fatalité pour que cela soit toujours accepté ? N'y a-t-il pas assez d'esprits généreux et réalistes pour que tout puisse être corrigé, pour qu'il y ait une solution heureuse, toujours partout, loin du sectarisme, de l'égoïsme, de l'indifférence ?

Voilà donc le sens d'un engagement politique. Peut-être est-il insolite. Mais est-ce trop demander que de vouloir plus de fraternité dans notre vie nationale, de s'arrêter à peine sur les divisions de la majorité et de l'opposition, de refuser la commodité des étiquettes et des classifications, de se sentir libre, parce que sans famille spirituelle — comme on dit — pour échapper plus sûrement à l'intransigeance ?

Que l'idée d'un rassemblement ne soit pas neuve, qu'elle ait été illustrée avec éclat par le général de Gaulle, qui n'en a conscience ? Mais qu'elle soit aujourd'hui superflue, qui l'affirmera ? Je crois à ce rassemble*ment fraternel, et d'abord* avec ceux qui, comme moi, ne se reconnaissent pas dans les disputes, les intérêts, les rancunes du passé et l'acceptation résignée d'un avenir qui aurait les contours d'aujourd'hui.

C'est cela que j'espère en commençant, à mains nues, à dessiner un mouvement dans lequel puissent d'abord se retrouver les Français et les Françaises qui veulent être responsables de leur destin, hors de formules préfabriquées par l'idéologie, la tradition ou les intérêts internationaux.

Demain, avec les concours qui sont déjà parvenus, nous ferons un comité d'organisation du mouvement des démocrates autour de visages connus ou inconnus. Un bulletin naîtra en septembre. Parallèlement au mouvement, un centre de projets et réflexions préparera dans une *étude* commune les positions de celui-ci. En province comme à Paris, sera encouragée la création de comités pour l'action que j'entreprends. Le champ est vaste — celui du corps électoral, qui va encore s'élargir — pour y trouver rapidement, loin des contestations de clientèle, la place qui justifiera notre effort.

Entre les deux tours de la dernière *élection* présidentielle, j'avais été tenté de confier au *Monde* et à ses lecteurs le bref texte suivant. Mais j'avais craint d'être, à l'époque, mal compris.

J'espère qu'il sera reçu aujourd'hui pour ce qu'il est : un bref mémento pour l'avenir.

Dix commandements pour après

— Ce qui n'est pas vrai, toujours sonne faux dans l'écho du temps qui passe.

— Une âme qu'abandonne l'inquiétude pour autrui est déjà morte.

— La confiance est précieuse à celui qui dirige : qu'il en ait le respect.

— Ecris à nouveau ton *histoire*; elle est toujours mauvaise pour quelqu'un, et peut-être est-ce à toi ?

— Piétine le livre des lois s'il est trop épais, car il est mauvais.

— L'obligation est tolérable, seulement pour un progrès.

— Demain appartient à tous, autant par le mérite que par la douleur.

— Parler d'indépendance, certes, mais qu'elle soit toujours du voyage.

— L'humilité des mots, la simple volonté : la grandeur.

— Fraternité et sincérité, toujours sur la même route.

MICHEL JOBERT (1)

(1) 108, quai Blériot, 75016 Paris.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

A PROPOS DE...

L'EXPÉRIENCE PIÉTONS A SAINT-SÉVERIN

Le bruit et la fureur

Bien qu'ils aient accepté « de prêter leur îlot à la première expérience piétonnière parisienne », et même s'ils s'affirment aujourd'hui encore « convaincus du bien-fondé de cette solution pour humaniser la vie quotidienne dans les grandes agglomérations urbaines », les membres de l'association pour la défense de l'îlot Saint-Séverin (cinquième arrondissement) — un peu moins de deux cents adhérents — ont néanmoins lancé, vendredi 21 juin, à l'occasion d'une conférence de presse, un véritable S.O.S. aux pouvoirs publics.

Dans une lettre adressée à M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie, M. Raoul Guyader, président de l'association, après avoir déploré que « l'expérience tourne depuis quelques mois au scandale », *dénonce* « le laxisme pour le moins surprenant » *des autorités responsables. Un vacarme incessant du début de l'après-midi aux premières heures de l'aube, des vols de plus en plus audacieux et fréquents, un climat quasi permanent d'insécurité dû à la présence d'une faune* « peu recommandable » *composée de malfaiteurs, d'oisifs et de drogués qui, non contents de camper sur les trottoirs, n'hésitent plus à s'introduire dans les parties communes des immeubles, autant de maux auxquels, estime l'association, il faut au plus vite mettre un terme définitif.*

L'abbé Lucien Aumont, secrétaire du mouvement, n'a pas hésité à mettre les policiers en cause. « Je ne crains pas de dire, *a-t-il déclaré*, qu'il y a dans la police du 5e arrondissement des gens compromis. » *Pour M. Aumont, ces compromissions vont de la politique des yeux fermés à l'accord de dérogations inadmissibles en matière d'attribution de permis de construire pour des salles de cinéma, dont la prolifération est, selon l'association, devenue très excessive.*

M. Jean Tiberi, député U.D.R. et conseiller du 5e arrondissement, qui assistait à cette réunion, a indiqué, pour sa part, qu'il avait l'intention d'évoquer la question à l'Hôtel de Ville.

Interrogé sur les solutions qui lui semblent les mieux appropriées, M. Tiberi a répondu qu'« il ne saurait être question de passer de l'indifférence à la répression », *mais qu'il fallait au contraire entamer sans plus attendre une politique de dissuasion, effectuer sans relâche des contrôles renforcés, veiller à ce que soient appliqués à la lettre les textes en vigueur, notamment ceux intéressant la voie publique, et mieux informer le public du but véritable auquel tend l'instauration d'une zone piétonnière.*

Toutefois, il serait injuste de rejeter sur la présence d'un îlot sans voitures — comme l'association de défense semble vouloir le faire, trop vite — toutes les responsabilités. La vocation cosmopolite et ludique de ce quartier est, en effet, très antérieure à l'expérience en cours. Et bien des exemples choisis dans d'autres grandes villes du monde montrent sans peine que la création d'un îlot piétonnier n'engendre pas systématiquement l'anarchie et le désordre qui sont devenus pour Saint-Séverin une plaie, une plaie qu'il faut guérir au plus vite.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

ENVIRONNEMENT

Pour un parc naturel du Vexin contre l'urbanisation

Une trentaine de communes du Val-d'Oise, des Yvelines et de l'Oise ont adopté à ce jour une motion demandant la mise à l'étude d'un parc naturel régional pour le Vexin français. L'association des Amis du Vexin et des parlementaires de la région, MM. Adolphe Chauvin, sénateur (Centre démocrate) et maire de Pontoise, président du conseil général du Val-d'Oise, et Yves de Kerveguen, député républicain indépendant élu comme suppléant de M. Poniatowski, aujourd'hui ministre de l'intérieur, sont aussi partisans d'un tel projet.

Déjà inscrit à l'inventaire des sites, le Vexin, bordé au sud par la Seine et à l'est par l'Oise, est l'une des dernières régions situées à proximité immédiate de Paris à avoir évité jusqu'à présent la poussée de l'urbanisation. Cependant le développement de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise apparaît comme une menace pour les petites communes rurales proches qui craignent de devenir, à terme, une banlieue.

Aussi les habitants du Vexin considèrent que la création d'un parc naturel est la meilleure formule pour préserver le caractère rural de la région et protéger son patrimoine artistique, pour maîtriser la spéculation foncière et éviter la multiplication anarchique des résidences secondaires. Pourtant l'ancien ministère de l'environnement s'était montré réticent devant un tel projet, la formule du parc naturel lui paraissant mal adaptée aux caractères particuliers de la région parisienne. Désormais les élus locaux et les responsables de l'association *des Amis du Vexin* espèrent que les nouvelles fonctions de M. Michel Poniatowski et son influence auprès du nouveau président de la République permettront d'envisager une solution qui, en tout état de cause, doit être trouvée à bref délai. — J.-L. S.

● ERRATUM. — Dans une de nos éditions du 22 juin, une ligne sautée a rendu incompréhensible un passage de l'article sur les *autoroutes* (page 1) ; *c'est quatre jours après* « la Provençale » que « *sera mise en service la section de contournement de Vienne* ».

P.T.T.

Pas de tonalité... dans la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines

On pouvait penser que les autorités publiques profiteraient de la création des villes nouvelles pour que l'offre de téléphone précède la demande. Il n'en a rien été. Bien sûr, les candidats au téléphone n'attendent plus aujourd'hui que quelques mois pour être raccordés au central téléphonique, mais c'est la tonalité qui fait défaut.

« *Lorsque nous sommes arrivés aux Nouveaux-Horizons, à Elancourt, en novembre 1970, le gardien n'avait pas le téléphone.* » M. Bernard Froment, qui a longtemps présidé l'un des syndicats de copropriétaires de la ville nouvelle, a essuyé les plâtres. « *Nous étions coupés du monde extérieur et, pour les cas d'urgence, nous avons dû demander, et nous avons obtenu, que le gardien ait accès au poste d'un chantier voisin. Moi-même j'ai patienté huit mois pour être raccordé. Ce décalage a été le lot de toutes les constructions nouvelles, puisque les écoles elles-mêmes ont attendu six mois.* »

La cause de ces retards ? Le manque de moyens financiers, bien sûr, mais aussi une sous-estimation des besoins par les télécommunications. M. Serge Goldberg, directeur de l'établissement public de la ville nouvelle le pense : « *Les P.T.T. n'ont pas cru à nos prévisions de croissance de la population*, constate-t-il, *nous avons une cadence de remplissage de 3 500 logements par an, c'est-à-dire qu'il nous faut 1 500 à 2 000 lignes téléphoniques chaque année. Nous risquons d'avoir une période difficile en 1975.* »

A ces critiques, les télécommunications répondent que dans l'hypothèse la plus favorable, c'est-à-dire dans le cas où le central est installé dans le premier quartier construit, on peut obtenir la livraison du bâtiment dans des délais identiques à ceux nécessaires pour la construction des immeubles d'habitation. Mais alors que les logements sont occupés dès leur achèvement, le central doit encore recevoir son équipement technique. Le délai de montage d'un auto-commutateur étant légèrement inférieur à un an, il y a, dans le meilleur des cas, un décalage de même valeur et incompressible entre l'arrivée des premiers habitants et la mise en service du central.

Connexion avec Versailles

Un effort important a été fourni : 39,5 millions de francs dont 23 à la charge des P.T.T. ont été dépensés pour la construction à Trappes d'un autocommutateur de 6 000 lignes plus 400 équipements à fort trafic qui est entré en service au début de cette année. Les responsables des télécommunications de Paris extra-muros sont confiants : « *Nous faisons face à la demande sans problème* », affirment-ils. Fin 1975, 10 000 lignes plus 400 équipements à fort trafic, et, en 1976 un nouveau central à Guyancourt de 9 000 lignes, plus 200 équipements à fort trafic, viendront améliorer encore la situation. A terme, Saint-Quentin-en-Yvelines comptera 60 000 lignes téléphoniques.

« *Ce qui ne va pas aujourd'hui*, constate M. Goldberg, *c'est la* connexion avec le réseau versaillais ». M. Jean-Louis Guillaume président du groupement des industriels de la région de Versailles rend hommage à la bonne volonté des P.T.T., mais, dit-il, « *les industriels perdent du chiffre d'affaires parce qu'il est souvent impossible de les joindre pour leur passer des commandes* ».

Industriels, particuliers et administrations s'accordent pour constater une amélioration du téléphone dans la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Ce résultat n'a pu être obtenu qu'au moyen du procédé du pré-financement. Ainsi, les industriels sont-ils appelés à acquitter 8 000 F par ligne installée. L'application de ce système aux particuliers est discutable car tout le monde ne peut pas avancer 2 500 F remboursables en cinq ans, « *surtout quand on vient d'acheter un appartement* », comme le remarque M. Froment. A ville nouvelle n'a pas correspondu un téléphone vraiment nouveau ; mais était-ce possible dans la situation de pénurie que connaît la France dans ce domaine ?

ALAIN FAUJAS.

TRANSPORTS

HAUSSE DE 3 A 5 % DES TARIFS AÉRIENS

L'Association internationale des transports aériens (AITA) a approuvé à l'unanimité des quarante compagnies affiliées des majorations de tarifs de 3 à 5 %. Ces hausses de tarif, rendues nécessaires par la montée des *prix du carburant, entreront en* vigueur à partir du 1er août. Elles seront soumises à l'approbation des gouvernements intéressés.

Les vols entre les Etats-Unis et l'Europe, le Proche-Orient, *l'Afrique et le sous-continent* indien seront augmentés de 5 %, ont indiqué les porte-parole. Les autres vols transatlantiques, notamment entre l'Amérique centrale ou l'Amérique du Sud et les Caraïbes, l'Europe, l'Afrique du Nord et le Proche-Orient, seront augmentés de 4 %. Les vols de et vers Mexico seront augmentés de 3 %.

UNE NOUVELLE LIGNE D'AUTOBUS POUR ROISSY

A dater du lundi 24 juin, une nouvelle ligne d'autobus sera créée pour la desserte de l'aéroport Charles-de-Gaulle de Roissy-en-France : la ligne 351 : Nation-aéroport Charles-de-Gaulle), annonce la R.A.T.P. Elle sera exploitée tous les jours de la semaine, de 6 h. à 20 h. 30 au départ de la place de la Nation, de 6 h. 45 à 21 h. à partir de l'aéroport de Roissy.

Partant de la place de la Nation, la ligne empruntera l'avenue du Trône, le cours de Vincennes, le boulevard Davout et l'avenue de la Porte-de-Bagnolet. Elle utilisera ensuite, en service direct, les *autoroutes A-3, A-86, B-3 A-1 jusqu'à* l'aéroport Charles-de-Gaulle.

PRESSE

UNE LETTRE DE M. CHASTENET

(Suite de la première page.)

C'est un fait que, dès le 19 décembre 1944, il parut sous un aspect copié sur celui du *Temps* : même titre gothique, même absence d'illustrations, même bulletin de l'étranger en première colonne, même disposition des articles, même sérieux. C'est ce qu'en français on nomme un plagiat.

C'est *un fait enfin que je n'en* ai nullement voulu aux collaborateurs du *Temps* (j'avais avec eux de très cordiales relations) qui sont passés au *Monde*. Il fallait bien vivre. D'ailleurs plusieurs de ces collaborateurs, M. Bonis-Charancle en tête, ne restèrent pas longtemps dans leur nouvelle maison.

Au cours de ma narration, j'ai rendu hommage au talent journalistique de M. Beuve-Méry que je pus apprécier quand il était le correspondant du *Temps* à Prague.

Je ne l'ai en aucune manière pris à partie.

Pourquoi faut-il que l'aigreur de plusieurs passages de son article, et notamment de la dernière phrase, fasse penser qu'il s'est cru personnellement visé ?

Sans qu'il me soit nécessaire d'invoquer la loi, je compte sur votre courtoisie, monsieur le directeur, pour que la présente lettre soit sans tarder insérée dans la première page de votre journal, là où parut l'article de M. Beuve-Méry.

***

Maintenir, dans la forme, une tradition aujourd'hui plus que centenaire tout en s'efforçant de remettre en vigueur une déontologie depuis longtemps négligée ne paraît guère relever du plagiat. Par respect du droit de réponse, je ne puis que prier le lecteur de se reporter, pour l'essentiel, à l'article du 20 juin, qui n'était lui-même qu'une réponse aux assertions de M. Chastenet. — H. B.-M.

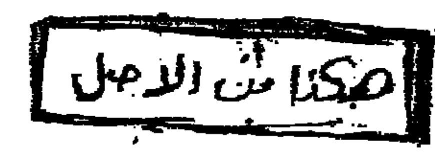
En Grande-Bretagne

FIN DE LA GRÈVE DES OUVRIERS DU LIVRE

La grève des ouvriers du livre britanniques, qui avait entraîné la non-parution, depuis jeudi, du *Times*, du *Financial Times* et du *Daily Mirror*, a pris fin vendredi à la suite d'un accord entre les dirigeants syndicaux et la direction, accord dont les détails ne sont pas encore connus.

***

Le *Times* quitte ce samedi 22 juin ses locaux de Printing House Square, dans le quartier de Blackfriars, à Londres, pour emménager quelques centaines de mètres plus loin, dans Gray's-Inn-Road, quartier de Holborn. C'est dans l'immeuble de la King's-Printing-House que le *Times* a été publié pour la première fois, il y a cent quatre-vingt-neuf ans, sous le titre *The Daily Universal Register*.



LES RÉSIDENTS SECONDAIRES, CES INCONNUS DANS LA COMMUNE

(Suite de la première page.)

Les « retombées » sont moins importantes, en revanche, pour les commerçants. Souvent les résidents secondaires n'hésitent pas à s'arrêter pour leurs achats de week-end au super marché voisin ou préfèrent le bourg, mieux approvisionné, à la petite commune rurale. Les commerçants de celle-ci n'ont plus alors qu'à vendre les provisions de dernière heure ou à se spécialiser dans les « produits campagnards », ce qui constitue néanmoins un apport réel à leur revenu.

La question demeure posée : apportent-elles en définitive un bien ces résidences secondaires qui rénovent l'habitat rural et qui créent des emplois (jardiniers, femmes de ménage, gardiens), même si ceux-ci sont saisonniers ? Ce serait oublier, répondent les maires, l'anarchie fréquente des implantations dans les zones agricoles, la hausse des valeurs foncières et immobilières, et la « disparition » de l'espace. (*« Dès qu'une ferme disparaît, elle est transformée en maison de plaisance »*, constate un maire du Loiret, et, à Chiroubles, dans le Rhône, la construction de cinq nouvelles habitations provoque, faute de place, des difficultés.) Autant de phénomènes néfastes pour les agriculteurs en place et qui ne sont pas compensés par le modique revenu de la vente de beurre-œufs-fromages. Ce serait encore oublier l'accroissement des charges communales.

« *Les résidents secondaires*, expliquent de nombreux maires, *viennent de la ville et s'étonnent de ne pas trouver les mêmes facilités à la campagne. Il leur paraît naturel d'avoir l'électricité, l'eau, le tout-à-l'égout, des chemins entretenus, une voirie commode. Ils réclament la ville à la campagne. Tout doit fonctionner. Pourtant, ces équipements coûtent cher à une petite commune.* » Sans doute, cette population temporaire paie-t-elle des impôts locaux et accroît-elle les recettes des municipalités. Mais sa présence conduit à la création de nouveaux équipements ou au renforcement d'anciens équipements que, de plus, elle n'utilise pas en permanence. Aussi les maires considèrent les habitants du week-end avec un peu d'amertume, même s'ils se consolent en concluant que ces travaux sont en définitive bénéfiques à la population locale.

« Une mentalité banlieusarde »

Ce désenchantement d'élus, dont la majorité demeure cependant favorables à la présence de résidences secondaires, s'explique aussi par l'attitude de cette population saisonnière. Une population qui, oisive, souvent aisée, apparaît à beaucoup de villageois comme trop différente, sinon étrangère. «*Trop de résidents secondaires*, affirme, par exemple, M. Groeninck, maire de La Ferté-Saint-Aubin (Loiret), *ont une mentalité de propriétaire, une mentalité « banlieusarde ». Ils s'approprient la campagne ; tout leur est dû ; le rural n'existe pas ; c'est le chacun pour soi.* »

Il est vrai que les relations sont généralement inexistantes. Deux mondes — rural et permanent, citadin et temporaire — se côtoient sans se rencontrer. D'autant que les zones d'intérêt ne se recoupent pas, que le citadin, à la recherche de la tranquillité, ne souhaite pas toujours s'intégrer à la vie locale (s'il participe financièrement aux activités locales, il y prend rarement part physiquement), que les principaux vecteurs d'intégration — comme l'école — ne peuvent être utilisés. Dès lors, les contacts, par le commerçant ou l'employé, sont essentiellement marchands ou ne dépassent pas la simple relation de voisinage. On se connaît ; on ne se fréquente pas.

Dès lors également, des conflits peuvent surgir parce que les résidents secondaires ont bouleversé des habitudes : comme dans ces villages où les nouveaux venus barrent leurs chemins, traditionnellement empruntés par les agriculteurs, comme à Cambon (Hérault) où les habitants temporaires, reboisant leur propriété, ont empêché les fermiers de brûler la terre comme ils en avaient coutume, comme à Neauphlette et à Longnes, deux communes des Yvelines proches l'une de l'autre :

— A Neauphlette — quatre-vingts résidences principales, vingt-cinq résidences secondaires, — M. Charles Leblond faisait part, en mars 1972, de son intention de construire une porcherie de sept cent cinquante bêtes. Des résidents secondaires, soutenus ensuite par quelques habitants permanents, s'y sont opposés, arguant notamment du danger de pollution. L'autorisation d'exploiter a été refusée. Le tribunal administratif doit statuer. « *Pour les résidences secondaires*, dit aujourd'hui M. Leblond, *tant que la campagne reste la campagne de carte postale, tout va bien. Mais si elle rappelle qu'elle est aussi un lieu de production, elle est alors contestée.* »

Des relations de confiance et d'amitié

A Longues — deux cent cinquante - cinq maisons, dont soixante-quinze résidences secondaires, — on manque de logements : en 1972, douze mariages ont été célébrés ; un seul couple est resté au village ; ceux qui auraient voulu agir de même n'ont pas réussi à se loger. La municipalité a décidé de construire un lotissement de deux cent quarante-six maisons. Une association de défense du site s'est créée, animée surtout, affirme le maire, par des résidents secondaires, mais regroupant aussi des habitants locaux, inquiets, comme les Parisiens, d'un trop gros gonflement du village. Le projet, pour le moment, est bloqué ; une autre association, celle des souscripteurs des maisons en projet, s'est à son tour constituée.

L'ancienneté de l'implantation des résidents secondaires et leur densité jouent un rôle important dans les rapports avec les populations locales. L'exemple, cette fois, provient d'Aquitaine. La région du Médoc comporte, depuis plus de trente ans, des résidences secondaires : leurs propriétaires sont connus et ont avec les villageois des relations de confiance et d'amitié. Le phénomène fut longtemps le même dans le bassin d'Arcachon, où l'entente avec les ostréiculteurs était réelle. Mais, au fur et à mesure que le nombre de maisons « étrangères » augmentait, les rapports se sont détériorés.

Refuser d'être des communes-dortoirs du dimanche

Alors les maires de ces petites communes rurales où triomphent les résidences secondaires, très conscients des difficultés qu'elles créent, mais soucieux de l'avenir de leur village, tentent de « faire la part des choses ». En voici trois et, tous les trois, ils présentent la même analyse. Mme Renard, maire de L'Habit (cinquante résidences principales et soixante-cinq résidences secondaires), dans l'Eure : « *S'il n'y avait pas de résidences secondaires, L'Habit mourrait. C'est indispensable pour que le pays vive, mais cela ne fait pas la vie du pays.* » M. Vildammé, maire de Ménestreau-en-Villette (deux cents et cent), dans le Loiret : « *Ou mon pays meurt définitivement ou il possède des résidences secondaires qui lui rapportent des impôts. C'est un apport d'argent, pas un supplément de vie.* » M. Mourier, maire de La Motte-Chalançon (cent quatre-vingt-sept et quatre-vingt-dix-huit), dans la Drôme : « *Cela aide, mais je préférerais des activités permanentes.* »

La majorité des élus craignent en réalité que leur commune ne devienne un refuge de maisons de campagne qui ne s'animerait que les samedis et les dimanches. Comme Montchauvet, dans les Yvelines, que la secrétaire de mairie, un peu amère, qualifie elle-même de « *village d'opérette* ». Montchauvet, situé sur un promontoire, près d'une forêt, c'est un peu la France des vieilles cartes postales : une petite place avec un monument aux morts, une église, de gros arbres, des rues étroites, des maisons aux murs massifs, aux toits d'ardoise.

Mais, un jour de semaine, c'est un village qui ne semble pas vivre, où la voiture s'entend de loin, où les habitations aux volets ouverts surprennent. Montchauvet compte un seul commerçant — une auberge, — trois artisans — un maçon, un serrurier, un réparateur de radio-télévision, — un apiculteur et six fermes. En 1973, un seul mariage a été célébré, un décès a été déploré, aucune naissance n'a été enregistrée. L'école accueille dix-sept enfants. La poste a disparu, le curé est parti. Le budget communal est de 110 000 F. Il y a près de deux cents habitants, cent trente-trois maisons (soixante-quatre résidences principales ; soixante-neuf résidences secondaires), deux cent quatorze électeurs.

Un tel exemple effraie les maires qui ne souhaitent pas que leurs municipalités deviennent, selon l'expression de l'un d'entre eux, des « *communes-dortoirs du dimanche* ». Pourtant, dans le même temps, ils constatent que, de plus en plus, les résidences secondaires se transforment en résidences principales, et jugent que cette tendance, si elle se confirme, peut constituer la « chance » de leur commune.

MICHEL SCHIFRES.

Prochain article :

LE P.-D. G. A LA MAIRIE

JUSTICE

INCIDENTS A TOULOUSE

Le texte du jugement du tribunal administratif sur l'affaire du Larzac a dû être lu par un contestataire

Les forces de police sont intervenues

Toulouse. — Le tribunal administratif de Toulouse a rejeté le recours contre l'arrêt du préfet de l'Aveyron, déclarant d'utilité publique l'acquisition par l'Etat de 13 400 hectares de terrain pour l'extension du camp du Larzac pour les besoins militaires (*nos dernières éditions*). Le texte du jugement n'a pas été lu à l'audience, mais remis à la presse en séance, ce qui a provoqué la contestation d'une quinzaine de personnes appartenant à des groupes de soutien des paysans du Larzac et qui ont demandé lecture publique du document. Le tribunal a refusé.

L'un des contestataires, se substituant au président, a lu, debout, le jugement qu'il détenait, pendant que les autres manifestants sortant de leurs sacs des fleurs de genêt du Larzac et des graines de roseau les répandaient à profusion sur les bancs, sur les pupitres et dans les allées en scandant les slogans : « Gardarem lo Larzac », « La vie continue au Larzac. »

Les juges ont aussitôt levé la séance et quitté les lieux. Le tribunal a requis les forces de police pour faire évacuer la salle. Les manifestants ont été emmenés au commissariat. Ils ont été relâchés après contrôle de leur identité. Au commissariat ils ont aussi répandu abondamment des fleurs de genêt et des graines de roseau.

Le tribunal administratif a joint les instances en cours depuis un an (il y en avait quatre celles de MM. Tarlier, Cazotte, Alba et autres — groupements et associations des communes : celles de la commune de Roquefort-sur-Soulzou, du Centre des jeunes agriculteurs et de la chambre des métiers de l'Aveyron) et statué par une seule et même décision. Le tribunal n'a pas retenu le grief d'incompétence du préfet de l'Aveyron considérant que « *bien que, s'inscrivant dans un ensemble national des camps militaires et devant être affecté à l'usage général des armées, le camp du Larzac demeure administré par les services de la IVe région militaire et ne constitue pas une administration centrale au sens des dispositions de l'article premier du décret du 22 février 1972* ».

Les plaignants estimaient que la déclaration d'utilité publique était du ressort d'un arrêté ministériel. De même, le tribunal a estimé que les arguments évoqués contre la légalité et la régularité de l'enquête ne sont pas à retenir :

● INSUFFISANTE DUREE DE L'ENQUETE : en l'absence de toute prescription contraire les dimanches et jours fériés sont inclus au même titre que les jours ordinaires dans le délai prévu ;

● *PRESSIONS POLICIERES* : la présence de forces de police et de fonctionnaires de la sûreté aux abords et sur les lieux du dépôt des pièces du dossier n'établit pas qu'elle a été de nature à porter atteinte à la garantie offerte aux intéressés par la procédure de l'enquête préalable ;

● *IRREGULARITES DANS LA COMPOSITION DU DOSSIER* : le dossier d'enquête comprenait notamment un plan de situation au 1/200 000e, les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants, un plan général des acquisitions et un plan de l'infrastructure d'accueil, desquels il ressortait le plan général des travaux envisagés. Ainsi ledit dossier comportait toutes les indications requises et avait une suffisante précision ;

● INSUFFISANCE DU DOSSIER SUR LE PLAN FINANCIER : les dispositions de l'article premier du décret du 6 juin 1959 n'imposent ni l'établissement de devis détaillé ou de ventilation entre les diverses catégories de dépenses ou d'indemnités, ni celui d'un plan de financement rigoureux, mais seulement d'un *document fixant l'ordre de grandeur approximative des divers éléments du projet, le montant probable des opérations de construction et le prix d'achat des terrains* ;

● LES LACUNES ET CONTRADICTIONS DU DOSSIER D'ENQUETE : les divers arguments exposés sous ce moyen se rapportent en réalité aux conditions d'utilisation future du camp par l'armée, aux conséquences de cette utilisation sur les possibilités du pacage des moutons et sur les conditions

De notre correspondant

d'accès du *public* aux *chemins* et routes situés à l'intérieur du camp, au nombre des exploitations atteintes par l'extension du camp et à la façon dont ont été appréciées les répercussions de cette extension sur leur économie.

« Les exigences de l'entraînement d'unités blindées »

Ces arguments mettent en cause de façon plus ou moins directe l'utilité publique de l'extension du camp mais ne sauraient, en tout état de cause, entacher d'illégalité le dossier de l'enquête. Il n'était pas nécessaire non plus que d'autres ministères soient consultés (affaires culturelles, environnement, aménagement du territoire) : « *Aucune disposition législative ou réglementaire*, estime le tribunal, *obligerait notamment le ministère des armées à demander l'avis du ministre chargé de l'aménagement du territoire* ».

D'autre part, il n'est pas établi que la façon de procéder de la commission d'enquête a été de nature à rendre inopérantes les garanties offertes par la procédure et il n'est pas établi davantage qu'il y ait détournement de pouvoirs résultant du projet d'extension du camp à des fins financières, selon les déclarations des plaignants qui estimaient que les possibilités offertes par la loi du 3 juillet 1877 et celle du 17 avril 1901 rendaient cette extension inutile.

Enfin, le tribunal considère que la déclaration d'utilité publique de l'opération est fondée. Il n'a pas retenu les arguments concernant les atteintes à la propriété privée ni à d'autres intérêts ni les conséquences sociales, économiques et humaines de l'opération, « *les exigences de l'instruction et de l'entraînement d'unités blindées et l'importance d'une brigade, eu égard notamment aux caractéristiques des engins de combat actuellement en service, rendant nécessaire l'extension du camp* ». — L. A.

LA GRÈVE DE LA FAIM DE M. PATRICK NOULET

Dix-huit écrivains et avocats protestent contre « la censure politique de l'administration pénitentiaire »

Dix-huit personnalités, écrivains et avocats, ont rendu publique mercredi 19 juin une déclaration commune après l'entretien que cinq d'entre eux ont eu lundi soir avec M. Ange Calisti, directeur de la prison de la Santé (*le Monde* des 18 et 10 juin).

La délégation était composée de Mme Michèle Manceaux et de MM. Maurice Clavel, Claude Mauriac, Philippe Gavi et Serge Livrozet. Elle s'était rendue à la Santé pour exiger « *la levée de la censure exercée par l'administration pénitentiaire sur les lectures des prisonniers* », après la grève de la faim d'un détenu, M. Patrick Noulet. Ce dernier continuait, jeudi 20 juin, la grève de la faim commencée le 4 juin pour pouvoir lire les livres de son choix.

Dans cette déclaration, Mme Michèle Vian, MM. Jean-Paul Sartre, Jean-Marie Domenach, Claude Mauriac, Maurice Clavel, Me Denis Langlois, Mme Michèle Manceaux, MM. Jacques Donzelot, Philippe Gavi, Serget Livrozet, André Jeanson, Alain Jaubert, Me de Félice, Mes Alain Even, Marc Forin et Ziwie, MM. François Régis-Bastide et Bernard Pingaud (section des écrivains du P.S.), déclarent notamment : « *Peu avant l'entrevue, le ministère de la justice faisait publier un communiqué officieux qui confirmait, s'il en était besoin, combien Patrick Noulet avait raison de s'insurger contre le principe même de la censure en prison et les écrivains de porter le débat devant l'opinion publique.* »

« *Le jour même où nous nous rendions à la Santé, on refusait à Patrick Noulet le droit de recevoir en cellule le journal* Libération », ajoutent les signataires de la déclaration.

« *La lettre du règlement était certes respectée puisqu'il y est dit qu'un détenu peut recevoir un journal, alors que Noulet en avait demandé deux :* Libération *et* le Monde, *mais il est évident que, en supprimant* Libération, *l'administration exerçait une censure politique dont le ministère, le jour même, niait l'existence (...).* »

M. Noulet lui-même a fait transmettre à la presse, mercredi après-midi, un texte où il indique : « *Enfermés entre nos murs de pierre, nous ne pouvons rien si tous nos camarades ne sortent pas de leur propre indifférence.* »

Le procès des trafiquants de drogue à Marseille

DES JOURNALISTES PROTESTENT CONTRE LES PROPOS D'UN AVOCAT

La section de Provence des journalistes C.G.C. a publié, le vendredi 21 juin, une note de protestation visant les propos tenus, lors de l'audience de la matinée, au procès de Jean-Baptiste Croce et de vingt-sept autres inculpés de trafic de stupéfiants par Me Coupon, du barreau d'Avignon. Celui-ci avait accusé une partie de la presse d'avoir « *contribué à manipuler l'opinion sur le problème de la drogue* ». De son côté, la section de Provence du Syndicat national des journalistes (S.N.J.) a *déclaré s'associer pleinement* à cette protestation.

Les journalistes s'élèvent contre la déclaration de Me Coupon, qui « *met en cause l'intégrité et la conscience professionnelle des journalistes chroniqueurs judiciaires* ».

D'autre part, une dizaine de chroniqueurs judiciaires ayant assisté au procès ont également rédigé une lettre à l'intention du bâtonnier du barreau de Marseille.

● *La cour d'assises de Paris* a prononcé, vendredi 21 juin, la condamnation de quatre des cinq personnes accusées de vol qualifié avec violences, qui prétendaient avoir agi pour des mobiles politiques (*le Monde* du 22 juin 1974). L'instigateur de l'attaque, Jean Graziani, a été condamné à huit ans de réclusion criminelle ; *Gilles Magrez*, qui avait tiré le premier coup de feu contre la victime, à sept ans de réclusion criminelle, et leurs deux complices, Lionel Lebec et Marc *Agati*, à cinq ans d'emprisonnement, dont quatre aves sursis. M. Georges Kobor, l'ancien légionnaire d'origine hongroise, a été acquitté.

LE PROCÈS DES FAUSSES FACTURES A LYON

« La personne qui m'a fait gagner ma vie »

Lyon. — On n'a *pas* été loin, vendredi 21 juin, d'en *savoir un* peu plus de ce que permet la seule connaissance du dossier de l'affaire dite des fausses factures de Lyon, dont l'examen se poursuit devant la cinquième chambre correctionnelle du tribunal de grande instance. Pour la première fois, le facturier vedette, M. Jean-François Dagand, a admis qu'il y avait bien en dehors des inculpés en cause un « *deus ex machina* », *un homme qui, dans ce commerce* de déchets ferreux dont on découvre chaque jour les particularités et les singularités, avait joué un rôle essentiel.

Mais de « *cette personne qui m'a fait gagner ma vie* » M. Dagand n'a pas pour autant consenti à livrer l'identité. En ira-t-il de même jusqu'au terme des débats ? Ce qui est certain, c'est qu'en écoutant M. Dagand, en le voyant ainsi concéder un peu de terrain, certaines personnes dans le public, et parmi elles des inculpés qui ont déjà été interrogés, ont paru éprouver *soudain les plus* vives inquiétudes avant de connaître un soulagement inespéré.

On examinait le cas de M. Alexandre Fichelet, gérant de la Société nouvelle entreprise de constructions métalliques, électriques et mécaniques, dont le siège social est à Monthuel *dans l'Ain et où furent saisies* quatre factures Dagand mentionnant livraison de 131 tonnes de tôles pour le prix de 102 000 francs.

M. Fichelet, qui plaide la réalité de la livraison, devait très vite subir les curiosités du président Robin : comment avait-il pu trouver d'abord ces tôles déclassées, et du même coup exemptes de T.V.A., à des prix qu'il disait lui-même avantageux, alors qu'on était en pleine période de pénurie ?

M. Fichelet fit une première concession : « *En période de pénurie, monsieur le président, on est bien obligé de recourir au système D.* »

Il exposa alors, de question en question, que « *de grosses sociétés qui ont des stocks déclassés les font vendre par d'autres*.

« C'est *normal* cela ? demanda M. Robin.

— *C'est l'usage*, dit M. Fichelet après beaucoup d'autres. *De toute façon*, ajoute-t-il, *les tôles déclassées cela existe, et ces grosses sociétés ne les proposent jamais en vente directe*.

— Donc, en déduisait M. Robin, elles vendent ces marchandises par l'intermédiaire de facturiers ? »

« Vous avez donc un grand patron ? »

M. Fichelet devint à nouveau *plus réservé* :

— « *C'est peut-être cela, mais ce n'est peut-être pas cela non plus.* » Puis, avec un demi-soupir : « *Comprenez-moi monsieur le président.* »

— « Je comprends que vous ne voulez pas nous dire carrément comment cela s'est passé.

— *Vous voyez bien que je ne peux pas.* »

Restait donc à tenter auprès de M. Dagand une dernière chance. On fit appel une fois encore à ses sentiments. On lui répéta que, en se taisant, il mettait M. Fichelet *dans une bien* mauvaise situation. Jamais il ne parut aussi mal à l'aise : « *On m'avait dit que les acheteurs ne risquaient rien.* »

Qui pouvait être cet « on » ?

« Vous avez donc un grand patron ? », dit M. Robin.

Pour la première fois, M. Dagand l'admettait : « *C'est la personne qui m'a fait gagner ma vie. Je suis obligé de la couvrir.* »

M. Truche, le procureur adjoint, s'en mêla, lui rappelant *qu'il risquait une longue peine* de prison. M. Dagand eut alors cette réplique aussi candide que lucide : « *Le droit pénal a autant de responsabilité que moi dans mon silence. Jusqu'à maintenant, ces affaires n'étaient pas poursuivies ou, quand elles l'étaient, se terminaient avec trois mois de prison.* »

Un point en tout cas a été acquis : dans le cas de M. Fichelet, on est bien en présence de factures Dagand dont M. Jean-François Dagand n'eut absolument aucune connaissance. Fût-ce du bout des lèvres, il lui fallait en convenir. Comme à colin-maillard on a donc « brûlé ». Il reste deux semaines pour savoir si l'on fera mieux.

J.-M. Th.

Tenu pour responsable de la mort d'un patient

UN CHIRURGIEN A ÉTÉ CONDAMNÉ A SIX MOIS DE PRISON AVEC SURSIS

Pour homicide involontaire, la *seizième chambre correctionnelle* de Paris a condamné, vendredi 21 juin, à six mois d'emprisonnement avec *sursis* et 5 000 francs d'amende, un chirurgien, le docteur *Daniel Berman. Le tribunal*, s'appuyant sur les conclusions des médecins experts, l'a tenu pour responsable de la mort, survenue le 3 septembre 1970, de M. Jean-*Jacques Besson, vingt-trois* ans, typographe, et l'a condamné en conséquence à verser au total 500 000 francs environ à la famille du défunt (père, sœurs, veuve et orphelin).

Il a été tenu rigueur au praticien de s'être abstenu, alors qu'il était de garde au centre chirurgical Floreal, à Bagnolet (Seine-Saint-Denis), d'examiner personnellement le jeune homme dès qu'il fut admis, le 3 août 1970, vers 18 h. 30, pour une appendicite, laissant ce soin à un étudiant en médecine. Le docteur Berman n'examina le patient que le lendemain L'intervention ne fut pratiquée que ce jour-là vers 14 heures, et le surlendemain une septicémie se déclara : le décès survint à 19 heures.

SAISIE DU MENSUEL « HARA-KIRI »

M. Jean-Michel Aubouin, premier vice-président du tribunal de Paris, a donné satisfaction, vendredi 21 juin, a six employés des Pompes funèbres, pour qui Mes Marcel Manville et George-Laure Pau avaient sollicité en référé l'autorisation de saisir le numéro de juin du mensuel *Hara-Kiri*. Ce magazine a publié en effet un cliché *représentant* les demandeurs photographiés au moment où ils portaient, le 4 avril, le cercueil de Georges Pompidou.

Mais un montage avait permis de leur ajouter des *brassards* revêtus du sigle SS. Le tout était accompagné d'une légende ainsi conçue : « *Sur notre document, on peut voir une section d'assaut SS enfoncer avec un bélier la porte des Lilas, sous l'œil indifférent de la population.* »

Le magistrat a autorisé la saisie de tous les exemplaires du mensuel entre les mains de tous les détenteurs ou distributeurs se trouvant dans les lieux où les employés sont susceptibles d'être le plus connus — là où ils habitent — les dixième, dix-huitième et dix-neuvième arrondissements de Paris, ainsi que les communes de Gonesse (Val-d'Oise), Bagnolet et Bondy (Seine-Saint-Denis).

POLICE

APRÈS DE NOUVELLES OPÉRATIONS « SÉCURITÉ ET PROTECTION »

« Il n'y a pas de libertés individuelles réelles sans sécurité personnelle »

déclare M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur

Le ministère de l'intérieur a renouvelé, au cours de la nuit du 21 au 23 juin, les opérations « sécurité et protection » qu'il avait lancées une semaine plus *tôt. Les Hauts-de-Seine*, la Seine-Saint-Denis, ainsi que les agglomérations de Lille et de Lyon ont été à nouveau quadrillés une partie de la nuit par des milliers de policiers et de gendarmes.

Cinquante-deux mille personnes (dont 8 400 mineurs) ont été interpellées, 24 560 voitures contrôlées, ainsi que 600 lieux publics et 300 équipements collectifs : *60 délits ont été constatés.*

Dans une déclaration, le ministre de l'intérieur, qui, contrairement au week-end précédent, n'était pas présent sur le terrain, explique les raisons de ces opérations : « *Il faut savoir que le taux de criminalité a augmenté en France depuis dix ans de 153 % et qu'il est temps de mettre un terme à ce danger. En France comme à l'étranger, des bandes plus nombreuses, plus organisées et dangereuses se sont développées dans les grandes cités. Elles ne doivent plus commettre impunément leurs méfaits.*

» *Il n'y a pas de libertés individuelles réelles sans sécurité personnelle*, affirme M. Michel Poniatowski. *Liberté et sécurité sont étroitement liées. C'est un principe démocratique, que tout gouvernement se doit de faire respecter ; qu'un citoyen soit empêché de sortir ou de rentrer le soir chez lui (...) est une atteinte aux libertés.* »

POINT DE VUE

TOUS DES SUSPECTS...

DEJA, on ne réagit plus : la vaste opération policière conduite par M. Poniatowski n'a suscité dans la presse, y compris à gauche et à l'extrême gauche, que des réserves sur son efficacité, et pour tout commentaire politique qu'un peu d'ironie sur « *le style publicitaire à l'honneur aujourd'hui* » (*l'Humanité*) ou sur « *la grande démagogie* » (*Libération*) de ces opérations « *effectuées*, dit le ministre de l'intérieur, *dans l'intérêt des citoyens honnêtes, qui doivent être protégés* ».

L'alibi a été bien choisi. Les *agressions se multiplient* dans la rue, dans le métro, et la peur commence à s'installer. Mais, on l'a dit, ces opérations sont inefficaces du *point de vue de la répression de la* criminalité.

Alors s'agit-il d'autre chose ? Alors de quoi peut-il s'agir ?

Les braves gens ont peur. Ne s'agit-il pas de les rassurer, de montrer qu'on est là, que la police les protège ? Non. Il s'agit de les *habituer*. De les habituer à la pratique *normale* de la répression. En faisant fonctionner dans un premier temps une association répression-assassins et voleurs. Afin de faire admettre comme *normale*, juste, nécessaire, *légitime* enfin, la présence permanente du policier et du contrôle. Au bout du compte, de leur faire *prendre en charge* la répression, *toute la répression*.

Précisons : cette vaste opération policière est en *réalité* une *opération* psychologique. Il s'agit dans un premier temps de faire considérer la présence de la police et la *pratique* policière de l'interpellation comme nécessaires. Puis la répression devient une institution familière, quotidienne, sécurisante. Puis positivement admise. Soutenue. Il s'agit aujourd'hui des assassins et des voleurs. Mais demain ? Les braves gens seront devenus les auxiliaires passifs de la répression, de toute répression. *Ils commencent alors à* s'identifier à la police-qui-protège. Jusqu'au jour où ils en deviendront les auxiliaires actifs, par la délation *par exemple*.

Une nouvelle étape dans le développement de l'appareil technique et *idéologique* de la répression en *France vient donc d'être franchie*. Car on est déjà habitué à bien des choses. Qui s'émeut maintenant de voir par exemple le quartier Latin *en perpétuel état de siège ? Y a-t-il* tant de braves dames volées ou violées boulevard Saint-Germain ? Les cars, bourrés de C.R.S. bien entraînés, en stationnement *permanent*, font aujourd'hui partie du *décor*. C'est une chose *admise*.

Le candidat Giscard d'Estaing nous avait assuré de la continuité, la voilà ; il s'engageait au changement, le voici :

Les libertés publiques, celles qui *puisent dans le libéralisme le plus* traditionnel, ont vécu. Les princes (de sang cette fois) qui nous gouvernent tournent aujourd'hui le dos au *droit* dont ils se réclament pourtant, et aux principes fondamentaux de ce droit.

La pratique de l'interpellation est soigneusement réglementée par le code de procédure pénale. Elle ne peut s'appliquer que dans le cadre d'une information judiciaire ou en cas de flagrant délit. C'est donc une pratique largement illégale (1), mais depuis bien des années largement répandue, qui vient ainsi d'être cautionnée par le ministre de l'intérieur lui-même, présent physiquement, pratique qui veut se faire légitimer par les-honnêtes-gens-qui-n'ont-rien-à-craindre-et-qu'on-veut-protéger. Avec une bonne publicité radio-télévisée. Et c'est cela la grande nouveauté : la présence physique du ministre, « le premier flic de France », comme disait M. *Marcellin*, portée par la télévision pour accréditer cette normalité de la répression et engager un processus d'identification (à cet *honnête citoyen qu'est le premier* flic de France, à l'institution répressive).

Ceci renverse un principe juridique fondamental : la présomption d'innocence. Aujourd'hui, nous sommes tous des suspects, et c'est l'innocence qu'il faut prouver. Mais, une *fois encore, les braves* gens, eux, n'ont rien à craindre.

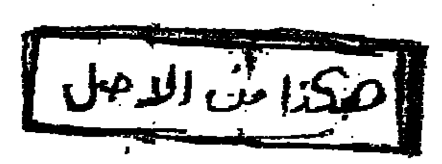
Une image plus précise se dessine de ces braves gens qui « *n'aiment pas que l'on suive une autre route qu'eux* », et plus large du délinquant. Petit signe : les chiffres donnés après la première opération déclarent que 42 000 personnes ont été contrôlées, dont 3 595 mineurs et 4 457 étrangers. Pour quelles raisons ces deux catégories de personnes ont-elles été isolées ? Voudrait-on suggérer qu'elles constituent des lieux privilégiés de délinquance ? Des étrangers, des jeunes, dans la *rue*, à cette heure, suspect !

Un grand pas vient donc d'être franchi, et se précise la dictature souriante qui vient de prendre, à quelques voix près, le pouvoir : aujourd'hui tous suspects, demain tous des flics ?

GÉRARD SOULIER,

professeur à la faculté de droit d'Amiens.

(1) Dans une réponse à une question écrite de M. Rocard, alors député, M. Marcellin, alors ministre de l'intérieur, avait reconnu que la pratique des contrôles d'identité était dénuée de base légale, que n'existait que la procédure d'interpellation, telle que réglementée par le code de procédure pénale.



LE RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

Nous poursuivons aujourd'hui la publication du rapport de la Cour des comptes remis jeudi 20 juin au président de la République (voir le Monde *du 22 juin).*

SÉCURITÉ SOCIALE : révision nécessaire du financement

Le problème de l'équilibre financier du régime général « *temporairement réglé depuis 1968 pourrait se poser à nouveau (...). Les deux derniers exercices 1972 et 1973 se caractérisent par une sensible réduction de l'excédent pour l'ensemble (des régimes) En outre, des éléments nouveaux risquent, en 1974, de compromettre l'équilibre jusqu'ici sauvegardé et devraient entraîner une révision des conditions de financement du régime général, peut-être même de l'ensemble des régimes de Sécurité sociale* ».

L'assurance-maladie, est-il souligné, est en déficit constant depuis 1970 ; l'assurance-vieillesse bénéficiaire jusqu'en 1972, est également en déficit en 1973. Quant aux allocations familiales, qui avaient des excédents, elles connaissent à partir de 1974 un léger déséquilibre. Certes, note la Cour des comptes, les excédents cumulés depuis 1968 atteignent environ 9 milliards de francs, mais cet excédent « *ne représente qu'une fraction réduite du montant total des dépenses annuelles de la Sécurité sociale* » (115 milliards en 1973) et « *ne constitue en fait qu'un fonds de roulement qui ne saurait sans danger être affecté à la couverture des déficits futurs, étant donné qu'il correspond à moins d'un mois de paiements courants* ».

ARMEMENTS TERRESTRES : défaut de prévision du coût des fabrications

Examinant certains programmes d'armements terrestres menés entre 1960 et 1972, la Cour des comptes déplore la durée excessive des études, l'abandon de certaines de ces études pour des raisons d'austérité budgétaire, l'absence d'effort pour réaliser, en cours d'études, les aménagements qui permettraient d'obtenir aux moindres frais les spécifications militaires demandées, et, d'une manière générale, le rapport dénonce le défaut de prévision du coût des fabrications.

Tant pour les engins blindés de la série AMX-10 que pour le char de combat AMX-30 de l'armée de terre française, la Cour des comptes estime que le rapport — anormalement élevé — entre le coût des études et celui de la fabrication industrielle résulte d'abord d'une sous-estimation des dépenses d'études et d'une sur estimation des quantités qu'il sera possible de commander. La Cour des comptes regrette qu'il ne soit pas fait d'estimation préalable pour les dépenses entraînées par les changements intervenant en cours d'exécution.

« *L'évaluation des répercussions financières de ces retouches eût sans doute permis d'en réduire le nombre et d'en limiter l'importance* », note la Cour des comptes, qui observe, d'autre part, qu' « *il conviendrait d'évaluer le coût unitaire de production des matériels envisagés dès que l'état d'avancement des études autorise à en définir les caractéristiques essentielles* ».

En réponse, le ministère des armées note, à propos du char AMX-30, que « *l'examen des prix prévisionnels successifs fait apparaître une dégressivité des prix de revient constatés* » « *Le coût de ce char n'a augmenté que de 20,2 % entre 1966 et 1973, alors que les hausses économiques peuvent être évaluées à 58,8 % pendant cette même période On doit ainsi reconnaître que, s'il y a bien un défaut de prévision du coût des fabrications de l'AMX-30, celui-ci n'a pas été défavorable aux armées* », ajoute l'administration, qui conclut : « *Il n'a pas empêché d'autre part le succès remporté par ce char auprès de nombreux pays étrangers* » *(A suivre.)*

RELIGION

A PROPOS DU CHILI

Un appel catholique et protestant à la « résistance spirituelle »

La commission française Justice et Paix (catholique) et la commission sociale et internationale de la Fédération protestante de France ont signé une déclaration commune intitulée : « *Le Chili, c'est loin d'être fini.* » Après avoir affirmé que les droits de l'homme continuent à être bafoués, le texte précise :

« *Il y a un chômage grandissant au Chili. Des dizaines de milliers de personnes n'ont plus de travail, non seulement du fait d'une situation économique précaire mais en raison de licenciements pour motifs idéologiques. La dégradation du pouvoir d'achat touche surtout les plus défavorisés Des informateurs sérieux remarquent une recrudescence de la mendicité, du vol, de la délinquance et de la prostitution Ce sont des signes de la misère. En outre, la délation — encouragée depuis septembre par le gouvernement — devient, pour certains, un moyen tentant de garder ou de retrouver un emploi.* »

A propos de la torture, on lit : « *En de nombreux pays, le pouvoir politique en vient à utiliser la torture comme une technique de gouvernement. C'est une perversion. Il faut la dénoncer.* »

En conclusion : « *De France, nous pouvons tous contribuer au mouvement d'opinion internationale favorable au changement de la situation actuelle d'un pays ami*

» *A chaque personne, il revient de s'informer, de diffuser à bon escient l'information recueillie et de participer à l'action des organisations politiques et syndicales, aux parlementaires et aux gouvernants de notre pays d'user des moyens d'influence non négligeables dont ils peuvent disposer*

» *L'oppression de l'homme prend de multiples formes et se manifeste dans tous les continents Un tel mépris de l'humain appelle chacune et chacun à la « résistance spirituelle ». C'est bien de cela qu'il s'agit à propos du Chili.* »

LE GRAND RABBIN SÉPHARADE D'ISRAËL VA SÉJOURNER EN FRANCE

M. Ovadia Yossef, grand rabbin sépharade d'Israël, est attendu à Paris dimanche 23 juin. Il restera à Paris une huitaine de jours et participera à diverses manifestations religieuses. Il donnera, notamment, un enseignement talmudique le 25 juin, à 20 h. 30, 8 *bis* rue de l'Eperon, Paris-6e ; le 28 juin, à 18 h 15, il assistera à l'office Maariv de la synagogue de la rue de la Victoire, n° 44, Paris (9e) Dimanche 30 juin, à 11 h. 30, à la synagogue de la rue des Tournelles, Paris-4e, une cérémonie est prévue en présence des membres du consistoire de France et de Paris.

Les juifs, on le sait, se répartissent en deux grands rites d'origine géographique différente Les juifs *sephardim* sont issus des pays méditerranéens plus ou moins islamisés. Initialement, ce nom était donné aux juifs d'Espagne avant leur bannissement, en 1492 Les *sephardim* sont moins nombreux que les *ashkenazim*, qui sont les juifs d'Europe centrale et orientale (Balkans exceptés) Le nom propre d'Ashkenaz se trouve dans la Genèse (10,3) Il désigne un des descendants de Noé.

Le fac-similé d'une Bible du XIIIe siècle

Dieu est humain, il agit

Posséder dans sa bibliothèque une des œuvres les plus prestigieuses de l'art pictural au Moyen Age... Ce rêve est devenu réalisable avec la reproduction en fac-similé, par le Club du Livre, de la *Bible moralisée*, dont l'original se trouve à la Bibliothèque nationale de Vienne (Autriche).

La Bible s'ouvre sur une première illustration devenue célèbre : *Dieu-créateur*, marchant à grands pas, roule le cosmos devant lui en le mesurant avec un compas. Cette œuvre typiquement médiévale réalisée à l'époque des cathédrales gothiques, est remarquable par sa puissance expressive et par l'harmonie de ses couleurs à dominante bleue

Toutes les autres miniatures de la Bible, qui comprend une soixantaine de feuillets, ont la forme d'un cercle de six centimètres de diamètre, à raison de huit par page Chacune d'entre elles comporte une légende L'ensemble ferait irrésistiblement penser à la formule des bandes dessinées si ce n'était la qualité et l'élégance des formes et des couleurs. En revanche, le rapprochement avec les vitraux de la cathédrale de Chartres s'impose. En effet, la composition des enluminures s'apparente à l'art du vitrail. Les vitraux de Notre-Dame-de-la-Couture, au Mans, par exemple, présentent exactement la même disposition : deux colonnes de quatre médaillons chaque

Comme il est fréquent pour cette époque (treizième siècle) on ignore de quelle main sont ces enluminures Plus encore que celles du *Psautier de Saint Louis*, elles témoignent, dans la forme, d'une survivance du style roman jusque dans ses emprunts à Byzance (absence de perspective, hiératisme, fond d'or bruni, etc.) mais l'esprit est gothique Le souci du peintre est, en effet, descriptif : Dieu est humain, il agit.

Pourquoi cette Bible historiée est-elle dite « moralisée » ? Parce que les commentaires sont de type moral mais sans exclusive. Il existe quatorze manuscrits du même genre. Selon le professeur Haussherr, la Bible dont il s'agit ici est la plus ancienne et a servi de modèle aux autres.

La sélection des passages bibliques et la rédaction des commentaires seraient dues à Hugues de Saint-Cher, dominicain et cardinal. Mais elle n'a aucune prétention théologique car elle est par trop lacunaire.

Certains des possesseurs du manuscrit ont fait peindre leurs armes sur une page de garde : Conrad Bayer de Beaupart, évêque de Metz de 1415 à 1459 ; Robert de Lénoncourt, évêque de Metz de 1551 à 1555 ; et celles d'autres familles célèbres : Beauvau-Craon, Lamarck et celles du duc de Luxembourg. Le livre fut acquis par l'empereur d'Autriche, en 1783, et l'impératrice Marie-Louise l'apporta avec elle à Paris, lors de son mariage avec Napoléon, en 1809 En 1815, il reprit le chemin de Vienne.

La reliure, dite « décor à froid », est en tous points conforme à l'original : qualité du cuir, teinte, degré de pression des « empraintes ».

La Bible est vendue dans un coffret contenant un deuxième volume de 90 pages donnant la liste des illustrations, la transcription du texte manuscrit (Marthe Dulong), des concordances, une bibliographie et, surtout, une étude de Reiner Haussherr (texte en français et en allemand). — H. F.

(*) Club du livre, Philippe Lebaud, édit., 28, rue Fortuny, 75017 Paris. Le coffret (29×37), tout cuir, 1 650 F. La Bible seule en cuir, le reste toilé : 1 320 F.

SPORTS

En marge de la Coupe du monde

L'IRA AURAIT MENACÉ DES JOUEURS ÉCOSSAIS

Alors que le secrétaire d'Etat britannique pour l'Ecosse, M. William Ross, annonçait sa présence au match de Coupe du monde Ecosse-Yougoslavie du 22 juin, à Francfort, la plus grande inquiétude régnait parmi les membres de l'équipe écossaise Ceux-ci, en effet, ont reçu des menaces, émanant de l'IRA (Armée révolutionnaire irlandaise).

La délégation écossaise, qui réside dans un hôtel de Weilrod, près de Francfort, a reçu, le 21 juin, une lettre expédiée par l'IRA, selon laquelle deux joueurs écossais « protestants bâtards » allaient être punis. En même temps, lui parvenait un télégramme de Scotland Yard qui lui précisait que, selon les informations en sa possession, deux « tueurs » se trouveraient en Allemagne fédérale.

Des mesures de sécurité considérables ont été aussitôt prises, bien que les policiers n'aient pas écarté l'hypothèse d'une mauvaise plaisanterie.

Athlétisme

STEVE WILLIAMS ÉGALE LE RECORD DU MONDE DU 100 MÈTRES

Le record du monde du 100 mètres (9 sec 9/10) a été égalé vendredi 21 juin, à Los Angeles, par un étudiant de l'université de San-Diego (Californie), Steve Williams, vingt et un ans. Le jeune athlète, qui remportait ainsi l'épreuve des championnats d'athlétisme des Etats-Unis, a battu dans l'ordre le Jamaïcain Don Quarrie (10 sec) et les Américains Reggie Jones et Steve Riddick (10 sec et 10 sec 1/10)

C'est en 1968 — le 20 juin, à Sacramento — que trois sprinters américains, Jim Hines, Ronnie Ray Smith et Charlie Greene couraient pour la première fois un 100 mètres en moins de 10 secondes. Cette performance a été renouvelée en 1972 par Eddie Hart et Rey Robinson Williams est donc le sixième Américain à couvrir la distance en 9 sec 9/10 Il s'était déjà distingué l'année précédente en courant un 100 yards en 9 sec 1/10 (record du monde égalé) Le 11 mai dernier, en lui ravissant ce record du monde du 100 yards en 9 sec Ivory Crockett avait donné le signal d'une lutte sans merci dans les sprints.

D'un sport à l'autre...

RUGBY — *Conformément au règlement des matches internationaux, le comité directeur de la Fédération française de rugby a autorisé le remplacement de deux joueurs, blessés lors des matches du championnat de France.*

CYCLISME — *Après avoir remporté le Tour d'Italie le Belge Eddy Merckx a gagné, le 21 juin, le Tour de Suisse Au classement général il est suivi du Suédois Gosta Petterson (à 58 secondes), et du Suisse Pfenninger (à 2 min. 25 sec.)*

VOILE. — *Au terme de la cinquième marche les Français Alain Chourgnoz et Jean-Marie Daniélou se trouvent en tête du classement général du Championnat du monde des 420 qui se dispute à Kiel.*

DE HONGKONG A L'AMÉRIQUE SUR UNE JONQUE CHINOISE

Ile Aplichau, Hongkong *(Reuter).* — *Une jonque chinoise, reproduction fidèle d'une embarcation vieille de deux mille ans, a levé l'ancre cette semaine, avec un équipage de huit hommes et un chien mascotte, pour tenter de traverser l'océan Pacifique*

Le but du Danois Carl Grage, et de son équipage international, est de prouver que des navigateurs chinois de l'antiquité ont traversé le Pacifique et influencé des civilisations sud-américaines un siècle avant l'arrivée de Christophe Colomb en Amérique

La jonque Tai-Ki avait dû attendre plusieurs semaines à cause des vents et des typhons avant de s'engager dans cette épopée de 16 000 kilomètres, qui devrait durer six mois

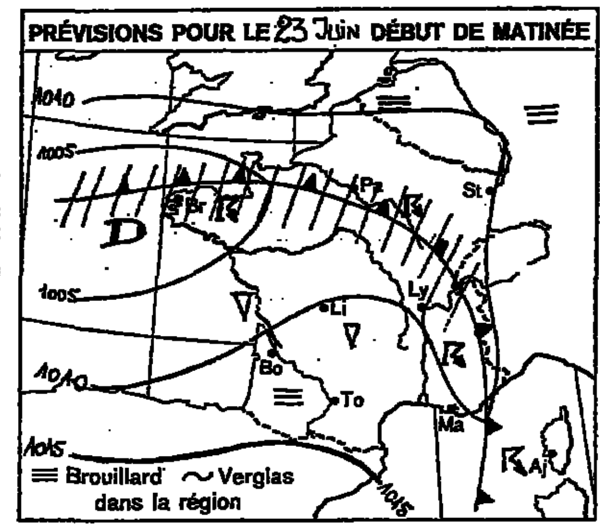
La Tai-Ki est une jonque de 8 mètres reproduite à partir d'un modèle en argile découvert dans une tombe de Canton, en Chine méridionale Elle est construite en bois et munie d'un mât en bambou

Seules concessions au vingtième siècle une radio et un portrait du « grand timonier » Mao Tse-toung accroché au mât de la jonque Le voyage a demandé plusieurs années de préparation

INFORMATIONS PRATIQUES

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige ▽ averses orages ➞ Sens de la marche des fronts

Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le samedi 22 juin à 0 heure et le dimanche 23 juin à 24 heures :

Les basses pressions du proche Atlantique se développant à travers la France entraîneront une aggravation du temps, surtout marquée par une forte activité orageuse, puis par un rafraîchissement sensible

Dimanche 23 juin, des côtes de la Manche à l'Alsace, le ciel sera souvent très nuageux avec des pluies ou des orages Ces précipitations tendront toutefois à s'atténuer l'après-midi et le soir dans le nord-est du pays. Les vents, modérés, souffleront de l'est ou du nord-est. Les températures subiront une baisse sensible par rapport à celles de samedi.

Dans les autres régions, le ciel sera variable, des éclaircies assez belles alterneront avec des nuages. Ceux-ci donneront des averses éparses, qui seront plus nombreuses et plus fortes l'après-midi Des orages éclateront localement. Les vents, faibles ou modérés, souffleront du secteur sud-ouest. Les températures seront en baisse dans le Centre, l'Est et le Sud-Est, stationnaires ou en légère hausse ailleurs.

Samedi 22 juin, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 014,6 millibars, soit 761 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 21 juin ; le second, le minimum de la nuit du 21 au 22) Biarritz, 33 et 18 degrés ; Bordeaux, 32 et 19 ; Brest, 28 et 18 ; Caen, 26 et 12 ; Cherbourg, 21 et 12 ; Clermont-Ferrand, 27 et 12 ; Dijon, 26 et 14 ; Grenoble, 25 et 14 ; Lille, 22 et 10 ; Lyon, 27 et 14 ; Marseille, 28 et 15 ; Nancy, 24 et 8 ; Nantes, 30 et 18 ; Nice, 24 et 17 ; Paris-Le Bourget, 26 et 11 ; Pau, 31 et 15 ; Perpignan, 29 et 15 ; Rennes, 29 et 16 ; Strasbourg, 25 et 9 ; Tours, 27 et 13 ; Toulouse, 32 et 17 ; Ajaccio, 25 et 13 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 20 et 13 degrés ; Athènes, 28 et 19 ; Bonn, 22 et 7 ; Bruxelles, 22 et 11 ; Le Caire, 32 et 23 ; Iles Canaries, 26 et 18 ; Copenhague, 23 et 15 ; Genève, 24 et 12 ; Lisbonne, 21 et 13 ; Londres, 25 et 10 ; Madrid, 27 et 15 ; Moscou, 24 et 15 ; New-York, 25 et 22 ; Palma-de-Majorque, 26 et 13 ; Rome, 26 et 16 ; Stockholm, 22 et 15 ; Téhéran, 39 et 30.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75 427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	69 F	123 F	177 F	230 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	107 F	198 F	289 F	380 F
ETRANGER par messageries				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG	77 F	138 F	199 F	260 F
II. — PAYS-BAS (moins rap. que par voie norm.)	77 F	138 F	199 F	260 F
III. — SUISSE	94 F	173 F	252 F	330 F
IV. — TUNISIE	99 F	183 F	267 F	350 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

Action sociale

● *Un guide des vacances pour les handicapés* vient d'être publié par le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ), en collaboration avec le Comité national français de liaison pour la réadaptation des handicapés. Cette brochure de 180 pages propose une importante liste d'activités de vacances et d'adresses de centres de loisirs pour chaque catégorie de handicap Toutefois, pour les vacances de cette année, elle paraît un peu tard une note précise, en effet, qu'en règle générale les inscriptions dans les centres spécialisés sont établies dès le 1er mars

★ La brochure peut être obtenue gratuitement au C.I.D.J., 101, quai Branly, 75015 Paris. Tél. : 566-40-20.

Journal officiel

Sont publiés au Journal officiel *du 22 juin 1974 :*

DES DECRETS :

● Portant nomination du médiateur ;

● Modifiant le décret n° 73-724 du 23 juillet 1973 portant création de cantons dans le département d'Indre-et-Loire ;

● Autorisant l'administration de l'équipement à prendre possession immédiate de propriétés privées nécessaires à la construction de l'autoroute A-48 Grenoble-Bourgoin

DES ARRETES :

● Fixant la liste des candidats autorisés à subir les épreuves d'accès au cycle préparatoire au second concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature ;

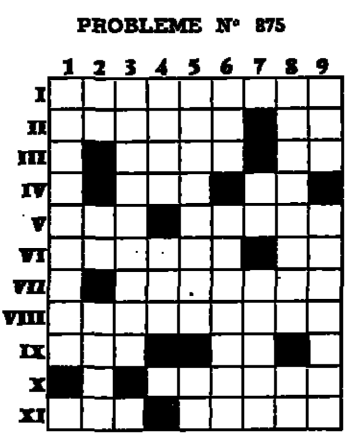
● Fixant la répartition par département des places mises au concours de recrutement des élèves maîtres et élèves maîtresses en formation pédagogique des écoles normales primaires en 1974 ;

UNE LISTE

● d'admissibilité à l'Ecole militaire de la flotte en 1974.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 875



HORIZONTALEMENT

I. Plus ou moins timbrée. — II. Petit quand il est faible. Dans un texte marocain. — III. Un nom que l'histoire a retenu. Invite à s'éloigner au plus vite. — IV. Monnaies étrangères. Lettre morte. — V. Dans un proverbe favorable à l'hérédité. Chère au cœur d'Alexandre. — VI. Elle a le cœur particulièrement sec. Possessif. — VII. Affligées. — VIII. Si elles demeurent insoupçonnées, c'est qu'elles sont bien cachées. — IX. Un point dans le temps. Conjonction. — X. Dont rien ne semble troubler la totale quiétude. — XI. A toujours le mot pour rire. Clément dans l'intimité.

VERTICALEMENT

1. Pour qu'il demeure sympathique, il faut le renouveler. — 2. Conjonction. Fin de mode. Une infime partie de l'Espagne. — 3. Qualité que possèdent parfois les héros — 4. But finalement la tasse. Marque d'insouciance. — 5. Bien faite pour dissimuler une naturelle amertume. Titre abrégé. — 6. La prière d'Auguste. Egalisera le sol. — 7. Se montrait plus ou moins brillant selon les jours. S'enfouir dans un profond maquis. — 8. Ornementée. Recouverte de poils, jugés par elle superflus. — 9. Vieux roi. N'hésitent pas à secouer

Solution du problème n° 874

HORIZONTALEMENT

I. Carburateur. Set. — II. Hier. Iéna. Où. — III. Maerl. Bâle. — IV. Néant. Echevin. — V. TB. Ténébreuses. — VI. Errer. Râ. Ml. — VII. Ria. Stomatite. — VIII. Remise. Icône. An. — IX. Etat. Ob. Disert. — X. Menés. Oates. Ste. — XI. Mélusine. Ter. — XII. Nil. Régence. — XIII. Tourner. Terne. — XIV. Néon. Eden. Laie. — XV. Assiégées. Haies.

VERTICALEMENT

1. Enterrement. — 2. Ah ! Ebriété. Ions. — 3. Rima. Raman. Lues. — 4. Béante. Item. Roi. — 5. Uretères. Se. NNE. — 6. E.O. — 7. Alliers. Bourrée. — 8. Té. Bâti. Ase. Dé. — 9. Enter. Oc. Tigres. — 10. UA. Ce. Modène. — 11. Humanisent. — 12. Obésités. Cela. — 13. Suave. Esterai. — 14. Lis. Tarte. Nie. — 15. Tien. Enterrées.

GUY BROUTY.

DÉFENSE

VINGT ANS APRÈS

La reconnaissance du fait nucléaire français par les alliés

Les alliés occidentaux de la France admettent, désormais, que la France est devenue une puissance nucléaire à part entière, au même titre, notamment, que la Grande-Bretagne, souvent citée en exemple par les adversaires d'une force française de dissuasion. C'est du moins le sentiment qui prévaut aujourd'hui, dans les milieux militaires en France, lorsqu'ils observent que, dans sa déclaration d'Ottawa du mercredi 19 juin, le conseil de l'alliance atlantique a reconnu que les forces nucléaires françaises et britanniques pouvaient avoir un rôle dissuasif propre. Cette « existence » *nucléaire de la France intervient pratiquement vingt ans après le lancement des premières études théoriques, par les gouvernements de la IVe République, et dix ans après la création du premier escadron de bombardiers nucléaires Mirage-IV.*

Entre-temps, l'arsenal nucléaire de la France, il est vrai, s'est perfectionné et diversifié, au point que cette panoplie — de l'ordre de vingt mégatonnes au total — est sinon plus puissante globalement que celle de la Grande-Bretagne, mais plus complète et plus variée, en tout cas, du fait de ses différents moyens de rétorsion (bombardiers et missiles stratégiques ou tactiques). Les partisans de cet armement sont allés jusqu'à remarquer que le qualificatif de « bombinette » *— souvent utilisé par dérision — a presque disparu du vocabulaire des contestataires compétents en la matière. Il serait pourtant illusoire de croire que l'efficacité de cet arsenal est définitivement reconnue par tous.*

Il n'en reste pas moins que des parlementaires français et des journalistes étrangers — britanniques et ouest-allemands, notamment, — invités cette année à visiter des bases nucléaires en France, ont admis que ce qu'ils avaient vu les incitait à réfléchir. Les uns ont reconnu qu'il avait été fait « le maximum pour réaliser une organisation cohérente et sûre » *— c'est le cas de M. Edgar Faure, le président de l'Assemblée nationale, qui avait émis des doutes, l'an dernier, sur l'intérêt militaire d'un tel système, — et d'autres ont écrit — comme le très sérieux quotidien ouest-allemand* Frankfurter Allgemeine *— que la force française de dissuasion avait cessé d'être* « un bluff politique ou un leurre ».

A la fin de l'an dernier, le chef d'état-major des forces armées américaines, l'amiral Thomas Moorer, visitant le P.C. souterrain de Taverny et le plateau d'Albion, où sont enfouis des missiles balistiques nucléaires, n'avait pas exprimé des remarques différentes. Mais les propos de l'amiral Moorer, à l'époque, n'avaient pas eu le même écho, car la reconnaissance par les Etats-Unis du fait nucléaire français était antérieure. Elle date très exactement de la visite, en juillet 1972, à Washington, de M. Michel Debré, alors ministre d'Etat chargé de la défense nationale, qui a pu entendre de M. Melvin Laird, qui était à cette époque ministre américain de la défense, et de M. John Foster, directeur de la recherche et des armements au Pentagone, que les Etats-Unis prenaient acte de l'expérience acquise par la France dans le domaine nucléaire.

Visitant à son tour les Etats-Unis en septembre 1973, M. Robert Galley, alors ministre des armées, a rapporté que « le président Nixon et son administration admettaient que la France était une puissance nucléaire à part entière ».

Nul n'étant prophète en son pays, il faut constater que c'est apparemment le citoyen français qui continue d'avoir des raisons de douter encore de cette « reconnaissance » *nucléaire par l'étranger. Au total, 41 % des personnes interrogées par la SOFRES pour le mensuel* le Pèlerin *souhaitent que la France renonce à la bombe atomique. Mais, paradoxalement, 52 % des mêmes personnes ne pensent pas que la France puisse jouer un rôle politique important dans le monde si elle se privait d'un système de défense comprenant l'arme nucléaire.*

JACQUES ISNARD.

Selon le « Daily Express »

LA GRANDE-BRETAGNE PRÉVOIT DE FAIRE UN ESSAI NUCLÉAIRE SOUTERRAIN AUX ÉTATS-UNIS

Londres *(A.F.P.)*. — La Grande-Bretagne fera prochainement son premier essai nucléaire depuis 1966, selon le *Daily Express* de ce samedi 22 juin. Un porte-parole du ministre britannique de la défense a fait savoir qu'il ne pouvait ni confirmer ni démentir cette information.

Selon le quotidien britannique (conservateur), l'essai que se proposerait de faire le gouvernement travailliste, après avoir condamné récemment les expériences françaises et indiennes, aurait lieu en souterrain, dans le Nevada (Etats-Unis). Il consisterait à éprouver la nouvelle charge Mach 2 des missiles Polaris qui équipent les quatre sous-marins stratégiques de la Royal Navy. Si l'essai est concluant, indique encore le *Daily Express*, cent charges nucléaires du type Mach 2 seront mises en chantier.

Toujours selon le quotidien britannique, le premier ministre, M. Harold Wilson, aurait souhaité que l'expérience demeure secrète, du fait que des parlementaires travaillistes pensent que le gouvernement va réduire les dépenses militaires de la Grande-Bretagne.

A Washington, la commission américaine de l'énergie atomique s'est bornée à déclarer qu'il est de notoriété publique que des savants britanniques travaillent aux Etats-Unis et que la Grande-Bretagne a déjà procédé par le passé à des essais nucléaires sur le sol américain.

[La Grande-Bretagne a fait exploser sa première bombe atomique le 3 octobre 1952 sur les îles Montebello (territoire australien), et sa première bombe thermonucléaire, le 15 mai 1957, sur les îles Christmas (sous tutelle américano-britannique). Jusqu'en 1965, la Grande-Bretagne a procédé à vingt et un tirs aériens et deux souterrains.]

● *La commission atomique pakistanaise* a révélé le dimanche 16 juin qu'elle avait détecté des retombées radioactives au Pakistan après le premier essai nucléaire souterrain indien du 18 mai. Selon la commission, les retombées radioactives ont été enregistrées après l'explosion indienne qui a eu lieu à 64 kilomètres de la frontière pakistanaise, dans l'Etat du Rajasthan. — *(Reuter.)*

M. VILLON (P.C.) DÉNONCE « LA SUBORDINATION DU DESTIN NATIONAL A LA STRATÉGIE AMÉRICAINE »

M. Pierre Villon, député communiste de l'Allier, demande, dans une question écrite au ministre de la défense, M. Jacques Soufflet, *« de s'expliquer sur les scandaleuses déclarations faites par des officiers supérieurs devant des journalistes allemands et britanniques visitant les bases nucléaires de l'armée française »*.

Selon le député communiste, qui se réfère à un compte rendu de ces déclarations, parues dans l'hebdomadaire ouest-allemand *Der Spiegel*, ces officiers ont fait état de l'abandon de la stratégie *« tous azimuts »* proclamée par le général de Gaulle et donc, commente M. Villon, *« l'abandon d'une volonté de sauvegarde de la liberté de décision de la France »*.

D'autre part, les officiers auraient parlé de l'adoption d'une stratégie dirigée contre les Etats du camp socialiste, c'est-à-dire, selon M. Villon, *« le retour à la politique de l'OTAN des années de guerre froide et la subordination du destin national à la stratégie américaine »*.

[*Der Spiegel* daté du 17 juin écrit notamment : *« Chez les officiers chargés des missiles, de même que dans les autres milieux de la force nationale de dissuasion, il n'est rien resté de la doctrine de défense « tous azimuts » du général de Gaulle. Aujourd'hui, comme cela a toujours été le cas, l'ennemi est à l'Est et, cette fois, de l'autre côté de l'Elbe. Un officier supérieur a déclaré à* Der Spiegel : *« Relisez donc la déclaration gouvernementale. Nous sommes dans l'alliance, et voyez contre qui ? »*]

ÉDUCATION

Un instituteur, un directeur de C.E.S. et un universitaire sur la sellette

POITIERS : un professeur de sociologie menacé de sanction

De notre correspondant

Poitiers. — La séance du conseil de l'université de Poitiers a été perturbée quelques minutes, jeudi 20 juin, par des étudiants de Vincennes, venus protester contre la décision de cet établissement d'engager une procédure disciplinaire contre le directeur du département de sociologie, M. René Lourau, maître de conférences de sociologie et de sciences de l'éducation. Celui-ci, qui enseigne aussi à Vincennes, comparaîtra devant la commission de discipline pour n'avoir pas, selon les autorités universitaires, organisé les examens dans les conditions prévues par la loi.

Cette affaire, qui secoue l'université de Poitiers depuis quelques jours, est une nouvelle péripétie du long contentieux qui oppose, depuis bientôt deux ans, les responsables de l'université au département de sociologie et, en particulier, à son directeur, spécialiste de la pédagogie institutionnelle (1).

« *La pédagogie*, explique M. Lourau, *est centrée sur la mise en forme collective des expériences concrètes des étudiants et des enseignants, mise en œuvre qui conditionne l'apprentissage des théories et des méthodes sociologiques et non l'inverse ; les groupes de travail, les travaux personnels sont donc mis sur le tapis et passés au crible de l'analyse collective.* » « *Nous essayons d'abolir la coupure entre ce qui se passe à la fac et ce qui se passe à l'extérieur* », ajoute-t-il.

Première application de ces théories : à la fin de 1972, une crèche sauvage est ouverte dans les locaux universitaires « *pour que les étudiantes mères de famille n'attendent pas trente ans pour revenir à la fac* ». Première rencontre entre le directeur du département de sociologie et le président de l'université de Poitiers, M. Benoît Janneau. L'expérience tourne court...

Fin 1973, lorsque sont connus définitivement les résultats aux examens, surprise pour l'administration : il n'y a eu aucun échec en sociologie. Une première enquête a été ordonnée. Apparemment sans conclusion. « *Quelquefois l'intervention de la présidence se fait plus souterraine*, dit M. René Lourau, *c'est, par exemple, le refus de la demande de maîtrise de sociologie, qui avait reçu un avis favorable du conseil, puis qui avait été égarée. Le ministère renvoya le dossier parce que transmis hors délai.* »

Logique avec leur méthode pédagogique, les sociologues refusent de concevoir les examens comme le veut le règlement. « *Ce n'est ni l'assiduité ni l'exécution des tâches formelles qui constituent l'évaluation des connaissances en sociologie* », soutien M. René Lourau. Il faut, selon lui, une évaluation collective et non plus des rédactions personnelles. « *Nous avons essayé d'établir un lien entre la pédagogie et le mode d'examen.* »

Mais un incident, que regrettent certains étudiants et que jugent « *non positif* » leurs professeurs, va déclencher une réaction en chaîne. Le 28 mai un groupe de sociologues, qui viennent de subir une épreuve d'anglais, font irruption dans une salle où composent des philosophes. Ils leur expliquent qu'ils ont, eux, écrit la traduction de leur épreuve au tableau, et ils leur conseillent d'en faire autant. L'épreuve est interrompue.

Deux jours plus tard, alors qu'une autre épreuve se déroule en sociologie, le secrétaire général de l'université et son adjoint sont envoyés en éclaireurs par M. Benoît Janneau. « *Ils purent constater*, déclare le président, *que les étudiants étaient, trois quarts d'heure après le début de l'épreuve, déjà repartis, non sans avoir pris la précaution de déposer chacun à leur nom une copie sur les feuilles officielles qui leur avaient été distribuées.* » Les trente-six copies sont saisies.

Les professeurs expliquent qu'il s'agissait en fait de feuilles intercalaires, de « pense-bête », et M. René Lourau dépose une plainte pour vol de documents auprès du procureur de la République.

« *Il est complètement mensonger de répandre la rumeur que l'université se serait emparée de documents personnels aux étudiants*, rétorque M. Benoît Janneau. *Je ne sache pas que les copies d'examen soient devenues la propriété individuelle d'un professeur, fût-il sociologue.* »

Estimant qu'une atteinte est portée au crédit des diplômes universitaires, le conseil de l'université a demandé la création d'un jury d'examen auquel tous les professeurs de sociologie, sauf un, ont refusé de communiquer les documents. Aucune admission de candidat ne fut donc prononcée.

Le conseil de l'université a aussitôt entamé une procédure disciplinaire que M. Benoît Janneau motive dans une longue lettre adressée à M. Lourau, l'accusant d'avoir « *délibérément entravé le fonctionnement d'un jury régulièrement constitué* » et d'avoir causé un « *préjudice non négligeable aux étudiants en leur laissant croire que le diplôme national auquel ils postulent pourrait leur être décerné sans qu'ils aient satisfait aux épreuves réglementaires* ». Il affirme que dans ces conditions M. Lourau a « *manqué gravement à (ses) obligations d'enseignant comme à celles de directeur départemental de sociologie* ».

Le recteur de l'académie, M. Henri Touchard, partage tout à fait ce point de vue et fait savoir qu'il a demandé au ministère de retirer l'habilitation de l'université de Poitiers à délivrer ces diplômes.

Le conflit, toutefois, ne se réduit pas à une opposition entre deux hommes, le directeur du département de sociologie, spécialiste reconnu dans cette science, et le président de l'université, un juriste de formation et de carrière. « *Tout mon conseil est unanime* », affirme M. Benoît Janneau, qui laisse entendre que peu lui importaient les méthodes pédagogiques pourvu que les modalités de l'examen soient respectées.

JEAN-MICHEL AUDINEAU.

(1) La section compte environ deux cent trente étudiants (cent vingt en première année, soixante en deuxième année et une cinquantaine en maîtrise).

LONS-LE-SAUNIER : une mesure « politique » ?

De notre correspondant

Lons-le-Saunier. Plusieurs centaines de personnes ont manifesté la semaine dernière dans les rues de la ville, à l'appel des syndicats de personnels de l'éducation nationale (FEN-SGEN), de la C.G.T., de la C.F.D.T. et des fédérations de parents d'élèves (Armand et Cornec), pour demander le maintien à son poste de M. René Colin, principal du collège d'enseignement secondaire Montciel.

M. Colin, alors professeur à Saint-Claude, fut nommé au C.E.S. Montciel trois jours avant la rentrée de septembre. Depuis, *il avait émis le vœu d'être titularisé* et maintenu sur place. Tel était aussi le souhait des parents d'élèves, car, dans cet établissement qui avait changé quatre fois de principal en cinq ans, le nouveau directeur avait parfaitement réussi dans sa tâche.

Or, à la fin d'avril, M. Colin apprit qu'il était nommé au C.E.S. de Mandeure, dans le nord du Doubs, alors qu'il avait demandé à défaut de celui de Montciel un poste dans le Jura, de préférence *à Saint-Claude ou Lons-le-Saunier*.

Selon les défenseurs de M. Colin, et notamment le SGEN, dont il est le responsable dans le secteur de Saint-Claude, cette décision a une origine politique : M. Colin milite au parti socialiste, et l'on considère qu'il est pour beaucoup dans les progrès du parti socialiste dans le Jura. Candidat aux dernières élections législatives dans la circonscription de Lons-le-Saunier, il n'avait été battu au second tour que de 330 voix par le député sortant, M. René Feit, républicain indépendant, maire de Lons-le Saunier. Celui-ci a toutefois affirmé qu'il n'tait pour rien dans cette affaire.

De nombreuses démarches auprès du rectorat de l'académie de Besançon, de la préfecture du Jura et du ministère de l'éducation, depuis le début du mois de mai, n'ont pas modifié la position de l'administration. Le poste serait revendiqué par un enseignant d'Aix-les-Bains. Or cet enseignant en étant aussi à son premier poste, ne possède pas de *priorité sur M. Colin.*

L'affaire en est là. Les parents d'élèves et les syndicats, qui ont organisé plusieurs manifestations et volent grossir le soutien de l'opinion publique, entendent durcir leur position pour obtenir satisfaction.

NANCY : les ennuis de l'auteur du « Boui-Boui »

De notre correspondant

Nancy. — Une curieuse et complexe affaire agite les milieux enseignants de Meurthe-et-Moselle. M. Jacques Papinski, instituteur à Homécourt, vient d'être révoqué par le recteur M. Pastour à la suite de la publication d'un pamphlet « au vitriol » : *le Boui-boui*, où il attaque violemment ses inspecteurs.

M. Papinski, célibataire de quarante-neuf, n'a rien d'un agitateur. Calme, le crâne dégarni, *il parle avec une certaine* pondération, bien que son débit soit parfois un peu précipité. Depuis huit ans, il se bat avec acharnement pour une idée précise : faire réviser une inspection datant de 1966, alors qu'il était professeur d'enseignement général au C.E.G. de Longuyon.

« *Cette inspection défavorable a eu comme conséquence de me faire reverser dans l'enseignement primaire* », dit-il en sortant une liasse de documents de sa serviette.

Ce Bordelais, ancien de l'armée américaine, déclare lui-même être d'un tempérament un peu bouillant : « *On a dit que j'étais un meneur et un contestataire. On a fait courir des bruits sur ma santé mentale, disant que j'étais un paranoïaque et un danger pour les enfants. J'ai tenté diverses démarches auprès du ministère pour faire annuler le rapport d'inspection, en vain.* »

L'année suivante, nouvel accroc avec la hiérarchie lors des épreuves pratiques du certificat d'aptitud. au professorat des C.E.G. : « *J'ai obtenu une note éliminatoire à l'entretien d'anglais. J'ai déposé une plainte à l'inspection d'académie puis au tribunal administratif de Nancy et au Conseil d'Etat pour « subornation » d. jury ». Elle n'a pas abouti, car je n'avais pas respecté les délais.* »

M. Papinski passe ensuite le diplôme universitaire d'études littéraires en lettres modernes. On lui propose un poste de maître auxiliaire en anglais. Mais il le refuse, car on ne veut pas le « réhabiliter ». Sans cesse, il revient sur cette inspection de 1966, début d'un engrenage qui l'amèn- début *mai* dernier, à rédiger son pamphlet diffusé à mille exemplaires.

« *Le pamphlet est un genre littéraire où l'on peut se payer la tête des gens*, affirme-t-il. *Comme il n'y avait aucun résultat par les voies administratives normales, je n'avais d'autre solution que de rendre publique l'injustice dont j'ai été victime.* »

La sanction ne se fait pas attendre. Il est suspendu de ses fonctions le 22 mai, puis révoqué le 7 juin, avant de comparaître *le 19 juin* devant le conseil départemental de l'enseignement primaire de Meurthe-et-Moselle pour une « *demande d'interdiction absolue d'enseigner* ».

« *On me reproche*, déclare-t-il, *le non-respect de l'obligation de réserve faite aux fonctionnaires. En fait, l'Education nationale n'accepte pas que j'ai exposé publiquement ses abus et ses illégalités. Si le contenu de mon pamphlet est contraire à la vérité, pourquoi ne me poursuit-on pas pour diffamation ?* »

Après être demeuré longtemps seul à se battre pour sa « *réhabilitation* », M. Papinski cherche maintenant des appuis : un comité de soutien a été créé. Des pétitions circulent auprès des parents d'élèves, des commerçants et des voisins. Il faut que le ministre soit au courant. Philosophe, il conclut : « *Si je dois quitter l'enseignement, eh ! bien j'irai élever des moutons dans le Bordelais...* »

Il pourra peut-être aussi faire une carrière littéraire...

M. Gérard Vincent face à des élèves d'Honoré-de-Balzac

Des lycéens et leur sociologue

Comment les lycéens jugent-ils ceux qui font métier d'analyser leurs attitudes ? Comment se voient-ils dans le regard d'autrui ? M. Gérard Vincent, sociologue, auteur du Peuple lycéen (1), *avait été convié par l'Association des journalistes universitaires (AJU), qui vient de lui attribuer son prix annuel, à débattre avec des élèves du lycée Honoré-de-Balzac, à Paris : public directement intéressé, puisque une partie du « matériel » de l'ouvrage a été recueilli dans cet établissement. M. Vincent s'en est tiré avec les honneurs de la guerre, mais presque déçu de n'avoir pas été davantage contredit, voire contesté.*

Ils sont dix élèves de première, assis en demi-cercle de part et d'autre du visiteur, face à une trentaine de leurs camarades silencieux et attentifs : cheveux longs mais sans excès — pour les garçons s'entend — vêtus de jeans : cela suffit pour faire contraste avec l'adulte en costume gris et aux cheveux ras (« Mon âge et ma coiffure, dira-til, *faisaient problème* pour les entretiens avec les lycéens : on est bien vu de l'administration, mais on est catalogué « *faf* » (2) par les élèves. ») *Un professeur au verbe incisif et précis, tranchant l'air de grands gestes assurés, et des élèves timides.*

Le débat est long à démarrer. Les représentants du « peuple lycéen » se montrent très respectueux des autorités : les questions sont « sages », d'une curiosité de bon aloi. Pourquoi M. Vincent s'est-il intéressé aux lycéens ? (« J'ai été professeur, *explique-t-il*, et un jour je me suis demandé, au milieu d'un cours sur Disraeli, ce qui se passerait si le consensus cessait, si un garçon se levait et me disait : « *Disraeli, Gladstone, l'époque victorienne, tout ça on s'en fout...* ») ? *Quelle méthode a-t-il utilisé ? Tire-t-il des propositions de réforme de son enquête ? Que pense-t-il de la pédagogie non directive ? De la politique au lycée ? On écoute avec déférence l'expert qui est venu en consultation et dans le public, en face, plusieurs prennent des notes pour ne rien perdre.*

Mais on découvre peu à peu que les questions ne sont pas indifférentes. Les lycéens veulent savoir quelle proportion d'élèves « politisés » ou militants M. Vincent à rencontrés. Ce n'est pas qu'eux-mêmes soient très actifs : « Pour la majorité des élèves, *dit l'un d'eux*, le problème majeur, c'est le travail, les études. La politique ne vient qu'ensuite, dans le temps libre. » *Mais ils s'interrogent sur le sens d'une telle activité, sur les risques qu'elle comporte* (« La politique au lycée est-elle compatible avec le rendement scolaire ? »). *C'est qu'ils se demandent non seulement quel jugement ils doivent porter sur elle, mais ce qui leur est autorisé sur ce point. Cette quête d'une légitimité les conduit à demander au sociologue de se faire historien, surtout quand, comme M. Vincent, il revendique cette discipline* (Je suis un historien. La sociologie est une connaissance peu sérieuse). *Pressentait-on « le ras le bol » et « la crise de la jeunesse » en 1967 ? Qu'a apporté mai 1968 ? Les réformes n'ont-elles pas surtout montré les « lézardes » des institutions ? S'interrogeant sur la place qu'ils occupent au sein du vaste* « peuple lycéen », *ils voudraient en connaître l'histoire et les traditions : en 1968 pour eux, c'est à peine un souvenir d'enfance, plutôt une légende : Cohn-Bendit, un nom, un visage qui viennent de réapparaître dans les journaux, mais dont les lycéens se demandent, quand leur interlocuteur l'évoque, ce qu'il a été réellement.*

« Nous ne sommes pas grandioses »

Quel jugement portent-ils en définitive sur le tableau des lycéens dépeint par M. Vincent ? A la difficulté de contredire — ou d'approuver — un gros livre lu rapidement dans la perpective de la rencontre s'ajoutent celles de se situer dans un groupe social et de faire « coller » une enquête globale avec la réalité vécue dans la classe. Ainsi ressentent-ils une solidarité avec ce qui se passe dans d'autres établissements : solidarité qui pour M. Vincent peut entraîner, dans une prise de conscience collective, 60 % des lycéens ; mais ils ne la retrouvent pas dans la classe. Le livre n'a-t-il pas accentué certains aspects de la vie lycéenne ? La drogue, par exemple, est, dit-on, inconnue ici. L'auteur n'a-t-il pas, en présentant les réponses à la question « Comment vivrez-vous dans les soixante prochaines années ? » *(les* « autobiographies de l'avenir »), *cédé à un goût facile du pittoresque* (« Vous avez choisi les passages comiques : c'est une idée un peu ridicule ») ? *Un garçon, auquel les lunettes donnent un visage d'intellectuel, reconnaît qu'effectivement* « on n'y trouve pas de révoltes grandioses. Mais c'est que nous ne sommes pas grandioses ».

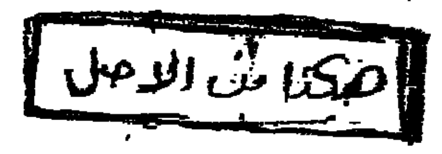
M. Gérard Vincent a été frappé en particulier par l' « angoisse » *des lycéens,* « la peur de ne pas trouver de travail ou d'en trouver un répétitif et peu gratifiant ». *N'a-t-il pas dramatisé ? Les avis sont partagés. Pour les uns, le livre est* « pessimiste » : *il donne, dit un garçon, l'image de* « gens désarmés devant l'avenir ». *Mais une fille estime que les lycéens eux-mêmes sont* « pessimistes » : « Ils sont mal là où ils sont », *et une autre, après le débat, renchérira en accusant ses camarades de* « refuser de se voir » *dans le miroir qui leur est présenté.*

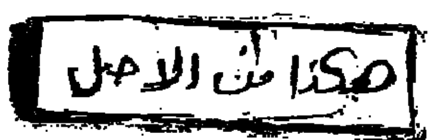
Mais la prudence est plus répandue. « Puisque chacun peut retrouver des éléments dans le livre, et des éléments différents », *conclura une jolie brune, c'est que le portrait est fidèle. Politesse, désir de faire plaisir à tout le monde, ou plutôt distance déjà à l'égard de soi-même et du groupe auquel on appartient ? Sentiment que la situation de lycéen est transitoire ?* « Le changement du « peuple lycéen » fait sa force et sa faiblesse : il trouve une énergie nouvelle, des leaders nouveaux, mais ni de réflexion ni d'organisation. »

GUY HERZLICH.

(1) Editions Gallimard, collection « Témoins ».

(2) « Fasciste » en argot lycéen.





Le Monde aujourd'hui

ÉCOLE

LA PARTIE DE CARTES

REUNION du conseil de classe des quatrièmes dans un C.E.S. de la région parisienne. Les parents, dans le couloir, attendent l'arrivée des professeurs. Des groupes se forment et l'on échange des points de vue :

« Il travaille, le vôtre ?

— Pensez-vous ! C'est une catastrophe. On le pousse, on le pousse, son père se fâche, il ne fait rien.

— C'est comme la mienne. Si vous voyiez ses notes.

— Je me demande ce qu'ils vont faire plus tard.

— Nous, c'est pareil. Mon mari s'énerve, moi je n'en dors pas. Et l'aîné, qui a seize ans, ne travaille pas mieux. On a beau leur dire ceci, les menacer de cela, rien n'y fait. C'est angoissant... »

L'angoisse. D'un groupe à l'autre, c'est toujours la même angoisse devant l'avenir qui resurgit et le même constat. Que faire ? Rien d'autre que soupirer. Tous, donc, de soupirer de concert en attendant on ne sait quel miracle.

Arrivent les professeurs. Tout le monde s'assoit autour d'eux et attend. Dans le cas où ils sauraient quoi faire, on ne sait jamais...

Longue lamentation des professeurs aussi : « Voilà, mesdames, messieurs, nous sommes vraiment très ennuyés. Cette classe ne fait rien. Ils ont des notes catastrophiques qui portent cependant sur des questions simples, qu'ils « devraient » savoir, qui sont indispensables à savoir pour le passage en troisième et qu'ils ne savent pas. Nous nous demandons comment faire. Le pourcentage d'enfants qui vont se retrouver en technique est considérable. Ce qui est navrant, c'est qu'ils sont tous capable Rien ne les intéresse, tout simplement. Pendant les cours, la moitié de la classe joue aux cartes. »

Soupir général dans le rang des parents. Un père, scandalisé par la désinvolture des enfants, demande :

« Mais enfin, comment pouvez-vous supporter qu'ils tapent la carte pendant les cours ?

— Que voulez-vous que nous fassions ?

— Les mettre à la porte.

— Impossible. Ils iraient dans la rue et l'école est responsable des accidents survenus pendant les heures de classe.

— Demander le renvoi des professeurs qui n'ont pas assez d'autorité.

— Impossible. La nomination d'un professeur ne dépend pas de nous, mais de l'Education nationale.

— Réunissez le conseil de discipline et décidez d'une action punitive exemplaire.

— Impossible. Pour réunir le conseil de discipline il faut un motif grave et l'accord du ministère. Et un C.E.S. contraint d'en arriver à cette extrémité peut être mal noté ensuite.

— Mais alors, dit une dame stupéfaite, vous n'avez aucun pouvoir ?

— Absolument aucun ! déclare sereinement un professeur d'espagnol. Ce n'est pas notre faute si vos enfants ne veulent rien faire, s'ils sont indifférents, individualistes, et n'ont aucun sens de l'effort.

— C'est l'école qui est chargée de leur donner ce sens.

— Non, Monsieur, c'est la famille. »

Et ainsi de suite... Au cœur de ce débat d'adultes, devenus entièrement sourds aux problèmes des uns et des autres, les enfants, contraints de faire en classe acte de présence, réinventent le plus ancien jeu de tous les prisonniers du monde : la partie de cartes.

PAULE GIRON.

A propos d'un procès « ethnologique »

« NOUS SOMMES TOUS EXOTIQUES »

DEMAIN sans doute débarquera sur notre Hexagone une équipe d'explorateurs-conférenciers d'Abou-Dhabi, curieux d'exotisme occidental. Avec de gros moyens. Ils filmeront une noce paysanne à Guingamp, un bal populaire à Champigny, un tiercé à Longchamp, un « séminaire de recyclage pour jeunes cadres » au château-hôtel de Mercuès (Lot) et un dîner de têtes parisiennes à la Coupole. Sur la rive gauche.

Attentif et précautionneux — ethnologues quoi ! — ils recenseront, sur de petits carnets numérotés, une grande quantité de rites pittoresques, de « tabous », d'archaïsmes coutumiers, d'étrangetés ultra-mondaines et de superstitions charmantes... N'étant pas Montesquieu mais un peu persans, ils feront de tout cela un beau film à prétention scientifique, intitulé : *France : continent interdit*. Un maître-assistant d'anthropologie à l'université du Koweït (département d'Europe septentrionale) écrira pour ce document un commentaire modestement structuraliste et soulignera, entre autres, le pittoresque attachement des peuplades françaises pour les « signes » mécaniques de la « réussite ».

Grâce aux fondus enchaînés du montage et à la musique d'accompagnement (un peu de biniou et trois « 78 tours » d'André Claveau), l'ensemble sera saisissant d'authenticité. Du travail sérieux. Distribué par la société arabe Connaissance de la planète, le film fera d'ailleurs une longue carrière en province, dans tous les émirats. Parmi les publics en djellaba, il se trouvera même de jeunes intellectuels pour animer des discussions-débats, à la fin des séances.

Jusqu'au jour où, mystérieusement prévenu par un explorateur concurrent de Bahrein, le paysan breton que l'on aperçoit au générique du film — trogne hilare et « gapette » sur la nuque — saisira la juridiction compétente. Ses avocats plaideront le *« détournement commercial des traditions armoriques »* et l'*« atteinte à la vie privée »* d'une honnête famille. On pourra — enfin ! — faire le grand procès international des marchands d'exotisme et contribuer utilement à la protection d'une civilisation fragile.

Le droit à la différence

Science-fiction ? Fable discutable ? Sûrement pas. L'affaire vient d'être plaidée devant le tribunal de grande instance de Paris, présidé par le juge des référés M. Jean-Michel Auboin (*le Monde* du 3 juin 1974). Enfin, pas exactement cette affaire mais une qui lui est très exactement symétrique. Minces différences : les explorateurs ne sont pas arabes mais français, le paysan outragé n'est pas breton mais mélanésien, les coutumes en péril néo-hébridaises et non hexagonales, le titre du document *Nouvelles-Hébrides : archipel des tabous* et pas *France : continent interdit*. Quant au public — la « cible commerciale », — il ne porte pas la djellaba mais plus prosaïquement le complet-veston et navigue quelque part entre Pleyel et la salle philharmonique d'Angoulême.

Or, depuis Lévi-Strauss, nul n'oserait tout de même contester que les civilisations soient multiples, que le « droit à la différence » soit reconnu par le siècle et surtout qu'on puisse encore hiérarchiser ces « différences ». Sauf à faire la preuve d'un ethnocentrisme attardé et, pour tout dire, « fascisant ». Personne d'un peu « pensant » n'oserait soutenir, en tout cas, qu'il subsiste en 1974 l'ombre d'une différence de respectabilité entre les coutumes « sérieuses » de Guingamp et celles, « pittoresques », de l'île de la Pentecôte. Alors ?

Alors, le dossier de M. Bong Watase, grand chef d'une tribu mélanésienne de la Pentecôte, mérite notre plus calme attention. Que dit-il ? Qu'en 1968 et 1971 *une équipe d'explorateurs-cinéastes* a séjourné dans sa tribu. Elle y a filmé de braves gens tout nus portant « nambas » (1) sous la ceinture, des cérémonies funéraires et surtout le « saut du gol » au cours duquel quelques mâles s'élancent dans le vide du haut d'un échafaudage de lianes. Pour affirmer leur virilité et fortifier leur charisme. (Un peu comme, chez nous, on plonge en troisième position sur la R.N. 10.)

M. Bong Watase qui, par la suite, a su quelle carrière faisait le document tourné chez lui, s'indigne dans son assignation *« qu'on y parle de « rites secrets », de « réincarnation d'un chef » et de « cannibales... » Bref (que) la tribu et son chef so(ie)nt considérés comme des êtres étranges, de bons sauvages qui se livrent à des exploits sportifs dont la relation fait courir un public plus avide de mystère à bon marché que d'ethnologie »*.

Les auteurs, surpris, répliquent par voie d'avocat que leur souci n'est pas commercial mais informatif, qu'ils ont réalisé ce film avec beaucoup de temps et peu de moyens et qu'au demeurant la qualité scientifique de *l'Archipel des tabous* est attestée par une commande du Musée de l'homme et du National Geographic américain, pièces jointes au dossier.

Le débat sur les limites du « pittoresque » et de l'ethnologie s'annonçait passionnant. Hélas ! Comme souvent, l'invocation des grands principes dissimulait ici de petits intérêts. Le grand chef Bong Watase, en la circonstance, paraît animé moins par l'indignation vertueuse que par les conseils d'un explorateur concurrent. Et, par la force des choses, ce *qui aurait dû être* du Lévi-Strauss dégénère en Marcel Aymé. (On pense à *Travelingue*, 1936.) Voilà l'épopée pipée...

Le « regard » du découvreur

Pas complètement. Bong Watase *nous fournit l'occasion d'une* utile réflexion sur l'exotisme, l'ethnologie et les curiosités vagabondes en général. Suggérons deux « directions de recherche ».

Il suffit d'acheter quelques billets d'avion pour vérifier tout de suite le premier postulat : l'exotisme de type « expo coloniale » est archimort. Cela devrait se savoir, même à Angoulême. Plus d'archipels mystérieux ni de Papous anthropophages, plus de samouraïs ni d'Indiens nus... En 1974, les Indiens d'Amazonie pêchent en hors-bord et les Tahitiennes de Gauguin viennent à scooter travailler à la grande poste de Papeete. Le monde aplani, nivelé, banalisé par le siècle n'est plus, *grosso modo*, qu'un labyrinthe d'aéroports climatisés et tarifés où l'on rencontre davantage de syndicalistes en colère que de « couleur locale ».

Bien entendu, comme tout cela n'est pas très attrayant, on « truque » un peu. Par la grâce conjuguée de l'héliogravure, du technicolor et du marketing, on persiste à vendre un monde en carte postale. « Existant et dépaysant. » Cette industrie du pittoresque et du voyage fait vivre des millions de gens et en fait courir des millions d'autres. Elle mérite, de ce point de vue-là, un peu de respect. Mais le « spectacle » qu'elle promeut n'est plus qu'une collection de *légendes littéraires remaquillées* par le commerce. Les charters vont partout.

S'il reste un peu de « pittoresque et d' « aventure » à déguster de par le monde (oh oui !), il est désormais moins dans les choses découvertes là-bas que dans le « regard » du découvreur. On est d'abord explorateur et promeneur ravi à l'intérieur de son crâne. Autrement dit, le vaste monde se mérite plus qu'il ne s'achète. Salut Raymond Maufrais...

Deuxième postulat : depuis vingt ans, grâce aux progrès de la science ethnologique, l' « idéologie du pittoresque » elle-même a radicalement changé. Rappelez-vous. Hier, on s'émerveillait devant tels « bons sauvages » des antipodes par le fait d'une curiosité paternelle et condescendante.

L'Occident était porteur, pensait-il encore, de « la » civilisation, et le pittoresque tropical servait d'abord à justifier chacun dans les certitudes de sa « supériorité blanche ». Hors l'Europe et le Nouveau Monde, commençait la planète Banania, celle des « primitifs » et des « sauvages ». La « découverte » touristique, pendant anodin de la colonisation, était chargée d'un messianisme amusé, mais le plus souvent brutal.

Aujourd'hui, voilà le monde renversé. On a appris, entre temps, que chaque civilisation (une « adaptation particulière au monde ») possédait sa propre sagesse et qu'aucune « des » cultures ne pouvait prétendre à l'universalité. Plus encore, l'Occident, jadis triomphaliste, doute expressément de lui-même, de « sa » culture, de « son » bonheur. Tellement même que la « découverte des *mondes lointains* » a cessé d'être amicalement méprisante et procède de plus en plus d'une sorte de complaisance extasiée.

JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD.

(Lire la suite page 13.)

(1) Nambas : étui pénien en raphia qui a donné son nom aux tribus « Big nambas » et « Small nambas » des Nouvelles-Hébrides.

Au fil de la semaine

VIVRE C'EST VOULOIR VIVRE

Par PIERRE VIANSSON-PONTÉ

UNE chronique récente (1) qui, à propos des disparitions de Jacob Levi Moreno, psychiatre américain, et de Jaime Torres Bodet, ancien directeur général de l'Unesco, traitait du suicide des personnes âgées ou plus précisément de la mort d'intellectuels et de savants parvenus au faîte de leur carrière et au soir de leur vie, et qui avaient décidé de devancer le terme, a provoqué nombre de réactions, souvent vives, parfois émouvantes, toujours intéressantes.

Une question comme celle-ci, le suicide des personnes âgées, faut-il en parler ou vaut-il mieux renoncer à évoquer un tel sujet, trop douloureux, trop délicat ? La réponse qu'apportent la quasi-*totalité des lettres reçues est formelle, sans nuances.*

Ainsi cette lectrice de la région parisienne, qui regarde sa mère de quatre-vingt-treize ans : « Elle me renvoie comme un miroir mon image dans quelques années, comme la somme de souffrances, tracas, difficultés que j'imposerai à mes enfants. Bien sûr, je n'ai pas envie de partir maintenant. J'ai encore quelques petites choses utiles à faire. Mais je sais que viendra le moment où je me sentirai tout à fait inutile... Je sens que j'aurai alors un sincère désir de quitter la vie, délibérément et en pleine lucidité... Votre rôle à vous, journalistes, est de poser le problème afin de faire évoluer les esprits. »

***

D'un lecteur de Nantes, ingénieur en retraite : « Ne commettons pas la même erreur que pour la contraception, la sexualité, l'avortement. Pendant un demi-siècle d'une vie déjà longue, j'ai eu connaissance d'une foule de drames dont il était convenu qu'on ne parlait pas ou alors à voix basse, à grand renfort d'euphémismes et d'allusions, mais jamais ouvertement, jamais au-delà du cas individuel en cause. Et puis le couvercle a fini par sauter, le débat s'est ouvert dans les pires conditions et tout le monde est éclaboussé. Des centaines de milliers d'avortements clandestins, des centaines de milliers de suicides, réussis ou manqués; cela veut dire qu'il y a là aussi un problème et qu'il ne peut être résolu par le silence. Il faut avoir le courage de le poser, de s'interroger sur les raisons, de réfléchir aux remèdes et sans doute de reviser la condamnation. »

Une assistante sociale parisienne, « vieille abonnée », parle d'expérience. Elle fait référence au livre de René Lenoir (aujourd'hui secrétaire d'Etat à l'action sociale) « les Exclus » et poursuit : « De plusieurs côtés, j'ai entendu de vives critiques : « Comment ose-t-on poser des questions pareilles ? » Or beaucoup de personnes qui réfléchissent se demandent de plus en plus pourquoi la mort est exclue non seulement des questions dont on peut traiter sereinement, mais des possibilités de choix des individus. Vous parlez de suicides réussis, mais combien d'autres tentatives aboutissent, après échec, aux soins forcés de la part des médecins et très souvent à l'internement en service psychiatrique ! Combien de grands vieillards nullement diminués intellectuellement mais voyant leur déchéance progressive disent : « Pourquoi me refuse-t-on la mort ? » Pourquoi me forcer à devenir un cadavre vivant ? » Il serait bon que le débat soit poursuivi. »

***

A travers les propos de cette assistante sociale, c'est déjà le problème de l'euthanasie qui est posé. Le suicide, mal du siècle ? « S'agit-il vraiment d'un mal ? écrit-elle encore. Je crois que la prolongation de la vie, souvent artificiellement imposée grâce aux techniques modernes, peut être également un mal en soi. »

Opinion qui rejoint celle de la lectrice de la région parisienne, déjà citée plus haut : « Ce que je souhaite, le moment venu, c'est de trouver un médecin qui, sur ma demande, me donne le moyen radical de choisir l'heure de ma mort sans courir le risque de me manquer. Hélas ! Je ne le trouverai pas : protestations indignées au nom du serment d'Hippocrate, etc. Certes, les esprits évoluent, le débat s'ouvre. Mais ce sera long, trop long sans doute pour régler mon cas : j'ai demandé la liberté d'avortement quand j'avais vingt ans et que j'étais concernée. C'est seulement maintenant qu'on va peut-être l'obtenir. »

Encore un témoignage qui repose sur une connaissance concrète et quotidienne de l'état d'esprit des personnes âgées : Maire adjoint d'une grande commune de banlieue, mère de famille, cette correspondante est hantée par le refrain qu'elle entend chaque jour depuis des années : « Qu'est-ce que je fais-là, à mon âge ? J'embête tout le monde. Je prie tous les jours le Bon Dieu pour qu'il me prenne ! » Que dire, que faire ? « Tous ces désespoirs, écrit-elle, me vont droit au cœur, je les porte comme une souffrance personnelle, d'autant plus aiguë qu'elle est sans remède... Que n'ai-je entendu au moment du suicide de Montherlant ! D'autant plus que, réduits à l'inactivité, beaucoup de vieillards vivent accrochés à leur transistor. Tel fait qui nous effleure à peine devient pour eux *l'objet de ruminations à l'infini...*

» On ne peut pas rejeter sur les seuls médecins la responsabilité de résoudre un tel problème, mais je ne peux m'empêcher parfois de penser qu'ils devraient accepter de « laisser mourir ». Faut-il prolonger au prix d'amputations successives, de quelques mois, voire deux ou trois ans, les souffrances d'un vieillard de quatre-vingt-cinq ans; arrêter, grâce aux antibiotiques, la pneumonie miséricordieuse qui frappe cette grabataire de quatre-vingt-sept ans, à demi inconsciente, dont l'existence n'est plus qu'un gémissement ? »

« Laisser mourir » : c'est ce que viennent de demander publiquement une quarantaine de personnalités religieuses, médicales, universitaires, dont Jacques Monod et deux autres prix Nobel (2). Même pour frapper les esprits, provoquer la discussion, ils vont plus loin : « l'euthanasie passive », par arrêt des soins ne leur semble pas suffisante. Ils se prononcent donc pour « l'euthanasie active », ce qui ne manquera pas de leur attirer de vives répliques au nom de la déontologie médicale, des préceptes religieux, des lois et de la morale. Du moins la question est-elle posée.

Deux remarques encore, à relever : parmi les « gens célèbres » qui, malades ou âgés, se suppriment, il n'y a pour ainsi dire jamais de femmes ; et puis, n'oublions pas que « tous ces problèmes que l'âge et le grand âge nous posent sont nouveaux, qu'il n'y a pas longtemps — à l'échelle des générations — qu'on vit aussi vieux. »

***

Pourtant, il existe des vieillards heureux. Et aussi des lecteurs tolérants, mesurés, respectueux de la liberté d'autrui qui, tout en admettant le suicide, ne le comprennent pas. Tel ce professeur de soixante-six ans, agnostique, qui ne juge pas l'acte, mais ne comprend pas le choix. De Montherlant, dont il aime beaucoup l'œuvre, il regrette fort « qu'il ait eu le courage de se suicider. J'eus préféré pour ce penseur aimé qu'il eût celui de vivre sa vieillesse, même infirme ». Car, avec Alain, notre correspondant croit que « le bonheur, c'est d'exister ». Laissons-lui le soin de conclure : « Ecoutez ces bonnes gens vous demander : « Qu'est-on venu faire sur la Terre ? » Puis regardez-les courir chez le médecin au moindre mal et redemander de la vie. Le suicide n'est pas une faute, mais une erreur due à la défaillance d'un esprit peut-être encore lucide peu auparavant. *L'Eglise — dont je ne suis pas — en juge sainement* lorsqu'elle absout le suicidé, considérant qu'il s'est tué dans un moment d'égarement.

» Comme les microbes n'envahissent que les organismes affaiblis, la contagion suicidaire ne se développe que chez les prédisposés. Le suicide est admissible seulement lorsque l'être souffre de manière insupportable et précipite de peu sa mort. »

Et de citer de nouveau Alain, « le Montaigne de notre siècle », dit-il : « Vivre, c'est vouloir vivre. Toute vie est un chant d'allégresse. La vie est bonne en elle-même ; le raisonnement n'y fait rien. *On est heureux parce qu'on est heureux. Le bonheur, c'est la* saveur même de la vie... Voir, entendre, flairer, goûter, ce n'est qu'une suite de bonheur. Le soleil est bon ; la pluie est bonne ; tout bruit est musique. Même les peines, même la fatigue, tout cela a une saveur de vie. Exister est bon, non pas meilleur qu'autre chose : car exister est « tout » et ne pas exister n'est « rien ». Comme la fraise a le goût de fraise, la vie a le goût de bonheur. »

(1) « Le nouveau mal du siècle », *le Monde* daté 2-3- juin, page 9.
(2) Voir *le Monde* du 19 juin, page 20.

ETRANGER

Reflets du monde entier



De Henry V à Henry K

Pour tout le monde anglo-saxon, et bien au-delà, Shakespeare reste un auteur éminemment moderne. C'est ce qu'explique l'hebdomadaire américain *TIME* :

« Les thèmes qu'on trouve dans Shakespeare restent aussi valables à l'époque d'Henry K. qu'au temps de Henry V : le monde de l'Angleterre d'autrefois était, comme le nôtre, secoué de crises. Des savants venaient juste de démontrer que le soleil ne tournait pas autour de la terre, le scepticisme soufflait de la France de Montaigne, les guerres de religion avaient miné la foi. Le théâtre shakespearien, comme le nôtre, était rempli de problèmes financiers et fasciné par les questions sexuelles : Shakespeare a fait plus de jeux de mots salaces que personne avant ou après lui (...).

» Comme aujourd'hui la gaudriole joyeuse, l'obscénité élizabéthaine étaient à la fois déplorées et exploitées.

» Mais ce sont sutout les personnages qui paraissent nos contemporains. Camouflés sous les oripeaux du Quattrocento ils parlent un langage éternel : Othello... c'est le chœur du ghetto.. Les lamentations de Shylock évoquent plus les discussions du Conseil de sécurité que la Venise ancienne. Caliban est un être primitif imaginaire, mais on l'a aussi vu comme une victime du colonialisme occidental. La Kate de « la Mégère apprivoisée » succombe à Petruccio, mais après s'être faite la plus éloquente avocate de la libération des femmes. Il n'y a pas un père qui puisse écouter sans angoisse Lear et Cordelia. Quant à Hamlet, il a été psychanalysé et trouvé affligé d'un grave « Œdipe »...



Les cornemuses de Glubb Pacha

L'Empire britannique a laissé des traces appréciables au Proche-Orient si on en croit le *DAILY TELEGRAPH*, qui écrit, à propos de la visite de M. Nixon — « le nouveau Lawrence » — à Amman.

« Le président Nixon a reçu un magnifique et martial adieu du roi Hussein de Jordanie à la fin de son voyage au Proche-Orient qui l'a conduit dans cinq pays : c'est la célèbre quatrième division de la légion arabe qui a sonné la fanfare de départ. De véritables « Highlanders » n'auraient pas fait mieux — jusqu'à la dernière note liquide du sanglotant adieu des cornemuses. Glubb Pacha, le premier chef de la légion, en aurait été fier.

» Le roi Hussein a appelé le président américain : « L'un des plus grands hommes de notre temps » *pour avoir* « entrepris ce voyage de la paix à travers le Proche-Orient et le monde. »

» Tandis que M. Nixon s'arrachait à ses admirateurs en montant à bord du Spirit of 76, *il était difficile d'imaginer que, dès le lendemain, il sera de nouveau plongé, à Washington, dans les marécages du Watergate,* note le quotidien britannique conservateur. »



La diplomatie du panda

Pour le SUNDAY TIMES, la diplomatie du ping-pong, qui fut tellement à l'honneur ces dernières années en Chine pour améliorer les relations avec l'Occident, est en passe d'être remplacée par celle du panda.

« Le don d'un couple de ces animaux rares au zoo de Londres, annoncé récemment de Hongkong par M. Heath, est le quatrième du genre en peu de temps : le président Nixon a eu le sien, comme le premier ministre japonais et le défunt président Pompidou.

» Tous les parcs zoologiques sont enchantés de recevoir ces bêtes peu connues, sympathiques et qui exercent une grande fascination sur le public, mais la traversée du rideau de bambou par les pandas, qui précisément s'en nourrissent, soulève une grave question, s'inquiète l'hebdomadaire britannique : « La population mondiale des pandas peut-elle assumer les frais de la diplomatie du panda ? »

» Les Chinois ont toujours affirmé que le panda géant n'est pas menacé d'extinction, mais ils restent muets sur le nombre d'animaux qui vivent à l'état sauvage (...). La zone où on trouve des pandas ne mesure sans doute pas plus de 200 miles de long (300 kilomètres) Personne, sauf les Chinois, ne sait si elle en abrite des milliers, des centaines ou quelques dizaines. »

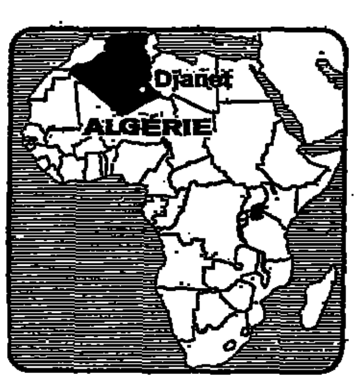


Rébellion chez les femmes pasteurs

L'hebdomadaire de Hambourg *Stern* consacre un article à la lutte menée par les femmes pasteurs de Bavière pour obtenir l'égalité avec les hommes « *à la chaire et à l'autel* ». Des accrochages ont déjà eu lieu : « *L'évêque évangélique Hermann Dietzfelbinger, soixante-cinq ans, a dû être conduit à l'hôpital. Les médecins parlent de crise cardiaque, mais le véritable diagnostic est qu'il souffre de la première Epître de Paul aux Corinthiens car elle contient la petite phrase, capitale à ses yeux : « Dans la communauté les femmes doivent se taire. » En Bavière, la femme a-t-elle le droit d'accéder à la chaire du pasteur ? La querelle est aussi vieille que Maria Hemsius, docteur en théologie qui fête ses quatre-vingt-un ans. Après la guerre, qui avait vu des femmes « pasteurs d'urgence », toutes les églises allemandes avaient accepté le principe et l'on avait vu une demoiselle Sciclone devenir pasteur jusqu'en Sicile. Or la Bavière s'y oppose seule, car des mères supérieures particulièrement conservatrices y font obstacle : « J'éprouve un profond malaise à voir dans une femme une représentante du Christ », dit par exemple l'une d'entre elles. Si bien que quarante-huit femmes pasteurs empêchées d'exercer leur ministère ont crée une « convention des théologiennes ». Pour l'instant elles portent le curieux titre de « vicaires féminines », mais ne sont admises qu'aux bonnes œuvres, restant exclues de l'essentiel : la prédication, le baptême et la communion. »*

Lettre de Djanet

LES TOUAREGS SAISIS PAR LE TOURISME



« ALORS j'ai essayé de lui expliquer que les boussoles, dans le désert... il vaut mieux marcher au soleil, comme les caravaniers. Mais il n'a rien voulu entendre. »

Ahmed nous raconte comment, il y a deux ans, un Allemand est mort, et trois autres ont bien failli subir le même sort parce que leur chef d'expédition — un officier d'état-major — n'avait pas pris le Ténéré assez au sérieux.

Le Ténéré, c'est une désolation de sable qui s'étend au sud-est de l'Algérie, en direction du fleuve Niger. Pas un point d'eau. Il y avait un seul arbre — célèbre. Il a été embouti par un camion *l'année dernière. Tous les ans, ou* presque, des touristes imprudents y meurent de soif.

Dans le restaurant installé à l'ancien poste de méharistes de Djanet-Fort-Charlet, du temps des Français, Ahmed nous fait part de son indignation : « *Nous, les guides, nous n'allons pas risquer notre peau chaque fois pour ces abrutis !* » Il reste incrédule quand nous lui expliquons qu'il y a des générations que les guides du mont Blanc font le même serment...

Avec sa chevelure « afro », qu'il cache sous un chèche noir — chemise assortie, blue-jeans serrés et large ceinture de toile, — quand il « descend » à Tamanrasset, Ahmed peut passer pour un hippy algérois déguisé en « fils du désert ». Mais c'est un vrai Touareg. De ceux, de *plus en plus nombreux, qui* ont troqué les caravanes de chameaux contre celles de touristes. Au début, *cela n'a pas toujours été de gaîté* de cœur, mais visiblement Ahmed s'amuse bien dans son nouveau *métier.* Il observe d'un œil critique les allées et venues au très rustique hôtel des Zéribas de Djanet, promu au rang de plaque tournante du tourisme saharien. Les zéribas sont des huttes de roseaux séchés ; pas pour faire « insolite », comme *au Club Méditerranée,* mais parce que dans ce pays de sable et de poussière c'est l'habitacle le plus *rationnel.*

Les land-rovers et les 2 CV vont et viennent avec leurs équipages hétéroclites : hippies dépenaillés, pères tranquilles déguisés en Tartarins, sportifs élégamment négligés en rupture de seizième arrondissement, coopérants français, américains, tchécoslovaques, couples de rentiers un peu effarés de se trouver là. Un autobus Mercedes gigantesque et d'un jaune agressif attend son contingent de Français *moyens qui vont tester ce moyen* encore inédit de traverser le Hoggar.

A Djanet, les méharistes sont partis, mais les Touaregs sont arrivés. Ils sont plusieurs centaines à s'être sédentarisés là dans des zéribas ou des gourbis de terre séchée. Quelques-uns ont encore des chameaux et continuent les caravanes vers la Libye. Mais pour beaucoup, la vie nomade et libre s'achève dans cette palmeraie *un peu miteuse que bouleverse* lentement mais sûrement l'intrusion du tourisme. Un argument de poids a *fait basculer bien des hésitants :* la scolarisation des enfants. Pas toujours de bon gré, semble-t-il, les petits Touaregs ont été envoyés à l'école flambant neuve de l'oasis. Quelques parents ont repris la route, le cœur lourd d'abandonner une progéniture qu'ils retrouveront à leur prochain passage. Mais d'autres ont préféré troquer leurs tentes de poil de chèvre et de chameau contre la hutte de roseaux.

Instruits en arabe et en français, les petits Touaregs n'ont pas l'air mécontents de leur nouvelle vie. Ils engagent volontiers la convers[illegible]on avec les touristes dans un français d'ailleurs étonnamment bon, tournent comme un essaim de mouches autour des voitures et des camions en stationnement et lorgnent avec envie les vélomoteurs de leurs aînés qui passent dans une pétarade glorieuse.

Regretteront-ils un jour la vie li*bre de leurs pères ? Nos guides sont* sceptiques. Le chef de notre expédition, Mokhtar — la quarantaine à *peine bronzée et un as en mécani*que automobile — trouve que la land-rover est un net progrès sur le chameau... Jusqu'à quinze ans, il a été caravanier avec son père, et il a été pour la première fois à l'école à dix-huit ans. Il parle un français précis, *tour à tour argotique et nuancé,* manie un humour corrosif à l'égard de tout ce qui n'est pas touareg, ren*voie dos à dos les touristes ignares* et les « gens du Nord » enfermés dans leurs principes étriqués et paraît très fier de sa nouvelle vie.

Le chauffeur de la seconde voiture, Ali, un mulâtre au type un peu *négroïde, ne résiste pas à l'envie* de dépasser de temps en temps le véhicule de tête, ce qui enrage Mokhtar. Ali, lui, a surtout des préoccupations sentimentales. Il a épousé une Nigérienne, métisse de Français, qu'il assure fort belle, *mais il n'a pas osé avouer cette* mésalliance à son père. Ali se considère comme un fils respec*tueux, mais il trouve nettement abusif* le regard familial sur ses affaires privées. Il parle avec gaieté de ses *bonnes fortunes, et souligne avec* un large sourire aurifié que « *les femmes touaregs sont plus libres et plus intelligentes que les femmes arabes* ».

Quant à Moulay, le cuisinier, *noir comme le sont traditionnelle*ment les serviteurs ou les jardiniers de la communauté touareg, il observe avec prudence la hiérarchie de notre caravane et n'intervient guère que dans le domaine de sa compétence. Nous apprenons ainsi que l'armoise sauvage, qui pousse dans les oueds desséchés du désert, est souveraine, mêlée au thé, contre les maux de ventre. La corvée de bois se fait dans de gros tamaris noueux, mais elle ne doit pas se terminer sans que l'on casse quelques branches de bois vert pour que le passant suivant puisse trouver, lui aussi, le bois mort nécessaire à son feu.

SUR un grand reg désolé, nous croisons la seule caravane de toute notre randonnée : quelques *chameaux et quelques dizaines* de chèvres que des Nigériens viennent vendre à Djanet ; deux mois de *route à pied pour un misérable* profit.

En fait, le vrai sujet de toutes *les conversations, entre Djanet et* Tamanrasset, c'est la sécheresse. Des histoires terrifiantes courent le désert. Comme celle de la caravane rencontrée en décembre par deux Suisses, un peu en dehors de la piste : quatre chameaux pour une centaines d'hommes, de femmes et d'enfants épuisés. « *Ne vous arrêtez surtout pas*, aurait dit le guide : *ce sont des Nigériens. Ils n'ont plus d'eau ni de vivres. Si vous stoppez, ils vont se jeter sur nous.* » Les *touristes avaient passé leur chemin.* Vrai ou faux, qui le dira jamais ?

A Tamanrasset, où les palmiers *commencent à mourir,* on ne parle que discrètement des dix mille Nigériens et *Maliens qui* habitent, dit-on, le camp de toile aux portes de la ville. Au grand hôtel, le Tin-Hinan (l'Antinéa de Pierre Benoit), un *camion-citerne permet de distribuer* de l'eau trois fois par jour pendant une demi-heure.

Une institutrice française, avec laquelle des touristes tentent de commenter l'évolution de la politique française, hausse les épaules : « *Notre problème, à nous, c'est la mort de la culture touareg* », dit-elle sèchement. Elle raconte que des *femmes touaregs, incapables de se* plier à la sédentarisation, refusent d'avoir des enfants. Et, apparemment, elles savent fort bien s'y prendre. Il est en effet probable que les enfants, éduqués en français et en arabe, oublient rapidement les us et coutumes de la vie nomade et se laissent vite séduire par le « plastique et le néon ». Les hommes des tribus nobles refusent souvent de travailler la terre, métier qui était réservé aux Noirs, et tous ne se reconvertissent pas aussi brillamment dans le tourisme que notre guide. Tandis que nombre de Touaregs noirs, qui avaient une position subalterne dans la société touareg traditionnelle, s'adaptent plus facile*ment au nouvel état de choses.*

« *Mon frère, qui travaille « au » pétrole » à Annaba, gagne 900 F par mois* », nous disait fièrement Moulay, le cuisinier.

Sur la terrasse du Tin-Hinan, le *soir est tombé dans un éclabousse*ment de soleil. Quatre Anglais hirsutes sortent d'une land-rover couverte de poussière de *latérite.* Ils remontent de Nairobi, à moins que ce soit de Lagos ou du Cap. Des pèlerins racontent à voix basse leur visite à l'ermitage du père de Foucauld, à l'Assekrem. Des enfants touaregs viennent proposer de pauvres « souvenirs ». Ils ne mendient pas. « *Pas encore* », dit l'institutrice d'un air las.

NICOLE BERNHEIM.

ÉTATS-UNIS

Les Portoricains du silence

IL y a dix ans, qui avait en*tendu parler des Portoricains* des Etats-Unis ? D'eux, on ne connaissait guère que l'image idyl*lique transmise par le film West Side story* Des immigrants comme tant d'autres au pays du *melting pot*, peut-être un peu plus violents, un peu plus pauvres. Comment en savoir plus : eux-mêmes ne se faisaient pas remarquer. N'étaient-ils pas des privilégiés ? Contrairement aux Haïtiens et aux Dominicains, les Portoricains n'avaient pas à entrer *illégalement* aux Etats-Unis. De là à déduire qu'ils étaient chez eux...

D'ailleurs la couleur de leur peau, souvent assez claire, les plaçait dans la « hiérarchie raciale » au-dessus des Noirs. Ils étaient « presque » Blancs, « presque » Américains. Leur idéal ? S'assimiler le plus possible, s'intégrer à *la* vie américaine. Pour une jeune fille portoricaine « faire un beau *mariage* » voulait dire simplement *épouser John, Bill ou* Tom. Leur passé ? Un pays, un rêve, auquel on songeait parfois avec regret. Dans les familles, les aînés racontaient parfois une histoire de « là-bas » et tout le monde soupirait en cœur. Les Portoricains des Etats-Unis n'avaient plus de racines, aucune culture propre et bien peu de perspectives d'avenir.

Aujourd'hui, les choses ont bien changé. Au lieu de s'intégrer do*cilement au sous-prolétariat* américain, la population portoricaine est en pleine crise d'identité. Perdus ? Oubliés ? *Les Portori*cains se manifestent dans tous les domaines de la vie publique. Ils apparaissent dans la littérature, la mode, le journalisme et la politique. Un Portoricain, M. Henri Badillon, vient d'être élu au Congrès.

Une main-d'œuvre à bon marché

Il devient difficile à présent pour une grande entreprise de *n'avoir pas au moins* un Portoricain à un poste-clef. Un grand quotidien du matin a mis trois *semaines pour enfin dénicher* un journaliste portoricain. Maintenant les jeunes Portoricains *s'affirment avec arrogance : « Moi, Américain ? Je n'ai pas demandé à venir* ici. *Que suis-je pour ce pays sinon un étranger que l'on exploite ? »*

Leur histoire résumée n'est qu'un épisode banal du colonialisme. En 1917, les Américains prennent Porto-Rico aux Espagnols. Ils transforment immédiatement son économie pour qu'elle convienne à leurs besoins. Résultat : Porto Rico devient complètement dépendante des Etats-Unis. Déjà pauvre, l'économie devient de plus bancale. Pour les Etats-Unis en revanche l'île est une bonne affaire. Porto-Rico est le cinquième importateur des produits des Etats-Unis. La situation devient paradoxale : l'île importe même ses propres produits. Enfin, comme les Etats-Unis recherchent une main-d'œuvre à bon marché, ils octroient la nationalité américaine aux Portoricains et leur accordent de grandes facilités pour quitter l'île.

Aux Etats-Unis, le Portoricain peut être envoyé immédiatement se battre pour sa nouvelle patrie, mais ce privilège ne s'étend pas toutefois aux droits politiques. Il *peut mourir pour le pays, mais* il ne peut pas voter pour élire son président. Dans l'île, la population devient de plus en plus misérable (35 % de chômeurs), le pays se vide : au moins en Amérique il y a du travail.

Un mouvement de révolte apparaît dans l'île. Tous les partis, clandestins, réclament l'indépendance. Des personnalités importantes comme l'avocat Albizio Campo sont emprisonnées et, dit-on, torturées. En 1968, 75 % de la population vote pour une solution du type Commonwealth.

Longtemps, les Portoricains émigrés ignorent presque tout des incidents qui se déroulent dans l'île : la presse américaine n'en parle guère. Mais, en 1950, des troubles éclatent aux Etats-Unis mêmes. Deux Portoricains armés marchent sur la Maison Blanche « pour faire un geste ». Il va leur en coûter cher. Ils seront jugés pour attentat à la vie du président et condamnés à la prison à vie. Vingt-cinq ans plus tard, l'un est *mort* et l'autre se trouve toujours sous les verrous.

En *1971*, un ouvrier, Carlo Filipiano, est accusé d'avoir placé des bombes dans l'immeuble de l'I.T.T., dans de grands magasins et dans une station de radio. C'est l'affaire Sacco et Vanzetti, version portoricaine. « *Le gouvernement pensait ainsi freiner le mouvement de révolte naissant*, explique un militant, *et pourtant il n'a réussi qu'à se mettre à dos toute la population portoricaine.* » Tous les partis de gauche se regroupent pour exiger la libération de Carlo et prouver son innocence : « *Son cas est aussi injuste que celui d'Angela Davis, mais qui en parle ?* » Le jeune militant ajoute : « *Evidemment, les Noirs américains sont plus écoutés et suivis, car ils ont été les premiers à élever la voix. Il va falloir rattra[illegible] le [illegible] perdu* ».

Ainsi, la population portoricaine est-elle sortie de sa torpeur. Elle est devenue mobilisable. *Les comités de toutes sortes* surgissent par dizaines. Les Portoricains font leurs comptes et comprennent qu'ils ont *été piégés*. Tout est en place pour une révolte. Il ne manque plus que l'étincelle. C'est alors qu'apparaît, en 1970-1971, un groupe qui va porter le mouvement portoricain sur la scène nationale, les Young Lords.

Les Young Lords

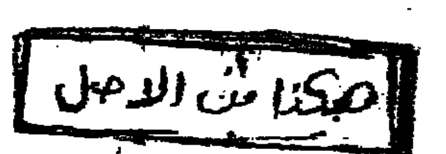
Leur nom même est un défi. Les Young Lords se désignent comme une sorte d'aristocratie du macadam, de jeunes loups de la misère. Leur programme est simple : défendre les intérêts des Portoricains, et dans un second temps lutter pour obtenir l'indépendance de l'île.

Les Young Lords ont moins innové dans leur programme que par leur ton. Ils savaient parler et l'Amérique commença à les écouter. Jusqu'alors, les Portoricains copiaient les méthodes et les tactiques des révolutionnaires noirs. Les Young Lords optèrent pour un style personnel : au lieu d'être arrogants, ils charmèrent ; au lieu d'effrayer, ils tâchèrent de séduire. En un rien de temps, ce groupe d'intellectuels portoricains devint l'enfant terrible — et chéri — de la presse américaine. « *Nos relations publiques étaient fantastiques,* dit leur ancien leader Felipo Luciano. *J'ai immédiatement compris qu'il ne fallait surtout pas se mettre la presse à dos. Elle peut vous soutenir ou vous couler.* »

Quatre ans plus tard, que demeure-t-il des Young Lords ? Le mouvement s'est dissous, rongé *par les luttes internes.* Seul le nom flotte comme un drapeau au-dessus de la cause portoricaine. Il en est devenu le symbole. Certains des militants ont formé un autre groupe, « Pro », marxiste et pour l'indépendance de l'île. Felipo Luciano anime une importante émission de radio portoricaine, « *dont le but*, dit-il, *est de donner à la population un sentiment d'appartenance et de fierté* ». Il a publié des poèmes, écrit des dizaines d'articles (souvent dans la presse noire) et fait du cinéma. Il est le seul Portoricain connu au niveau national. A vingt-six ans, il est resté un authentique gosse des rues de New-York, qui crie, s'acharne, se passionne pour tout ce qu'il entreprend. Même ses ennemis politiques avouent : « *Felipo, c'était les Young Lords. Sans lui, le mouvement n'aurait pas existé.* »

Aujourd'hui, les Portoricains sont toujours aussi pauvres (bien qu'ils aient statistiquement un revenu supérieur à celui des *paysans du Mississippi*). Ils forment 20 % de la population de New-York, mais doivent se battre pour obtenir une émission à la télévision. Et ils fourniraient 28 % des attardés mentaux, selon une enquête de Q.I. effectuée en anglais. Pourtant, l'homme de la rue n'est plus le même. Il n'a plus le sentiment d'être le cousin pauvre de l'Amérique. Son avenir ne lui paraît pas bouché d'avance. Il est tiraillé par les diverses tendances qui s'affrontent : les romantiques qui rêvent d'un retour à l'île, les révolutionnaires qui prônent la révolution à Portorico, les « intégristes » qui sont pour une lutte commune avec toutes les autres minorités américaines et qui considèrent les problèmes économiques comme primordiaux. Et enfin, le courant dit « New-York Portoricanism » qui insiste sur le développement culturel de la population : « *La culture portoricaine est morte et enterrée*, pense Felipo Luciano. *Mais une culture neuve, originale est en train de surgir. Nous avons une manière bien à nous d'écrire, de peindre, de jouer de la musique et de voir le monde. C'est notre force, notre avenir ; c'est là-dessus qu'aujourd'hui il nous faut miser.* »

DOMINIQUE TORRÈS.



IDÉES

REVUE DES REVUES par *Yves Florenne*

1984 - NOUVELLES «PREUVES» - POUR «ESPRIT»

LA NEF s'élance à pleines voiles vers l'horizon 1984, pour en imaginer déjà les rivages... Encore que l'homme de proue, ou si l'on préfère le premier du sommaire, Jean Ferniot, se refuse énergiquement à jouer les télévigies, à crier : « Terre ! » et à la décrire, où il ne voit que l'eau et la brume. Aussi se retourne-t-il carrément vers un autre horizon, celui-là bien connu : 1964. Pour proclamer que, alors, rien de 1974 — rien de capital en tout cas — n'était prévisible et n'a été prévu, et que par conséquent...

Il sera le seul de l'équipage — fort heureusement pour *la Nef* et son projet — à ne consulter que le rétroviseur, mais non pas certes, comme on ne l'a que trop fait, pour y regarder l'avenir. Tous les autres jouent bravement au jeu des prévisions, sinon des prédictions. Bravement, mais non sans prudence, voire quelque recours aux exorcismes et aux formules propitiatoires.

Pierre Viansson-Ponté a choisi quant à lui — parce que tel lui paraît le probable — un « bel optimisme ». Au point qu'il écrit : « *Le monde devient chaque jour davantage un immense village.* » Une seule ville monstrueuse : telle serait la prédiction sombre (elle a d'ailleurs été faite : par Doxiadis, Toynbee et autres spécialistes de l'« ekistique »). Il ne se verrait incliné à quelque pessimisme que pour la presse écrite quotidienne. Ce qui ne l'empêche pas de faire allusion à une menace dont on imagine les différentes formes possibles, quand il parle de l'éventualité où « *l'information disponible serait entièrement de fabrication étrangère* » (à quoi on peut ajouter le monopole d'une fabrique intérieure). Reste à conclure avec lui : « *Fasse au moins le ciel que les journalistes français puissent encore, dans dix ans, répéter sans rougir le mot de l'un d'entre eux, Albert Camus : « Avec » la liberté, la presse peut être bonne » ou mauvaise. Mais, sans la liberté, » elle ne peut être que mauvaise.* »

Parmi les optimistes, il faut ranger Pierre Giraudet et Pierre Dreyfus dans leur vision, l'un des transports urbains, l'autre de l'automobile, miraculeusement conciliés dans un exercice propre à nous combler sans nous embouteiller. Dans un autre registre, c'est une sorte d'optimisme spirituel et nocturne qui inspire Maurice Schumann : « *Plus le ciel est noir, moins il est vide.* » Le dernier mot appartient au cardinal Daniélou. Pour un homme de son état, l'optimisme ne pouvait que s'appeler espérance. La décennie qui vient lui paraissait favorable à l'Eglise et au sacré. Sans oublier les ombres — la crise du sacerdoce née d'une « illusion » qui pousse les clercs à « *se réintégrer dans la société par des moyens comme le travail, la politique, le mariage...* », — il célébrait de façon émouvante « *le besoin de rompre la monotonie du travail par la joie des fêtes et de scander le rythme des saisons (...) le besoin de sacraliser les moments essentiels de l'existence, la naissance, l'amour, la mort...* ».

Au nombre des pessimistes, on trouve les médecins. Le Pr Milliez ne voit que ralentissement des progrès, appauvrissement des soins et des moyens ; un des sous-titres marginaux de l'article ne laisse pas d'inquiéter : « *Eventuellement, laisser mourir les femmes.* » Entre les tenants d'un 1984 à moitié plein et ceux d'un 1984 à moitié vide, se placent les satiriques, Félicien Marceau, J.-P. Rémy, François Nourissier : critique-fiction et littérature fictive. Ce qui pourrait nous porter à lire le titre de Robert Mallet : *les Mots et les Remèdes*. Mais non : l'écrivain, ici, fait place à un consultant de l'univers qui esquisse un large tableau clinique assez sévère, sans omettre aucun membre ni organe — les grandes puissances et les autres, le règne des égoïsmes « sacrés », l'économie et l'énergie, les explosions en puissance, le problème monétaires, — où se balancent toutefois les « maux » et leurs « remèdes ». En somme, rien de changé, hélas ! sinon par multiplication. Et par « globalisation » : de ces remèdes ou de ces maux. L'optimisme *semble* bien se borner à la chance que se « freine le mouvement fatal ». Toutefois, l'universitaire propose un remède salutaire, qu'il aperçoit dans un « mouvement universel de la responsabilité scientifique ».

Telle est la perspective, — plus simple et moins incertaine que la prospective. Robert Mallet posait d'entrée de jeu l'axiome du sage : « *On ne peut bien prévoir que* parce que, *ou même* par ce que, *l'on voit.* » Or, dix ans, cela se voit devant soi. Sauf que la machine va si vite qu'elle peut nous surprendre. Et puis, ce qu'on imagine, ce n'est pas tant ce qui sera, que ce qu'on redoute ou ce qu'on espère. Avec ce risque ou cette chance déterminants —, où l'on retrouve le mal et le remède — que, si elles ont assez de force, la peur ou l'espérance peuvent faire arriver l'avenir.

***

D'autant qu'elle était à plus court terme, la prospective rattrapée par le présent, devient un passé fané. *Esprit* tentait de dégager une vue de l'avenir immédiat à partir d'un point précis : le 15 avril. Jacques Julliard exprimait alors fortement la nécessité — moins encore peut-être pour la politique qui serait faite que pour une alternance dont le refoulement devenait insupportable — de l'accession de la gauche au pouvoir. Se prononçant pour elle, il refusait toutefois les « conventions du genre électoral », l'adhésion béate, et formulait « critiques » et « réserves », dans une analyse qui, sur ce point, reste valable, ainsi, bien entendu, que la raison fondamentale de cette « nécessité ». Une autre raison, c'est qu'il serait « *temps de mettre un terme à ce système d'irresponsabilité illimitée* », qui semble entraîné par son propre poids. Ou, paradoxalement, par la réduction progressive du poids personnel ? — « *Moins prévoyant ou peut-être plus autoritaire, Georges Pompidou (...) témoigne d'une conception du pouvoir plus exclusive que ne fut jamais celle de de Gaulle.* » L'objectivité exercée à l'égard de la gauche ne manque pas à l'égard des seize années de pouvoir gaullien puis gaulliste : politique mondiale, industrialisation, croissance économique. « *Les « années Chaban » constituent à cet égard l'apogée d'une courbe ascendante. (...) Pompidou, à son corps défendant, est obligé d'en partager le lustre avec son ministre...* » Mais la mort du président est « *importante, moins par ce qu'elle annonce que par ce qu'elle clôture : elle est un précipité d'histoire, non un embryon d'avenir* ».

Dans le même numéro, on lira l'étude de Stanley Hoffmann (1) sur les rapports — ou l'absence de rapports — entre « un Etat sans frein et une société rétive ». Et un témoignage émouvant, en ce sens qu'il devrait mouvoir le pouvoir, et d'abord l'opinion, ou peut-être simplement un homme disposé à briser le cercle dans ce cas précis. « Trente-huit ans... chômeur. » Soit. Bonne santé, courage, qualification, diplômes, antécédents professionnels brillants, auteur d'un bon livre (2). Soit encore. Mais, chassé du travail, c'est l'impossibilité d'y rentrer. Voici comment fonctionne un système d'exclusion sans recours :

« *Le droit au travail, inscrit dans la plupart des Constitutions, n'existe pas (...). Ma descente aux enfers s'est déroulée avec la précision d'un mouvement d'horlogerie (...). J'ai perdu mon travail. J'ai perdu mon logement. J'ai perdu la femme que j'aimais. J'ai perdu mes amis. J'ai perdu mes ennemis même, car socialement je n'existe plus (...). Tous se dérobent...* » Restent ceux du même ghetto : « *Cet ex-ingénieur qui me dit : « J'ai été roulé par » mon propre travail parce que je l'ai- » mais bien (...). Je n'avais qu'une idée : » grimper, c'est-à-dire ramper à la ver- » ticale (...). J'étais une bête de travail » et ma femme s'est révoltée (...). Main- » tenant, je pointe. J'ai vendu ma voi- » ture, j'ai renvoyé la bonne. Ma femme » est partie...* » *Serait-ce que je suis trop sensibilisé — et pour cause ! — à cet aspect de la question du chômage ? Il me semble qu'on ne saurait traduire l'état de disgrâce du chômeur plus simplement que par cette petite phrase atroce dans sa simplicité : « Ma femme » est partie.* »

***

Nous ne quitterons pas *Esprit* sans évoquer un péril sur lequel ses animateurs ont la pudeur de garder encore le silence mais qu'ils aperçoivent, sous l'écrasement soudain des frais : papier, impression... Dans les mois à venir, tout dépend maintenant de nous, c'est-à-dire d'abord des lecteurs d'une revue qui veut, justement, ne dépendre que d'eux. Nos indispensables gadgets, notre niveau de vie qui ne saurait que croître, la consommation et la pseudo-prospérité ne laisseraient-ils place à aucun autre souci ? Ce signe avertisseur nous trouverait-il insensibles ou résignés ? Ce qui est vraiment vital, et la justice même, est pourtant au cœur du combat d'*Esprit*. Sa disparition nous paraît inconcevable. Non seulement parce qu'il *est l'une des revues françaises les plus* importantes et les plus représentatives, mais parce que ce serait une ombre lourdement jetée sur des valeurs essentielles, celles du vrai progrès, auxquelles depuis trente ans *Esprit* s'est identifié.

***

Troisième avatar de *Preuves* (3) : le premier était tout de culture et de littérature ; le second, dans la période 1970-1973, plus politique, s'attachait à recueillir réflexions et témoignages des grands responsables mondiaux dans tous les domaines. Le dernier — dont voici le premier numéro — conserve du précédent le format, la qualité extérieure et surtout l'« objectif fondamental », avec des changements de structures, de méthodes, d'optique. Ainsi, hier, on aurait sollicité un texte — vraisemblablement banal — d'Henry Kissinger. Aujourd'hui, on préfère une « analyse sans complaisance de la politique étrangère des Etats-Unis ».

C'est à Zbigniew Brzezinski, professeur à Columbia, qu'on la demande. Critique de l'intérieur, par conséquent. Elle vise, à travers le gouvernement Nixon, le véritable moteur de cette politique et ses « fausses habiletés » ; et elle porte sur deux points principaux : les formes de la détente avec l'Union soviétique, les rapports avec l'Europe et le Japon. Pour le critique, ces « *deux piliers de la structure de paix sont dangereusement ébranlés* ». Cette politique « *se borne à régler les comptes du passé au lieu de construire l'avenir* ». Elle se livre à un obscurcissement plus ou moins machiavélien des principes : « *Les citoyens des Etats-Unis ne pourraient dire quels sont les objectifs majeurs de leur politique étrangère et les spécialistes ne se croient pas mieux informés.* » La faute en est aux méthodes « *fondées sur le secret et l'action personnelle* ». Ici intervient la critique du « solo » et du soliste. Encore, s'il s'agissait de concert ! « *Toute réponse d'un gouvernement étranger non conforme aux desseins de Washington passe pour une insulte d'homme à homme.* » Bref, pour Brzezinski — et cela qui nous semble aller de soi n'est à peu près pas dénoncé, nous dit-il, aux Etats-Unis, où presse et mass-media célèbrent à l'envi cette politique et ces méthodes. — les défis et les duels homériques ne paraissent pas particulièrement appropriés à une pratique moderne des relations internationales.

(1) Chapitre de *Declin ou renouveau*, à paraître en septembre au Seuil.

(2) Pierre Leulliette, *Saint Michel et le dragon* (Ed. de Minuit).

(3) 1, rue Saint-Georges.

SOMMAIRES

Un numéro des Temps modernes *sur la « leçon italienne », à travers la réflexion et l'action du groupe révolutionnaire Lotta continua.*

Entre autres thèmes, Chronique sociale de France *(7, rue du Plat, Lyon) s'attache à une réflexion parallèle : marxisme et théologie.*

Jean Lacroix donne aux Cahiers universitaires catholiques *(170, boulevard du Montparnasse) une étude sur Althusser et le marxisme. On trouvera dans le même numéro un dossier sur les expériences communautaires.*

Orientations *(78, rue de Sèvres) publie son cinquantième numéro, qui s'ouvre par une étude de B. Vincent sur l'éducateur américain Paul Goodmann et l'actualité permanente de la déscolarisation. Deux ensembles sur la formation des éducateurs et sur la pédagogie dans l'enseignement supérieur (G. Lapassade : « La formation permanente à Paris-VIII-Vincennes »).*

La vie du langage

AVATARS DU FUTUR

LES Cibot, lui, tailleur en chambre, elle, regrattière, l'un et l'autre étonnamment laids (d'où, *bien sûr, le* patronyme dont les afflige Balzac, l'humoriste) *sont* les concierges de l'immeuble à peine décent dont le cousin Pons a transformé l'entresol en un fabuleux musée du bibelot. Et Mâme Cibot s'exclame, à la suite de quelque mésaventure : « *Si j'avais laissé Cibot à sa loge... nous* aurerions *30 000 francs de placés.* » Certes, autant Balzac doit être cru dès qu'il parle d'argent, autant s'impose la circonspection quand il fait parler *des paysans, des* truands ou des concierges. En l'espèce cependant, il faut le croire : *aurerions* et des formes analogues ont bel et bien existé, *si* l'on peut dire à propos d'une faute grossière. Votre chroniqueur a lui-même *relevé, en 1967, dans une conversation* ferroviaire : « *Les 500 000 francs, vous les* aureriez, *vous en faudrait vite autant.* »

La langue populaire du dix-neuvième siècle, nous la connaissons bien par Henry Monnier, contemporain, ami et souvent modèle de Balzac. Or, Monnier (dans les *Scènes populaires*, mais aussi *les Bas-Fonds* et *la Religion des imbéciles)* a largement attesté la faute *dont* il s'agit. Avec le verbe avoir : « *Est-ce que vous* aureriez *le cœur de lui refuser ?* » Avec le verbe être : « *Vous* sereriez *pas, par hasard, le fils à mon ami ?* » Avec le verbe aller : « *C'est-y-vous, c'est-y-moi qui* irerions *servir de père et mère à des moucherons ?* » Avec le verbe croire : « *Croireriez-vous qu'j'ai pas pu ly parler ?* » L'affaire prend de la consistance.

Je n'ai pas connaissance de textes du dix-huitième siècle présentant ce genre de faute. Mais elle était courante au siècle précédent. Dans la seconde moitié du dix-septième siècle, de Thomas Corneille, *bon observateur* de la langue : « J'entends souvent demander si au futur de courir, il faut dire je *coureral* ou je *courrai*. Il n'y a aucun sujet de doute », c'est-à-dire qu'il faut préférer notre futur actuel avec le R redoublé, au *futur* populaire. C'est également l'opinion de Vaugelas au début du même siècle : « J'en vois... qui veulent qu'on écrive je *secoureral*, il *discourera,* quoiqu'en parlant on ne fait ce futur que de trois syllabes. » *La faute est* donc d'une bonne ancienneté : le chien *mordera* se disait déjà au Moyen Age. Elle était à peu *près absolument éliminée du par*ler voici une cinquantaine d'années ; on ne la retrouve qu'une ou deux fois chez des romanciers *naturalistes du vingtième siècle :* « *Et vous* verreriez *ce que vous* verreriez », dans Gyp.

Un roman à épisodes

La formation de nos deux futurs tient du roman à épisodes. Au départ, un futur latin réalisé, selon les groupes de conjugaison, soit par une modification vocalique, soit par une flexion *abo, abis, abit,* etc., ajoutée à la racine verbale. Nous en avons conservé le *lavabo* (Je laverai... mes mains, Seigneur, etc.), et le *placebo*, qui paraît *avoir* désigné d'abord une prière des morts, puis (avec son sens : je plairai) un pseudo-médicament que le malade prend avec la conviction qu'il s'agit d'un vrai, donc d'un produit efficace. D'où des guérisons assez étonnantes. Les futurs en *abo, ebo,* se sont effacés au cours de l'effondrement de la latinité (entre le deuxième et le huitième siècle) devant les futurs à voyelle (*lego,* je lis, *legam,* je lirai). Mais la différence entre ces futurs et le présent *de l'indicatif était bien faible,* et il y eut sans doute une période difficile pour la langue, durant laquelle, en Gaule romaine, je lis et je lirai se prononçaient à peu près de la même façon : leyau ?

Pour en sortir, on eut recours à un procédé que d'autres langues (anglais et allemand en premier lieu) pratiquent avec bonheur : le futur à pièces détachées. Ce « *on* » créateur, c'était dans ces siècles barbares le bon peuple, lequel, en matière *de langage*, a *toujours* un fer au feu, et *toujours* plus d'un tour dans son sac. Les pièces détachées de ce *nouveau* futur, *c'étaient l'infinitif et le* verbe avoir ; une expression comme : « *Vous avez beaucoup à faire demain ?* » est bien une *sorte* de futur.

Le peuple disait donc quelque chose comme : *donaro habeo meam villam ad meum fratrem*. Traduction : J'ai à donner ma ferme à mon frère, je *me* dispose à donner, *je donnerai*. Et à l'autre futur : *ridere habebat si te videbat.* Traduction : Il avait de quoi rire s'il te voyait, il rirait. Le système assurait une bonne communication, et le français aurait peut-être, aujourd'hui, un futur de type germanique si nos ancêtres n'avaient *pas été* de grands dévoreurs de syllabes. Dans ce système, l'infinitif précédait toujours *le* verbe avoir, et faisait corps avec lui ; si bien que *donare habeo* devint en peu de temps (deux siècles, trois *peut-être) donaraeo* → *donarayo* don'raye → donneral. Et *ridere habebat* (il avait à rire, il rirait) : ridrayat → rirraya → rirray → rirait. Bien sûr, il faut le faire, comme ne disent pas les historiens. Mais le français en a fait et vu bien d'autres.

Le R, constituant essentiel de nos deux futurs, est donc celui d'un infinitif intégré. Il y a beau temps que nous ne le « sentons » plus comme cela ; c'est un artifice honorable de pédagogue que d'enseigner que le futur français se forme en ajoutant ai, ais, etc., à l'infinitif, mais ce *n'est* vrai que dans le système graphique, et pas pour tous les verbes. Nous disons : j'don'rai pas mon jour dix francs, et non : je donnéral *dix* francs. C'est la présence d'un R inséré entre le radical du verbe et le groupe vocal*ique terminal qui concrétise* pour nous les futurs.

Le témoignage d'une recherche collective

D'où une difficulté (et voici notre faute) *quand* ce radical se termine lui-même *par* un R : les cas les plus remarquables sont ceux de *cour-ir* et de *mour-ir,* et des verbes dans lesquels *toute* la conjugaison présente un R devant le groupe vocalique final. Comment distinguer dans la langue parlée : je courais, et je *courrai* ? il *mourait* de peur, et il mourrait de peur ? Il faut faire sentir le redoublement du R, mais le système oral du français répugne aux consonnes doubles. Il a fallu la fausse élégance des annonceurs de la radio pour *répandre* : un com-mentaire, *af*-firmer, terrestre, etc. Il était plus simple *et plus conforme à la logique* de la communication de souligner le R du futur en l'isolant de celui du radical : je *coureral* (l'infinitif du verbe a longtemps été *courre,* d'où la chasse à courre, à courir derrière le cerf ; courir est une réfection relativement moderne), ne peut *se confondre avec je courais*.

Dans l'ensemble du système verbal, ce sont ces deux temps (les grammairiens parlent aujourd'hui de « tiroirs ») dont la formalisation est la moins facile. Nous réalisons tant bien que mal en parlant une différence phonétique selon que nous disons : je pleurais ou je pleurerais, dans lequel apparaît bien un double R marqué d'une légère pause intérieure. De même pour demeurer. Ce sont cependant des phénomènes de *prononciation* irréguliers et instables.

C'est *sans* doute la scolarité obligatoire qui a éliminé les *fautes* par *hypercorrection sur* le futur et le conditionnel.

Elles resteront dans l'histoire de la langue comme le témoignage d'une recherche collective : de ces tâtonnements incessants, la grammaire conserve ce qui a *réussi*, et l'érige en règle. Elle oublie ce qui a échoué ou combat ce qui en subsiste, et le fait trop souvent avec une naïveté bien plaisante. Ainsi va le monde.

***

Le secrétariat permanent du langage à l'O.R.T.F. a vu son action persévérante, sinon toujours efficace, récompensée par un prix de l'Académie française. Est-ce à *dire* que tout *va* pour le mieux dans le meilleur des offices, au moins à l'égard de la langue ? Certes non. Mais l'action du secrétariat du langage n'est pas négligeable ; si elle n'aboutit pas au meilleur, elle a souvent évité le pire.

JACQUES CELLARD.

NOUS SOMMES TOUS EXOTIQUES

(Suite de la page 11.)

On ne rit plus des « bons sauvages ». On les envie, en se désolant que — mal renseignés — ils nous imitent encore. Cette humilité succédant à tant d'orgueil doit être saluée comme un progrès. Le plus extraordinaire est qu'elle se soit diffusée avec la vitesse de la fluorescine à l'intérieur de tous les circuits du « spectacle exotique ». Ecoutez les commentaires de la moindre conférence-exploration. Ils ne décrivent plus des anachronismes, ils révèlent des leçons de bonheur tropical. « *Voyez ces sauvages heureux et sages.* » Tous les conférenciers sont devenus hippies.

L'ennui c'est que, bien souvent, cette « idéologie admirative », sous-produit de Lévi-Strauss, n'est par rapport à l'autre que le visage renversé de l'erreur. En fait, rien n'est aussi simple au bout du monde, et le premier « sauvage heureux » reste prêt à vous échanger son « bonheur frugal » contre votre boîte de corned-beef.

Nous voici loin de M. Bong Watase ? Pas tellement. Le film « très sérieux » de *l'Archipel des tabous*, qui décrit le bonheur mélanésien, ne pèche que par omission. Il oublie de signaler qu'en 1974 les questions principales qui intéressent les tribus de la Pentecôte et des Nouvelles-Hébrides sont de deux ordres : 1) récupérer les terres qui leur furent volées jadis par les colons français ; 2) obtenir des droits civiques minimaux et se libérer du colonialisme franco-britannique.

Autour de ces deux questions, il y a eu, en 1973-1974, des manifestations, des créations de partis politiques et même des bagarres avec les gendarmes. Hélas ! comment passionner les foules avec un « pittoresque » qui ressemble tant à celui de Guingamp ou de Billancourt ? Comme le bon sens, l'exotisme est désormais la chose du monde la mieux partagée. Il paraît qu'il ne fallait pas le dire.

JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD.

PRESSE

Une thèse de doctorat

LE SYNDICAT DES CORRECTEURS

ECRIRE l'histoire d'un syndicat, c'est contribuer à écrire l'histoire tout court. Le temps n'est plus où les nations ne gravaient dans leurs fastes que les faits d'armes, les prouesses héroïques et la carrière des grands personnages ; la vie profonde des peuples retient aujourd'hui l'attention et la curiosité de l'historien, qui souvent, y puise des faits majeurs capables d'expliquer les énigmes posées à l'esprit par le *capricieux cheminement de l'évolution* humaine.

C'est bien là sans doute ce qu'a pensé Yves Blondeau en consacrant une thèse de doctorat à l'histoire d'un syndicat, le Syndicat des correcteurs de la région parisienne.

Que sont les correcteurs ? Beaucoup de gens ignorent jusqu'à leur existence. Récemment, nous surprenions ce dialogue entre deux dames : « Votre mari, je sais qu'il travaille dans un journal, mais que fait-il comme *métier* ? — Il est correcteur. — Correcteur ! Qu'est-ce qu'il corrige ? — Eh bien ! il corrige les fautes. — Les fautes ? Il n'y a pas de fautes dans les journaux ! »

Non seulement cette dernière interlocutrice semblait fort ignorante, mais elle était, de surcroît, d'une indulgence naïve. En effet, il y a bel et bien des fautes dans les journaux, et *cela est inévitable* en raison de la hâte qui préside à leur confection. Mais enfin, si adornés de coquilles soient-ils, ce n'est *rien comparé* à ce que ce serait si les correcteurs n'étaient pas là.

Sans *ces modestes auxiliaires de* l'imprimerie, qui pourchassent les fautes grammaticales ou typographiques sur les épreuves et les morasses, livres et journaux, qui n'en sont que bien rarement exempts, en seraient truffés ou farcis. Il *ne faut point s'étonner de* ce que cette corporation passe inaperçue : plus son travail est efficace, moins il se voit.

Cela n'empêche pas les correcteurs de tenir leur place dans la vie professionnelle et sociale. A *Paris, ils ont formé un syndicat* adhérent à la Fédération française des travailleurs du livre C.G.T., syndicat qui n'est pas sans avoir fait parler de lui fréquemment et qui a préservé envers et contre tout une originalité assez puissante pour séduire à bon droit un passionné d'histoire sociale.

De cette histoire sociale, un vaste chapitre s'est ouvert sous la plume d'Yves Blondeau, chapitre que le Syndicat des correcteurs parisiens avait avant lui écrit *dans les faits*, au jour le jour, au fil de ses réunions de comité et de l'activité de ses militants.

L'époque *du syndicalisme* révolutionnaire

Dès 1865, il s'était créé à Paris une « *société des correcteurs* » que l'éditeur Firmin *Didot* avait aidée à naître. Outre qu'elle était d'origine semi-patronale, et peut-être à cause *de cela, elle manifesta une activité revendicative assez limitée.* Il faut attendre le *27 novembre* 1881 pour voir se fonder la Chambre syndicale des correcteurs d'imprimerie. Mais, comme toutes les organisations du même genre, elle a une existence illégale jusqu'à ce que le législateur, en 1884, accorde à l'action syndicale un statut, dans l'espoir de *la mieux* contrôler.

Après le vote de ce texte, le comité syndical des correcteurs parisiens se joint, le 28 décembre 1884, au comité central de la Fédération du livre, dont le syndicat sera longtemps « *l'enfant terrible* ».

« Progressivement, écrit Yves Blondeau, le syndicat s'affirme : dès 1885, *il devient un organisme ayant* une existence légale et une personnalité civile ; en 1898, la création de la permanence constitue une étape importante pour sa reconnaissance effective par les ouvriers et les patrons, opération plus difficile à réaliser que *l'obtention* de sa reconnaissance officielle. »

Bien que le Syndicat des correc*teurs ait voté le 26 février 1887* son adhésion à la Bourse du travail de Paris, qui vient de se créer, il ne s'y installera que *quinze ans plus tard*, en mai 1902. Dans l'intervalle, le 3 février 1901, il avait adhéré à l'Union des syndicats de la Seine.

« Le désir d'exister montré par le petit Syndicat des correcteurs, poursuit notre historien, ne se manifeste pas seulement par des adhésions aux organisations ouvrières ou à leurs congrès ; dans la pratique, et ceci très tôt, il participe dans la mesure de ses faibles moyens à des mouvements de solidarité avec les syndicats de sa Fédération — grèves des typographes à plusieurs reprises, — mais aussi avec les syndicats des autres industries en lutte (en mars 1886, 20 F *sont envoyés aux* mineurs de Decazeville) et avec les syndicats étrangers. En janvier de cette *même année*, 10 F *avaient* été envoyés aux ouvriers du livre de Naples en vue de soutenir leur grève. »

Avant 1914, et surtout à partir de 1904, le syndicalisme révolutionnaire est prédominant chez les correcteurs. *Aussi les voit-on appuyer des expériences* d'organisation ouvrière et d'éducation libertaire : achats de bons émis par les imprimeries coopératives de Tours (1907) et de Saint-Quentin (1908), commandite chez Dupont, à Paris (1910), soutien financier *à la Ruche, école fondée et dirigée* par Sébastien Faure. A cette époque, le syndicat est en conflit quasi permanent avec la Fédération.

Cette attitude va de pair avec certaines positions bien tranchées : « En juin 1898, le Syndicat des correcteurs condamne nettement le comité central de la Fédération, qui a participé directement à deux cam*pagnes électorales, celle de Meunier* lors des élections municipales de 1897 et celle de Bos lors des élections législatives de 1898. La Fédération a en effet fourni la moitié des fonds que ces campagnes ont nécessités, soit l'importante somme de 750 F. » S'il refuse de débourser, le syndicat, logique avec lui-même, refuse aussi d'encaisser. La volonté des syndicalistes révolutionnaires de ne pas pactiser avec l'ennemi irréductible que représente l'Etat explique leur refus de l'aide, non *désintéressée, que ce dernier leur* propose par l'intermédiaire de la subvention municipale.

Dynamisme et vigilance

Les grandes crises sociales survenues entre les deux guerres mondiales entraînent le Syndicat des correcteurs parisiens dans des luttes *ardentes. Les confrontations entre les* syndicats et les patrons de l'imprimerie sont, dans la capitale, d'une extrême âpreté. Elles conduisent à une lente mais irréversible amélioration des salaires et des conditions de vie des ouvriers du livre. Des *grèves éclatent, et parfois se prolongent.* Les femmes brandissent des revendications nouvelles : reconnaissant aux deux sexes un égal droit de cité dans ses rangs, la Fédération est devancée, peu avant son congrès, par le Syndicat des correcteurs, qui *donne l'exemple, dès le mois d'août* 1919, en admettant en son sein treize adhérentes !

*Les impératifs de la lutte anti*fasciste stimuleront à la fois le dynamisme et la vigilance des syndiqués, *soucieux, d'une part, que ne s'installe* pas en France une dictature analogue à celle qui s'est imposée à l'Italie, d'autre part, que certain groupement politique ne profite pas de cette action nécessaire pour en confisquer les fruits à son avantage.

Du creux de la vague qui avait coïncidé avec la guerre de 1914 au grand bouillonnement de 1936, on suit, à travers l'historique d'Yves Blondeau, la vie du Syndicat des correcteurs, bien personnalisée avec son style particulier et ses réactions *autonomes, et pourtant bien intégrée* à celle de toute la classe ouvrière, et liées à celle de toute la société. Les grands problèmes qui rendent l'humanité solidaire d'elle-même à travers l'espace et le temps sont présents dans bien des pages de *cette histoire d'un très modeste syndicat.*

Tentatives d'intégration du syndicalisme à l'Etat par le régime de Vichy, options prises à la libération, lutte contre le chômage, questions propres à la corporation du livre sous les *IVe et Ve Républiques, autant de* circonstances et de conjonctures qui ont trouvé le Syndicat des correcteurs aussi combatif pour les intérêts des salariés de la profession que jaloux d'une indépendance qu'il a su maintenir même quand il en résultait *quelques remous.*

Sans doute parce que les éléments libertaires y ont traditionnellement *tenu un rôle important, il a toujours* été à l'avant-garde de la défense des libertés et de l'aide aux victimes de toutes les répressions. Le 2 février 1921, le comité syndical affirme son « soutien aux révoltés de la mer Noire, victimes de leur *conscience de travailleurs et de leurs* sentiments d'humanité », et, un mois plus tard, aux prisonniers politiques, en particulier à Pierre Monatte, correcteur syndiqué depuis le 1er janvier 1906, emprisonné « pour son dévouement à la cause ouvrière et pour sa fidélité à ses convictions syndicalistes révolutionnaires ».

Que ce fût pour sauver Sacco et Vanzetti, pour qui *Louis* Lecoin se dépensa sans compter, ou pour accueillir les fugitifs traqués par les *régimes racistes* et les dictatures militaires ou partisanes ; que ce fût devant le drame espagnol de 1936 consécutif au soulèvement franquiste, où lors des coups de force soviétiques à Budapest en 1956 et à Prague en 1968, le Syndicat des *correcteurs*, sans jamais compromettre sa cohésion interne, a pris constamment position en faveur des victimes pourchassées, du droit bafoué et de la liberté en péril.

Profils pathétiques et pittoresques

L'ouvrage d'Yves Blondeau *com*porte en annexe une liste d'adhérents où l'accent est mis sur les responsables et les militants de valeur tels qu'Albin *Villeval* (1870-1933), véritable créateur du Syndicat des correcteurs parisiens, car, jusqu'à son admission en 1904, celui-ci fut exsangue et languissant : Pierre Monatte, Alzir Hella, Louis Lecoin, Maurice Chambelland, Louis Louvet, Jean Biso. On y rencontre des figures curieuses qui ont un *nom dans* la petite histoire, comme Georges Yvetot, innovateur du Sou du soldat ; Charles Malato, fils d'un communard déporté qu'il alla rejoindre en Nouvelle-Calédonie ; Rirette Maîtrejean, qui avait été *impliquée dans l'affaire de la* bande à Bonnot.

Il est juste de citer encore Georges Vidal, le romancier de *la Maîtresse rouge* ; Victor Méric, le journaliste de *la Patrie humaine* ; Victor Serge, *alias* Kibaltchiche, révolutionnaire *toujours dissident* ; Alfred Rosmer, auteur d'une *Histoire du mouvement ouvrier international pendant la guerre* [de 1914-1918] ; Nicolas Faucier, auteur d'une importante monographie, *la Presse quotidienne,* parue en 1964 ; Georges Navel, qui publia *Travaux* ; Gaston Leval, de qui a paru, en 1971, un ouvrage très considérable sur la révolution espagnole, *Espagne libertaire 36-39, témoignage* pris sur le vif ; Charles-Auguste Bontemps, le sociologue de *l'Homme et l'Autorité,* l'essayiste de *Miroir d'hommes,* le poète de *Destins* et l'orateur du Club du faubourg ; Louis Raffin, dit Louis Loréal, qui signait Louis Alombre ses *articles écrits en prison* ; enfin, Louis Louvet, déjà cité, qui fut six ans secrétaire du syndicat, treize ans membre du comité, et qui, à sa mort en 1971, dirigeait la revue *Contre-courant.*

Les profils pathétiques et pittoresques ont *conféré une forte* personnalité au Syndicat des correcteurs parisiens. Et pourtant ce dernier, bien qu'en progression continue, n'a jamais constitué un rassemblement impressionnant.

Pour en avoir une idée, voici quelques chiffres. En 1912, il compte cent quatre-vingt-quatre syndiqués : en 1935, il réunit trois cent dix adhérents ; le grand sursaut de 1936 lui donne trois cent soixante-huit membres ; on en dénombre quatre cent dix en mai 1937 et quatre cent soixante-huit en février 1938. Laissons passer les années : son effectif, en février 1969, atteint six cent neuf personnes, puis *six* cent quarante un an plus tard et sept cent vingt en février 1972 ; le nombre des correcteurs retraités est d'environ cent cinquante. Cela représente non seulement les syndiqués de la presse, mais aussi ceux des imprimeries de *labeur et des maisons d'édition.*

En effet, il y a des fonctions diverses dans le métier de correcteur. Le profane apprendra peut-être avec étonnement qu'avant la correction proprement dite on pratique parfois la prélecture, laquelle, définie par *l'accord du 27 juin 1972 entre la* Chambre typographique et le Syndicat des correcteurs, consiste à « rendre la copie conforme aux règles de grammaire et de syntaxe, corriger l'orthographe et la ponctuation, veiller au bon usage de la langue : éli*miner les erreurs historiques, géo*graphiques, littéraires, d'actualité, etc. ; appliquer les règles du code typographique ; vérifier, si besoin est, la hiérarchie du texte ». Et surtout n'allez pas confondre la prélecture, monopole des correcteurs, et la préparation de copie, qui ressortit exclusivement au domaine des typographes !

Car l'histoire du Syndical des correcteurs, ce fut aussi et c'est encore l'effort journalier de ses membres pour se situer à leur place convenable, atomes coopérants dans le macrocosme social, petit monde individualisé au sein du grand fourmillement. L'œil *attentif* aux bourdons *et* aux virgules, ils ne se laissent pas pour autant distraire de ce qui se passe aux lointains horizons ; la lecture professionnelle de l'imprimé quotidien ne cesse d'ailleurs de les y ramener.

P. V. BERTHIER.

★ *Le Syndicat des correcteurs*, par Yves Blondeau, publié par le Syndicat des correcteurs de la région parisienne, *Bourse du travail*, 3, *rue* du Château-d'Eau, 75010 Paris. Un volume de 416 pages, illustré, préfacé par Fernand Besnier et Jean Maitron : 38 F.

★ *L'Union pacifiste de France*, 4, rue Lazare-Hoche, 92100 Boulogne-Billancourt, diffuse les œuvres de Louis Lecoin : *le Cours d'une vie*, *paru en 1965* (au prix de 18 F), et le nouveau livre qui vient de paraître sous le titre *Ecrits*, et qui réunit une anthologie de ses articles publiés dans *Défense de l'homme* et dans *Liberté*, avec préfaces de Bernard Clavel, de l'académie Goncourt, et de Robert Proix (au prix de 25 F). En vente à l'U.P.F., compte chèque postal 3964-01 Paris.

CULTURE

Les relations entre la langue arabe et la langue française

(De notre envoyé spécial.)

Sassenage. — Lorsqu'une ménagère française, sert à ses invités dans une carafe du sirop sucré acheté au magasin, après avoir payé le prix tarifé, inscrit en chiffres sur l'étiquette, se doute-t-elle que les mots carafe, sirop, sucre, magasin, tarif, chiffre, sont d'origine arabe ? Combien de nos compatriotes savent-ils que plusieurs centaines d'autres termes, en médecine, en mathématiques, en astronomie, en chimie, en botanique, en zoologie, etc., ont la même provenance ? Les amateurs de tauromachie ont-ils jamais pensé que leur « ollé » est une déformation de « *Allah* » *ou de* « *Wallah* », *mots par* lesquels les Arabes marquent leur admiration ?

A l'inverse, beaucoup d'expressions en majorité d'origine française, comme « la machine gouvernementale », « une majorité écrasante », « les cadres de l'armée », ont été adoptées par tous les pays arabes, y compris ceux qui ont été occupés par l'Angleterre. Et c'est à partir de la France que des genres comme le théâtre et le roman ont été introduits dans le monde arabe au dix-*neuvième siècle.*

Ce n'est donc pas un hasard si le Conseil international de la langue française (1), que préside M. Josef Hanse, de nationalité belge, a, pour son premier colloque consacré à des problèmes autres que ceux du français, *choisi pour thème* : « *Les relations entre la langue arabe et la langue française.* »

Deux jours durant, des linguistes français, belges, néerlandais, canadiens, maghrébins, proche-orientaux et africains, ont échangé leurs vues au château de Sassenage (près de Grenoble), légué par la marquise de Bérenger au CILF.

Outre les communications sur les emprunts de vocabulaire d'une langue à l'autre, du Moyen Age à nos jours (R.P. Jomier, du Caire, MM. Ibrahim Samarrai, de Bagdad, et Amar Sahb, de Dakar), plusieurs interventions ont été consacrées aux legs respectifs des deux civilisations (Me Edmond Rabbath, de Beyrouth, MM. Vincent Monteil, de l'université Paris-VII, et Akram Fadhel, de Mossoul), aux échanges littéraires (M. Waardenburg, d'Utrecht), aux phénomènes d'interférence stylistique et de substrat (MM. Rachad Hamzaoui et Salah Gardadi, de Tunis, et Hadj Salah, de Bougie). Pour sa part, M. Lakhdar Ghazal, de Rabat, a proposé une méthodologie de l'arabisa*tion qui expose les nombreux* problèmes linguistiques que les Arabes s'efforcent de résoudre, pour relever les défis du monde moderne.

Au-delà des discussions techniques, les participants ont rappelé que toute langue, mode d'expression *d'une société, reflète les rapports* de force économiques et politiques existant dans le monde. C'est pourquoi les uns et les autres ont recommandé que les pays de langue française et ceux de langue arabe s'épaulent dans tous les domaines pour *préserver* à la fois leurs parlers et leurs cultures, c'est-à-dire leurs conceptions de l'homme et de la vie.

Substituer la coopération à l'ancienne hégémonie du français, pour faire front à de nouvelles hégémonies *linguistiques, suppose cependant* un effort particulier de la part des francophones d'Occident, comme l'ont souligné les recommandations adoptées. Celles-ci préconisent, entre autres, la coordination des études sur les emprunts de l'arabe au français et vice versa (et l'approfondissement de ces études dans le sens d'une explication sociologique et pas seu*lement linguistique*), *la promotion de* la civilisation et de la culture arabes, anciennes et modernes, la traduction des œuvres marquantes du patrimoine arabe, etc.

Le CILF, qui rassemble les représentants de vingt-quatre pays, avait, lors de sa création, réservé des places aux Etats du Maghreb. Seule la Tunisie avait occupé la sienne. A *l'issue du colloque, elle* a été rejointe par le Maroc. Il faut espérer que l'Algérie en fera autant.

P. B.

(1) 105 *ter*, rue de Lille, Paris.

Les bibliothécaires français et les nouvelles structures administratives

L'Association des bibliothécaires français vient de tenir son congrès annuel, à Mâcon, les 7, 8 et 9 juin 1974, sur le thème suivant : « *Les bibliothèques devant les nouvelles structures administratives* », telles qu'elles ont été définies par la loi du 5 juillet 1972 *et les décrets du 5 septembre 1973.* Il est apparu, en effet, aux congressistes que la mise en place des « régions de programme » *devrait coïncider* avec l'établissement d'une organisation régionale — voire sectorielle — de la lecture publique qui permettrait aux bibliothèques *municipales de dé*passer le statut strictement communal qui est le leur actuellement, notamment au niveau des ressources.

L'évolution de ces bibliothèques, depuis cinq ans, est positive. Elle correspond à un besoin ressenti *dans le public et enregistré par* les bibliothécaires. Elle souffre pourtant d'un essoufflement dû à la fois au manque de moyens et à *la diversité des structures.* Parmi les propositions qui ont été apportées, figurent celles d'une législation fixant le cadre d'un plan d'équipement et de financement qui tienne compte des normes et des possibilités, d'une concertation intercommunale et départementale constante, et enfin d'une planification nationale permettant de créer des services communs de la lecture publique. Le cas des bibliothèques implantées dans les villes nouvelles a donné lieu à une analyse particulière, comme typique de l'expansion du besoin et des complexités administratives de la réalisation.

La formation professionnelle, insuffisante, elle aussi, en regard des besoins nouveaux, a également fait l'objet des préoccupations du congrès, qui pourrait retenir ce sujet comme thème de ses prochaines assises.

De leur côté, les sections de la *Bibliothèque nationale*, des bibliothèques universitaires et des bibliothèques spécialisées ont tenu des assemblées où elles ont abordé les problèmes spécifiques à leur catégorie. La nécessité d'une formation plus spécialisée, plus poussée, d'une plus grande représentativité dans les conseils d'université et d'une insertion dans le réseau *régional*, voire national, a été abordée.

Dès le premier soir de leurs travaux les congressistes avaient été unanimes à adopter le texte d'une lettre qu'ils ont remise au préfet de Saône-et-Loire, aux fins d'acheminement vers les ministères de tutelle, afin d'exprimer leur inquiétude devant les conséquences que pourrait entraîner la création d'un secrétariat autonome des universités quant à l'autorité de rattachement des bibliothèques universitaires. Celles-ci dépendent en effet de la Direc*tion des bibliothèques*, seul organisme centralisateur, dont il y aurait lieu de redouter l'éclatement. — P. M.

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires.

Mais, pour permettre à ceux d'entre eux trop éloignés d'une agglomération d'être assurés de lire le Monde, *nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines, aux conditions suivantes :*

FRANCE :

Quinze jours	14 F
Trois semaines	20 F
Un mois	25 F

ETRANGER (voie ordinaire) :

Quinze jours	20 F
Trois semaines	29 F
Un mois	38 F

EUROPE (avion) :

Quinze jours	31 F
Trois semaines	45 F
Un mois	60 F

Dans ces tarifs sont compris les frais fixes d'installation d'un abonnement. Le montant des numéros demandés et l'affranchissement. Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre, accompagnés du règlement correspondant, une semaine au moins avant leur départ, en rédigeant les noms et adresses en lettres majuscules.

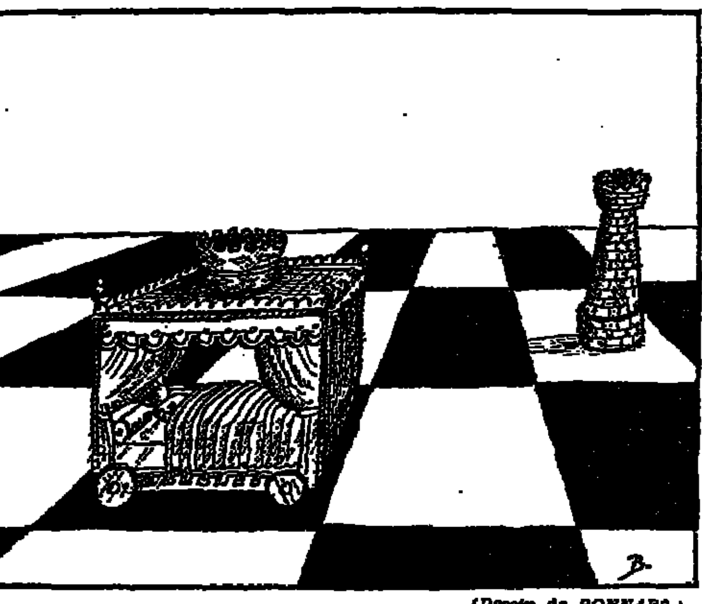
ÉCHECS

L'équipe d'U.R.S.S. domine toujours les Jeux olympiques

Après leur sévère défaite contre les Autrichiens, 4-0, dans la sixième ronde du tournoi final, les Français rencontraient, vendredi à Nice, les Canadiens, dont le chef de file est le grand maître Suttles. Contre lui, Jacques Maclès a remarquablement joué pour obtenir à l'ajournement une position légèrement supérieure et un pion de plus (doublé).

La plupart des parties de la septième ronde ont été ajournées, et notamment trois parties du match U.R.S.S.-Suède. Au premier échiquier, Karpov et Andersson ont fait nul en douze coups et... trois minutes !

Après six rondes, l'U.R.S.S. est toujours en tête avec 19 points, devant la Bulgarie 16, la Yougoslavie 15.5, les Etats-Unis 15, la Hongrie 14,5. Le président de la République, qui vient de décider d'attribuer un prix spécial à l'équipe championne du monde, n'aura pas l'embarras du choix.



(Dessin de BONNAFÉ.)

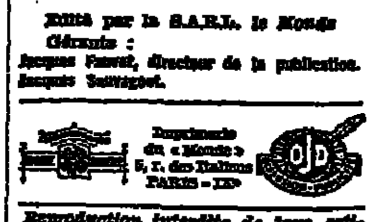
Todorcevic, au deuxième échiquier, a perdu contre Biyiasas. Bessenay, qui a gâché une partie gagnante contre Yanofsky, devra se battre pour la nullité ; Benoit, après s'être défendu, a commis quelques erreurs en « zeitnot » et a dû abandonner après cinq heures de jeu contre Day.

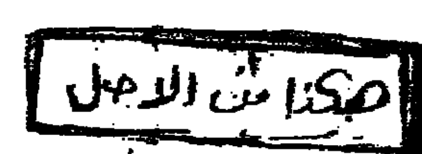
Dans le groupe des Français, le groupe B, le classement après six rondes est le suivant : Autriche, 17,5 ; Israël, 15 ; Cuba, 14. La France compte 10,5 points.

Dans le groupe A, la sixième ronde a vu le choc des géants : *Hongrie-Etats-Unis*, 2-2 (4 nullités) ; U.R.S.S.-Argentine 2,5-1,5, et Bulgarie-R.F.A., 2-2 (4 nullités).

Edité par la S.A.R.L. le Monde

Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.





RADIO-TELEVISION

LES GRÈVES A L'O.R.T.F.

• Programmes « normaux » ce week-end sur les trois chaînes T.V.
• Menaces sur les semaines à venir

Après l'échec des négociations dans la soirée de vendredi, la poursuite du conflit qui oppose les agents techniques de l'O.R.T.F. (syndiqués F.S.U., C.F.D.T. et C.G.T.) à la présidence de l'Office, fait peser des menaces certaines sur le bon déroulement des programmes prévus dans les semaines à venir.

La date du 3 juillet — jour où le destin de la radio-télévision nationale sera débattu en conseil des ministres — pourrait en être le terme. En attendant, le programme minimum, qui n'est le plus souvent connu que le jour même, risque d'être le lot quotidien des téléspectateurs : journaux télévisés, films et Coupe du monde de football.

Nous publions ci-dessous l'essentiel des programmes inscrits dans les prévisions de l'O.R.T.F., sous toutes réserves, évidemment.

Le programme du samedi 22 et du dimanche 23 est, en revanche, connu : programmes presque « normaux » sur les trois chaînes de télévision. Musique ininterrompue sur les chaînes de la radio nationale et bulletins d'information à 8 heures, 13 heures et 19 heures.

Samedi 22 juin

● CHAINE I

19 h. 20 Coupe du monde de football : Allemagne de l'Ouest - Allemagne de l'Est.
Match retransmis de Hambourg.

21 h. 20 Dramatique : « la Trahison », de M. Vianet, Ch. Watton. Réal. A. Boudet. Avec Cl. Vernier, M. Cuvelier, V. Vilers.
Un officier allemand, Klaus Six, s'introduit dans un maquis à l'aide d'un des membres, afin d'arrêter le chef de ce réseau et celui qui a trahi.

● CHAINE II (couleur)

20 h. 35 Variétés : Top à Johnny Hallyday.
21 h. 35 Série : Kung Fu. « Enchaînés ».
22 h. 25 Samedi soir, par Ph. Bouvard.

● CHAINE III (couleur)

20 h. 40 Musique : « l'Infidélité déjouée », de J. Haydn. Adaptation française A. Bex et B. Chartreux. Orchestre régional de Mulhouse dirigé par S. Zehnacker. Mise en scène P. Strosser et N. Joel. Avec A.-M. Blanzat, R. Yakar, S. Hamilton.
Opéra-bouffe écrit en 1773 et créé en mars 1974 à l'Opéra du Rhin à Strasbourg.

Dimanche 23 juin

● CHAINE I

9 h. 15 Tous en forme.
12 h. La séquence du spectateur.
13 h. 20 Variétés : L'Inconnu du dimanche.
13 h. 45 Jeu : Le dernier des cinq.
14 h. 30 Coupe du monde de football : Uruguay-Suède.
18 h. 35 Concert. Orch. de chambre de l'O.R.T.F., dirigé par A. Schneider.
Concerto grosso opus 6 nº 1 (Haendel) ; Concerto pour violon et hautbois en ut mineur (J.-S. Bach).
19 h. 10 Discorama, de D. Glaser.
20 h. 45 Film : « la Chasse à l'homme », d'Ed. Molinaro (1964), avec J.-J. Belmondo.
Un jeune psychologue, que sa secrétaire a pris au piège du mariage, convainc son meilleur ami de s'enfuir le jour de ses noces. Un troisième homme est mêlé à leurs mésaventures, qui se terminent par le triomphe d'autres femmes « chasseresses ».

● CHAINE II (couleur)

12 h. 30 Magazine : Inf. 2 Dimanche.
13 h. Reportage : La paille de l'autre, de M. Anthonioz et L. Barrère.
La crise du Watergate et le rôle de la presse et de la télévision américaines.
14 h. 20 Film : « Libre comme le vent », de R. Parrish (1957), avec R. Taylor.
Western construit sur un conflit entre deux frères. L'aîné est un non-violent, le plus jeune veut affirmer sa supériorité à coups de revolver.
15 h. 40 Forum des arts, d'A. Parinaud.
17 h. 10 Jeu : Familion.
17 h. 50 Télé-Sports.
19 h. 30 Documentaire : Les animaux du monde, de F. de La Grange.

20 h. 30 Coupe du monde de football : Italie-Pologne.
22 h. 15 Archives du XXe siècle, de J.-J. Marchand. Entretien avec Cl. Levi-Strauss.
23 h. 25 Ciné-club : Cycle Stroheim : « Folies de femmes (1921), avec E. von Stroheim.
A Monte-Carlo, un faux comte russe, acoquiné à deux voleuses qui se font passer pour des princesses, cherche à séduire la femme d'un ambassadeur américain.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Magazines artistiques régionaux.
20 h. 10 Essai : Mains et merveilles, de D. Sanders.
20 h. 45 Emission musicale : Carmina Burana.
21 h. 25 Magazine scientifique : Portrait de l'univers, de J. Lallier et M. Tosello. Les enfants du pro-consul.
Emission diffusée le 29 avril 1974 sur la deuxième chaîne.

Lundi 24 juin

● CHAINE I

12 h. 30 Variétés : Miditrente.
14 h. 30 Film : « Uniformes et grandes manœuvres », de R. Le Hénaff (1950), avec Fernandel.
A cause d'un étui à cigarettes, un portier de boîte de nuit est pris pour un aristocrate, se trouve mêlé à la vie d'une noble famille et se retrouve en uniforme de parachutiste.
18 h. 20 Magazine : Au-delà des faits.
18 h. 40 Pour les petits : Laurel et Hardy.
18 h. 50 Pour les jeunes : Sur mon cahier.
20 h. 15 Histoire sans parole.
20 h. 30 Feuilleton : Deux ans de vacances.
Les deux pirates font prisonnier Doniphan, Briant et Service, qui s'évadent.
21 h. 30 Emission littéraire : « Ouvrez les guillemets », de B. Pivot.

● CHAINE II (couleur)

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Pour les jeunes : Animaux couleurs.
20 h. 35 Actuel 2 : Le chah d'Iran répondra aux questions d'Yves Cuau (le Figaro) ; Josette Allia (le Nouvel Observateur) ; André Fontaine (rédacteur en chef du Monde) ; Roland Faure (l'Aurore).
Sujet choisi en fonction de l'actualité.
21 h. 40 Film : « le Vent des amoureux ».
Documentaire aérien sur l'Iran, filmé par Albert Lamorisse (le Ballon rouge), juste avant sa mort accidentelle.

● CHAINE III (couleur)

18 h. 35 Pour les jeunes : La courte échelle.
18 h. 50 Feuilleton : Les Faucheurs de marguerites.
19 h. 40 Magazine : Cinéastes de Cannes.
20 h. 5 Documentaire cinéma : Les directeurs de la photo. Claude Renoir.
20 h. 40 Film : « le Fleuve », de J. Renoir (1951).
Au Bengale, au bord d'un grand fleuve, trois adolescentes : une Anglaise, une demi-Indienne et une Américaine s'éveillent à l'amour.

● FRANCE-CULTURE

7 h. 2, *Musique service* ; 7 h. 50, Echec au hasard ; 8 h., Les chemins de la connaissance. Regard sur la science, par *M. Rouzé* : Les mécanismes sensoriels, avec le professeur Galifret. Les hormones du cerveau, avec le docteur Elmaleh ; 9 h., Les lundis de l'histoire, par J. Le Goff. A propos du livre de M. et Mme Elisseff, « Civilisation japonaise », avec les auteurs, M. Arunasa Mori et R. Sieffert ; 11 h., Instruments rares ; 11 h. 30, Un quart d'heure avec... Jean-Jacques Gautier ; 11 h. 45, Correspondance Paul Claudel-Jean-Louis Barrault ; 12 h., Evénement musique ; 12 h. 40, Panorama culturel ;

13 h. 30, Les après-midi de France-Culture ; 13 h. 32, Chronique de Jean-Louis Curtis ; 14 h. 5, Radio-service culturel ; 14 h. 10, « la Solitude », de J. Dobreski, avec M. Meriko, D. Peron, C. Piéplu (réal. J.-A. Blondeau) ; 15 h. 30, Radio-service culturel ; 15 h. 35, La mémoire des notes, par Ch. Latigrat ; 16 h. 10, Musique de chambre : « Landscape » (Takemitsu) ; 16 h. 30, Reportage ; 17 h. 30, Actualité ; 17 h. 45, Un livre, des voix, de P. Sipriot : « l'Amour bourgeois », « Notes pour un pluriel », d'Alain Bosquet (réal. J.-A. Blondeau) ; 18 h. 30, Réflexion faite ; 19 h. 50, Disques : « Valse oubliée » (Liszt), « Arabesque en ut majeur » (Schumann) ;

20 h., Perspectives du XXe siècle. Orchestre symphonique de l'O.R.T.F. Alsace. Direct. R. Albin : « Time Spans » (Brown), « Trois rencontres pour trio à cordes et orchestre » (Jolas) (création), Trio à cordes français. « Variations pour orchestre » (Carter) (première audition), « Three places in New England » (Ives) ; 21 h. 30, Indicatif futur, de C. Dupont : Les jeunes et le troisième âge ; 22 h., Black and blue : Table ronde (les nouveautés du disque) ; 22 h. 45, « Aube », pour hautbois et clavecin (H. Marti), par A. Lardrot et J. Lehmann ; 23 h., Les nouveaux livres de poésie, par A. Bosquet ; 23 h. 15, Libre parcours récital.

● FRANCE-MUSIQUE

7 h. (S.), Petites pages musicales ; 7 h. 40 (S.), Actualité du disque ; 8 h. 35 (S.), Au programme cette semaine (Touchemoulin, Stravinski, Puccini) ; 10 h. (S.), Que savons-nous de... la musique de chambre de Fauré, par J. de Solliers : Rêveries, passions ; 11 h. 30 (S.), Interprètes d'hier et d'aujourd'hui : Compositeurs français (Marius Constant : « Eloge de la folie ») ; 12 h., Folk songs ; 12 h. 37, Nos disques sont les vôtres ;

13 h. 30, Les intégrales : Les enregistrements de Kathleen Ferrier ; 14 h. 30, Sonorités d'autrefois (A. Jarzebski, Mielczewski, J. Blow, Scarlatti) ; 15 h. 30 (S.), Musique de chambre : « Trio en mi bémol majeur » (Brahms), « Sonate pour violon et piano » (Franck) ; 16 h. 30, Musique à découvrir (Weber, Mendelssohn, Ariaga) ; 17 h. 30 (S.), Les secrets de l'orchestre : « Symphonie nº 3 en fa majeur » (Brahms), « le Martyre de saint Sébastien » (Debussy) ; 18 h. (S.), En direct du parvis Saint-Jean de Malte à Aix-en-Provence. Quintette de cuivres Ars Nova ;

20 h. (S.), Dîner-concert : Offenbach ; 20 h. 30 (S.), Musique ancienne : Chansons de trouvères et de Minnesänger (Studio de Munich) ; 21 h. (S.), En direct d'Aix-en-Provence (Mozart) ; 23 h. (S.), Reprises symphoniques : « Six pièces brèves » (Th. Brenet), « Symphonie nº 3 Irlandaise » (J. Martinon) ; 24 h. (S.), Renaissance de la musique de chambre.

● FRANCE-INTER

Voir émissions régulières.

Inter-Variétés : 20 h. 15, « Chevaliers du lustre », par B. Horowicz ; 21 h. 15, Tous mélomanes ; 22 h., Moisson d'exil ; 22 h. 30, Jazz en liberté.

Mardi 25 juin

● CHAINE I

12 h. 30 Variétés : Miditrente.
13 h. 45 Magazine : Je voudrais savoir.
18 h. 20 Magazine : Au-delà des faits.
18 h. 40 Pour les petits : Laurel et Hardy.
18 h. 50 Pour les jeunes : Espoir et champion.
20 h. 15 Burlesques américains.
20 h. 30 (*) Rétrospective : La France et les Français, de G. Elgey, R. Rémond et D. Lander (1). « Le Choc ».
La première partie de cette émission retrace l'occupation de la France de juin 1940 à juillet 1941.
21 h. 45 Musique sur la une : Un prix au Conservatoire, et après...
22 h. 15 Athlétisme.

● CHAINE II (couleur)

14 h. 30 Magasine : Aujourd'hui, Madame.
15 h. 15 Film : « la Blonde de Pékin », de N. Gessner (1967), avec M. Darc.
19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
18 h. 50 Pour les jeunes : Les faucheurs de marguerites.
20 h. 35 Les dossiers de l'écran, d'A. Jammot. « L'Homme de Kiev », de J. Frankenheimer (1969), avec A. Bastes, D. Bogarde.
Débat : « Les juifs en Russie ». Avec la participation de Mme E. Markish, de M. G. Israël, journaliste et auteur de l'ouvrage « Des juifs en U.R.S.S. », du professeur B. Eyal, de M. H. Gofman, écrivain, de M. Isaac Pougatch, écrivain.
Cette émission devait être diffusée le 2 avril 1974, le jour de la mort de Georges Pompidou. Mais le film seul a été projeté.

● CHAINE III (couleur)

18 h. 35 Pour les jeunes : La courte échelle.
18 h. 50 Feuilleton : Les Faucheurs de marguerites.
19 h. 40 Reportage : La route de l'or.
20 h. 40 Dramatique : « Jeanne ou la révolte », de F. Mallet-Joris. Adapt. Ch. Mesnil. Réal. L. Godevais. Avec J. Magre.
Au dix-septième siècle, Jeanne Harvilliers, accusée de sorcellerie, doit être condamnée au bûcher. Le juriste Jean Bodin cherche à connaître les pouvoirs de cette femme. Une réflexion sur Dieu et sur le Mal.
21 h. 30 Ballet : « la Boîte à joujoux ».

● FRANCE-CULTURE

7 h. 2, *Musique service* ; 7 h. 50, L'anniversaire musical : *Mort de Telemann 1767* ; 8 h., Les chemins de la connaissance : Le roi sans pouvoir (1), par E. Noël et H. Richez ; 8 h. 32, Les Vikings et leurs dieux, par C. Mettra, avec R. Boyer ; 8 h. 50, Université radiophonique. La cité du Vatican, par F. Bea ; 9 h. 7, Matinée de la musique, par C. Samuel ; 11 h., Musique instrumentale : « Declaracion del desangelado » (N. de Pelken), création, avec O. Pietti, soprano, M. Haniotis, récitant ; 11 h. 30, Le texte et la marge ; 11 h. 45, Correspondance Paul Claudel-Jean-Louis Barrault ; 12 h., « Pierrette et Jacquot » (Offenbach), avec L. Dachary ; 12 h. 45, Panorama culturel.

13 h. 30, Les après-midi de France-Culture ; 13 h. 35, La vie entre les lignes : Chronique de Jean-Louis Curtis ; 14 h. 5, Magazine ; 15 h. 35, Rencontre ; 15 h. 25, Le théâtre lyrique aujourd'hui ; 15 h. 55, Radio service culturel ; 16 h. 10, Musique ailleurs ; 16 h. 25, Reportage ; 17 h. 30, Actualité ; 17 h. 45, Un livre, des voix : « Mardi à l'aube », de Lucie Faure (réal. B. Latour) ; 18 h. 30, Réflexion faite ; 19 h. 50, « Symphonie nº 24 en si bémol majeur K 182 » (Mozart) ;

20 h., Dialogues, émission de R. Pillaudin, enregistrée en public : « La politique des francs-maçons », avec Jacques Mitterand et Guy Nania.

21 h. 20, Atelier de création radiophonique, suivi de Courant alternatif.

● FRANCE-MUSIQUE

7 h., Petites pages musicales ; 7 h. 40 (S.), Actualité du disque ; 8 h. 35 (S.), Au programme cette semaine (Bach, Lutoslawski, chant grégorien) ; 10 h. (S.), Que savons-nous de... la musique de chambre de Fauré : « les Cloches de *Montgauzy* » ; 11 h. 30 (S.), Interprètes d'hier et d'aujourd'hui. Compositeurs français (André Jolivet) ; 12 h. (S.), Musique légère ; 12 h. 37, Nos disques sont les vôtres ; 13 h. 30, Les intégrales : Les enregistrements de Kathleen Ferrier (Mahler) ;

14 h. 35 (S.), Musique savante, musique populaire : « la Khovantchina », extraits (Moussorgski), « Ivan le Terrible », extraits (Prokofiev) ; 15 h. 30, Aux sources des musiques. Chine : Musique du Foukien ; 16 h. (S.), Musique d'un jour ; 17 h. (S.), Retour au concert classique : « Sinfonietta » (Janacek), « Concerto pour la main gauche » (Ravel), « la Vie d'un héros » (R. Strauss) ; 18 h. (S.), Aix-en-Provence. Concert avec G. Fremy, pianiste, J.-P. Drouet, percussion, piano : « Fantaisie en fa » (Schubert), « Etude pour Zarb » (Roque-Alsina), « Six épigraphes antiques » (Debussy) ; 19 h. 5 (S.), Invitation au concert ; 19 h. 30 (S.), Le club des jazz ;

20 h. (S.), Dîner-concert : « Fancy Free », « Candide » (Bernstein), direct. du compositeur ; 20 h. 30 (S.), Concours international de guitare ;

21 h. (S.), En direct du parvis Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence. « Purcell consort of voices », direct. G. Burgess : Musique vocale anglaise (W. Byrd, G. Crosse, T. Tomkins, M. East, Ch. Brown, G. Burgon, J. Harvey) ; 23 h., Rencontre avec Lutoslavski (1), par M. Soumagnac ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30 (S.), Nocturnales.

Mercredi 26 juin

● CHAINE I

12 h. 30 Variétés : Miditrente.
16 h. 20 Emissions pour les jeunes :
Ciné-club poussin : Pépin la Bulle, Babar, Piccolo et Piccolette, Je cherche un maître, Mon pays et le tien, Calimero, A nous l'antenne, le Petit Conservatoire de la chanson.
18 h. 20 Magazine : Au-delà des faits.
18 h. 40 Pour les petits : Laurel et Hardy.
18 h. 50 Pour les jeunes : Black Beauty.
19 h. 20 Coupe du monde de football. Quart de finale.
21 h. 30 Débat : Les trois vérités. Avec MM. Roger Chinaud, député R.I. de Paris, et Pierre Mauroy, député et maire P.S. de Lille.

● CHAINE II (couleur)

14 h. 15 Magazine : Aujourd'hui, madame.
15 h. Série : Les Monroe.
15 h. 50 Coupe du monde de football.
19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Western : « la Bataille de la vallée du Diable », de R. Nelson (1966), avec J. Garner, S. Poitier, B. Andersson.
Un homme qui a souffert dans sa vie privée du conflit des races, guide un convoi militaire, accompagné de quelques civils, à travers une région menacée par les Apaches.
Ce film, programmé le 3 avril 1974 n'avait pas été diffusé en raison de la mort du président Georges Pompidou.

● CHAINE III (couleur)

18 h. 35 Pour les jeunes : La courte échelle.
18 h. 50 Pour les jeunes : Les faucheurs de marguerites.
19 h. 40 Nouvelles, de S. Maugham : Vertu. Réal. J. Davies.
20 h. 40 Les métamorphoses du regard : André Malraux. Réal. Cl. Prévost : « les maîtres de l'irréel ».
21 h. 30 Reportage : Les Jivaros, sinistre société, de Ch. de Saint-Maurice.
A la découverte de l'Equateur.

● FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Musique service ; 7 h. 50, Echec au hasard ; 8 h., Les chemins de la connaissance : Le roi sans pouvoir ; 8 h. 32, Les Vikings et leurs dieux : Les sources divines du droit ; 8 h. 50, Université radiophonique : Projets spatiaux, par *M. J. de Vogüé* ; 9 h. 7, Sciences et techniques, par G. Charbonnier : *Les classes d'âge*, avec G. Balandier ; 11 h., Renaissance des orgues de France, par *J. Merlet* ; 11 h. 30, Le livre, ouverture sur la vie : « Poiravechiche », de *J. Held* ; 11 h. 45, Correspondance : Paul Claudel-Jean-Louis Barrault ; 12 h., *Musiques à l'appui* ; 12 h. 45, Panorama culturel ;

13 h. 30, Les après-midi de France-Culture ; Chronique de Jean-Louis Curtis ; 14 h. 25, Essai : « Maths à mort » de J. Rollin-Weisz ; 15 h. 30, Radio-service culturel ; 15 h. 40, Musiques et sciences humaines, par J.-M. Damian ; 16 h. 10, Musique ailleurs ; 16 h. 25, Radio-service culturel ; 16 h. 30, Coloration jeunesse ; 17 h. 30, Actualité ; 17 h. 45, Un livre, des voix : « L'insurrection d'Eysses : 19 au 23 février 1944 » (Une prison dans la résistance). Présentation F. Crémieux (réal. J.-P. Colas) ; 18 h. 30, *Réflexion faite* ; 19 h. 50, « Concerto en sol majeur pour deux clavecins » (A. Soler) ;

20 h., Perspectives du vingtième siècle à la Maison de l'O.R.T.F. à Strasbourg : « Halloween » (Ives), Quatuor Parrenin, Ch. Ivaldi, piano, « Deuxième Quatuor » (Carter), Quatuor Parrenin, « Chanson d'Approche » (Jolas), Ch. Ivaldi, « Music for cello and piano » (Brown), P. Penassou, violoncelle, Ch. Ivaldi, piano ; 21 h., Dits et écrits sur la musique : Entretien avec le professeur Jacques Monod ; 21 h. 20, La science en marche, par F. le Lionnais : Promenade au jardin des sciences ; 21 h. 50, Musiques de notre temps, par G. Léon ; 23 h., Et puis voici des livres, avec Jacques Dinfreville ; 23 h. 15, Récital d'orgue en l'église Saint-Séverin, par Ch. Benbow, « Adeste fidelis » (Ch. Ives) ; 23 h. 35, « Symphonie nº 5 Di tre re » (A. Honegger).

● FRANCE-MUSIQUE

7 h. (S.), Petites pages musicales ; 7 h. 40 (S.), Actualité du disque ; 8 h. 35 (S.), Au programme cette semaine (Fasch, Vivaldi, Serocki) ; 10 h. (S.), Que savons-nous de... la musique de chambre de Fauré : Une des premières œuvres classiques de notre temps ; 11 h. 30 (S.), Interprètes d'hier et d'aujourd'hui. Compositeurs (Gilbert Amy) ;

14 h. 30, Airs oubliés ; 15 h. (S.), Capitales de l'art : « Le Tricorne » (de Falla), « La Valse » (Ravel) ; 16 h. 30, Les jeunes Français sont musiciens, par F. Serrette ; 18 h. (S.), En direct de l'école des Arts et Métiers d'Aix-en-Provence : concert avec B. Val, soprano, M.-C. Milan, claveciniste, A. Meunier, violoncelliste, P.-Y. Artaud, flûtiste (direct. musicale A. Louvier ; 20 h. (S.), Dîner-concert ;

21 h. (S.), En direct de l'hôtel Maynier d'Oppède à Aix-en-Provence. Concert avec M. Bourgue, hautboïste, et le Trio à cordes de Paris : « Prélude et fugue en fa (W.-F. Bach), « Divertimento K 563 » (Mozart), « Quatuor avec hautbois K 370 » (Mozart) ; 23 h. (S.), Musique française méconnue (Jeunes créateurs : « Kitsch - Eurydice » (P. Israël-Meyer), « Concertino pour clarinette » (J.-P. Beugniot), « Alternances » (Ozounoff) ; 24 h., Musique et poésie, par A. Almuro : Charles Fourier ; 1 h. 30, Nocturnales.

Jeudi 27 juin

● CHAINE I

12 h. 30 Variétés : Miditrente.
17 h. 30 Tour de France. Circuit de Brest.
18 h. 20 Magazine : Au-delà des faits.
18 h. 40 Pour les petits : Laurel et Hardy.
18 h. 50 Pour les jeunes : La vie est là.
20 h. 15 Tour de France.
20 h. 30 Dramatique : « les Bâtisseurs d'empire », de B. Vian. Réal. J. Jaimes. Avec Simono, M. Presle, S. Loïk.
Une famille « comme il faut » a peur et fuit quelque chose d'inquiétant : le schmürz. Elle déménage ainsi d'étage en étage mais elle est toujours poursuivie. Les bâtisseurs d'empire sont des mythes qu'il faut détruire.

● CHAINE II (couleur)

14 h. 30 Magazine : Aujourd'hui, Madame : Arlette Laguiller.
15 h. 15 Série : La brigade des maléfices. « Le Fantôme du H.L.M. ».
19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Variétés : Domino, de G. Lux.
Avec Charles Aznavour.
21 h. 35 Le dossier secret des trésors. « Les énigmes de Rennes-le-Château ». Réal. J.-J. Sirkis.
A la recherche d'un trésor possédé par l'abbé Saunière qui mourut en 1915.

● CHAINE III (couleur)

18 h. 35 Pour les jeunes : La courte échelle.
18 h. 50 Tour de France.
19 h. 40 Magazine : Vivre à loisir, de Cl. Dupont. « Petit Jacques et les limonaires ».
20 h. 40 Magazine 52, de J.-F. Chauvel, S. Walsh et E. Mannoni.
Un sommet pour un million ; Vers la paix au Proche-Orient.
21 h. 30 Variétés : Par la grande porte, de Ch. Izard.

● FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Musique service ; 7 h. 50, *L'anniversaire musical : Naissance de Jean-Jacques Rousseau (1712)* ; 9 h., Les chemins de la connaissance : Le roi sans pouvoir ; 8 h. 32, Les Vikings et leurs dieux : Les *rites et sacrifices* ; 8 h. 50, Université radiophonique : La vie secrète des *plantes* (les grands voyages des diaspores, par J. Miege) ; 9 h. 7, La matinée de la littérature, par R. Vrigny ; 11 h., Musique instrumentale : « Pièce pour clarinette seule » (M. Carles), « Quatuor à cordes nº 1 » (J.-J. Werner) ; 11 h. 30, L'école des parents. Problèmes de la jeunesse : Les évasions de l'adolescence ; 11 h. 45, Correspondance : Claudel - J.-L. Barrault ;

13 h. 30, Les après-midi de France-Culture, billet ; 13 h. 35, Chronique de Jean-Louis Curtis ; 14 h. 5, Deux cents minutes ; 17 h. 30, Actualité ; 17 h. 45, Un livre, des voix : « la Ville couronnée d'épines », de Gilbert Cesbron ; 18 h. 30, Réflexion faite ; 19 h. 50, « Ballade de Blanik » (Janacek) ;

20 h., Carte blanche de L. Siou : « les Blés », d'A. Saumont, avec G. Casadesus, R. Favey, P. Destailles (réal. G. Delaunay) ; 21 h. 20, Biologie et médecine, par les professeurs R. Debré et M. Lamy ; 21 h. 50, Livre d'or de M. Bernard ; 22 h. 30, Carte blanche pour un auto-portrait, par le Groupe de recherches musicales de l'O.R.T.F. ; 23 h., Format de poche : « la Nuit de Mougins », de R. Vrigny ; 23 h. 15, Grandes réalisations discographiques.

● FRANCE-MUSIQUE

7 h. (S.), Petites pages musicales ; 8 h. 35 (S.), Au programme cette semaine (Franck, Rossini, Schubert) ; 10 h., Que savons-nous de... la musique de chambre de Fauré : « Il ne faut pas redescendre » ; 11 h. 30 (S.), Interprètes d'hier et d'aujourd'hui : Compositeurs français (Jean-Michel Damase) ;

12 h. (S.), Musique légère ; 12 h. 37, Nos disques sont les vôtres ; 13 h. 30, Les intégrales ; 14 h. 30 (S.), Chronologie de l'opéra : « la Tosca » (Puccini), avec L. Price, P. Domingo, Sh. Milnes ; 16 h. 25 (S.), « Sonate pour cor et piano » (Beethoven) ; 16 h. 30, Danse, ballet, musique : *Beethoven* (le ballet chevaleresque) ; 17 h. (S.), Calendrier musical du passé ; 18 h. (S.), En direct d'Aix-en-Provence ;

20 h. (S.), Dîner-concert : « Quelque part dans ce monde » (De Shields), « Vous avez besoin de la foi » (Thompson), par les Gospel Classics ; Festival Aretha Franklin ; 20 h. 30 (S.), Petit concert : « Métamorphoses symphoniques sur un thème de Weber » (Hindemith), « Duo pour violon et violoncelle », extrait (M. et A. Bohrer), par R. Piveteau et J. Siegenda ; 21 h. (S.), Récital de chant donné au Carré-Thorigny par Colette Herzog, soprano, avec M.-C. Theuveny, violoniste, J. Laforge, pianiste, P. Urban, guitariste, H. Rasquier et son ensemble instrumental ; 22 h. 45, Clarté dans la nuit ; 23 h., Le monde des jazz (réédition de disques classiques ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30, Pop-Music.

RADIO-TELEVISION

Vendredi 28 juin

● CHAINE I

12 h. Tour de France.
12 h. 30 Variétés : Miditrente.
18 h. 20 Magazine : Au-delà des faits.
18 h. 40 Pour les petits : Laurel et Hardy.
18 h. 50 Pour les jeunes : A la recherche de...
20 h. 15 Tour de France.
20 h. 30 Série : Suspense. « Arlette sur le Wayne ».
21 h. 40 Magazine 74.
Les patrons en France aujourd'hui.

● CHAINE II (couleur)

14 h. 30 Magazine : Aujourd'hui, Madame.
15 h. 15 Film : « Tempête sur l'Asie », de Poudovkine (1929).
Un classique du cinéma muet. Un berger mongol ayant rejoint les maquis, est condamné à mort, mais un général étranger ayant retrouvé sur lui un document, en fait « l'héritier de Gengis Khan ».

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Dramatique : « Boulevard Durand », d'A. Salacrou. Adapt. et réal. J.-P. Carrère. Avec Ch. Louvet, M. Lejeune et M. Gautier.
Une des premières grèves des dockers et des charbonniers au Havre en 1910, menée par Jules Durand, anarchiste et révolutionnaire.
22 h. 30 Emission littéraire : Italiques.

● CHAINE III (couleur)

18 h. 35 Pour les jeunes : La courte échelle.
18 h. 50 Tour de France.
19 h. 40 Magazine : Les gens et leurs idées.
20 h. 40 Variétés : Libre parcours.
21 h. 30 Evocation : Dans la mémoire de Lise Deharme... un poète nommé André Breton. Réal. J.-J. Bloch.

● FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Musique service; 7 h. 50, Echec au hasard ; 8 h., Les chemins de la connaissance : Le roi sans pouvoir ; 8 h. 32, Les Vikings et leurs dieux ; 8 h. 50, Université radiophonique : Les permanences de la littérature russe et soviétique, par J. Nantet ; 9 h. 7, Les arts du spectacle, par C. Jordan ; 11 h., Histoire de la musique : Musique de chambre des temps romantiques (Weber); 11 h. 30, Le texte et la marge ; 11 h. 45, Correspondance : Claudel J.-L. Barrault; 12 h., Orch. symphonique de l'O.R.T.F Nord-Picardie

13 h. 30, Les après-midi de France-Culture ; 13 h. 35, Chronique de Jean-Louis Curtis : 14 h., Radio-service culturel ; 14 h. 25, L'ange du bizarre ; 15 h. 25, Radio-service culturel ; 15 h. 40, La musique une et divisible ; 16 h. 10, Ensemble polyphonique de l'O.R.T.F., direct. Ch. Ravier ; 16 h. 30, Du western à l'histoire des U.S.A., par E. Bolo ; 17 h. 30, Actualité ; 17 h. 45, Un livre, des voix : « le Tramway des officiers », de Georges Thines (réal. J. Rollin Weisz) ; 18 h. 30, Réflexion faite ; 19 h. 50, « Quatuor pour saxophones » (J. Jongen) ;

20 h., Madeleine Renaud et Jean-Louis Barrault reçoivent ; 21 h., Entretien avc Pierre Barbizet ; 21 h. 20, Les grandes avenues de la science moderne, par le professeur P. Auger : Mercure et Vénus : 21 h. 50, En son temps l'opéra. Le vérisme italien : Puccini ; 22 h. 35, Art, création, méthode, par G. Charbonnier ; 23 h., Le théâtre à voix basse ; 23 h. 15, Le concert du bibliophile.

● FRANCE-MUSIQUE

7 h., Petites pages musicales ; 7 h. 40 (S.), Actualité du disque ; 8 h. 35, Incognito (jeu repris à 14 h. 30, 23 h.) ; 8 h. 40 (S.), Au programme cette semaine ; 10 h (S.), Que savons-nous de... la musique de chambre de Fauré : Chant du cygne ; 11 h. 30 (S.), Interprètes d'hier et d'aujourd'hui : Compositeurs français (Pierre Boulez) ; 12 h. (S.), Actualité de la musique légère ; 12 h. 37 (S.), Nos disques sont les vôtres ; 13 h. 30, Les intégrales ;

14 h. 35 (S.), Des notes sur la guitare ; 15 h., Evénements du monde; 16 h. (S.), L'âge d'or du concerto : « Concerto pour guitare et orchestre en sol » (Krebs), « Symphonie n° 3 avec orgue » (Saint-Saëns) ; 17 h. (S.), Lyrique : « Benvenuto Cellini » (Berlioz), avec N. Gedda et Ch. Eda-Pierre ; 18 h. (S.), En direct d'Aix-en-Provence. Ensemble Pro Musica :

19 h. 30 (S.), En direct de la B.B.C. Représentation au Coven Garden : « Falstaff » (Verdi), avec T. Gobbi, E. Vaughan, S. Armstrong, J. Brecknock. Chœurs et orchestre de la Royal Opera House, direct. C. Davis ; 20 h. 10 (S.), Premier entracte Jardins à la française ; 24 h., La musique et ses classiques ; 1 h. 30, Nocturnales.

Samedi 29 juin

● CHAINE I

12 h. 30 Variétés : Miditrente.
13 h. 30 Magazines artistiques régionaux.
14 h. Jazz : Festival Newport à Paris.
14 h. 30 La Une est à vous, de G. Lux.
18 h. 50 Pour les petits : Laurel et Hardy.
19 h. Point chaud, d'A. Raisner.
20 h. 15 Tour de France.
20 h. 30 Dramatique : « Un matin de juin 1940 », de J. Robert. Réal. Cl.-J. Bonnardot. Avec R. Jérôme, B Pradal, A. Doutey, J.-P Castaldi.
Le 18 juin 1940, l'Ecole de cavalerie de Saumur tente d'arrêter l'ennemi entre Gennes et Montsoreau
22 h. 10 (★) Evocation : Alan Watts ou le bouddhiste chrétien. Réal. E. Antébi et M. Davaud.

● CHAINE II (couleur)

13 h. 30 Magazines régionaux.
14 h. 30 Magazine : Aujourd'hui, madame. « Les vacances vertes ».
15 h. 15 Série : La brigade des maléfices : La créature.

17 h. 45 Magazine scientifique : Horizon, de P. Ceuzin. Planète. Réal. Ph. Laik.
18 h. 45 Ciné samedi.
19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Variétés : Top à Dalida.
21 h. 35 Série : Kung Fu, Le troisième homme.
22 h. 25 Variétés : Samedi soir, par Ph. Bouvard.

● CHAINE III (couleur)

18 h. 35 Pour les jeunes : La courte échelle.
18 h. 50 Jeu du langage : Francophoniquement vôtres.
19 h. 40 Reportage : La Bretagne sans télévision. Réal. J. Archimbaud.
Comment un petit village de Bretagne a vécu privé de télévision pendant quelques mois.
20 h. 40 (★) Théâtre ouvert en Avignon. Réal. J. Dasque.
Avec des extraits de « Monoquinte », des « Oublieux », de « M = M », de « Qu'est-ce qui frappe ici si tôt ? », de « Fils Carlos décédé », d'« En r'venant d'l'Expo », de « Château dans les champs », du « Cavalier seul », de « Don Quichotte », de « la Grotte d'Ali »

● FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Musique service ; 7 h. 50, L'anniversaire musical : Mort de Paderewsky (1944) ; 8 h., Les chemins de la connaissance. Le roi sans pouvoir ; 8 h. 32, La jeune fille, par C. Mettra ; 9 h. 7, Le monde contemporain, de J. de Beer et F. Crémieux ; 11 h., La musique prend la parole ; 12 h., Les cadres responsables de notre temps. Permis de conduire du chef d'entreprise. Mythe ou réalité ? ; 12 h. 45, Panorama culturel ;

13 h. 30, Présence des arts, par F. Le Targat ; 14 h. 30, Emission spéciale : Jean Giono par lui-même, de P. Sipriot. 16 h. 25, Orchestre symphonique O.R.T.F.-Alsace direct. R. Albin : « Une nuit sur le mont Chauve » (Moussorgsky) ; « Peer Gynt » (Grieg) ; 17 h. 10, En soliste Françoise Deslogères ; 17 h. 30, Cinémagazine par Ph. Esnault ; 18 h. 30, Allegro ;

20 h. (*), « le Prophète voilé », d'Abdelkebir Khabiti (2), avec J. Topart, J.-R. Caussimon J. Saudray, M. Nasil, N. Nerval, G. Lartigau (réal. R. Jentet) ; 22 h., Sciences humaines : Aspects du sacré dans le monde moderne (la littérature) ; 22 h. 30, Répétitions : « Pandœmonium », de G. Aperghis ; 23 h. 15, Poètes d'aujourd'hui sur les ondes. Poésie hongroise (1) ; poésie ancienne et classique par J. Rousselot (réal. G. Godebert) ;

● FRANCE-MUSIQUE

7 h., Petites pages musicales ; 7 h. 40 (S.), Actualités d'hier : « Selva morale e spirituale », extraits (Monteverdi) ; 8 h. 35, Musique à la une (jeu) ; 10 h. (S.), Pour l'amateur de stéréophonie : « Ricercare en la » (Sweelinck), « Pelléas et Mélisande » (Fauré) ; 11 h. (S.), Orchestres symphonique et de chambre de la radiodiffusion sarroise : « Concerto pour cembalo, clavecin et orchestre en la majeur » (C.-P.-E. Bach), H. Dreyfus, R. Veyron-Lacroix, direct. K. Ristenpart : Aria « Si dolce mia vita », extrait d'« Il Trionfo dell'onore » (Scarlatti) ; Aria : « In voler cia che tu brami », extrait de « Griselda » (Scarlatti), A. Giebel, soprano ; « la Mer » (Debussy) ; 12 h. (S.), Variétés actualités ; 12 h. 37, Sortilèges du flamenco ;

13 h. (S.), Studio 107, par R. Stricker : Les idées heureuses ; 14 h. 30 (S.), Aux quatre vents stéréo ; 15 h. 5 (S.), Récital d'orgue, par M.-L. Girod : « Prélude, fugue, chaconne » et deux chorals (Buxtehude), « Deux versets de Magnificat » (Pachelbel), « Choral fugué sur le Magnificat » (Bach) ; 15 h. 35 (S.), Orchestre O.R.T.F. Nice-Côte d'Azur, direct. P. Mule, avec le concours de G. Pludermacher, pianiste : « Athalie », ouverture (F. Martin), « les Quatre Tempéraments pour piano et cordes » (Hindemith), « l'Amour sorcier » (de Falla) ; 16 h. 35 (S.), Bouquet musical tchèque : « Sonate n° 1 en fa majeur » (Zelenka), Heinz Holliger, M. Bourgue, hautbois, K. Thunemann, basson, L. Buccarella, contrebasse, C. Jaccottet, clavecin ; « Ouverture » (Zelenka), orchestre de chambre B Martinu de Brno, direct. Milan Munclinger ; « Duo violon-violoncelle » (Martinu), Patrice et Renaud Fontanarosa ; 17 h. 30 (S.), En direct de l'Ecole des arts et métiers d'Aix-en-Provence. Magazine musical. Récital avec le concours d'E. Krivine, violoniste, L. Salter, claveciniste : « Sonates pour violon et clavecin n° 4, 2, 6 » (Bach) ; 19 h. 5, Jazz s'il vous plaît ;

20 h. (S.), Le tour du monde des auditeurs : « Sur les traces de Peer Gynt » (Grieg) ; 21 h. (S.), En direct de l'hôtel Maynier d'Oppède à Aix-en-Provence. Concert par D. Merlet, piano, et le trio à cordes de Paris (Ch. Frey, violon, J. Verdier, alto, J. Grout, violoncelle) : « Prélude et fugue en sol » (Mozart-Bach), « Quatuors avec piano K. 493 et K. 478 » (Mozart) ; 24 h. (S.), La musique française au vingtième siècle ; 1 h. 30 (S.), Sérénades.

Dimanche 30 juin

● CHAINE I

9 h. Tous en forme.
12 h. La séquence du spectateur.
12 h. 30 Jeu : Réponse à tout.
13 h. 20 Variétés : L'inconnu du dimanche.
13 h. 45 Jeu : Le dernier des cinq.
14 h. 30 Sport et variétés : Le sport en fête.
18 h. 5 Magazine : La France défigurée, de M. Péricard et L. Bériot.
18 h. 40 Entracte, de P.-L. Mignon.
19 h. 10 Les musiciens du soir, de S. Kaufman.
20 h. 45 Film : « Un meurtre est un meurtre », d'E. Périer (1972), avec St. Audran, J.-C. Brialy et R. Hossein.
Après la mort accidentelle de sa femme invalide, un homme est tourmenté par un maître-chanteur, tandis qu'un commissaire de police le soupçonne de meurtre.

● CHAINE II (couleur)

12 h. 30 Magazine : Inf. 2 dimanche.
13 h. Concert : Orch. phil. de l'O.R.T.F. dirigé par L. Somogyi. Avec Philippe Entremont, pianiste.
Concerto pour piano et orchestre en ré bémol majeur (Khatchatourian).
13 h. 30 Reportage : « Demandez le programme », de M. Anthonioz, I. Barrère, E. de La Taille et J. Kébadian.
Publicité et programmes de la télévision américaine.

14 h. 25 Film : « les Ranchers du Wyoming », de T. Garnett (1963), avec R. Taylor et R. Middleton.
En 1883, un conflit s'élève entre les fermiers du Wyoming propriétaires de terres clôturées et des éleveurs de bétail qui réclament le droit de passage et de pacage.
15 h. 55 Série : Banc d'essai. « Madame Musique, je présume », de M. Chion et R. Cahen Réal. J. Kébadian.
Qu'est-ce que la musique ?
16 h. 45 A propos, de M. Droit.
17 h. 15 Jeu : Familion.
18 h. 5 Télésports.
19 h. 30 Documentaire : Les animaux du monde, de F. de La Grange. Le « Guide des parcs et réserves de France ».
20 h. 30 Coupe du monde de football (quarts de finale).
22 h. 15 Archives du vingtième siècle. Entretien avec Cl. Lévi-Strauss, par J.-J. Marchand.
23 h. 25 Ciné-club, cycle Erich von Stroheim : « la Veuve joyeuse » (1925), avec J. Gilbert et M. Murray (film muet en noir et blanc).

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Magazines artistiques régionaux.
20 h. 5 Tour de France.
20 h. 35 Essai : Mains et merveilles. Réalisation D. Sanders.
21 h. 10 Variétés : Montand de mon temps, de J.-Ch. Averty.

EMISSIONS RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES

DIMANCHE 30 JUIN

FRANCE-CULTURE

7 h 45, Horizon, magazine d'E. Milleent ; 8 h., Orthodoxie et christianisme oriental : Symbole de l'eau dans la religion ; 8 h. 30, Service religieux protestant ; 9 h. 10, Ecoute Israël ; 9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la Fédération française de droit humain ; 10 h., Messe.

TELEVISION

9 h. 15, A Bible ouverte : le Prophète des gentils ; 9 h. 20, Orthodoxie : cinquantenaire de l'Action chrétienne des étudiants russes ; 10 h., Présence protestante ; 10 h. 30, Le jour du Seigneur : magazine Vacances ; 11 h., Messe célébrée sur le port de Sanary, à l'occasion de la fête des pêcheurs : prédication du Père Joulin.

● FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Musique service ; 7 h. 45, Emissions philosophiques et religieuses ; 11 h., Regards sur la musique, par H. Barraud : « Idoménée, roi de Crète » (Mozart) ; 12 h., Ma non troppo ; 12 h. 45, Orchestre symphonique de l'O.R.T.F. Nice-Côte d'Azur, direct. P. Mule, avec W. Chodack, piano : « Introduction et Allegro Appassionato, opus 92, pour piano et orchestre » (Schumann) ; « Songe d'une Nuit d'Eté », Nocturne-Scherzo (Mendelssohn) ; « Premier concerto pour piano et orchestre » (Beethoven) ;

13 h. 15, Le monde insolite : la Foire aux célibataires, par E. Laurent; 14 h. 15, « La soirée d'adieu », de L. Kobrynski, avec M. Robinson, F. Périer, H. Max (réal. G. Godebert) ; 16 h. 15, Entretien avec André Malraux (1), par G. Suares ; 16 h. 40, Les grandes heures de la sorcellerie : L'œil du sorcier ; 17 h. 25, Théâtre des Champs-Elysées. Orchestre de l'Association des Concerts Pasdeloup, direct. M. Tabachnik avec G. Pludermacher, piano, A. Bancquart, alto : « Prélude à l'après-midi d'un faune » (Debussy), « Concerto pour piano » (Schumann), « Concerto pour alto » (A. Bancquart), « Mort et Transfiguration » (R. Strauss) ; 19 h. 10, Le point du septième jour ;

20 h., « Il n'y a plus de pélicans », texte, R. Thomas, musique, P. Devevey, avec M. Dax, D. Benoit, A. Malabrera, G. Chapuis, J. Tharande, orchestre et solistes, direct. P. Devevey ; 21 h., « Usage du temps » ou « Chants terrestres pour Jean Follain », par J.-P Foucher (réal. B. Horowicz ; 22 h., Emission littéraire ; 22 h. 30, Libre parcours variétés par E. Grilliquez au Théâtre des Amandiers ; 23 h. 15, Poètes aujourd'hui sur les ondes : Poésie hongroise, par J. Rousselot.

● FRANCE-MUSIQUE

7 h., Nos disques sont les vôtres ; 9 h. (S.), Actualité du microsillon ; 11 h. (S.), France-Musique dans la rue. En direct de l'hôtel Maynier d'Oppède à Aix-en-Provence. Dimanche musical : Ensemble vocal de Provence, direct., H. Guy (Brahms), Poulenc, Debussy, Ravel) ; 12 h. 35 (S.), Du Danube à la Seine ;

13 h. (S.), Orchestre symphonique de l'O.R.T.F Alsace, direct. J. Faerber, avec R. Buchbinder, pianiste : « Symphonie n° 32, Italienne » (Mozart) ; « Concerto pour piano et orchestre n° 3 en ut mineur » (Beethoven) ; « Symphonie n° 1 en ut mineur » (Brahms) ; 14 h. 30 (S.), La tribune des critiques de disques : « Cantate de Pentecôte » (Bach) ; 16 h. 15 (S.), Voyage autour d'un concert ; 17 h. 30 (S.), En direct d'Aix : Ensemble instrumental Pierre Merle-Portalès : « Suite » (Couperin), « Cinq Danses » (Marin Marais), « Nocturne de Shylock » (Fauré), « Concert-Stück pour alto » (Enesco), « Epigraphes antiques » (Debussy), « Sinfonietta » (Roussel) ; 19 h. 35 (S.), Jazz vivant.

20 h. 30 (S.), Grandes rééditions classiques (Vivaldi, Prokofiev) ; 21 h. (S.), Aix. En direct de l'hôtel Maynier d'Oppède. Récital Franz Liszt, par F. Clidat, piano : « Etudes transcendantes n°s 8, 3, 12 », « Rapsodie hongroise n° 12 », « Ballade n° 12 » ; 23 h., Novateurs d'hier et d'aujourd'hui : Musique pour violes ; 24 h., La semaine musicale ; 1 h. 30 (S.), Sérénades.

Lundi 1er juillet

● CHAINE I

12 h. 30 Variétés : Miditrente.
14 h. 30 Film : « Tintin et le mystère de la Toison d'or », de J.-J. Vierne (1961), avec J.-P. Talbot et G. Wilson.
Le capitaine Haddock part avec Tintin pour la Turquie où l'attend un rafiot légué par un vieux marin. Ce rafiot est l'objet d'étranges convoitises.
D'après les personnages de bandes dessinées créés par Hergé.
16 h. Tour de France.
18 h. 20 Magazine : Au-delà des faits.
18 h. 40 Pour les petits : Le manège enchanté.
18 h. 50 Pour les jeunes : Sur mon cahier.
20 h. 15 Tour de France.
20 h. 30 Feuilleton : Deux ans de vacances, de J. Verne. Réal. G. Grangier.
Les trois collégiens et le mousse du navire tentent de regagner la Nouvelle-Zélande, mais au cours d'une tempête le bateau s'échoue.

21 h. 30 Emission littéraire : « Ouvrez les guillemets », de B. Pivot.

● CHAINE II (couleur)

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Actuel 2.
21 h. 35 Alain Decaux raconte : « l'Armoire de fer de Louis XVI ».

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Pour les jeunes : La courte échelle.
19 h. 55 Tour de France.
20 h. 40 Film : « la Chamade », d'A. Cavalier (1968), avec C. Deneuve, M. Piccoli et R. Van Hool.
Lucile, maîtresse de Charles, qui a vingt ans de plus qu'elle, s'éprend d'un homme de son âge et va vivre avec lui.
Le petit monde de Françoise Sagan dans une élégante adaptation cinématographique.

● FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Musique service; 7 h. 50, Echec au hasard ; 8 h., Les chemins de la connaissance. Regards sur la science, par M. Rouzé : La communication entre l'homme et l'animal, avec J.-J. Barloy; Les hormones du cerveau, avec le docteur Elmaleh ; 9 h. 7, La matinée de l'histoire, par D. Richet.

13 h. 30, Les après-midi de France-Culture ; 13 h. 32, La vie entre les lignes. Chronique de J.-L. Curtis : « Le roseau pensant » ; 14 h. 10, Sujet ; 14 h. 30, « Un volontaire pour la septième étoile », d'E. Maccario, avec M. Galabru, O. Hussenot, J. Duby, H. Virlojeux (réal. G. Godebert) (rediff.) ;

15 h. 30, Radio service culturel ; 15 h. 40, Activités musicales d'éveil à l'école (fin) ; 16 h. 10, Radio service culturel ; 16 h. 15, Musique ailleurs, par M. Cadieu ; 16 h. 30, Reportage ; 17 h. 30, Actualité ; 17 h. 45, Un livre, des voix : « le Berger des abeilles », d'Armand Lanoux (réal. G. Godebert) ; 18 h. 30, Réflexion faite ;
20 h., « Pandemonium », opéra de G. Aperghis, d'après J. Verne, avec I. Jarsky, B. Val, M. Viaro, N. Oxombre, sopranos; L. Masson, J. Boulay, B. Mazo, P. Guigue, barytons; R. François, flûte, J. Di Donato et J. Nouredine, clarinette, A. Meunier, violoncelle, C. Lavoix, orgue, piano et clavecin ; J.-F. Jenny-Clark, contrebasse, B. Balet et V. Baver, percussion, et E. Scob, C. Moget, M.-Th. Cahn, M Bozonnet. Direct. musicale : D. Chabrun ; 21 h. 30, Indicatif futur, par C. Dupont : Le choix d'un métier ; 22 h., Black and blues : Présentation des festivals d'été ; 22 h. 45, La littérature c'est la vie, par G. Belmont : James Joyce ;

● FRANCE-MUSIQUE

7 h., Petites pages musicales; 7 h. 40 (S.), Actualité du disque ; 8 h. 35 (S.), Au programme cette semaine ; 10 h., Que savons-nous de... Massenet ? par G. Condé ; 11 h. 30, Interprètes d'hier et d'aujourd'hui : Le chef d'orchestre Eugène Bigot ; 12 h., Folk songs ; 12 h. 37, Nos disques sont les vôtres ;

13 h. 30, Les intégrales ; 14 h. 30, Sonorités d'autrefois ; 15 h. 30 (S.), Musique de chambre (Schubert) ; 16 h. 30, Musique à découvrir : « Quatuor en mi » (Verdi), « Trois pièces pour piano » (Roussel), « Esercizio per Achi » (Mihalovici) ; 18 h. (S.), En direct d'Aix : Ensemble de musique ancienne de Lyon : chansons et danses françaises et flamandes, chansons et pièces instrumentales espagnoles, et « Cinq concerti à trois » (Jarzebski) ; 19 h. 5 (S.), En direct d'Aix-en-Provence : Invitation au concert ; 19 h. 30 (S.), Le club du jazz ;

20 h. (S.), Dîner-concert : « Coriolan », ouverture (Beethoven), « la Flûte enchantée » (Mozart), « le Songe d'une nuit d'été » (Mendelssohn) ; 20 h. 30 (S.), Musique ancienne ; 21 h (S.), En direct d'Aix-en-Provence : Ensemble « Pupitre 14 », direct. E. Rosenfeld :

LES ÉMISSIONS RÉGULIÈRES DE RADIO

Du lundi au vendredi

FRANCE-INTER : 6 h., Philippe Gildas ; 9 h. 10, Le magazine de Pierre Bouteiller ; 10 h., Rien ne sert de courir ; 11 h 30, Interfemmes ; 12 h., Et dire que pendant ce temps-là ; 12 h. 45, Le jeu des 1 000 francs ; 14 h., Omnibus ; 16 h., Le bon côté, 17 h., Radioscopie ; 18 h 5, Souvenirs souvenirs (Patrice Blanc-Francard) ; 18 h 50, Fantomas ; 20 h 10, Pas de panique (Cl. Villers, O Nanteau, M Desbarbat) ; 22 h. 10, Boggie (Pierre Lattes) ; 23 h., Le pop club de José Arthur ; 1 h., Claude Dufresne; 3 h., Canal 3-6 (J.-M Brosseau)

EUROPE 1 : 5 h., Musique variée ; 8 h. 30, Parade ; 11 h 30, Déjeuner-show ; 12 h 30, Il y a sûrement quelque chose à faire ; 14 h. 30, Forum ; 15 h., Les bonshommes ; 16 h 30, Musik ; 18 h., Show 5.6.7 ; 20 h., Radio 2.

R.T.L. : 5 h., Maurice Favières ; 9 h 20, Anne-Marie Peysson; 11 h 30, Case trésor ; 14 h., La responsabilité sexuelle, par Menie Grégoire ; 14 h. 30, Disque d'or ; 15 h., Menie Grégoire ; 15 h 30, R.T.L. non-stop; 17 h 30, Super-Club ; 19 h 30, Hit-Parade ; 21 h., Poste restante ; 22 h., R.T.L. digest ; 22 h 30, Les routiers sont sympa

RADIO MONTE-CARLO : 6 h., J. Sacré ; 9 h 30, Vive la chanson; 10 h. 30, Programme à la lettre ; 12 h., La clé d'or ; 15 h., En mai fais ce qu'il te plaît ; 16 h., La Musica ; 17 h. 5, Cherchez le disque ; 18 h 15, A part ça, mon collègue ? ; 20 h., Hit-Parade ; 21 h., Le livre du jour ; 22 h., Les routiers sont sympa.

SUD-RADIO : 9 h., Evissimo ; 13 h. 30, Musicalement vôtre; 15 h., Pénélope ; 18 h., Rond-Point; 20 h., Tonus ; 22 h., Carrefour de nuit.

Du samedi 29 juin

FRANCE-INTER : 6 h., Quartier libre (J.-L. Poulquier) ; 9 h. 10, Le magazine de Pierre Bouteiller ; 10 h., Samedi de vous dire ; 14 h. 5, L'oreille en coin, de P. Codou et J. Garetto ; 18 h. 5, Top inter ; 20 h. 15, La tribune de l'histoire ; 21 h 15, La musique est à vous ; 22 h. 20, Music-hall de l'impossible ; 23 h 5, Au rythme du monde.

EUROPE 1 : 8 h. 30, Gault et Millau ; 11 h. 30, Jeux ; 13 h 30, François Chalais, 15 h., Tour d'horizon musical ; 19 h. 30, Club en fête ; 20 h., Radio 2.

R.T.L. : 9 h. 20, Stop ou encore ; 13 h., Journal inattendu ; 14 h., Et pourquoi ne le dirait-on pas ? ; 15 h., Bernard Schu ; 18 h., Hit-magazine ; 19 h. 30, Hit-parade ; 21 h., Poste restante ; 22 h. 30, Bernard Schu.

RADIO-MONTE-CARLO : 6 h., J. Sacré ; 9 h., Danielle Askain ; 10 h., J.-P Foucault ; 13 h., Liliane Rose ; 15 h., La Musica ; 16 h., Guy Vial ; 22 h., J.-C. Laval.

SUD-RADIO : 8 h., Chansons en vrac ; 15 h., Disco-box-office ; 12 h., Musique à la carte ; 15 h., Week-end pour tous ; 18 h., Ecouté pour vous ; 22 h. 5, Week-end classique : Bluesy-club.

Du dimanche 30 juin

FRANCE-INTER : 6 h., Quartier libre ; 8 h., Dimanche matin ; 9 h 30 et 12 h., 14 h. 5 à 19 h., L'oreille en coin ; 20 h. 15, Le masque et la plume ; 21 h. 15, La musique est à vous ; 22 h. 10, Jazz sur scène ; 23 h 15, Si on rentrait.

EUROPE 1 : 6 h 30, Musique ; 8 h. 30, Pour rire ; 9 h. 30, La meilleure émission de la semaine ; 13 h. 15, La grande balade ; 16 h 30, Hit-parade ; 20 h 5, Musicorama ; 21 h., Dimanche-retour ; 23 h. 30, Séquence-jazz.

R.T.L. : 9 h., Stop ou encore ; 13 h. 15, Francis Lacombrade ; 15 h., Bernard Schu ; 17 h., Variétés et pop'music, 20 h. 30, Classique ; 21 h., Grand orchestre.

RADIO-MONTE-CARLO : 6 h., Danielle Askain ; 10 h., Julien Lepers ; 14 h., Tour de chant ; 15 h., Monte-Carlo sports ; 20 h 10, Concert.

SUD-RADIO : 6 h., Bon dimanche ; 9 h., La bande à Philippe ; 12 h., Top 50 ; 15 h., Au rythme des stations ; 19 h., Radio S ; 20 h., Ecouté pour vous ; 22 h., Bluesy-club ; 24 h., Sud-Radio mène la danse.

LES TÉLÉVISIONS PÉRIPHÉRIQUES

Lundi 24 juin

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Cannon ; 21 h., *Les plus belles escroqueries du monde*, film à sketches.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Voyage au fond des mers ; 20 h. 55, *Entre onze heures et minuit*, film de H Decoin.

TELEVISION BELGE : 20 h. 15, *Restez donc jusqu'au petit déjeuner*, par le Théâtre National ; 22 h. 15, Antoine Pompe

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 35, Athlétisme ; 20 h. 55, Jean Rostand ; 21 h. 25, Mandrin.

Mardi 25 juin

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Les Primitifs ; 21 h., *Un colt pour Mac Gregor*, film d'A Balcazar.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Daktari ; 20 h. 55, *la Fille des boucaniers*, film de F de Cordova.

TELEVISION BELGE : 20 h. 15, Si vous saviez ; 20 h. 40, La cloche tibétaine ; 21 h. 35, Dossier et débat sur l'avenir des jeunes.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 15, Deux ans de vacances ; 21 h. 10, C'était hier ; 22 h. 5, Jumpin Seven, jazz.

Mercredi 26 juin

TELE-LUXEMBOURG : 19 h. 20, Football ; 21 h. 20, *le Retour du docteur Mabuse*, film de H. Reinl.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., L'homme à la valise ; 20 h. 55, *Quai du Point-du-Jour*, film de J. Forez.

TELEVISION BELGE : 19 h. 20, Football ; 21 h. 20, Un autre Liban ; 22 h 10, Football.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 19 h. 20, Football ; 21 h. 15, La voix au chapitre ; 22 h., Football.

Jeudi 27 juin

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Sam Cade ; 21 h., *l'Heure de vérité*, film de H. Calef.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Les incorruptibles ; 30 h 55, *Une balle signée X* film de J. Arnold.

TELEVISION BELGE 20 h. 20, *l'Ange et le Démon*, film de R. Donner ; 21 h. 50, Le carrousel aux images.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 10, Tour de France, 20 h 35, Les invités de l'été ; 21 h. 25, La révolte des Haidouks ; 22 h. 15, Ballet.

Vendredi 28 juin

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Médecine d'aujourd'hui ; 21 h., *le Loupe de la Sila* film d'A Coletti.

TELE-MONTE-CARLO : 30 h., Le Saint ; 30 h. 55, *Derrière la grande muraille*, film de R. Menegoz.

TELEVISION BELGE 30 h 15, Ce pays est à vous ; 21 h. 5, Jason King ; 21 h. 55, Qui de droit ou la raison du plus faible.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 15, Tour de France ; 20 h 25, Marcel Pagnol ; 21 h 25, Simple police ; 21 h. 50, Dexter Gordon, jazz ; 22 h. 20, *la Blonde explosive*, film de F Tashlin.

Samedi 29 juin

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Amicalement vôtre ; 21 h., *Duel au soleil*, film de K. Vidor.

TELE-MONTE-CARLO : programme non communiqué.

TELEVISION BELGE : 20 h. 15, Le jardin extraordinaire ; 20 h 45, *la Charge de la brigade légère*, film de M. Curtiz ; 22 h. 25, Cinéscope

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 5, Malaventure, 20 h 30, Tour de France ; 20 h. 35, Un pays, une musique : l'Egypte ; 21 h. 25, Entretiens ; 22 h 15, Les oiseaux de nuit.

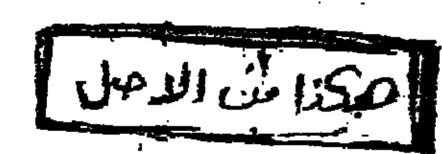
Dimanche 30 juin

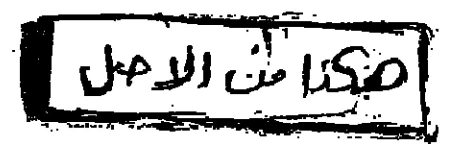
TELE-LUXEMBOURG : 19 h. 20, Football ; 21 h. 20, *les Enchaînés*, film d'A. Hitchcock.

TELE-MONTE-CARLO 20 h., Ma sorcière bien-aimée, 20 h 25, Jeux, 21 h 10, *Un soir par hasard* film d'Y Govar

TELEVISION BELGE 19 h. 20, Football ; 21 h 20, Marcel Pagnol ; 22 h., Football

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 19 h 20, Football, 21 h 15, Témoignages ; 21 h. 40, Sports ; 22 h., Football.

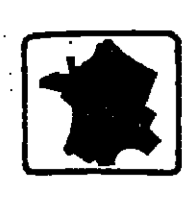




	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat — Vente — Location	21,00	24,51
AUTOS — BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51



emplois régionaux

LABORATOIRES DE COSMÉTOLOGIE YVES ROCHER

recherchent dans le cadre de leurs activités « VENTES PAR CORRESPONDANCE »

LE OU LA RESPONSABLE DU GROUPE « DACTYLO-CORRESPONDANCE »

Ce groupe a pour mission de rédiger et de dactylographier les réponses aux lettres des clientes. Il faut savoir rédiger et encadrer une dizaine de personnes (correspondancières et dactylographes).

Ecrire avec références et prétentions aux LABORATOIRES DE COSMETOLOGIE YVES ROCHER « La Croix des Archers », 56201 LA GACILLY.

TRÉFILUNION

PREMIER PRODUCTEUR FRANÇAIS D'ARMATURES SOUDEES POUR BETON ARME recherche pour son service MARKETING à SAINT-DIZIER (Haute-Marne)

INGÉNIEUR T.P.
DEBUTANT

Intéressé par techniques commerciales modernes. Capable de s'intégrer dans équipe jeune et dynamique.
Le candidat devra être dégagé des O.M.

Ecrire en joignant C.V. et prétentions à : TREFILUNION - Service du Personnel B.P. 55, SAINT-DIZIER (52102).



Notre DIRECTEUR ADMINISTRATIF et FINANCIER

venant d'être promu, nous cherchons son remplaçant

Notre Société : C.A. 150 millions sur 4 produits
Taux de croissance : 25 %
4 millions de publicité/an

La tâche de notre futur Directeur s'exercera avec une large autonomie d'actions dans le cadre d'un budget dont il est le maître d'œuvre.
Il contrôle les services Administratifs : Comptabilité, Ordinateur, Secrétariat, Paye, Trésorerie. Il est responsable des tableaux de bord de gestion. Il établi le bilan.

Sa rémunération mensuelle sera de 6.000 à 7.000 F. plus fort intéressement.

Ecrire : PERE DODU. — 56220 MALANSAC.

Imp. fabric. tissus d'am. situé Alsace, leader ds branche, rech.
DIRECTEUR COMMERCIAL
30 ans mini., ayant expérience et connaiss. dans domaines suiv. anglais-allemand, achats ventes, direction, gestion, habilité dans discussions menées à haut niv. Exigeons : réf. prof. et morales de tout 1er ordre. Grande disponibilité personnelle.
Offrons : place stable avec sérieuses possibilités d'avenir. Très bonne rémunération. Intéressement aux résultats de son activité.
Offre avec C.V. manuscrit et photo s/nº 4.250 à SOPIC, 21, rue de la Nuée-Bleue à 67000 STRASBOURG.

C.G.C.T.
Unité de production de BOULOGNE/MER continue son expansion et recherche :
INGENIEURS
Débutants ou expérimentés.
— Désireux de s'intégrer dans un groupe dynamique ;
— Intéressés par les problèmes liés à la fabrication ;
— Ambitieux de se voir offrir de réelles perspect. d'avenir.
Implantation dans une région agréable à vocation touristique.
Ecrire avec C.V. et prétentions à C.G.C.T., zone industrielle de la Liane, B.P. 205-1, 62200 BOULOGNE/MER.

IMPORTANTE SOCIETE DE PRODUCTION DE POLYETHYLENE recherche pour ses usines de Normandie et du Sud-Ouest
INGENIEURS DEBUTANTS sortant INSA
Pour service entretien (mécanique et électrique), service travaux et également pour installation de fabricat. et recherche d'amélioration technologique.
Possibilités ultérieures de séjours à l'étranger.
LOGEMENT ASSURE.
Adresser C.V. et prétentions à nº 55.906, CONTESSE PUBL., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

R.A.T.V.M., B.P. 434 Marseille, rech. J. Ingén. A.M. ou équiv. entr. véhic., situation stable. B. rémunér. Avantages sociaux.

emplois féminins

Pour LILLE recherche
COMPTABLE QUALIFIEE
Congés payés 74 assurés.
Ecr. nº 480.818, REGIE PRESSE 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

offres d'emploi

EYQUEM

BOUGIES D'ALLUMAGE, recherche pour sa FILIALE ALLEMANDE à COLOGNE le

RESPONSABLE

CHARGE de l'ANIMATION d'une EQUIPE de REPRESENTANTS et des RELATIONS avec les GROSSISTES. Une grande expérience de la vente à tous les niveaux est indispensable, ainsi qu'une parfaite connaissance de la langue allemande.

Ecrire ou téléphoner à la Société EYQUEM : 1, rue Lavoisier, 92002 NANTERRE - CEDEX. Téléphone : 204-89-00.

MATRA

Recherche pour son Service Fiabilité

INGENIEURS ELECTRONICIENS ET MECANICIENS

Débutants à 2 ans d'expérience
Possédant de solides connaissances statistiques.
Adresser lettre manuscrite, CV et prétentions à
MATRA Direction des Affaires Sociales BP Nº 1 - 78140 VÉLIZY

Imprimerie OFFSET recherche 1 CHEF DE FABRICATION. Le candidat, âgé de 30 a. mini., devra avoir expérience dans ce poste et notamment dans les techniques concern. le matériel « grand format » et les rotatives. Envoyer C.V. et photo Agce HAVAS MEAUX nº 5.104.

Sté IND. 50 KM. OUEST PARIS rech. CHEF COMPTABLE BTS ou simil., travaille en liaison directe avec la direct. génér. et en collaboration étroite avec le Serv. Informat. de la Sté. Ecr. à O.P.F. (nº 1.574), 2, rue de Sèze, PARIS-9e, qui transmettra.

Très importante société Chaudronnerie Tuyauterie industrielle parmi les premières sur le plan national, rech. :
UN INGENIEUR POUR DIRECTION DE FABRICATION
origine grandes écoles
Age minimum 30 ans
Préférence sera donnée à candidat spécialisé en chaudronnerie industrielle ayant déjà plusieurs années d'expér. dans ce domaine.
Adresser C.V. détaillé et prétentions à nº 488.636, REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e q.t.

SOCIETE PROMOTION IMMOBILIERE récemment créée Structure de capital de tout premier ordre recherche
RESPONSABLE DE PROGRAMMES
— Posséd. très bonne formation commerc., jurid. et administ. dans le domaine immobilier.
— Connaissances financières souhaitées.
— Age 30 ans minimum.
— Références morales nécess.
Adress. C.V., prétent. et photo (retourn.), à nº 7.532, I. P. F., 12, rue de l'Isly - Paris (8e)

SOCIETE IMMOBILIERE BRITANNIQUE Paris (8e)
CADRE ADMINISTRATIF ET FINANCIER
Il devra posséder solides connaissances langue anglaise, être capable de superviser service administratif et comptable, établir, contrôler les budgets. — Ecrire avec C.V. et prétentions FIDUCIAIRE DE FRANCE référence G/B, 37, rue Saint-Sébastien, PARIS (11e), qui tr.

IMPTE SOCIETE PARIS-VIIIe recherche
CHEF DE GROUPE
SERVICE COMPTABILITE
Position maîtrise.
Sérieuses références exigées.
Envoyer C.V. avec photo (ret.) et prétentions, s/nº 5.555 à : PRO MULTIS, 47, rue des Tournelles, Paris-3e, qui transmettra.

SAGEM
RECHERCHE
CHEF DE PROJET
Connaiss. temps réel souhait. Adr. C.V., photo et prétent. à l'attention de M. HUIBANT, 2, rue Ancelle, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

emplois féminins

Nous recherchons POUR REMPLACEMENT fin juin - 30 juillet
INFIRMIERE D.E.
40 heures par semaine
Ecrire ou se présenter LA PROTECTRICE Cie d'assurances 45, r. de Châteaudun, Paris-9e.

EDITEUR TECHNIQUE
cherche FEMME
INGENIEUR
(sauf chimiste) ou
B.T.S.
Quelques années d'expér. industrielle pr préparation de textes techniques avant publication : lecture critique et mise au point des manuscrits avec les auteurs. Adres. C.V. manuscrit : TECHNIQ. DE L'INGENIEUR, 21, rue Cassette, 75006 PARIS.

SOCIETE INDUSTRIELLE de première importance dans son secteur d'activité, recherche pour sa DIRECTION DU PERSONNEL située en banlieue Sud-Est de Paris
SAINT-MAUR (94)
SECRETAIRE-STENODACTYLO
EXPERIMENTEE
— De formation de base B.T.S. ou diplômes universitaires équivalents. Il lui sera demandé d'assurer après adaptation le secrétariat complet (courrier, constitution et suivi de dossiers, statistiques, mise à jour de fichiers, etc.) d'un responsable de service.
— Sens de la méthode, sociabilité et initiative indispensables.
— Vacances 1974 possibles en juillet.
Env. C.V. man., photo, prétent., nº 56.183, CONTESSE PUBL., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

demandes d'emploi

Technico-ccial, Franç. 47 a., sér. angl., allem., technicien HI-FI, électro-mén., optiq., photo, hab. Banl. O., RER, actif, énergiq., ch. poste conf., conven. aux aptitudes. Ne conduis pas. Mauvaise vue. Tél. 976-66-92 ou écr. nº T-58.007 REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.

J.H., 26 a., lic. droit pub., DES, Sc. Po, ch. emploi dynamique. Ecr. COTTIN Didier, 130, Galerie Arlequin, 38100 Grenoble.

autos-vente

Part. vd cause double emploi RENAULT coupé 17 TL export 1973, couleur blanche, ét. imp., 30.000 km., px Argus. int. s'abst. Tél. à partir 18 h. : 207-40-58.

les annonces classées du Monde

offres d'emploi - emplois internationaux - emplois régionaux - demandes d'emploi - immobilier - appartements : vente-achat - locations meublées - non meublées - pavillons - terrains - villégiatures - auto...

sont reçues par téléphone

au **233.44.31**

pour tous renseignements : **233.44.21**

L'immobilier

exclusivités

appartem. vente

Paris

VAL-DE-GRACE
P. à P. Raviss. pet. 3 p. tt cft. 5e ss asc. CALME. Sol. Jardin. Cheminée. 195.000 F. 336-39-03.

Ve Pr. ECOLE POLYTECHNIQ. Dans gde COUR CARACTERE. Petite maison. Massif FLEURI. GD SEJ. GDE CH. PET. CH. ODE. 95-10. GDE CAVE AMEN.

PLACEMENT EXCEPTIONNEL
Dans immeuble style Marais entièrement restauré (Poutres apparentes)
PROPRIETAIRE VEND
● MINI 2 P. tout confort
● MAGNIF. DUPLEX
av. terras., plafonds très hauts
Pr visiter, rend.-vs directement : 185, r. St-Martin, de 16 à 19 h 30 ts les jours (dimanche compris) ou tél. PAS. 81-60 - KLE. 11-52, ou en cas d'absence : TUR. 98-20

8e PLACE EUROPE
BEL IMM. P. de T. RAVALE 4e ET. ASC. TAPIS. BALCONS
SUPERBE GD 5 P.
ENTIEREMENT RENOVE
Gde cuis., 2 bains, wc, chauff. central, moq., tél. + chbre serv. PROFESS. LIBERALE POSS.
PRIX 585.000 F
S/place samedi, lundi, 14-19 h : 52, RUE DE ROME ou BAL. 23-83

Région parisienne

SEVRES (92) résid. - Calme Petit imm. de style dans parc, 15' Montparnasse, Saint-Lazare. 3-4 p., jard. privatif. Standing. 250.000 F. — Tél. : 628-88-11 874-01-86.

VERSAILLES GRAND SIECLE P. à P. 4 p. 102 m2. Px 300.000. 950-84-01

constructions neuves

INVESTISSEURS
15e ARRDT - STUDIOS
Tél. : 924-75-16 ou sur place : 62-64, rue de Javel.

COYE-LA-FORET
Cœur forêt de Chantilly
RESIDENCE COMELLES
SECURITE DU PLACEMENT Immeuble de grand standing.
Appartements et studios Cuisines équipées A partir de 95.000 F Livrables mars 1975
Renseignements et vente : DEVIQ 75, Grande-Rue, (60) COYE-LA-FORET Tél. : 457-63-40

villégiatures

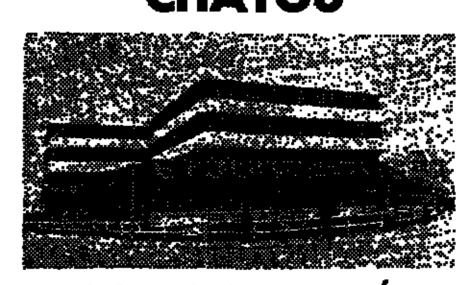
COTE D'AZUR
Saint-Cyr-sur-Mer, Les Lecques (Var) - 2e embranchement Plage, résidence de vacances : PUNTA MARINA.
Locat. à la sem. ou au mois de
STUDIOS et T2 NEUFS
4 ou 6 personnes, entièrement meublés, cuisine et s. de bains équipées, vaste loggia. S. place ts les jrs, sam. et dim. compr.
BOURRISSON
Sce Marina, LES TERRASSES, 25, AVENUE MIREILLE, 1300 MARSEILLE. TEL. : (91) 41-24-34

terrains

LONGCHENE Parcelles boisées
2.650 m² à 6.000 m² entièr. viabil. 50 F le m2. Crédit. - 962-97-83.

bureaux bureaux

CHATOU





BUREAUX TERMINÉS A LOUER
200 à 2.500 m2
260 F LE M2 H.T.
ELY. 69-36

propriétés propriétés

PROPRIETE élevage 100 ha. Chalet confort. 70 m2 bâtiments agricoles - Vue étendue. 50 km mer - 350.000 F. COMMUNIER, 66220 St-Paul.

10 KM CHARTRES - PPTE 9 PCES. Tt conft. TEL. Terr. 8 ha. 520.000 F. — 246-82-15.

VERRIERES-le-BUISSON résid. Sup. ppté. Ent. 7 pces, balc., bs, w-c. ch. cal, tél., cuis., ling., ss-sol, gar., s. 1.500 m2 jardin. 580.000, av. crédit. T. BLO. 05-37

VAL DE LOIR
Près LE LUDE
Très jolie fermette 2 gd. p., poutres, ch., corps de bât. 250 m2 + grenier m. surf., cellier, cave, hangar, ter. av. arbres 2.500 m2. Prix : 80.000 F.

5 km de LA FLECHE
Fermette renommée, 3 p. hab., d. s. av. ch., grenier + dép. sur 2.500 m2. E. S. P., EL. Prix : 60.000 F.

Tr. belle propriété avec 6 caves en roc à flanc de coteau, 5 km du LUDE. Avec terrain 6.000 m2. - Prix : 160.000 F. Région verte.

Normandie, 14 km mer, 1 h. 30 Paris. Maison cachet exception. 2 salons, s. à m., cuis., office, caves, 6 ch., 2 s. de bns, w.-c., gd gren., tél., ch. cal et sanitaires neufs. Parc 2 ha, dépend. A louer à l'année ou à vendre. Tél. jusqu'au 12 juillet 747-49-78 apr. 21 h. et à part. du 14-7 au 16 (35) 96-91-11 le 149 Doudeville.

AU CŒUR DU VIEUX SENLIS
Très belle maison entièrement restaurée pour amateur averti. 220 m² habitables donnant sur charmant patio intérieur, bureau, séjour, salon avec cheminée en pierre et loggia, bibliothèque, 4 chbres, 3 bains, tout confort, splendides caves gothiques dont une de plain-pied
AFFAIRE EXCEPTIONNELLE
500.000 F Larges facilités
DEVIQ 104, r. de la République, SENLIS 453-05-05 et 453-14-85

fermettes

RUSTIQUE
Cette fermette restaurée Cuis. Vaste séj. Salon. 3 ch. Logg. S. de bns, w.-c. Chff. cal. Dep. S. 1.000 m2. 118 F m. PARIS. Px incroyable. 135.000 F. Av. 35.000. Ag. de Bonneval (28). Tél. : (15-37) 98-25-52 m. d.

pavillons

ANTONY
CALME - METRO - RESID. Forte const. ds la verd. Ent., séj., 2 ch., cuis., bains, chauff. centr. Gar. 2 voit. Jdin. Prix 230.000. Fac. 589-24-34 mm. d.

ORMESSON PAVILLON s/sous-sol total 5-6 pces, tt conft + dép. 2 pces (à rén.), gar. Jard. 635 m2 env. Px 275.000 F (vue urgce). Facil. Me voir s/place, sam. 15 à 19 h et dim. 10 à 12 h : 10, rue Eman.-d'ORMESSON

villas

MONTPELLIER
Proximité mer
Villa provençale
Séjour, 4 chambres, 1 bains, cuisine, garage, chauffage centr. Jardin 1.200 m2. Prix : 500.000 F. Me MATEU, notaire, 95420 MAGNY-EN-VEXIN Tél. : 467-00-02.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIEES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

appartem. vente

Paris

Mº MONTPARNASSE
3 PCES s/rue, entrée, cuisine, douche, w.-c.
3, rue de l'Armorique. Imm. p. de t. Sam.-dim.-ldi, 15 à 18 h.

JARDIN DES PLANTES
Imm. neuf, tt cft. Mº Austerlitz
2 PCES, en duplex, ent., cuis., salle bains, 5e étage.
34, bd de l'Hôpital. S/jardin park. - Sam.-dim.-lundi, 15-18 h.

Mº ALESIA Bon immeuble Chauff. central
2 P. + petite pièce, ent., cuis., salle de bains, w.-c.
18, rue Furtado-Heine. Calme. Samedi, dim., lundi, 15-18 h.

PEREIRE SUD
DANS BEL IMM. PIERRE TAILLE RAVALE. SOLEIL
5 PIECES (double living + 3 chbres),
ent., cuis., s. de bs, wc, moquet.
REFAIT NEUF
PRIX 475.000 F
S/pl. samedi, lundi, 14-18 h 30 : 188 BIS, BD PEREIRE ou BAL. 22-82

Mº DAUMESNIL, LIVING dble +1 ch., s.d.bs, cuis., wc. Imm. nf, tt cft, 27, r. de Wattignies. Asc., tél., sam. dim. ldi, 14-18 h.

SUR ESPLANADE DES INVALIDES
Propriétaire vend directement plusieurs luxueux studios duplex et 2 P. aménagés d'une conception moderne et pittoresque, ascenseur, sur patio, jardin, jet d'eau. Vis. sur place aujourd'hui et jours suivants de 11 h. à 19 heures : 40 bis, rue Fabert, PARIS (7e).

MARAIS
Studio 35 m2, tout confort. Caractère - Neuf - 135.000 Tél. : 508-88-97

Région parisienne

BOIS-COLOMBES 6' GARE
Propriétaire vd ds bel immeuble
STUDIO entièrement reft neuf Kitch., sal. bains, wc
49.000 F Idéal placement Poss. locat. 400 ms.
Me vr samedi 22, dimanche 23, lundi 24 juin, 17 h à 19 h : 133, r. du GENERAL-LECLERC

SAINT-MAUR (R.E.R.)
Sur jardin - Immeuble neuf . pces, tout confort, 140.000 F. Vendredi et samedi, 11 à 19 h, 7, rue Delerue. — Tél. 508-88-97.

LE VESINET
PARTICULIER VEND APPART. DS PETITE RESID, en pierre de taille, 1967. 3 chbres + séjour, tout confort. 8 minutes R.E.R. - 250.000 F. TEL. : 966-50-36

Province

CANNES. Promoteur vend directement beaux appartements 2-3 pièces. Brochure gratuite. AZUR EDEN, 26, boulevard Gambetta, 06-LE CANNET.

constructions neuves

STUDIOS AUX 4 PIECES
Livraison 1974 - Prix fermes
16e POMPE - 20e GAMBETTA
NEUILLY - PUTEAUX
ASNIERES - POISSY
CH. MAHOUT — 924-74-85
4, av. Friedland (8e), même dim.

appartements occupés

EGLISE DE BOULOGNE
Occupés, appts 3 et 4 pièces. dépend., imm. P.d.T., en cours rénovation. Joubert et André. 5, rue Alphonse-de-Neuville, Paris-17e. 622-30-86. poste 26.

hôtels-partic.

BOURG-LA-REINE. Idéal pour famil. artist., mais. 300 m² dont 2 atel. 100 et 35 m², calme, proche Me, ét. exc. DAN. 63-98, ap. 18 h.

locations meublées

Demande

Pour faire connaître la France aux Américains, on recherche dans toutes régions des familles ayant 1 ou 2 chambres à louer pendant 1 mois au minimum entre juin et septembre 1975. S'adr. à Evelyne JANKOWSKI, 10, av. de la Victoire 59290 WASQUEHAL.

bureaux

Centre de coordination Mouvement écologique, rech. grand local, env. 2.000 F par mois, préférence centre Paris. Ecr. au Centre, 65, boul. Arago, Cité Fleurie, Paris-13e.

locaux commerciaux

900 M2 ENTREPOTS A LOUER bail 3-6-9. Droit au bail, 200 m² du périphérique PORTE DE SAINT-OUEN. PROGESCO : 522-24-83.

VIe LOCAL COMMERCIAL 90 m² sans pas-de-porte. Sur rendez-vous: 633-08-11.

pavillons

ANTONY
CALME - METRO - RESID. Forte constr. ds la verd. Entrée, séjour, 2 ch., cuis., bains, chff. central. Gar. 2 voit. Jard. Prix 230.000, fac. - 589-24-34. mêm. d.

ORMESSON PAVILLON s/sous-sol total. 5-6 pièces, tt conft + dép. 2 pces (à rénov.), gar., jd. 635 m² env. Px 275.000 F (vue urgce). Facil. Voir sur place, sam. 15 à 19 h et dim. 10 à 12 h : 10, rue Eman.-d'ORMESSON.

viagers

Etude LODEL, 35, bd Voltaire, 355-61-58, rech. pr sa clientèle viagers imports. Gde discrétion.

maisons de campagne

MAISON A VENDRE (L'OISE) 2 gdes p., CAVE, gren., buand., gar., cour avec jardinet devant, jdin derr., clos mur. 70.000 F. S'adresser à M. CAUSSE René, 85, rue Aristide-Briand, 78540 Vernouillet ou sur place à Reuvillère.

terrains

A vdre terrain à bâtir 1.260 m², facilité paiement. Santos, 31, r. Pasteur, 78 - Verneuil-sur-Seine.

CORSE. GOLFE DE VALINCO Part. vd beau terrain construct. 5.000 m², BORD IMMEDIAT MER AVEC PETITE CRIQUE ROCHEUSE ET PLAGE SABLE FIN, FACE AU MIDI. Ecrire ou téléphoner à : Jacques DURGUEIL, Sainte-Marguerite-des-Loges, 14720 FERVAQUES. Tél. : (31) 63-52-83.

45' Sud Paris, cadre forêt, sol. terrain à bâtir 1.000 m², toutes viabilités, permis constr. Tr. bx arbr. Prix 50.000 Tél. 278-02-49.

villas

VILLA TT CONFORT, 45 km. Paris, 7 km. Meaux, 5 pièces, cuis., sous-sol, jard., 1.200 m². Prix 250.000 F, gros crédit. Sur place, sam., dim., lundi, de 14 à 18 h., 23, av. Gambetta, 77122 MONTHYON.

CHEVREUSE. Bordure forêt, gd calme, villa neuve, séjour, S. à M., cuis. éq.; 5 ch., 180 m² habit., tt cft, état impecc. Garage 2 voit. Terr. 890 m². Prix 455.000 F. Créd. 80 %. Vis. sam. 22, dim. 23 (14-18 h.) Les Hauts-de-Chevreuse, 32, allée PORT-ROYAL. J.M.B., 970-48-10.

fermettes

Pr. SENLIS. Fermet. rénovée, TEL. Conft, Sur terr. 8.000 m², arbor., 450.000 F - 246-82-15.

propriétés

MOULIN. 100 km. Paris, rivière à truites. Calme. 5.000 m², à saisir. Téléphone : 883-85-08.

145 KM. DE PARIS 50 KM. DE DEAUVILLE dans endroit calme et boisé, rivière et gros bourg à proxim. MANOIR NORMAND à restaur. colombages, tuiles, 100 m² au sol, terrain planté 13.000 m², eau + électricité à brancher. Prix 130.000 F av. 40.000 cpt. Agence BAGLAND, 27190 CONCHES (Eure). 16-32-34-21-14.

ETUDE DE Me GLAUNEC, 18, r. d. Tribunaux, 56-VANNES A VDRE A ROCHEFORT-EN-TERRE, belle maison XVIIe s., cheminée et boiserie d'époque. 6 pièces, tout confort, jardin.

CALME, VERDURE, RIVIERE Proximité forêt Fontainebleau, bordure du Loing, site classé et protégé, sortie gros bourg disposant médecin, pharmacie, tous commerces, gare S.N.C.F., dans joli jardin fleuri et ombragé de 2.700 m², maison 4 pièces, cuisine, s. de bs, wc, 110 m2 sur cave, chauffage central, téléphone, exposition Sud-Est. Prix demandé à débattre : 250.000 F. Possibilité crédit partiel par propriétaire pour 100.000 F cas échéant. Pour visite, sur place, samedi 22, 9-17 h., et dimanche 23, 9-13 h., 10, rue de Grez, Montigny-sur-Loing. T. 424-83-72. Pour traiter, tél. propriétaire à Paris, heures bureau : 522-42-35.

Région Sud MONTARGIS, pêche, chasse, part. vend PROPRIETE, style mod., tout confort, beau parc aménagé 2.500 m², endroit calme. Tél. (15-38) 85-10-45.

45' SUD Paris, b. mais. forest. 2, 3, 4 p., cft, cuis. aménagée, parc 1.000 m², site merveilleux, poss. locat. vente. Tél. 278-09-51.

VILLENNES
Bord eau avec pontont privé, agréab. mais., séj.+3 ch., tt cft, 1.500 m² jard. S/pl., sam., dim., 11-18 h., Villa Barquerolles, Ile de Villennes. 567-22-88.

villégiatures

Passez vos vacances au Croisic port de pêche, station balnéaire à 7 km. de La Baule. Quelques appartements et villas disponibles pour JUILLET, mois ou quinzaine. S'adresser AGENCE CROISICAISE, 44490 LE CROISIC. Tél. 60-81-37.

Demandez catalogues locations meublées. — VAL D'ISERE AGENCE. T. 06-83-21 à Val-d'Isère (Savoie) 73150.

30000 Port-Camargue. A louer très agréable appt d'angle fonctionnel, 2 ch., séj. (6 pers.), sur port, juillet 3.000 F, août 3.200 F. Tél. apr. 20 h. 67-56-84, ou écr. 8.663 « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

A LOUER
JUILL. LA ESCALA, ESPAGNE
VILLA
Jardin, 5 personnes. 2.000 F et
APPARTEMENTS
STANDG, PERPIGNAN. 1.500 F. MIR. 52-64

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra : Cosi fan tutte (sam., 19 h. 30).
Comédie-Française : les Caprices de Marianne ; On ne saurait penser à tout (sam., 20 h. 30) ; Ondine (dim., 14 h. 30) ; Don Juan (dim., 20 h. 30).
Odéon : Par-dessus bord (sam., 20 h.).
Théâtre de Chaillot, salle Gémier : Phèdre (sam., 20 h. 30) ; Grand Théâtre : Troïlus et Cressida (sam., 20 h. 30) ; à la Gaîté-Lyrique : les marionnettes japonaises du *Bunraku (sam., 18 h. et 20 h. 45 ;* dim., 16 h.).
Théâtre de la Ville : Deuxième Festival de musique russe et soviétique.

Les autres salles

Antoine : le Mari, la Femme et la Mort (sam., 20 h. 30 et dim., 15 h.).
Atelier : le Médecin malgré lui (sam. et dim., 20 h. 30).
Athénée : la Sexe faible (sam., 21 h.; *dim., 15 h. et 18 h. 30).*
Biothéâtre : Moi, Pierre Rivière ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère (sam., 22 h. 30).
Capucines : Seul le poisson rouge est au courant (sam., 20 h. 45 et dim., 16 h.).
Carré Thorigny : Mon œil (sam., 14 h. 30 et 20 h.).
Cartoucherie de *Vincennes,* Atelier de l'Epée-de-Bois : Locos (sam., 20 h. 45). — Théâtre de l'Aquarium : Dario Fo (dim., 19 h.).
Centre culturel suédois : les Affaires mirobolantes du roi des allumettes (sam. et dim., 21 h.).
Charles-de-Rochefort : Jamais deux... sans toi (sam., 20 h. 45, et dim., 15 h.).
Ecole normale supérieure : la Mort du Dr Faust (sam., 21 h. 30, et dim., 17 h.).
Européen : Le Grand Guignol revient (sam., 21 h.).
Gaîté-Montparnasse : Lorotta Young (sam., 21 h.).
Hébertot : Candida (sam., 21 h.).
Huchette : la Cantatrice chauve, la Leçon (sam., 20 h. 45).
Inter-Club : Cyglamour et le pape (sam., 21 h.).
Lucernaire (sam. et dim.) : James Joyce (20 h. 30) ; les Horsains (22 h.) ; Prison-corps (24 h.).
Madeleine : le Tournant (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. et 18 h. 30).
Michodière : l'Arnacœur (sam., 20 h. 30 et dim., 15 h.).
Montparnasse : Quest-ce qui frappe ici si tôt ? (sam., 21 h.).
Mouffetard : Michaux-Artaud (sam., 20 h. 30 ; Hommage à Pablo Neruda (sam., 22 h.).
Nouveautés : Pauvre France (sam., *20 h. 45, dim., 15 h. et 20 h. 45).*
Palais-Royal : la Cage aux folles (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. et 20 h. 30).
Plaisance : En attendant Godot (sam., 20 h. 15).
Poche-Montparnasse : le Premier (sam., 20 h. 45 et 22 h. 30).
Porte Saint-Martin : le Tartuffe *(sam., 15 h. et 20 h. 30).*
Saint-André-des-Arts, M.J.C. VIe : Philippe Pouchain (sam., 22 h.).
Théâtre de la Cité internationale. — La Resserre : Cycle Samuel Beckett (sam., 21 h.). — La Galerie : le Nuage amoureux (sam., 15 h. et 21 h.).
Théâtre de la Cour des miracles : J'ai confiance en la justice de mon pays (sam., 20 h. 30 et 22 h. 30).
Théâtre Essaïon : Comment harponner le requin *(sam., 20 h. 30)*; Phèdre (sam., 22 h. 30) ; salle II : Haut-parleurs et cargos lents (sam., 20 h. 15).
Théâtre de la Fortune : A l'ombre des terrils en fleurs (sam., 21 h.).
Théâtre Fou : C'est du bois qui pourrit (sam., 15 h. 30 et 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Théâtre Mécanique : le Jour de la dominante (sam., 20 h. 30)
Théâtre Nuit - Le Poteau : Pour les enfants et pour les raffinés (sam., 21 h.).
Théâtre d'Orsay : le Grand Magic Circus (sam., 17 h. 30 et 20 h. 30) ; A or J. et Cie (sam., 23 h.).
Théâtre Present : Do you speak *martien ? (sam., 20 h. 30) ; Sa* négresse Jésus (sam., 22 h. 15) ; la Voix T.P 74 (sam., 23 h. 20)
Troglodyte : Xahât (sam., 20 h. 30).
Variétés : Opéra non stop (sam., 20 h. 30 et dim., 17 h.).

Les théâtres de banlieue

Bezons, Théâtre Paul-Eluard : Maxime Le Forestier (sam., 21 h.).
Chartres, musée : Concert (sam., 21 h.).
Montreuil, salle Berthelot : Histoire de bonnes femmes (sam., 20 h. 30, et dim., 16 h.) ; Oratorio de P. Neruda (dim., 18 h.) ; Poésie et chansons (dim., 19 h.) ; Musique de *l'Inde (dim., 21 h.).*
Neuilly-Plaisance, allée des Nyvards : Folk-song (dim., 16 h.).
Saint-Michel-sur-Orge, parc Jean-Vilar : Festival de la chanson populaire (sam., 21 h., et dim., 16 h.).
Vaux-le-Vicomte, château : Divertissement musical (sam., 18 h.).
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano : Arpèges, ballets (sam., 21 h.).

Samedi 22 et dimanche 23 juin

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :

704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34

(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

Les festivals

FESTIVAL DU MARAIS

Théâtre. — Hôtel de Rohan : Othello (sam., 20 h. 45) ; Un sou pour voir (sam., 15 h.). Théâtre Essaïon : café-théâtre (sam., 20 h. 30). — Hôtel de Beauvais : café-chantant (sam., 20 h. 30). — *Hôtel de Marle : l'Arbre roux,* pour enfants (sam., 17 h. 30) ; les Affaires mirobolantes du roi des allumettes (sam. et dim., 21 h.). — Hôtel de Rohan : les Contes des mille et un livres (sam., 15 h.). — Square Langlois : Ph. Duval (sam., 20 h. 30) ; Arnaud et Gaël (sam., 20 h. 45). — Rue de l'Hôtel Saint-Paul : animation *de rues* (sam., 18 h. 30 à 22 h.).

NUITS DES INVALIDES

Cour d'honneur : le Bourgeois gentilhomme *(sam. et dim., 21 h.).*

SAINT-GERMAIN-DES-PRES

Square Gabriel : Comédiens de l'Etincelle (dim., 20 h. 30) ; place *Furstenberg : Folk-song et rock* (sam., 20 h.).

FESTIVAL DE SAINT-DENIS

Théâtre Gérard-Philipe : Régine *Crespin, cantatrice* (Brahms, Ravel, Schumann, Duparc) (sam., 21 h.).

MAI DE VERSAILLES

Château : Ensemble polyphonique de Versailles, dir. S. Roger (Renaissance) (sam., 18 h. 30) ; J. Coulaud, piano (sam., 21 h.) ; Concert spirituel (dim., 18 h. 15).

Les concerts

Maison de l'O.R.T.F., sam., 17 h. 30 : J.-P. Armengaud, piano (Beethoven, Boulez, Debussy, Bartok) ; dim., 20 h. 30 : Orchestre lyrique (Tchaïkovski, de Banfield).
Musée de Cluny, sam., 18 h. : Trio baroque de Paris (Rameau, Vivaldi).
Gaîté-Montparnasse, sam., 18 h. 30 : *M.* Jost, piano, et R. François, flûte.
Grand Théâtre de la Cité internationale, sam., 20 h. ; dim., 10 h. et 15 h. : Orchestre *de la Schola* Cantorum (Mozart, Fauré).
Hôtel Herouet, sam., 20 h. 15 : S. Escure, piano, et le Trio Revival (Bach) ; dim., 20 h. 30 : L. Snitzler, guitare.
Notre-Dame, dim., 17 h. 45 : W. Seif, orgue (Dandrieu, Daquin, Franck, Dupré, Vierne).
Eglise Saint-Thomas-d'Aquin, dim., 17 h. 45 : H. Legros, orgue (musique allemande *du quinzième).*
Thermes du Musée de Cluny, sam., 18 h. : A. Queffelec, piano, et J. Moutillère, violon (Mozart, Franck, Beethoven)
Jardins du Luxembourg, dim., 15 h. : Orchestre symphonique de Logan (Beethoven, Mendelssohn, Mozart, Haydn).
Notre-Dame, dim., 17 h. 45 : H. Lowe, orgue (Widor, Roberts, Vierne, Duruflé)
Eglise Saint-Thomas-d'Aquin, dim., 17 h. 45 : Cl.-R. Roland, orgue (Hoyoul, Lohet, Dumont, Buslon, Babon).

Les opérettes

Bobino : Il était une fois l'opérette (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30 et 18 h. 30)
Châtelet : les Trois Mousquetaires (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30).

La danse

Henri-Varna - Mogador : Danses nationales d'Espagne (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 20 h. 45)
Espace-Cardin : Peter Gross et sa *compagnie (sam., 20 h. 30).*
Théâtre des Champs-Elysées : les Grands Ballets canadiens (sam., 17 h. et 20 h. 30 ; dim., 17 h.).

Le jazz

Centre américain : American Jazz Ensembles (sam., 21 h.).
Théâtre Essaïon : Martial Solal (sam., 22 h.).
Théâtre Présent : Pop Music Festival (sam. et dim., 20 h. 30).
Carré Thorigny : Jho Archer (sam., 21 h. 30).

Les chansonniers

Caveau de la République : 7 ans pis ou 7 ans mieux (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).

Le cirque

Carré Thorigny (hôtel Salé) : Cirque (sam., 15 h. 30 et 20 h. ; dim., 15 h. 30).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot, sam., 15 h. : le Dernier Round ; les Lois de l'hospitalité, de B. Keaton ; 18 h. 30 : Black Fantasy, de L. Rogosin ; 20 h. 30 : Juste avant la nuit, de Cl. Chabrol ; 22 h. 30 : Abattoir 5, de G. Roy Hill ; 0 h. 30 : Vaudou, de J. Tourneur. — Dim., 15 h. : Dada et surréalisme ; 18 h. 30 : Pas d'orchidées pour Miss Blandish, de R. Aldrich ; 20 h. 30 : Histoires scélérates, de S. Citti ; 22 h. 30 : Maison de poupée, de J. Losey ; 0 h. 30 : l'Homme invisible, de J. Whale.
Rue d'Ulm, sam., 19 h. 30 : Escalation, de R. Faenza ; 21 h. : Séduite et abandonnée, de P. Germi. — Dim., 19 h. 30 : Entrée des artistes, de M. Allegret ; 21 h. : Du mouron pour les petits oiseaux, de M. Carné.

Les exclusivités

AMARCORD (It., v.o.) (*) : Gaumont Chps-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38) Gaumont Rive gauche 6e (548-26-36) ; v. f. : Impérial, 2e (742-72-52)
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; v. f. : Napoléon, 17e (380-41-46), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (734-20-70) ; Omnia, 2e (231-39-36), Helder, 9e (770-11-24), Bretagne, 6e (222-57-97), Murat, 16e (288-99-75) Cambronne, 15e (734-42-96)
LA BONZESSE (Fr.) (**) : George-V, 8e (225-41-46), Boul' Mich, 5e (033-48-29), *Passy, 16e (288-62-34),* Paramount - Maillot, 17e (747-24-24), Triomphe, 8e (225-45-76).
LA CONVERSATION SECRETE (A., v.o.) : Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13), Madeleine, 8e (073-56-03), Concorde, 8e (359-92-84), Saint-Michel, 5e (326-79-17), Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59)
LE COURAGE DU PEUPLE (Bol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), 14-Juillet, 11e (700-51-13)
LA DERNIERE CORVEE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38, Gaumont-Champs-Elysées SP2, 8e (359-04-67).
LA FEMME DE JEAN (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
FRANCE S.A. (Fr.) (**) : Vendome, 2e (073-97-52), Cluny Ecoles, 5e (033-20-12), U.G.C. - Marbeuf, 8e (225-47-19), Bienvenüe - Montparnasse, 15e (544-25-02), *Mistral, 14e* (734-20-70).
GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19)
IL ETAIT UNE FOIS ZAPATA (Mex., v.o.) : Cinoche de St-Germain 6e (633-10-82).
JIMY HENDRIX (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78), Action-République, 11e (805-51-33).
1789 (Fr.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13), Quintette, 5e (033-35-40).
MONOLOGUE (Sov., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) Bilboquet, 6e (222-87-23)
LE PROTECTEUR (Fr.) : Mercury, 8e (225-75-80), A.B.C. 2e (236-55-54), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74), Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13)
LE RETOUR DE L'ABOMINABLE DOCTEUR PHIBES (A., v.o.) (**) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
SWEET MOVIES (Fr.-Can., v.o.) (**) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Quintette, 5e (033-35-40) ; v.f. : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), *Montparnasse - Pathé, 14e* (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48)
STAVISKY (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Quintette, 5e (033-35-40), *Gaumont - Gambetta, 20e* (797-02-74), Fauvette, 13e (331-60-74), Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13), Victor-Hugo, 16e (727-49-76), Caravelle, 18e (387-50-70)
THE NICKEL RIDE (A., v.o.) : Biarritz, 8e (359-42-33), Médicis, 5e (633-25-97), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90)
THE SUGARLAND EXPRESS (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (225-19-73), St-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; v.f. : Lumière, 9e (770-84-64), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Fauvette, 13e (331-60-74), Cambronne, 15e (734-42-96)
TOUS LES AUTRES S'APPELLENT ALI *(All., v.o.) : Studio Gît-le-*Cœur, 6e (326-80-25).
TOUTE UNE VIE (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18), Caméo, 9e (770-20-89), Bretagne, 6e (222-57-97), UGC Odéon, 6e (325-71-08), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Tourelles, 20e (636-51-98)
TOUTE NUDITE SERA CHATIEE (Brés., v.o.) (**) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19), Dragon, 6e (548-54-74) ; v.f. : Gramont, 2e (742-95-82)
LE TRIO INFERNAL (Fr.) (**) : *La Clef, 5e (337-90-90), UGC Marbeuf, 8e* (225-47-19), UGC Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (359-42-33), Madeleine, 8e (073-56-03), Max-Linder, 9e (770-40-04), Bienvenüe - Montparnasse, 14e (544-25-02), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Magic-Convention, 15e (828-20-32)
UN HOMME QUI DORT (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46)
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Paramount - Elysées, 8e (359-49-34), Paramount - Opéra, 9e (073-34-37), P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (326-22-17), Paramount - Montparnasse, 14e (326-22-17)
LA *VIERGE SUPERBE (Fr.) : Studio* Galande, 5e (033-72-71), Murat, 16e (288-99-75)
LES VIOLONS DU BAL (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Maxéville, 9e (770-72-87), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Liberté, 12e (343-01-59)
WOODY ET LES ROBOTS (A., v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Mayfair, 16e (525-27-06), Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Maxéville, 9e (770-72-87), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), *Cambronne, 15e* (734-42-96).

Les grandes reprises

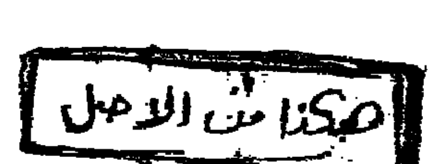
LES HOMMES PREFERENT LES BLONDES (A., v.o.) : *Action Christine, 6e* (325-85-78).
M. LE MAUDIT (All., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
LA RUEE VERS L'OR (A.) : Denfert, 14e (033-00-11)
LES TROIS AGES (A.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91), Studio Marigny, 8e (225-20-74), 14-Juillet, 11e (700-51-13).
WOMEN (A., v.o.) : Olympic, 14e (783-67-42).

Les films nouveaux

AU PAYS DE L'EXORCISME, film italien de U. Lenzi. — v.o. : Grands-Augustins (6e) (633-22-13) ; v.f. : Marotte (2e) (231-41-39), Scala (10e) (770-40-00), Terminal - Foch (16e) (704-49-53), Méry (17e) (522-59-54)
AXEL, film allemand de R. von Praunheim. — v.o : Marais (4e) (278-47-86)
COMMENT REUSSIR DANS LA VIE QUAND ON EST C... ET PLEURNICHARD, film français de M. Audiard, avec J. Carmet, J.-P. Marielle et S. Audran — Berlitz (2e) (742-60-33), Wepler (18e) (387-50-70), Montparnasse-Pathé (14e) (326-65-13) Cluny-Palace (5e) (033-07-76), Gaumont-Sud (14e) (331-51-16), Bosquet (7e) (551-44-11), Ambassade (8e) (359-19-03), Victor-Hugo (16e) (727-49-75)
LA COURSE EN TETE, film français de Joël Santoni, avec E. Merckx — Gaumont-Sud (14e) (331-51-16), Pathé-Clichy (18e) (522-37-41), Quintette (5e) (033-35-40), Maxeville (9e) (770-72-87), Gaumont-Sud (14e) (331-51-16)
LE CUISINIER DE LUDWIG, film allemand de M. Syberberg — v.o. Marais (4e) (278-47-86)
FEMMES AU SOLEIL, film français de Liliane Dreyfus, avec Juliette Maynial, Geneviève Fontanel. — Maxeville (9e) (770-72-87), St-Lazare Pasquier (8e) (387-56-16), Cambronne (15e) (734-42-96), Gaumont-Sud (14e) (331-51-16), *Elysées-*Lincoln (8e) (359-36-14), Quintette (5e) (033-35-40), Jean-Renoir (9e) (874-40-75)
HOSPITAL, film américain, de F. Wiseman — v.o. Marais (4e) (278-47-86)
LES OISEAUX, LES ORPHELINS *ET LES FOUS, film franco-*tchèque de J. Jakubisko — v.o. Pagode (7e) (551-12-15)
OPERATION HONG-KONG, film américain de H. Levin et D. Nowell Rich. — v.o. Studio Cujas (5e) (033-89-22) Ermitage (8e) (225-15-99), v.f. Rex (2e) (236-83-93), Telstar (14e) (331-06-19), Rotonde (6e) (633-08-22)
Y'A UN OS DANS LA MOULINETTE, film français de R. André, avec C. Marin et M. Galabru. — Ermitage (8e) (359-15-71), Paramount-Opéra (9e) (073-34-37) Lux-Bastille (12e) (343-79-17), Paramount-Gobelins (13e) (707-12-28), Maine - Rive gauche (14e) (567-06-96), Paramount - Orléans (14e) (580-03-75) Grand Pavois (15e) (531-44-58), Paramount-Maillot (17e) (747-24-24), Moulin-Rouge (18e) (606-63-26)
APPASSIONATA, film italien de T. Cervi, avec G. Ferzetti, O. Muti et E. Giorgi — v.o. Arlequin (6e) (548-62-25) George-V (8e) (225-41-46), v.f. Capri (2e) (508-11-69) Plaza (8e) (073-74-55), Paramount - Maillot (17e) (747-24-24), Paramount-Montmartre (18e) (606-34-25) Galaxie (13e) (580-76-86), Paramount - Gaîté (14e) (326-99-34), Grand Pavois (15e) (531-44-58), Paramount-Opéra (9e) (073-34-37)

Les séances spéciales

CABARET (A., v.o.) : Châtelet, 1er (236-12-83) à 20 h. 10 et 22 h. 15
L'ESCAPADE (Fr. - Suis.) : Saint-André-des-Arts (6e) (326-48-18), à 12 h. et 24 h.
MUSIC LOVERS (Ang., v.o.) (**) : Châtelet (1er) (236-12-83), à 11 h. 45 et 0 h. 15
OUT ONE... SPECTRE (Fr.) : Le *Seine, 5e (325-92-46), à 20 h.*
LA PARTY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
SATYRICON (It., v.o.) (**) : Châtelet, 1er (236-12-83), à 13 h. 45, 15 h. 50 et 18 h.
TEX AVERY FOLIES (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82), à 12 h. 15 *et* 24 h.
TOUT VA BIEN (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 10 h., 12 h. et 24 h.
ZABRISKIE POINT (A., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90), à 10 h., *12 h. et 24 h.*
WILLY BOY (A., v.o.), Luxembourg, (6e) (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.



Musique

AU FESTIVAL DE SAINT-DENIS

La « Missa solemnis » de Beethoven par l'Orchestre et les chœurs de Brême

Treize associations musicales, un ensemble instrumental, un conservatoire qui compte sept cents élèves : Saint-Denis est une des villes les plus vivantes de la périphérie parisienne au point de vue musical. Et le Festival du printemps, qui met son point d'honneur à donner des programmes originaux, prouve que cette action en profondeur porte ses fruits.

Le public qui remplissait la nef de la basilique pour la *Missa solemnis* de Beethoven, de réputation pourtant intimidante, était en effet fort différent de celui qui assiste aux concerts de Paris : vraiment populaire, et d'une attention soutenue, impressionnante, pendant cette exécution *sans entracte.*

Les organisateurs ont la main heureuse : après Helmuth Rilling qu'ils ont en grande partie révélé au public *français* ces dernières années, leur choix des chœurs de la cathédrale et de l'Orchestre philharmonique de Brême, sous la direction de Hans Heintze pour la *Missa solemnis* ne pouvait être meilleur. Dans cette musique toute de grandeur, de contemplation et de douceur, d'une richesse d'expressions incroyable, pas une note qui n'ait eu sa nécessité, sa richesse, son silence. Chacune des paroles sacrées atteignait à cette plénitude de bénédiction qu'est alors la musique de Beethoven, avec un quatuor de solistes (I. Aurora, R. Wagemann, M. Schömberg et Kurt Moll) aux timbres généreux et idéals, un orchestre épanoui baignant dans la lumière, et derrière eux l'immense foule des chœurs, ardente, priante, dont la présence sans cesse frissonnait comme les milices célestes d'un tableau médiéval.

La majesté historique de ce lieu, à laquelle le magnifique Ensemble de Brême fut certainement sensible, participait à la splendeur de cette musique où s'incarnent tout à la fois le juste orgueil et l'amour de ce Beethoven qui, à cinquante ans à peine — on l'oublie trop, — pouvait dire *à bon droit : « Il n'est rien de plus haut que de s'approcher de la divinité plus que les autres hommes, et, de là, répandre les rayons de la divinité parmi le genre humain. »*

Cette messe, « ce chant de la Résurrection », cette sérénité, il les avait conquis au terme d'un combat intérieur où l'être avait plié sous l'orage avant de découvrir la paix.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Derniers concerts du Festival : *récital R. Crespin, ce samedi, et duo* piano-violon N'Kaoua - Fontanarosa, le 25 (Théâtre Gérard-Philipe, 21 h.)

LES CONCOURS DU CONSERVATOIRE

● PIANO (hommes). — *Premiers prix :* Michel Gal (quatorze ans), Jacques Gauthier et Gérard Glatigny (à l'unanimité) ; Serge Heintz, Jean-Jacques Balet, Romain Terral, Bruno Fontaine, Damien Nedonchelle ; *deuxièmes prix :* Pierre Akoka, Stany Laery ; Roland Proll, Bernard Zoccola, Jean-Bernard Darticelles, Claude Marodon, Jean-Louis Caillard et Jean Burroni.

● PIANO (dames). — *Premiers prix :* Elisabeth Rigollet et Hoshimi Kitagawa *(à l'unanimité), Harumi* Hanfusa, Véronique Roux, Marie-Françoise Sargentini, Cécile Huconnard-Roche, Evelyne Pitti et Anne Robert ; *deuxièmes prix :* Alda Fernandez, Catherine Luca, Monique Mellier, Gisèle Armana, Gisèle Magnan et Claude Ruger.

PALMARÈS DE LA CRITIQUE DRAMATIQUE ET MUSICALE

Voici le palmarès de la Critique dramatique et musicale pour la saison 1973-1974 :

— Meilleur spectacle dramatique : *Harold et Maude.*

— Meilleure création française : *Dreyfus*, de Jean-Claude Grumberg.

— Meilleur acteur : Bernard Fresson dans *Butley.*

— Meilleure actrice : Maia Simon dans *Cet animal étrange.*

— Meilleur metteur en scène : Patrice Chereau pour *la Dispute et Toller.*

— Meilleure œuvre lyrique : *Elektra.*

Cinéma

« LA COURSE EN TÊTE », de Joël Santoni

Joël Santoni *(les Yeux fermés)* donne en partie raison aux chantres du sport cycliste qui, pour célébrer les exploits des coureurs, utilisent volontairement le lyrisme hugolien. Beaucoup plus qu'un reportage, le film qu'il a consacré à Eddy Merckx est une sorte de poème héroïque. *Avec son visage d'hidalgo qu'éclaire* parfois un sourire enfantin, Merckx apparaît comme un chevalier de légende : orgueilleux et fragile, auréolé de gloire et condamné à vaincre... Et les fabuleuses randonnées au cours desquelles il lui faut *se surpasser lui-même pour terrasser* les dragons de la malchance ou de la défaillance font figure d'épopées.

Tout en insistant avec raison sur cet aspect mythique du personnage, Joël Santoni s'est efforcé de définir la réalité à travers laquelle l'homme transparaît et le champion s'exprime (*« J'aime m'exprimer en courant »*, dit-il dans le film). Merckx étant peu bavard et peu expansif, Santoni a éludé la formule du portrait psychologique et de l'interview-confession. De même a-t-il renoncé aux facilités du commentaire « off » ou du documentaire classique. C'est donc une réalité entièrement recomposée (autour de deux « journées » fictives), un tableau prismatique, presque « cubiste », de la vie familiale et professionnelle de Merckx qu'il nous propose. Le montage joue évidemment un rôle essentiel dans cette symphonie d'images qui mêle le folklore au pathétique, l'anecdote prosaïque au rituel technique et les embrassades de la victoire aux crispations de l'effort ou aux larmes de la défaite.

« Le cinéma est un moyen d'approche original, qui ne doit rien à la psychologie, à la sociologie, à la sémantique ou que sais-je encore... », affirme Joël Santoni. Cette confiance dans les pouvoirs du cinéma rappelle un peu celle de Robert Bresson. Il y a d'ailleurs *quelque chose* de bressonien dans la rigueur avec laquelle Santoni a conçu et élaboré son film. Film qui ne veut être que de comportement (*« Seul le comportement m'intéresse »*), mais où le regard du cinéaste ne cesse de s'imposer. Film *d'auteur*, s'il en est, et qui finalement nous en apprend presque autant sur Santoni que sur Merckx. Les cinéphiles *apprécieront.* Les fanatiques de la bécane regretteront peut-être la chanson plus simple des « coulisses de l'exploit ».

JEAN DE BARONCELLI.

★ Quintette, Maxeville, Gaumont-Sud, Clichy-Pathé.

■ Le Collectif pour un front culturel révolutionnaire organise dimanche, de 17 heures à 24 heures, à la Cartoucherie de Vincennes, une journée de solidarité avec la Commune. Le Collectif théâtral de Dario Fo, menacé d'expulsion de ses locaux à Milan, présentera son spectacle, « Basta con i fascisti », à 19 heures. La troupe Z jouera « Lip » à 22 heures. Il y aura aussi des débats.

■ Colette Magny, Jean Pau Verdier et les Cateaf participeront avec d'autres chanteurs et groupes à un gala de soutien à « Politique-Hebdo » placé sous le thème de « Chanson-immigration » le jeudi 27 juin, à 21 h., à la Mutualité.





Variétés

Catherine Ribeiro salle Wagram

Il y a dix ans, elle jouait Cléopâtre dans *les Carabiniers*, de Jean-Luc Godard. Il y a six ans, pour sortir d'un gouffre où l'avaient jetée un moment le déchirement, la souffrance et la douleur, pour respirer à nouveau, pour vivre, elle s'est mise à écrire de longs textes, de longs poèmes d'une trentaine de feuillets qu'un ami, le guitariste Patrice Moulet, a marié avec des notes Noire et tragique, écorchée vive, accompagnée par une musique d'abord émotionnelle, Catherine Ribeiro est aujourd'hui la plus grande, la plus importante chanteuse française.

Avec l'évidence, la naïveté, l'apparent laisser-aller des poètes, avec le goût profond de liberté et de paix et l'immense besoin de communiquer avec les autres, Ribeiro parle de la vraie tendresse, du manque de tendresse et du besoin de tendresse, de la violence nécessaire, des rêves qui s'effondrent, des *nègres portugais* et des hommes de désespérance aux espoirs sans cesse renouvelés et puis de l'air qui se raréfie et de l'envie d'air pur et de soleil et encore de soleil.

« *Comment se peut-il qu'il me reste encore le goût de parler d'amour. J'ai passé ma courte vie à chercher au fond de chaque recoin de mon être, où se nichait l'amour superbe, la frileuse tendresse. J'ai fouillé, gratté comme une chienne. A chaque coin de rue, au détour d'un regard, lorsque le cœur de l'autre, secoué par l'orage, frémit et plie comme un jonc.* »

Paradoxalement, Catherine Ribeiro s'est rarement produite, comme on dit, à Paris. Elle a chanté dans la cathédrale de Bruxelles, dans des grandes fêtes populaires comme celle de Vincennes mais, depuis janvier 1971, aucune salle à Paris ne les avait accueillis, elle et son groupe (Alpes) indissolublement liés. Voilà, c'est réparé : Catherine Ribeiro était vendredi soir salle Wagram. C'était un événement. Ce fut un triomphe. — C. F.

« On n'a pas envie de pousser un grand éclat de rire »

« *Mes racines sont portugaises,* dit Catherine Ribeiro. *Mon père, qui était dans la chaudronnerie, avait émigré dans les années 20. Comme j'étais la seule Portugaise à l'école communale de Saint-Fons, dans la zone industrielle de Lyon, où il n'y a que de la fumée verte, de la fumée rouge et l'odeur des produits chimiques, j'ai supporté l'immigration, j'étais française à part entière. Mais j'ai haï ma famille jusqu'à l'âge de dix-sept ans. Je ne lui trouvais pas la qualité de tendresse que je désirais, je lui en voulais d'être de condition modeste, voire — pour ma mère — de ne savoir ni lire ni écrire, de ne pas pouvoir répondre aux questions que je me posais. Il y avait les riches et les autres, et je ne comprenais pas pourquoi j'étais avec les autres.*

» *J'ai commencé par être comédienne. Avec Godard. J'étais très fière de tourner avec lui. Mais à l'époque, en 1962, l'expérience a glissé sur moi. J'étais trop jeune. Quand on regarde aujourd'hui* les Carabiniers, *quand on voit l'image, la couleur, le contenu, il paraît comme un film tout neuf. Godard nous met le nez dans la merde, avec une rare violence et sans concession. La chanson, ça a commencé par l'histoire d'un enfant-dieu de cinq ans qui tue son père tranquillement. Les gens viennent se prosterner sur le corps. Et l'enfant prend une pelle, recouvre le corps et dit qu'il l'a tué parce que son père ne l'aimait plus. Après, il y a eu* Sœur de race, *qui était, paraît-il, trop difficile pour passer sur les antennes de radio et les Fées Carabosse, qui gênaient, et l'étiquette gauchiste qu'on a voulu me coller sur le dos. Les gens ont besoin d'un label, ils ne peuvent pas s'en passer. Ainsi, au départ, ils ne comprenaient pas la musique des Alpes (on a donné ce nom au groupe parce que les Alpes, ça monte, c'est haut, c'est pur, c'est tranquille), ils étaient désemparés, ils ne pouvaient pas la ranger dans une des catégories habituelles de la musique pop.*

» *Dans la vie, j'ai reçu de grandes balles, des coups de pied, d'autres sur la tête et dans le dos. Le « show-business » ne nous a pas gâtés non plus. Si depuis un an, deux ans, Alpes et moi, nous pouvons vivre correctement, c'est grâce aux spectacles qui se sont organisés en province, grâce aux grandes fêtes populaires.*

» *Je ne suis pas quelqu'un de particulièrement marrant, parce que la vie c'est pas drôle. Quand on se lève le matin on n'a pas tellement envie de pousser un grand éclat de rire. Moi, je peux me mettre à l'écart. Je sais, c'est dangereux de se renfermer excessivement, on peut mourir étouffé comme ça, sans bruit, sans rien.*

» *Le spectacle de Wagram, c'est pour un soir, pour se faire plaisir, parce qu'on n'a pas chanté à Paris depuis trois ans. J'ai loué la salle. J'ai de l'angoisse à en chialer.* »

Propos recueillis par
CLAUDE FLÉOUTER.

Danse

Saison de ballets aux Champs-Élysées

Cinq compagnies de danse vont se succéder au Théâtre des Champs-Elysées tout au long du mois de juillet.

Avec « le Théâtre Français de la danse » (1er-6 juillet), c'est le retour de Joseph Lazzini après un long passage à vide, un Lazzini qui ne veut plus être catalogué comme l'auteur heureux d'« Ecce Homo » (1969), chef-d'œuvre anticipé de tous les Jésus-Christ super-star. Aujourd'hui « Jo » se jette avec sa générosité et sa démesure habituelles dans les angoisses et les fantasmes de notre temps ; il suggère la fin d'un monde dans un opéra-chaos où se mêlent le verbe, le cinéma, la danse, les sculptures mobiles et les effets sonores. Entre les deux parties de « Patchwork » *se place une sorte de « one woman* show » dansé, joué, par la très belle Laura Proença.

Louis Falco qui lui succédera est aussi une forte personnalité. Cheveux longs bouclés, blouson de cuir, collier-chaîne, ce garçon formé par José Limon est le prototype de la jeune génération américaine dont il met en scène les pulsions violentes et les évanescences dans des ballets fortement influencés par le cinéma contemporain et baignés dans une musique pop. Ses spectacles ont réussi à déconcerter le public de danse. La jeunesse, par contre, se presse au Théâtre du Lincoln Center où il se produit avec sa petite troupe (sept danseurs). Paris l'a découvert cet hiver par l'intermédiaire du « Nederlands Dans Theatre » pour lequel il créa « Journal » et « Eclipse » (8 au 13 juillet).

On ne peut encore préjuger d' « Horizons Danse Compagnie » animé par deux transfuges de l'Opéra, Jacques Marsa et Norbert Schmucki et par le scénographe Werner Büchler. Les danseurs, très jeunes, viennent des Ballets de Marseille, des Grands Ballets canadiens, de chez Blaska. Ils ont mis en commun leur bonne humeur, leur fantaisie, et veulent être avant tout... des danseurs qui dansent (29, 30 et 31 juillet).

Deux compagnies de renom international complètent cette « deuxième saison » : le « Ballet national de Cuba » dirigé par l'infatigable Alicia Alonso, grande prêtresse de la danse pure et belle, qui a mis à l'affiche « les Sylphides », suivie de Roland Petit (15 au 20 juillet) et du « Harkness Ballet of New-York », brillant produit du mécenat érigé en institution par Rebekah Harkness (22 au 27 juillet). — M. M.

Petites nouvelles

■ La Compagnie Jean-Pierre Bermann, créée depuis dix ans, organise à Martel, dans le Lot, un travail de recherche théâtrale, du 1er au 10 août. Renseignements : B. P. 51, Souillac, Animation du Haut-Quercy, ou 738-74-19.

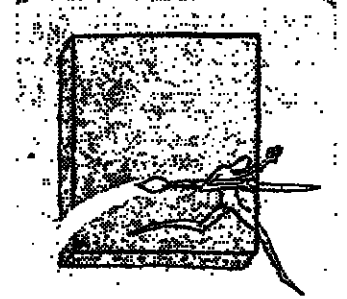
■ La saison prochaine à l'Odéon : « En rev'nant de l'expo », de J.-C. Grumberg, par le Jeune Théâtre national (8 janvier-9 février) ; « Othon », de Corneille, par J.-P. Miquel (2-30 avril), et « le Barbier de Séville », de Rossini, par le Théâtre musical d'Angers, mise en scène de Luca Ronconi (7 mai-11 juin), compléteront un programme ouvert par la Comédie-Française avec « la Nostalgie camarade », pièce nouvelle de François Billetdoux (16 octobre-17 novembre) ; « la Maison de Bernarda », de Garcia Lorca, et « Une lune pour les déshérités », d'Eugène O'Neill. Au Petit-Odéon, cycle Cornell, Valéry, Pavese, Baecque, Calaferte, Ganzl, Madral.

■ Le Festival de Sarlat créera, les 25 et 27 juillet, un opéra d'Alexandre Tansman sur « George Dandin », de Molière

■ Le Syndicat national des auteurs et compositeurs (SNAC) a élu président M. Georges Auric, de l'Institut, en remplacement de M. Paul Vialar, président sortant, qui a été proclamé à l'unanimité président d'honneur. Au bureau ont été réélus : MM. Roger Fernay, vice-président délégué général : Jean Dréjac, Henri Dutilleux, Michel Emer, Armand Lanoux (de l'académie Goncourt), Jean-Paul Le Chanois, Paul Le Flem, Jean Sarment, René Sylviano.



Expositions



(Dessin de BONNAFÉ.)

PEINDRE OU MOURIR

● On peut voir ici et là dans Paris de grandes affiches jaunes, avec, écrits en lettres majuscules, rouges, ces trois mots : « Peindre ou mourir ». Choix pathétique ou chantage ? Jean Cazier a quarante ans. Il peint depuis vingt ans. Sans doute ses personnages aux yeux obliques, avec des tulipes qui leur sortent de la tête, ses paysages naïfs représentent-ils son seul lien avec la vie. Mais comme jamais personne, ou presque ne s'est ému de ses peintures au point de les acheter, Jean Cazier, brusquement, a étouffé. A pris peur. A décidé de jouer le tout pour le tout avec une dernière exposition* qui représente pour lui aussi sa dernière chance. Une chance qu'il a préparée minutieusement. Il a écrit à toute la presse (et aux gens de son quartier), il a collé des affiches sur les grands mâts qui annoncent à Paris les expositions, il a envoyé des invitations. « Quatre cents, dit-il : deux ou trois personnes sont venues. » A commencé alors, le 8 juin, une grève de la faim, et il s'est fixé une date limite : ce samedi 22 juin. Si, alors, son « stock » est épuisé (deux cents toiles et plus de mille dessins), il continue sa peinture et sa vie. Sinon son « cauchemar » comme il l'appelle « sera terminé » « et c'est à vous d'en décider ».

« La société préfère-t-elle son argent à la vie d'un artiste ? », interroge Jean Cazier. Peindre ou mourir : sa menace nous oblige à réfléchir. Combien y a-t-il de Jean Cazier qui vivent et qui meurent, sans galeries, sans public, anonymes. — C. H.

★ 54, rue de Verneuil.

Quand Lagrange vire au « presque rose »

« En art comme dans la vie, ce ne sont plus les aiguilles qui tournent, c'est le cadran. » *Lagrange a-t-il* « complètement changé », *comme le croit la visiteuse de l'exposition du château de Sainte-Feyre à laquelle l'artiste répond :* « Mon plaisir est de dérouter » ?

A La Demeure on peut constater, grâce à une vingtaine de tapisseries exposées, que Lagrange, trop facétieux pour « exploiter toute sa vie les mêmes thèmes afin de rassurer les amateurs », *reste lui-même dans un triple renouvellement. En somme, le cadran tourne de la même manière que les aiguilles et ce phénomène est illustré, au sous-sol de la galerie, par une séquence de la* « photobiographie » *de l'artiste due à Berthe Judet.*

Le changement le plus évident est un virage au rose. Ou, du moins, à ce que Lagrange avoue être « presque rose ». *C'est un virage total. (Tout le cadran a tourné, toutes les œuvres — ou presque — paraissent avoir été trempées dans une aurore ou dans un coucher de soleil.) Le rose est beau car Lagrange, grand coloriste, reste, là, inimitable. Mêlé de jaune et de rouge en quantités variables — dont, parfois, un certain chiné du point livre, de près, la proportion — ce rose ne froidit jamais en violet. Il est chaud et animé au point de remplacer, quand le graphisme, plus stylisé, devient une notation clairsemée sur le fond, le jeu communicatif des combats, typique d'anciennes œuvres.*

Si bien que, par la grâce de ce « presque rose », *nous passons d'Alcello à Miro. Du récit à une guerre d'épithètes lancées à travers le champ, qui demeure un champ de bataille. Du reste, quelques morceaux de lances sont encore visibles à la périphérie des compositions intermédiaires entre les deux styles :* « Bataille orange » *ou* « Combat ubuesque ». *Lagrange conserve, avec de tels effets en diagonales, cette « forme spirituelle » du trait en tapisserie (toujours « en escalier », c'est-à-dire exigeant de l'œil une correction optique caractéristique du « support frémissant »). A ce deuxième changement, par allègement du graphisme, devenu laconique, il faut ajouter l'entrée de nouveaux thèmes. Sur le champ, vidé des anciens corps-à-corps épais, sont lancés divers ustensiles ou diverses allusions d'objets qui traversent, non sans humour, ou viennent, simplement, se poser. Le trajet bataille-mascarade est complété par l'entrée de cirque d'une ribambelle d'accessoires venus d'un magasin d'« électricité générale ». Retour à Dufy si l'on veut, mais, avec Lagrange, qui ne craint pas de ressembler, de loin, à Lapicque ou à tel et tel, les références directes à d'autres comptent assez peu. L'usage d'un cœur, d'un croissant de lune ou d'un morceau d'écouteur téléphonique dans la couleur est bien à lui — comme la manière d'arrêter un cerf-volant ou une note de musique, mise en biais. (Lagrangerie sur fond rose, au rez-de-chaussée.) Désormais, Lagrange ouvre des « fenêtres » et défenestre des quincailleries, aussi bien qu'il écoute des fleurs ou regarde l'acrobate (rose, bien sûr) et les jeux de cartes.*

Ne quittons pas l'exposition sans signaler l'intérêt des petits formats, très réussis et d'un prix relativement abordable (environ la réparation d'une avarie à la carrosserie d'une automobile...). Franchement tricolores comme un drapeau ou d'un bleu précieux de jacinthe (série botanique) à moins qu'ils n'évoquent les « oiseaux rares » ces petits panneaux bien équilibrés ont toute la monumentalité des grands.

Ils font regretter les excellentes recherches que poursuivait Lagrange dans des formats plus petits encore. Mais quelques esquisses de bordures, quelques « morceaux » où joue la grosseur du point, nous en redonnent la saveur. Saveur qu'André Malraux rapprochait de celle des minuscules chefs-d'œuvre de la tapisserie des coptes.

PAULE-MARIE GRAND.

★ « La Demeure », 6, place Saint-Sulpice, jusqu'en fin juillet.

Il y a trois cents ans, les Invalides...

C'EST par un édit du 24 mai 1670, complété par un texte d'avril 1674, que Louis XIV prescrivit la construction d'un *hôtel* où les soldats vieillis ou estropiés à son service pourraient trouver asile. Ainsi naquirent un monument qui est une des gloires de Paris et une institution qui subsiste toujours. C'est pour célébrer leur tricentenaire que s'est ouverte le 21 juin, en l'hôtel des Invalides, une exposition organisée sous la direction du colonel Wemaëre, conservateur du Musée de l'armée.

L'hôtel des Invalides, dont Roquefort disait dans son *Dictionnaire des monuments de Paris* qu'il était « *un des traits qui donnent une physionomie particulière à une ville* », a été commencé en novembre 1670 par Libéral Bruant, architecte du Roy, à qui l'on doit la longue façade dominant l'esplanade et la cour d'honneur, mais c'est Hardoin-Mansart qui en construisit le dôme et l'église. Après la mort de ce dernier, Robert de Cotte acheva la construction des bâtiments et dessina l'esplanade.

Actuellement, l'hôtel des Invalides abrite différents services, parmi lesquels l'institution et le Musée de l'armée (fondé en 1904) occupent la plus grande partie. C'est dans les salles nouvellement restaurées du Musée de l'armée, au premier étage, que se tient l'Exposition du tricentenaire. Elle présente l'histoire de l'Institution des Invalides depuis sa fondation jusqu'à l'époque contemporaine.

Après avoir traversé la galerie surplombant la cour d'honneur, qu'on a tendue de tapisseries du dix-septième siècle provenant du palais de Versailles, on pénètre dans la salle d'honneur, récemment restaurée, dont les boiseries, les dessus de portes représentant d'immenses soleils encadrés de lions couchés, et les murs tendus de velours de Gênes cramoisi forment un cadre remarquable aux documents rassemblés, et qui concernent la fondation, la construction et la décoration de l'hôtel des Invalides

Une règle quasi monastique

Les devis des architectes, les multiples projets de construction du dôme, les esquisses des grandes compositions qui l'ornent, la médaille de la *fondation frappée à l'effigie* de Louis XIV, les portraits d'époque de tous ceux qui, architectes, peintres, sculpteurs, ont contribué à élever l'admirable monument, un très beau plan en relief datant de 1757, sont dominés par deux grandes toiles célèbres : le *Louis XIV* de Rigaud et le *Napoléon* d'Ingres.

Après le contenant, on en vient au contenu, en commençant par deux salles consacrées, l'une à l'histoire des trophées qui ornent les Invalides, l'autre aux ordres militaires (Saint-Louis et Légion d'honneur) ; on passe ensuite devant l'armure offerte à Louis XIV par la République de Venise et on arrive aux Invalides eux-mêmes, aux formalités de leur admission, aux soins qu'on leur prodiguait (une vitrine est consacrée aux mains artificielles et aux trépans), à *leur vie quotidienne sous l'Ancien* Régime, une vie plus qu'austère. Soumis à une règle quasi monastique, à des pratiques religieuses répétées, les vieux soldats étaient employés régulièrement à des travaux divers, où ils excellaient d'ailleurs, comme en témoignent les très beaux et précieux manuscrits enluminés dont les in-folio trônent sur des *lutrins*.

En 1784, un pensionnaire des Invalides réalisa un modèle réduit de bateau à vapeur qu'on peut voir dans une vitrine. Cette invention ne fut jamais menée à son terme, faute d'argent, mais il est permis de penser que Fulton s'en est peut-être inspiré. Sous l'Empire, Napoléon devint le protecteur des invalides ; il les visita souvent, goûta même à leur ordinaire (un tableau en fait foi) et leur fit porter un uniforme dont on peut voir deux exemplaires restés en parfait état.

Les salles consacrées aux dix-neuvième et vingtième siècles présentent une abondante iconographie des invalides et de leur maison : dessins et gravures fin de siècle et de la Belle Epoque, intéressantes photographies des guerres 1914-1918 et 1939-1945, allant des taxis de la Marne aux prises d'armes présidées par le général de Gaulle dans la cour d'honneur...

Enfin, on a réuni dans une salle spéciale tout ce qui a trait à ceux qui reposent ou ont reposé dans la nécropole, depuis la maquette du tombeau de Turenne par Pigalle jusqu'à la « bourguignotte » du maréchal Juin, en passant par des objets ayant appartenu à Gallieni, à Lyautey, à Leclerc, et bien d'autres encore.

Et si un tableau figurant le retour des cendres, en 1840, se trouve en bonne place, près d'un modèle réduit du cercueil d'ébène de Napoléon et des dessins de Visconti pour le projet du tombeau, un numéro de la revue *Signal*, éditée à Paris sous l'occupation, est là pour rappeler la cérémonie de la restitution des *cendres de l'Aiglon, voulue et ordonnée* par Hitler, mais qu'ignorèrent volontairement les Parisiens.

ANDRÉE JACOB.

★ Tricentenaire des Invalides, jusqu'au 31 octobre, tous les jours, de 10 h à 18 h. Un ouvrage très complet *les Invalides, trois siècles d'histoire*, est mis en vente avec le catalogue au prix de 40 francs.

O.R.T.F.

Le conflit reste dans l'impasse

Les programmes TV sont assurés pour le week-end

A l'issue d'une négociation qui a duré quelque six heures, vendredi 21 juin, les syndicats de l'O.R.T.F. n'ont pas accepté les propositions faites par la direction générale pour mettre fin au conflit. Cependant, les syndicats, « pour répondre aux aspirations des téléspectateurs », ont décidé d'assurer la diffusion des programmes prévus pour le week-end, à la télévision du moins.

Arrivée aujourd'hui à son vingt-troisième jour, la grève des techniciens T2 est l'une des plus longues qu'ait connues l'O.R.T.F., et l'on n'en voit pas l'issue.

Malgré six heures de négociations, vendredi 21 juin — interrompues par des suspensions de séance qui ont prolongé les entretiens jusqu'à minuit, — M. Long n'a pas donné aux représentants syndicaux, en dépit du rapprochement des points de vue, la réponse qu'ils espéraient sur les revendications de leurs mandants.

Selon la présidence de l'O.R.T.F., « *les propositions précises et chiffrées portant sur sept points (...) apportent des améliorations jugées souhaitables à la situation des techniciens d'exploitation et de certains agents d'administration, sans remettre en cause l'équilibre des échelles de salaire et le régime des rémunérations à l'Office. Les mesures retenues devront être inscrites dans un accord de salaire actuellement en cours de négociation pour 1974* ».

LA F.S.U. : une attitude provocatrice

La Fédération syndicale unifiée, au contraire, qualifie de « *méprisante et provocatrice* » l'attitude du P.-D.G. et précise : « *Le dédain qu'exprime la nature des propositions formulées a conduit le comité de grève à les rejeter dans leur intégralité. En conséquence, celui-ci a décidé de maintenir l'action et de réunir en assemblée générale les agents concernés le lundi 24 juin.* »

La grève des agents techniques et administratifs T2 et A2, commencée le 30 mai, se poursuit donc

Cependant, c'est à l'issue des pourparlers de vendredi que « *les syndicats F.S.U., C.F.D.T. et C.G.T., en accord avec le comité de grève pour répondre aux aspirations des auditeurs et téléspectateurs, ont décidé d'appeler les autres agents à assurer la diffusion complète des programmes* » pendant le week-end. A la satisfaction des amateurs de football, en particulier...

L'appel des syndicats aux catégories de techniciens qui ne sont pas en grève pour assurer la diffusion des programmes normaux risque, par contre, de ne pas produire son plein effet à la radiodiffusion, où les agents T2 grévistes, sont beaucoup plus nombreux qu'à la télévision. On peut donc s'attendre à des perturbations dans les programmes de la radio, laquelle a été beaucoup plus touchée que la télévision par la grève

Après cet échec, M. Long déclarait que si « *rien n'est jamais terminé, une étape est franchie* ». Comme nous le laissions prévoir, en effet, la publication du rapport de la commission de contrôle de l'Assemblée (*le Monde* du 22 juin) et la perspective du conseil des ministres du 3 juillet, qui sera saisi du dossier de l'O.R.T.F., ont déplacé le centre de gravité du conflit : partie des revendications catégorielles, la grève glisse — notamment après l'entrée en lice de la C.G.T. — vers la défense de l'Office et la sécurité de l'emploi

Le S.N.J. s'inquiète du rappel des correspondants

La section du syndicat S.N.J. de l'Office parle du « *commencement de la grande braderie* », en annonçant que « *sous couvert d'économie* » — *et sans qu'aucune concentration ait eu lieu* — « *la direction générale vient de décider la suppression totale ou partielle, ou le rappel de correspondants des bureaux de l'O.R.T.F. de Moscou, Washington, Tokyo, Madrid, Montréal, Rio-de-Janeiro, Abidjan et Saigon* ».

Notons que, selon les calculs de la direction de l'O.R.T.F., le montant total des économies réalisées par ces suppressions de postes s'élèverait à 4 574 000 F. Cependant, on s'interroge encore sur la fermeture du poste de Saigon.

● *Le syndicat des producteurs C.G.T.* exprime « *son indignation et son émotion à la lecture des termes du rapport de la commission de contrôle de l'Assemblée nationale mettant en cause l'organisation de l'Office à partir d'une interprétation erronée du mot « les producteurs à l'O.R.T.F. ».* Reconnaissant qu' « *une poignée de personnes ont dévoyé l'éthique de cette profession* », le syndicat considère que « *cette attaque fait partie de la campagne de dénigrement d'un service public que le pouvoir s'ingénie à discréditer avant de l'étrangler définitivement* ». « *Cela,* dit-il, *ne peut que confirmer s'il en était besoin sa détermination de lutte unitaire avec les autres syndicats de l'Office.* »

● *La fédération des professions artistiques et culturelles C.F.D.T.* fait savoir qu'elle organise, le 26 juin, une conférence de presse sur « *la crise de l'O.R.T.F., les menaces pour le personnel, les conséquences pour le public, les enjeux politiques, le rapport Chinaud* ». Elle aura lieu à 11 heures, à la C.F.D.T., 26, rue Montholon, avec la participation de MM. Billy et Maire pour la C.F.D.T. et P. Simonetti pour la F.S.U. (autonome O.R.T.F.).



CARNET

Naissances

— Jacques et Anne Lauvergne-*Balland et Sébastien, font part de* la naissance de

Romain.

Dijon, le 19 juin.
1, rue Devieur-Robelin,
58 000 Nevers.

Fiançailles

— M. Jean Imbert,
M. et Mme René Gilbert,
M. et Mme Claude Gilbert,
Mme Ida Marchand,
M. et Mme Raymond Fournier,
sont heureux d'annoncer les fiançailles de

Catherine et Jean-Pierre,

le 18 mai à Chantilly.

Mariages

— M. et Mme Roger Deville, *ont l'honneur de faire part du mariage de leur fils Antoine,*

avec Mlle Muriel Julien.

célébré à Baugé, le 21 juin, dans la plus *stricte intimité*.
Le Vieux Logis, 49 150 Baugé.

— M. et Mme Claude Faillet, sont heureux de *faire* part du mariage de leur fils Patrice,

avec Mlle Pascale Bernet,

qui a été célébré le 15 juin en l'église de Romanèche-Thorins (Saône-et-Loire).

Nécrologie

M. Pierre MARTIN

Nous apprenons la mort de
M. Pierre MARTIN,
ancien président
de la Confédération nationale
de la mutualité, de la coopération
et du crédit agricole (C.N.M.C.C.A.),
décédé subitement vendredi matin 22 juin à son domicile du Rauzan (Gironde).

[Né le 19 mai 1903 à Sainte-Terre dans *la Gironde, fils d'agriculteur,* M. Pierre Martin était depuis la guerre l'un des dirigeants les plus marquants du monde paysan.

Président de la cave coopérative de son village depuis 1932, M. Martin avait été élu à la présidence nationale de la Confédération des caves coopératives en 1943, *poste qu'il occupa trente ans durant.*

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, M. Martin, devenu président de la Fédération de la coopération agricole, tenta, avec *M. Philippe Lamour, de* regrouper l'ensemble de l'agriculture (syndicalisme, crédit, coopération, mutualité, salariés) en une seule organisation, la Confédération *générale de l'agriculture* (C.G.A.). Cette expérience échoua en 1952 à la suite de la poussée de la Fédération des syndicats d'exploitants agricoles (F.N.S.E.A.), *animée alors par* M. René Blondelle.

En 1968, M. Martin accédait à la présidence de la C.N.M.C.C.A., une des quatre grandes organisations agricoles, poste qu'il abandonnera en 1973. Vice-président du Conseil économique de 1948 à 1959 puis vice-président du Conseil économique et social, membre du conseil général de la Banque de France (1955-1973), M. Martin était aussi président de la Compagnie des landes de Gascogne.]

— Mme Pierre Martin,
M. et Mme Michel Martin,
M. et Mme Bernard Martin et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Marie Martin et leurs enfants,
M. et Mme Gérard Brisson et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre MARTIN,
maire de Rauzan (Gironde),
vice-président
du Conseil économique et social,
membre
du conseil de la Banque de France,
vice-président
de la Caisse nationale
du Crédit agricole.

La cérémonie religieuse aura lieu *le lundi 24 juin en l'église de Rauzan* (Gironde), à 10 heures.
Réunion au domicile, à 9 h. 15, au château d'Augey (Blasimon).

— Mme Raoul Gaston de Bellegarde,
Les familles Bellegarde, Azar, d'Alonzo, Dantan, *Menager*, Rigaud, ont la douleur de faire part du décès de

M. Raoul Gaston de BELLEGARDE,

leur époux, père, grand-père et allié, survenu à Pantin le 19 juin 1974.
Suivant la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité.

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu accidentellement, le 7 juin 1974 à Saint-Malo, à l'âge de cinquante et un ans, de

M. Alexandre BOUDIGUES,
directeur
de la division équipements avioniques et spatiaux de Thomson-C.S.F.,
chevalier de l'ordre national
du Mérite.

De la part de :
Mme Alexandre Boudigues, *son épouse*,
Bernard, Catherine et Pierre, ses enfants,
Mme veuve Bernard Boudigues, sa mère,
M. et Mme Serge Boudigues, son frère et sa belle-sœur.
Et tous ses parents et alliés.
La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 24 juin 1974 à 15 h. 30, en la chapelle Notre-Dame de la Salette, rue des Raguidelles à Suresnes (*Hauts-de-Seine*) *où l'on* se réunira, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.
44, rue Cluseret, 92 150 Suresnes.

— Le président,
Les membres du conseil d'administration,
La direction et le *personnel* de Thomson-C.S.F.,
ont la douleur de faire part du décès, survenu accidentellement le 7 juin 1974, de

M. Alexandre BOUDIGUES,
directeur
de la division équipements avioniques et spatiaux de Thomson-C.S.F.,
chevalier de l'ordre national
du Mérite.

— *Le supérieur général de la* compagnie Saint-Sulpice,
Et tous ses confrères,
M. et Mme Vialatte, leurs enfants *et petits-enfants*,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre GIRARD,
supérieur général honoraire
de la compagnie Saint-Sulpice,
survenu le 21 juin 1974.

Ses obsèques auront lieu en l'église Saint-Sulpice le mardi 25 juin, à 10 h. 30.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Philippe REINHARD,

survenu le 20 juin 1974 à Paris à l'âge de trente-quatre ans.
De la part de :
Mme veuve Prunel, sa grand-mère,
M. et Mme André Reinhard, ses parents,
M. et Mme Jean Reinhard,
Père Pierre Reinhard, O.F.M.,
M. et Mme Dominique Reinhard,
Le docteur et Mme Jacques Reinhard,
M. et Mme Denis Pisier,
M. et Mme Bernard Chailley,
M. et Mme François Liouville,
M. et Mme Jean Cellier,
ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, et leurs enfants,
Et de tous les membres de sa *famille*.
La cérémonie religieuse aura lieu dans l'intimité, le 24 juin 1974, à 14 heures, à Laignes (Côte-d'Or).
21, avenue du Bel-Air, 75 012 Paris.

Messes anniversaires

— *Une messe sera dite à la mémoire de*

Georges et Jehanne BERNANOS,

le mardi 25 juin, à 12 heures. Cette messe, à *laquelle les amis et la* famille de l'écrivain vous invitent à participer ou à vous unir d'intention, sera célébrée en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, Paris-5e.

— Une messe sera célébrée à la mémoire de

Victor FAURE,
avocat à la cour,
maire du sixième arrondissement,

le mercredi 26 juin, à 18 h. 45, en l'église Saint-Sulpice.

Anniversaires

— Les familles Dayan et Bénichou demandent à tous ceux qui ont connu et aimé

Simone DAYAN,
née Bénichou,

d'évoquer son souvenir pour ce onzième anniversaire de sa mort.

— Pour le deuxième anniversaire de la mort de

Mme Yvonne Léon COUTANT,
née Remy,

une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

Remerciements

— M. et Mme André Landesman remercient les nombreux amis qui se sont associés à leur peine, à l'occasion du décès de

Mlle Lucie LANDESMAN

et dont les marques de sympathie leur sont un réconfort.

Bienfaisance

— Comme chaque année, à cette époque, les Petits Frères des pauvres recherchent des chauffeurs pour assurer les départs en vacances (et les retours) de leurs vieux amis. Prendre contact avec Pierre en lui téléphonant au 805-09-88 et 700-98-60, ou en lui écrivant (9, rue Léchevin, 75 011 Paris) pour recevoir le programme détaillé des départs et retours.

Soutenances de thèses

— Lundi 24 juin, à 13 heures, université de la Sorbonne nouvelle, salle Louis-Liard, M. Victor Ferenczi : « Perception de l'image et de la parole. »

— Jeudi 27 juin, à 14 heures, université de Paris-Sorbonne, salle Louis-Liard, M. Jean-Marie Ricolfis : « Essai de philologie, de toponymie et l'anthroponymie françaises. Les noms de lieux du pays niçois. »

— Samedi 29 juin, à 14 heures, université de *Paris-Sorbonne, amphi*théâtre de l'annexe de l'université (16, rue de la Sorbonne), M. Kyriakos Katsimanis : « Etude sur le rapport *entre le beau et le bien chez Platon.* »

Visites et conférences

LUNDI 24 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques. — 15 h., Centre de la place, Mme Gatouillat : « La place Vendôme ». — 15 h., tour nord Cathédrale Notre-Dame, Mme Saint-Girons : « Chapelle romane Saint-Aignan au Cloître Notre-Dame ». — 15 h., Façade, Mme Stoppelaëre : « Saint-Sulpice ». — 15 h., entrée de la *Sainte-Chapelle*, Mme *Warnery* : « l'Histoire du peuple hébreu et des reliques de la passion racontée par les vitraux de la Sainte-Chapelle ». — 14 h. 30, 78, *rue* Saint-Martin : « Eglise Saint-Merry ». — 15 h. 30, angle rue Massillon - rue du Cloître Notre-Dame : « Les Vierges de Notre-Dame de Paris » (Agora). — 14 h. 30, entrée du Château : « Les petits appartements du château de Versailles : Pompadour, Du Barry, etc. » (Art et Histoire). — 15 h., métro Sully-Morland : « Les plus belles rénovations du Marais, hôtels de Sens, d'Aumont » (à travers Paris). — 15 h., 17, quai d'Anjou : « l'Hôtel *Lauzun* » (*Histoire et Archéologie*). — 15 h. 30, entrée « la Sainte-Chapelle » (M. de La Roche).

CONFERENCES. — 11 h., 6, place *Saint-Michel* : « Pour les *libertés* démocratiques. Pour une amnistie générale en Turquie » (Comité européen pour l'amnistie en Turquie). — *18 h., Musée de l'homme, (salle de* cinéma) : « Tu enfanteras dans la joie. Victoire de la *femme* » (projection) (Centre d'étude de l'accouchement sans douleur). — 18 h. 30, salle Mabillon, 3, rue de l'Abbaye, MM. Absallah Doro, Mohamed Arkoun, sœur Jeanne Pernin, R.-P. Bricet : Table ronde sur « Chrétiens et Musulmans » (Rencontres catholiques).

A L'HOTEL DROUOT

Lundi

VENTES

S. 1 - Tableaux modernes. S.C.P. Loudmer, Poulain, Cornette de Saint-Cyr.
S. 6 - Beau mobilier XVIIIe. Tapisseries. MM. Revillon d'Apreval, Couvert-Castéra. Mes Audap, Godeau, Solanet, Oger.
S. 7 - Orfèvr., livres anciens, objets de fouille. Me le Blanc.
S. 10 - Argenterie, mobilier, tapisseries. Me Delaporte.
S. 11 - Tableaux XIXe, bronzes, meubles et sièges anc. et style. Tapis Keshan, tapisserie. Me Offret
S. 12 - Tableaux anc. Bel ameublement. MM. Lebel, Prost, Lacoste. S.C.P. Laurin, Guilloux, Buffetaud.
S. 13 - Ameublem. Mes Boisgirard.
S. 14 - Bons meubl. Me Pescheteau.
S. 19 - Timbres anc. de France, etc. M. North. Me Jozon.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

EMPLOI

Le conflit de Zénith-Aviation : un exemple des difficultés de la reconversion industrielle

Saint-Etienne. — La zone industrielle du Buisson, à Roche-la-Molière, est en contrebas du cimetière. Faut-il voir là un symbole au moment où Zénith-Aviation, la principale des huit entreprises installées depuis cinq ans, déclare nécessaire à sa survie le licenciement de vingt-quatre de ses *deux* cent soixante-dix salariés ? Une grève avec occupation s'en est ensuivie, apparemment assez débonnaire (« le Monde » du 19 juin). Du coup se trouve engagée une épreuve de force dont on ne peut prévoir l'issue. Le groupe Solex, dont Zénith-Aviation n'est aujourd'hui qu'une filiale, a certes le pouvoir de décider purement et simplement de l'avenir de l'établissement. Mais le conflit n'est pas seulement une affaire d'entreprise privée. Pour les municipalités voisines, Saint-Etienne comprise, il pose un problème d'emploi. Au-delà encore, c'est un test de la réussite ou de l'échec de la reconversion des mineurs de la Loire, et enfin un exemple du comportement de certains industriels qui mettent en avant des difficultés de gestion après avoir bénéficié de toutes les aides qui leur étaient consenties pour favoriser leur installation.

De notre envoyé spécial

L'usine de Zénith - Aviation, toute nette, fraîche et blanche comme une maquette, fut en 1969 saluée par le préfet comme *« la locomotive des nouvelles implantations industrielles ». Pourquoi la locomotive est-elle* si vite devenue poussive ? Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. qui animent la grève actuelle ont évidemment leur analyse. L'entreprise, expliquent-ils en substance, fabrique pour l'aéronautique et l'armement des pièces de haute spécificité exigeant des normes de sécurité rigoureuses, tels des valves, des robinets, des clapets, des pompes. Les clients se nomment Marcel Dassault, l'Aérospatiale et, plus directement, *l'Etat puisque de tels* clients sont des fournisseurs de l'Etat.

N'a-t-on pas trop longtemps sinon fabriqué, du moins vendu à perte ? Zénith-Aviation, disent les délégués, accroît son déficit depuis ses origines : il atteindra, à la fin du bilan de 1974, les trois quarts du capital, soit plus de *7 millions de francs sur 9 millions* 572 000 francs. Ce ne sont pourtant pas les directeurs qui ont manqué. En cinq ans, l'usine de Roche-la-Molière en a vu se succéder quatre, munis chacun d'un plan qui devait s'avérer sans effet. Le dernier de ces plans consiste à réviser les prix mais aussi à licencier vingt-quatre des deux cent soixante-dix salariés de Roche-la-Molière.

Les syndicalistes ont évidemment leur propre plan de redressement qu'ils voudraient voir discuter, étant entendu que les licenciements ne doivent pas constituer un préalable à cette négociation. Or la direction en fait précisément un préalable, laissant entendre que si leurs partenaires refusent d'en passer par là ce sera la fermeture définitive.

L'éventualité de ce froid suicide ne peut laisser la région indifférente. A Roche-la-Molière, comme dans les communes voisines, et *jusqu'à Saint-Etienne,* les municipalités suivent l'affaire de près. Les Houillères de la Loire aussi. *C'est en effet sur des* terrains appartenant à ces dernières qu'a été réalisée la zone industrielle du Buisson pour préparer la reconversion professionnelle des mineurs du bassin dont la fermeture progressive continue *de se réaliser. A ceux qui vou*laient s'installer, beaucoup d'avantages furent donc consen- d'avantages furent donc consentis.

En contrepartie, les industriels devaient créer quarante emplois à l'hectare, dont 5 % seraient réservés aux *mineurs. Cette clause ne* devait guère être respectée ; pour sa part, Zénith Aviation ne compte aujourd'hui qu'une trentaine d'anciens mineurs seulement.

Quelle peut être alors la solution ? Les syndicats ont saisi du *dossier M. Michel Durafour, qui* est maire de Saint-Etienne mais qui est aussi désormais le ministre du travail. Dans son entourage stéphanois, on juge que ce fut, de la part des syndicats, une erreur. C'est, dit-on, comme si un justiciable voulait voir son procès tranché tout de suite par la Cour de cassation.

Il n'est donc pas dans les intentions de M. Durafour d'intervenir immédiatement, puisqu'il ne veut pas, en toute hypothèse, confondre ses deux casquettes.

En attendant, peut-être faudrait-il que la direction atténue elle aussi ses exigences pour que puisse être étudié sérieusement le plan de redressement qui, de toute façon, devra s'imposer.

J.-M. Th.

PATRONAT

LES JEUNES DIRIGEANTS VEULENT EXPÉRIMENTER LEUR PROJET D'ENTREPRISE

« Il nous faut maintenant passer à l'expérimentation de notre projet d'entreprise », a déclaré en substance M. Michel Debargue, président du Centre des jeunes dirigeants d'entreprise, au cours d'une conférence de presse tenue à l'occasion du quinzième congrès du mouvement, qui s'est déroulé du 20 au 22 juin à Paris (*le Monde* du 21 juin).

A cet effet, un recensement sera effectué qui permettra de faire l'inventaire de toutes les réalisations qui ont débouché en France sur une « mise en valeur de l'homme » dans l'entreprise afin de *déterminer celles qui sont transposables*. Le C.J.D. demandera d'autre part à ses membres de mettre en œuvre dans leur entreprise tel ou tel réforme recommandé par le mouvement. Il est également envisagé de créer des *entreprises-témoins*. Pour ce faire le C.J.D. entend obtenir des pouvoirs publics la création d'une « agence d'expérimentation » qui permettrait à ces sociétés d'un type nouveau d'obtenir certaines dérogations à des dispositions traditionnelles, contre des engagements en matière d'innovation.

M. Michel Debargue, a également réaffirmé avec force la volonté du C.J.D. d'être représenté au sein de la commission d'experts qui sera chargée par le gouvernement d'étudier la réforme de l'entreprise. M. Sudreau, qui présidera cette commission, devrait recevoir une délégation du C.J.D. le lundi 24 juin

Satisfait du déroulement du congrès, qui s'est terminé samedi, — M. Jacques Ferry, vice-président du C.N.P.F., devait assister à la réunion de clôture, — le président du C.J.D., a regretté que M. Chirac ait décliné l'invitation qui lui avait été faite, rompant ainsi avec la tradition qui voulait que le premier ministre honore de sa présence les congrès du mouvement.

DROIT SYNDICAL

La Cour de cassation renforce la protection des représentants du personnel contre les licenciements

Syndicalistes et inspecteurs du travail ont assisté en grand nombre aux longs débats qui se sont déroulés à la chambre mixte de la Cour de cassation, réunissant sous la présidence de M. Maurice Aydalot, premier président, quatre magistrats de la chambre criminelle (dont le président, M. Maurice Rolland, et quatre magistrats de la chambre sociale (dont le président, M. Laroque), pour résoudre un problème dont la solution était attendue par le monde du travail et le patronat : l'employeur peut-il saisir directement les tribunaux judiciaires d'une action en résolution du contrat de travail, fondée sur l'article 1 184 du code civil, soit d'un membre d'un comité d'entreprise, soit d'un délégué du personnel, soit d'un délégué syndical, sans recourir préalablement à la procédure spéciale prévue par différents textes relevant du droit du travail.

Cette procédure spéciale d'ordre public exorbitante du droit commun impose à l'employeur de soumettre tout projet de licenciement des *« personnes protégées »* à l'assentiment du comité d'entreprise. En cas de désaccord, le licenciement ne peut intervenir que sur décision conforme de l'inspecteur du travail, le chef d'entreprise en cas de faute grave ayant la faculté de prononcer la mise à pied immédiate de l'intéressé en attendant la décision définitive de l'inspecteur du travail. *Mais, à partir de 1952, la chambre* sociale de la Cour de cassation avait autorisé l'employeur à recourir directement à l'article 1 184 du code civil, c'est-à-dire à la résolution judiciaire du contrat de travail.

A la suite d'une grève qui eut lieu du 4 au 15 juin 1970 à la source Perrier de Bergèze dans le Gard et donna lieu à divers incidents, M. Maurice Epry, président-directeur général de la Société des grandes sources d'eaux minérales françaises fit citer devant le tribunal d'instance statuant en matière prud'homale, dix salariés pour que soit prononcée *la résiliation judiciaire* de leur contrat de travail. Or, ils étaient tous membres soit du comité d'établissement, soit délégués du personnel, soit délégués syndicaux. Aucune autorisation de licenciement n'ayant été demandée à qui que ce soit, les dix salariés, auxquels se joignirent les organisations syndicales C.G.T. et C.F.D.T., citèrent M. Epry devant le tribunal correctionnel pour entrave au fonctionnement du comité d'entreprise, atteinte à l'exercice régulier des fonctions de délégués du personnel et entrave du droit syndical. En première instance comme par la cour d'appel de Nîmes dans un arrêt du 22 avril 1971, M. Epry fut relaxé, les parties civiles étant même condamnées à verser des dommages et intérêts au président-directeur général pour abus de citation.

Le pourvoi formé par les salariés contre cet arrêt a été soumis à la chambre mixte de la Cour de cassation en même temps que le pourvoi introduit par la Société générale des grandes sources d'eaux *minérales françaises* contre l'arrêt civil rendu le 10 novembre 1971 par la cour d'appel de Nîmes qui déclarait recevable l'action en résiliation judiciaire des contrats de travail des dix salariés de Vergèze, mais *décidait* de surseoir à statuer jusqu'à ce que l'avis préalable du comité d'entreprise ou de l'inspecteur du travail ait été obtenu.

Si ces deux pourvois ont été soumis à la chambre mixte c'est qu'il convient, selon l'expression employée par M. Adolphe Touffait, procureur général près la Cour de cassation, au cours de ses conclusions orales, d'unifier la « *jurisprudence déchirée* » qui oppose en la matière depuis vingt-deux ans la chambre sociale et la chambre criminelle de la Cour de cassation, *« la chambre criminelle réprimant pénalement comme une entrave à l'exercice du droit syndical un acte* (l'action en résiliation judiciaire du contrat de travail) *que la chambre sociale considère comme valable* ». Or c'était la *première fois que* la *question* se posait de savoir si le fait de recourir directement à l'autorité judiciaire sans passer par la procédure spéciale constituait un délit d'entrave.

Au cours de son très long exposé M. Touffait a fait d'abord l'historique, depuis 1936, des mesures de protection des activités des représentants du personnel *qui « sont un évident facteur de paix sociale »*. Selon lui, *« le législateur de la libération a voulu exclure l'autorité judiciaire du règlement des conflits à caractère collectif, surgissant entre l'employeur et le personnel protégé, pour le confier à une procédure spéciale de nature administrative »*. Après avoir souligné l'indépendance hiérarchique dont jouissent les inspecteurs du travail, il évoqua les cinq arrêts rendus en 1952 par la chambre sociale de la Cour de cassation, permettant le recours à l'article 1 184 en cas de faute commise par un délégué, pour s'écrier que cette jurisprudence *« tourne une loi spéciale d'ordre public comportant des sanctions pénales »*.

Aussi pour sortir de cet imbroglio juridique préconisait-il de s'en tenir uniquement à la procédure spéciale, la résiliation judiciaire du *contrat de travail en* vertu de l'article 1 184 du code civil n'étant plus possible. Il a donc conclu à la cassation des deux arrêts soumis à la chambre mixte.

Après un très long délibéré, la chambre mixte a suivi les conclusions du procureur général. Elle a déclaré, en effet : *« Les dispositions législatives soumettant à l'assentiment préalable du comité d'entreprise ou à la décision conforme de l'inspecteur du travail le licenciement des salariés légalement investis des fonctions représentatives ont institué, au profit de tels salariés et dans l'intérêt de l'ensemble des travailleurs qu'ils représentent, une protection exceptionnelle et exorbitante du droit commun qui interdit par suite à l'employeur de poursuivre par d'autres moyens la résiliation du contrat de travail.* »

Les deux arrêts de la cour de Nîmes sont donc cassés et les dossiers renvoyés devant la cour d'appel de Lyon.

Après la rencontre de Grenelle

(Suite de la première page.)

Pour traiter des principales revendications susceptibles de garantir le droit au travail, un chapelet de rendez-vous s'égrène de juillet à octobre. Cependant, les syndicats *sont vigoureusement* résolus à ne pas les laisser se transformer en stations du chemin de croix. D'emblée, eux ausi, ils ont « annoncé la couleur ». Réflexe classique pour mieux se défendre, ils ont contre-attaqué.

Le premier ministre avait tenu à ouvrir la réunion et à préciser le but : la procédure des discussions relatives aux projets sociaux présentés dans sa lettre adressée le 19 juin aux organisations syndicales et professionnelles. *« Cela implique de la part de tous, volonté et imagination pour instituer une véritable concertation,* ajouta M. Chirac, *mais, faute d'un accord le gouvernement saurait faire face à ses responsabilités et se réserverait le droit de décider et de trancher en dernier ressort.* »

A ce préambule, tous les syndicalistes répondirent en réclamant un élargissement des discussions à toutes leurs revendications. Les bas salaires, le pouvoir d'achat, la durée du travail, l'abaissement de l'âge de la retraite, les pensions, les immigrés, la fonction publique, le secteur nationalisé, la Sécurité sociale furent les principales têtes de chapitres énumérées, chacun y ajoutant ses thèmes propres.

M. Krasucki (*C.G.T.*) a expliqué que l'indice officiel des prix camoufle la stagnation, voire le recul du pouvoir d'achat, *« ce qui n'est pas plus efficace que de baptiser carpe le lapin de Gorenflot »*.

M. Maire (C.F.D.T.) a insisté sur l'élévation du SMIC à 1 500 F et le renforcement du droit syndical ; M. Laval (F.O.) sur la sauvegarde de politique contractuelle et sur l'amélioration des conditions de travail. M. Bornard (C.F.T.C.) sur les contrats de progrès promis depuis longtemps aux familles, et M. Menu (C.G.C.) sur l'absence de projets spécifiques pour les cadres.

En gros, MM. Chirac et Durafour répondirent qu'il fallait s'en tenir à l'ordre du jour, que le gouvernement tiendrait *« le plus grand compte »* des avis recueillis et que les mêmes méthodes contractuelles ou de concertation pourrait être employées pour les autres questions évoquées.

« Un gadget publicitaire »

Néanmoins, la réunion se prolongea pendant quatre heures, le débat se concentrant, en fait, sur le droit de licenciement. Pour les syndicalistes, en particulier pour ceux de la C.G.T. et de la C.F.D.T., il ne suffit pas de verser des all*ocations diverses aux* chômeurs ou d'allonger des délais de prévenances. Même si « c'est bon à prendre », ces compensations ne s'attaquent pas à la racine du mal. Le patronat, disent MM. Krasucki et Maire, doit assumer sa responsabilité collective devant le maintien de l'emploi ; les salariés doivent pouvoir contrôler les mesures de *licenciement pour faire* obstacle à l'arbitraire des employeurs.

M. Chotard, porte-parole du C.N.P.F. (M. Ceyrac, *président*, n'assista qu'au début de la conférence), n'est évidemment pas de cet avis. Pour M. Boursier (Union des industries métallurgiques et minières) il n'y aura pratiquement *« plus de chômeurs quand le salaire des licenciés sera maintenu pendant un an, chacun étant reclassé dans l'intervalle »*. Et pour M. Brunet (P.M.E.) un dixième du *« catalogue syndical suffirait à mettre le pays en faillite »*.

Du moins, les employeurs et les syndicats sont-ils d'accord sur un point : le gouvernement doit prendre en charge les prestations à *payer*. C'est cette intervention indispensable du gouvernement dans les projets en cours qui a conduit à prévoir deux sortes de réunions : d'une part, celles auxquelles participeront les représentants des ministres compétents : fonds de garantie de l'emploi, insertion des jeunes dans la vie professionnelle et « observatoires régionaux », *et, d'autre* part, celles que poursuivront seuls les employeurs et les syndicats : réglementation des licenciements collectifs et conditions de travail. Pour ces dernières, le C.N.P.F. enverra, la semaine prochaine, aux confédérations le texte précis de ses propositions.

Quant à la réforme de l'entreprise, elle a été allègrement qualifiée de « gadget publicitaire » par MM. Maire et Krasucki. Un tel projet, tout comme le terme de « concertation » n'est, pour eux, qu'un rideau de fumée destiné à masquer les réalités de la condition *ouvrière et des me*naces de chômage qui planent sur la rentrée. Le rapport des forces, estiment-ils, leur permet d'être exigeants.

JOANINE ROY.

QUATRE RÉUNIONS SUR LES GARANTIES DE L'EMPLOI

11 JUILLET : réunion tripartite sur l'emploi : indemnités aux chômeurs, organisation du *Fonds national de l'emploi*, sa gestion et son financement.

3 SEPTEMBRE : réunion *syndicats-patronat sur* les garanties en cas de licenciements.

24 SEPTEMBRE : réunion tri*partite sur l'insertion* des jeunes dans la vie active : contrats de formation, indemnité de recherche d'un second emploi.

22 OCTOBRE : réunion tripartite sur les « observatoires régionaux », organismes chargés de détecter les entreprises en difficulté, afin de prévenir les licenciements collectifs.

LA VIE ÉCONOMIQUE

CONJONCTURE

La France demandera à Bruxelles une « actualisation » des prix agricoles

La France va demander au Conseil agricole des Neuf une « actualisation » des prix européens pour le mois de septembre, a déclaré vendredi 21 juin M. Christian Bonnet, au cours d'une conférence de presse.

Le gouvernement prend ainsi à son compte une revendication formulée par les organisations professionnelles depuis trois mois. Les experts prévoient en effet que, avec le niveau des prix fixé au mois de mars à Bruxelles, le revenu moyen des agriculteurs diminuera cette année de 15 % en raison de la forte hausse des coûts de production (engrais, aliments du bétail...).

La Belgique, de son côté, formulera la même demande, le revenu des agriculteurs belges risquant de diminuer, selon leur ministre, de 30 à 40 %.

***

Le ministre français de l'agriculture a par ailleurs fourni des précisions sur les deux questions préoccupantes du secteur des fruits et légumes :

● LES EXPORTATIONS DE PÊCHES ESPAGNOLES vers la France seront réduites à 100 tonnes par jour au lieu de 1 000 tonnes par jour ces deux derniers jours. Cette mesure, obtenue par le gouvernement français est importante puisque les producteurs méridionaux apporteront dès le 24 juin 2 000 tonnes de pêches par jour sur les marchés.

● L'AIDE DE L'ETAT AUX PRODUCTEURS D'ARTICHAUTS, arrondie à 6 millions de francs, a conduit les professionnels à renoncer à toute manifestation. Ce soutien financier va permettre dans l'immédiat de dédommager les agriculteurs pour leur production invendue : ceux qui ont contribué à alimenter la caisse de péréquation recevront 8 centimes par kilo.

● L'INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE FRANÇAISE s'est établi à 123 en avril 1974 contre 124 en mars (sur la base 100 en 1970), soit une baisse de 0,8 % en un mois. En un an, la production industrielle mesurée par l'indice de l'I.N.S.E.E. a augmenté de 6 %.

● LA PRODUCTIVITE a enregistré en 1973 des hausses plus importantes au Japon (18,3 %) et en Europe de l'Ouest (France : 7,1 % et Royaume-Uni : 8,9 %) qu'aux Etats-Unis (4,7 %). De leur côté, les coûts salariaux enregistrés dans l'industrie ont augmenté de 18 % au Japon, 20 % en Europe et 3,1 % aux Etats-Unis.

Économies d'énergie

« L'OBJECTIF VISÉ EST UN PLAFONNEMENT DE LA CONSOMMATION EN 1974 ET 1975, AU NIVEAU DE 1973 », déclare M. d'Ornano.

Dans une interview accordée à notre confrère *Paris-Normandie*, le ministre de l'industrie et de la recherche, M. Michel d'Ornano, évoque les récentes mesures prises pour économiser l'énergie.

« L'objectif visé est un plafonnement de la consommation en 1974 et 1975 au niveau de 1973 et, ensuite, une croissance limitée à 3 % par an au lieu de 5,6 % de 1961 à 1973 », précise M. d'Ornano, qui ajoute : *« Il faut agir dans les très grands secteurs consommateurs d'énergie : l'industrie (qui absorbe 35 % de la consommation totale), le chauffage (32 %) et les transports (18 %). »*

En ce qui concerne l'industrie, *« je suis décidé à mettre en œuvre un dispositif d'incitation et de pénalisation pour atteindre toutes les économies possibles »*, indique le ministre.

EN EUROPE

Le taux annuel d'inflation varie de 7,2 % en Allemagne à 16,3 % en Italie

En Allemagne, l'office des statistiques vient d'annoncer que les prix industriels à la production ont augmenté de 1,2 % en mai par rapport à avril. Cette hausse est plus forte que celle d'avril qui avait été de 1 % (par rapport à mars). En un an, les prix à la production ont ainsi augmenté de 14 % outre-Rhin (mai 1974 comparé à mai 1973). C'est un taux d'augmentation record qui dépasse sensiblement celui — déjà élevé — enregistré les mois précédents : 13,2 % en avril (par rapport au même mois de 1973), 12,8 % en mars.

On peut évidemment se demander dans quelle mesure ces hausses vont se répercuter sur les prix de détail. Le coût de la vie devrait en tous les cas recommencer à augmenter plus rapidement en Allemagne, pays qui fait figure actuellement d'îlot de stabilité — très relative d'ailleurs — en Europe.

A part la R.F.A. (+ 7,2 % en un an), deux pays seulement sont restés au-dessous de la barre des 10 % de hausse annuels du coût de la vie. Ce sont le Luxembourg (+ 8,6 %) et les Pays-Bas (+ 8,9 %). Les autres pays connaissent des taux d'inflation qui s'échelonnent entre 11,5 % (Belgique) et 16,3 % (Italie). La France enregistre une augmentation de 13,2 %, le Danemark de 14,2 % et l'Irlande de 16,2 %.

En Grande-Bretagne, le coût de la vie a encore augmenté de 1,4 % en mai, et, pour la première fois, la hausse annuelle a atteint 16 % (15,2 % en avril). Cette hausse entraîne automatiquement un relèvement des salaires de 80 pence (9,50 F environ) par semaine au profit des huit millions de travailleurs dont les rémunérations sont indexées sur le coût de la vie. Ces nouvelles charges salariales s'ajoutent à celle de 1,20 livre par semaine (14,5 F) déjà intervenue en avril.

Enfin, aux Etats-Unis, les prix de détail ont augmenté de 1,1 % en mai (par rapport à avril) et de 10,7 en un an.

● LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE a chargé sa commission antimonopole d'ouvrir une enquête sur le commerce des produits surgelés au Royaume-Uni. Ce secteur réalise actuellement un chiffre d'affaires de plus de 240 millions de livres par an, soit le double d'il y a cinq ans. Il est dominé par la société Birds Eye, du groupe Unilever, qui détient à elle seule environ *50 % à 60 % du marché*. Les deux autres principales entreprises sont Findus (17 % à 20 %), appartenant à Nestlé, et Ross (6 %), filiale d'Imperial Group.

TIERS-MONDE

Au terme d'une longue controverse politico-économique

Les Neuf accordent un prêt à Libreville pour la construction du chemin de fer transgabonais

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Le Fonds européen de développement (FED) accordera un prêt de 1 944 millions de francs C.F.A. (7 millions d'unités de compte) au Gabon, au taux de 2 %, pour la construction du premier tronçon du chemin de fer transgabonais, qui reliera Libreville, la capitale située sur la côte atlantique, à Booué, au centre de la zone forestière, soit un parcours de 330 kilomètres.

En prenant cette décision, la Commission de Bruxelles met un terme à une controverse politico-économique qui agite les milieux communautaires depuis qu'en mars 1973 la Banque mondiale a publié un rapport où elle concluait qu'en l'état actuel des choses la construction du Transgabonais serait économiquement injustifiée.

Ce chemin de fer va, indéniablement, coûter cher, 47,8 milliards de francs C.F.A., selon les experts bruxellois. A terme, après la construction d'un second tronçon de 220 kilomètres, Booué-Bélinga, dans le nord-est du pays, la principale raison d'être du Transgabonais sera de permettre l'évacuation du minerai de fer extrait des riches gisements de Bélinga-Mékambo. La Banque mondiale, constatant que la société concessionnaire de cette mine, la SOMIFER, dont le groupe Bethleem-Steel possède 50 % des actions, n'avait pas l'intention de la mettre en exploitation avant 1990, concluait que la construction du chemin de fer serait prématurée. Elle estimait en effet que *la seule desserte de* la zone forestière ne serait pas rentable. Elle ajoutait que l'Etat gabonais, déjà très endetté, ne disposait pas de ressources suffisantes pour contracter de nouveaux emprunts importants.

Un rapport dépassé

Les dirigeants du FED contestèrent immédiatement les conclusions de ce rapport. Ils firent valoir, non sans raison, que le gouvernement de Libreville ne pouvait accepter d'être tributaire du bon vouloir des programmateurs de la SOMIFER ; la mise en place du chemin de fer devrait inciter cette société à hâter l'exploitation de la mine de Bélinga et, en tout état de cause, elle donnera d'excellents arguments au président Albert Bernard Bongo pour faire pression dans ce sens. *Les experts* bruxellois ajoutèrent que seule la voie ferrée permettra une exploitation rationnelle et complète de la zone forestière : l'utilisation de la voie fluviale pour évacuer les grumes vers la côte oblige les forestiers à n'exploiter que les bois flottants — il s'agit de l'okoumé — et à négliger les autres espèces.

Bruxelles était d'ailleurs convaincu, dès 1973, que le trafic forestier permettrait, à lui seul, une *exploitation tout* à fait rentable de la voie ferrée.

Les circonstances — autrement dit l'enchérissement brutal des prix du pétrole et des autres matières premières, notamment le bois — sont venus confirmer les estimations du FED, si bien qu'aujourd'hui le rapport de la Banque mondiale — que la Banque européenne d'investissements a cru cependant devoir suivre — apparaît comme parfaitement dépassé.

L'augmentation de la demande et du prix du minerai de fer pourrait, par ailleurs, être de nature à inciter les dirigeants de la SOMIFER à revoir rapidement leur stratégie. En effet, le Gabon, grâce à la croissance rapide de ses recettes pétrolières, offre des garanties financières tout à fait suffisantes pour contracter de nouveaux emprunts. Le projet, au demeurant, se porte bien et les bailleurs de fonds disposés à participer à l'entreprise, malgré les défaillances de la Banque mondiale (la France, l'Allemagne, l'Italie, les Etats-Unis, le Canada, le Japon) ont accepté d'apporter leur concours. Et, s'il l'estime politiquement préférable, le gouvernement gabonais pourra même, sans rien compromettre, se priver du concours proposé par la République Sud-Africaine et dénoncé par les détracteurs du projet comme l'illustration de son caractère capitaliste et impur.

Les appels d'offres, déjà lancés, seront ouverts en juillet et les travaux pourront commencer début 1975. Ils dureront quatre ans.

Les dirigeants du FED, agacés *par les critiques* que ce projet a suscitées, font valoir, non sans raison, qu'il est tout à fait conforme à la stratégie d'aide au développement, poursuivie avec constance par la Commission depuis quinze ans. Cette politique consiste à encourager et à soutenir de façon prioritaire les efforts accomplis par les pays associés, pour créer et améliorer leurs réseaux de communication. Depuis quinze ans, 480 millions d'unités *de compte ont été* accordés par le FED pour la construction ou la modernisation de routes et 82 millions d'unités de compte pour la construction de voies ferrées. Les experts bruxellois font valoir, par ailleurs, que la crise mondiale du pétrole et l'augmentation du prix des transports routiers, qui en résulte, donnent aujourd'hui un avantage incontestable aux chemins de fer comme moyen de transport en *Afrique*.

PHILIPPE LEMAITRE.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

GROUPEMENT POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION G.F.C.

Les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire le 19 juin 1974 sous la présidence de M. Jean Cambournac ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1973.

L'activité de la société s'est à nouveau développée au cours de l'exercice écoulé. L'ensemble des recettes s'est élevé à 38,46 millions de francs contre 34,43 millions en 1972, soit une progression de 11,7 % par rapport à 1972.

L'exercice se solde par un bénéfice net de 28,67 millions de francs, après 4,01 millions d'amortissements et 0,75 million de provisions. En 1972, il avait été de 26,33 millions, après 3,49 millions d'amortissements et 0,75 million de provisions.

Au cours de l'année a été emménagée la tour Franklin à la Défense dans laquelle le G.F.C. est propriétaire de 12 138 mètres carrés de bureaux, 1 675 mètres carrés d'archives et quarante-huit emplacements de garages privatifs. Ces surfaces sont aujourd'hui louées à concurrence de 88 %.

Avec l'achèvement, fin 1974, des deux cents vingt-quatre appartements de l'îlot Gambetta à la Défense, le patrimoine immobilier de la société représentera un investissement de 445 millions de francs, correspondant, sans tenir compte du jeu de l'indexation, à une recette théorique globale annuelle de 46 millions.

L'assemblée a fixé le dividende à 6,80 F par action, dont 25 % environ en exonération de l'impôt sur les revenus. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 1er juillet contre remise des coupons n° 25 et n° 26.

Allocution de M. Jean Cambournac président du G.F.C.

Mesdames, Messieurs,

C'est, cette année encore, et en dépit d'une conjoncture pour le moins incertaine, sous le signe d'une très grande confiance et d'un optimisme raisonné, qu'après la lecture du rapport que vous venez d'entendre, je voudrais, comme à l'accoutumée, vous dire quelques mots de la situation et des perspectives de notre société.

Sur le plan général du Groupement des Sociétés immobilières d'investissement auquel nous appartenons, l'année 1973 n'a guère été favorable. La suppression, malgré l'assurance donnée par la loi du 9 juillet 1970 du maintien de cette exemption pendant toute la durée du VIe Plan, de l'exonération des droits de première mutation à titre gratuit pour les actions à émettre lors d'augmentations de capital ou acquises en Bourse postérieurement au 20 septembre 1973, si elle n'a pas affecté les droits des actionnaires ayant souscrit ou acquis leurs titres antérieurement à cette mesure, n'en a pas moins fait disparaître un élément déterminant pour le développement de nos sociétés. Cependant, le ministre des finances, dans sa lettre du 22 octobre 1973 adressée au président de notre Groupement, qui lui avait fait part de notre émotion et de notre inquiétude, indiquait notamment :

« Nous apprécions en effet tout particulièrement le rôle qu'ont su jouer les sociétés immobilières d'investissement dans le secteur locatif du logement. Vos sociétés constituent, dans ce domaine, un outil efficace dont le gouvernement entend bien maintenir et promouvoir l'activité. »

Ainsi, pour faciliter l'adaptation de nos sociétés à leurs nouvelles conditions d'activité, avons-nous décidé de revoir leur statut afin de permettre le développement, dans un cadre renouvelé, de l'activité de constructeur des S.I.I.

Les négociations projetées entre groupement et l'administration devraient permettre, sur plusieurs points, et notamment sur le droit de céder certains éléments de patrimoine, la mise en œuvre de mesures favorables à nos sociétés.

Dans ce contexte général, les résultats obtenus par votre société au cours de l'exercice écoulé concordent une fois encore, et de façon précise, avec les prévisions que nous vous avions présentées l'an dernier.

Le taux d'occupation de nos immeubles s'est maintenu, pendant toute l'année 1973, à un niveau très voisin du 100 %. Les deux programmes financés au moyen de notre dernière augmentation de capital sont, l'un à la tour Franklin à la Défense, achevé et occupé à près de 90 %, l'autre, un ensemble de deux cents appartements à l'îlot Gambetta à la Défense, en cours d'achèvement et en voie d'emménagement à partir du mois d'août 1974.

Ainsi donc, comme nous vous l'avions laissé prévoir, notre société — dont, le capital à rémunérer demeurant désormais constant, les recettes progresseront dès cette année de plus de 20 % pour atteindre rapidement, et compte tenu de l'indexation, un chiffre supérieur à 45 millions de francs, qui correspond à la recette théorique globale de l'ensemble de votre patrimoine après son achèvement — abordera, dès le début 1975, son véritable régime de croisière avec, pour corollaire, une amélioration substantielle de son rendement financier.

Nous vous demanderons dans un instant de ratifier la cooptation, faite par votre conseil d'administration en date du 11 avril 1974, de M. Dominique Leca, en qualité de censeur.

M. Dominique Leca, ancien coprésident de la Fédération française des sociétés d'assurances, président de l'Union des assurances de Paris, est devenu, depuis le 1er janvier 1974, président du Groupement français sous l'égide duquel a été créée votre société.

Ainsi se trouvera confirmé et renforcé le lien étroit qui, à travers le Groupement foncier français, unit votre société à la profession de l'assurance.

SOCIÉTÉ DU PIPELINE SUD-EUROPÉEN

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 19 juin 1974, sous la présidence de M. Henri Debrabant, a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1973, se soldant par un bénéfice net de F 29 807 484 après affectation aux amortissements d'un montant de F 83 078 914.

Elle a, en outre, procédé à l'élection, pour une durée de deux ans, des membres du conseil d'administration composé comme suit : Compagnie Française des Pétroles, Compagnie Française de Raffinage, M. Henri Debrabant, Elf Union, Esso A.G., Esso Société Anonyme Française, M. George E. Mays, Shell Française, Shell Petroleum N.V., Société Française des Pétroles B.P., Veba-Chemie A.G., Wintershall Aktiengesellschaft.

Dans son rapport, le conseil d'administration informe les actionnaires que les quantités transportées en 1973 ont atteint 42,3 millions de tonnes à comparer à 37,9 millions de tonnes en 1972.

Les travaux d'expansion de la capacité de l'ouvrage à 65 millions de tonnes/an ayant été réalisés dans les délais prévus, 1973 a été la première année pendant laquelle les transports ont pu être assurés par l'ensemble des trois canalisations du pipeline sud-européen :

— la conduite initiale de 34" (86 cm) Fos-sur-Mer/Karlsruhe ;

— la canalisation de 40" (102 cm) Fos-sur-Mer/Oberhoffen-sur-Moder,

— et le pipeline de 24" (61 cm) Fos-sur-Mer - Saint-Quentin-Fallavier.

Il est à noter que la mise en service des deux nouvelles conduites a permis d'abaisser sensiblement la consommation d'énergie des stations de pompage, et de réduire les dépenses correspondantes : malgré une augmentation de 4,4 millions de tonnes des quantités transportées, la consommation d'énergie électrique ne s'est élevée qu'à 259 millions de kWh contre 395 l'année précédente.

A l'issue de l'assemblée générale, le nouveau conseil d'administration a réélu M. Henri Debrabant aux fonctions de président-directeur général.

LANGUEDOCIENNE

Le résultat de l'exercice 1973 se traduit par un bénéfice net de 1 million 132 557,38 F, alors que l'exercice 1972 avait enregistré une perte de 24 113 970,30 F. Le conseil proposera à l'assemblée, convoquée pour le 28 juin, la distribution d'un dividende net de 2,50 F par action, soit un revenu global de 3,75 F, alors qu'aucun dividende n'avait été distribué au titre de l'exercice précédent.

Les conversations engagées avec Fougerolle depuis le début de l'année 1974 ont abouti à un projet d'absorption par Fougerolle de la Société Gifor, filiale de la Languedocienne, qui sera soumis à l'assemblée générale extraordinaire de Fougerolle, le 28 juin prochain. Au préalable, Gifor, qui avait été doté de fonds propres plus importants par la Languedocienne, avait acquis auprès de cette dernière, ses filiales de fondations qui se trouveront ainsi reprises par Fougerolle. Après cette opération, la Languedocienne n'exercera plus de responsabilité industrielle directe et se trouvera à la tête d'un important portefeuille.

DAVUM

L'assemblée générale ordinaire qui s'est réunie le 20 juin 1974, sous la présidence de M. Jacques Barbou, a approuvé les comptes de l'exercice 1973.

Le bénéfice de l'exercice ressort à 18,353 millions de francs, auquel s'ajoute une somme de 0,285 million de francs provenant de plus-values à long terme (net) affectée à la réserve spéciale « Plus-values à long terme ».

Ce résultat s'entend après déduction des amortissements pour un montant de 12,820 millions de francs et dotation de 14,397 millions de francs à la « Provision pour hausse des prix ».

L'assemblée a décidé la répartition d'un dividende de 17,40 francs par action, contre 16,50 francs pour l'exercice précédent et le virement au poste « Réserve générale » d'une somme de 9 591 642,36 francs.

Le revenu total par action, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 8,70 francs, s'élèvera à 26,10 francs, contre 24,75 francs pour l'exercice 1972.

Ce dividende, correspondant au coupon n° 58, sera mis en paiement à partir du 28 juin 1974.

Les mandats d'administrateurs de MM. Edmond Pirlot et Michel Castres Saint-Martin ont été renouvelés.

SOCIÉTÉ DES MAGASINS PRISUNIC

Exercice 1973

Les mesures de réorganisation décidées en 1972 ont abouti, d'une part, à la transformation de la société des magasins Prisunic, qui est devenue essentiellement un holding financier et, d'autre part, à la fusion au sein de la Société Française de Magasins Populaires « SOFRAMAP » de cinquante sociétés du groupe.

Au cours de l'année 1973, l'ensemble du groupe a réalisé un chiffre d'affaires (t.t.c.) supérieur de 9,8 % à celui de l'année 1972. Il se décompose ainsi (en milliers de francs) :

Magasins du groupe	1 875 786
Magasins gérés	317 757
Magasins affiliés	4 131 427
Total	6 324 970

Pour les cinq premiers mois de l'exercice en cours, l'augmentation est de 16 % par rapport à l'exercice précédent. Le compte d'exploitation de l'exercice 1973 se solde par un bénéfice de 6 893 069 F. Compte tenu des plus-values nettes à long terme sur cession d'actifs et après déduction de diverses provisions et charges exceptionnelles et de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net de l'exercice ressort à 11 084 328 F. Sur la proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 1974 a décidé d'affecter ce résultat à concurrence de 9 millions 650 398 F à divers postes de réserves et de reporter à nouveau 1 433 930 F.

COMPAGNIE DU NORD

L'assemblée générale ordinaire tenue le 20 juin 1974 sous la présidence de M. Alain de Rothschild, a approuvé les comptes de l'exercice 1973, qui se soldent par un bénéfice de 27 275 504,90 F contre 2 877 547,93 F pour l'exercice précédent, et décidé la répartition d'un dividende inchangé, soit 2,20 F par action, avoir fiscal non compris. Ce dividende sera mis en paiement le 18 septembre 1974.

L'assemblée a, d'autre part, procédé au renouvellement annuel du conseil d'administration, qui comprend désormais : MM. Alain de Rothschild, Michel de Boissieu, Jean-Conrard Hottinguer, Léo Model, André Pélabon, Elie de Rothschild, Eric de Rothschild, Guy de Rothschild, Bernard de Villemejane (en remplacement de M. Michel Pasteau), la Compagnie Bruxelles-Lambert pour la finance et l'industrie, et Internazionale Hilding Fiat S.A. (en remplacement de Fiat-France S.A.).

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE GERLAND

L'assemblée ordinaire du 18 juin 1974 a approuvé les comptes de l'exercice 1973, faisant apparaître, après 13 380 000 F d'amortissements, un résultat d'exploitation de 8 546 000 F et, après pertes et profits et impôts, un résultat net de 3 422 000 F (contre 2 893 000 F pour 1972).

Des exposés ont été faits par le président et les directeurs de divisions sur les diverses activités de la société, les investissements réalisés, l'évolution des volumes d'activité et des résultats.

Dans son allocution, M. Jean Courbier, président-directeur général, a précisé les raisons de la progression du chiffre d'affaires de 1974 et qui atteint 33 % : hausse des prix de revient et des prix de vente, démarrage de nouvelles unités et en particulier d'un nouvel atelier de fabrication de chapes de bitume-verre à Courchelettes et d'une unité mobile de fabrication de matériaux enrobés pour le département routes ; enfin, progression des ventes de revêtements vinyliques expansés Gerflor sur le marché français et plus encore à l'exportation.

Le président a en outre laissé prévoir le transfert progressif des fabrications caoutchouc de l'usine de Villeurbanne sur les terrains que la société possède à Meyzieu, dans la banlieue est de Lyon. Il a enfin commenté le rapprochement annoncé par ailleurs entre la Société chimique de Gerland et deux sociétés dont les activités sont complémentaires, notamment en matière de revêtement anticorrosion : la Compagnie lyonnaise de génie chimique P. Lacollonge à Villeurbanne et la *Société P. Lacollonge-Belgique* ; ce rapprochement sera soumis à l'automne à une assemblée extraordinaire et se traduira par une augmentation de capital de Gerland de huit mille trois cent trente-trois actions, soit 5 % du capital actuel.

L'assemblée a décidé la mise en paiement le 8 juillet 1974 d'un dividende net de 9 F donnant, compte tenu de l'impôt payé d'avance (avoir fiscal) de 4,50 F, un dividende global de 13,50 F.

Elle a enfin désigné comme administrateur, en remplacement de M. Jalenques de Labeau, M. Henri Duval, qui appartient à la direction des participations et affaires industrielles du Crédit Lyonnais.

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE GERLAND COMPAGNIE LYONNAISE DE GÉNIE CHIMIQUE P. LACOLLONGE

Les conseils d'administration de la Société Chimique de Gerland et de la Compagnie Lyonnaise de Génie Chimique P. Lacollonge ont arrêté les principes d'un rapprochement : l'accord intervenu, qui sera soumis pour ratification à des assemblées extraordinaires à l'automne prochain, prévoit la fusion des entreprises par voie d'absorption de la Compagnie Lacollonge par Gerland ; dans le même temps, Gerland recevra une participation majoritaire dans la Société P. Lacollonge Belgique.

Ainsi, les activités de la Compagnie Lyonnaise de Génie Chimique P. Lacollonge seront-elles poursuivies dans le cadre de la Société Chimique de Gerland. La complémentarité des entreprises dans divers domaines, et notamment en matière de revêtements anticorrosion, permet de bien augurer du développement de ces activités dans une structure élargie qui apporte toutes les garanties sous l'aspect de l'emploi.

CERABATI

Dividende global porté à 12,60 F

Les actionnaires réunis en assemblée ordinaire, le 20 juin 1974 sous la présidence de Mme de Vogüé, ont approuvé les comptes de l'exercice 1973 et les résolutions proposées par le conseil.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 1973 a été de 196 millions de francs, soit 15,7 % au-dessus de celui de 1972.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe se monte à 212 650 000 F.

Pour Cerabati seul, le résultat brut de l'exercice, après impôts et avant amortissements et provisions, s'est élevé à 22 millions de francs, en progression de 41,4 % par rapport à celui de 1972.

Le bénéfice net s'élève à 3 millions 310 000 F, après 15 500 000 F d'amortissement et 2 300 000 F de provisions exceptionnelles : il s'élevait, l'exercice précédent, à 2 millions 700.000 F après 12 350 000 F d'amortissement.

Mme de Vogüé a donné des indications sur les six premiers mois de l'exercice 1974 sur la base des résultats à fin mai. Les quantités vendues sont en augmentation de 28 % sur 1973.

Le chiffre d'affaires sera, à fin juin, d'environ 140 millions, soit plus de 40 % supérieur à celui de fin juin 1973. Le résultat avant impôt s'élèvera à 19,5 millions, soit le double du résultat à fin juin 1973.

Le dividende de 8,40 F (contre 8 F pour 1972), soit 12,60 F avec l'impôt déjà versé au Trésor, sera mis en distribution le 1er juillet 1974, contre remise du coupon n° 31.

LA SEMAINE FINANCIÈRE

Thomson-Brandt à l'heure du téléphone

« Nous sommes une affaire en bonne santé, avec une marge bénéficiaire satisfaisante. » *Ce n'est pas sans une certaine satisfaction que le président de Thomson-Brandt a présenté les résultats consolidés 1973 de son groupe. Sans doute avait-il encore présentes à l'esprit les sombres années, pas si lointaines, où son groupe était marqué du sceau rouge du déficit.*

Une marge brute consolidée de 610 millions de francs (+ 8 %) ; un bénéfice net de 270 millions de francs (+ 48 %) ; des filiales bénéficiaires, à l'exception d'une seule ; une répartition équilibrée de ventes (un tiers au grand public, un tiers aux industriels, un tiers aux administrations) ; un chiffre d'affaires pour le premier semestre 1974 en augmentation de 20 %, avec des résultats qui suivent la même progression : tout cela, fruit « d'efforts patients », *devrait permettre d'aborder les* « eaux difficiles en bonne position ». *M. Richard, en effet, fait preuve d'un prudent optimisme pour l'avenir. L'évolution de l'environnement économique impose une vigilance permanente. L'avenir, c'est un mot qui revient souvent dans les propos du président C'est en son nom qu'il veut placer le groupe Thomson sur l'orbite du téléphone.* « Je ne voulais pas léguer à mon successeur une maison qui aurait abandonné un domaine de cette nature ».

Les ambitions du groupe dans le secteur des télécommunications ne sont pas nouvelles. Il y a longtemps qu'il s'est fait un nom dans les télécommuninications sans fil (faisceaux hertziens), mais pour ce qui est de la télécommunication classique, les accords de non-concurrence signés en 1969 avec la C.G.E. donnaient la prédominance à la firme de M. Ambroise Roux.

Depuis un an, Thomson a manifesté son désir de s'implanter sur ce marché prometteur. Un accord à l'amiable avec la C.G.E n'ayant pas été possible, « nous n'avions pas d'autre formule que de reprendre notre liberté. Nous avons l'intention de poursuivre avec ténacité notre intervention dans le téléphone ». *Il serait* « anormal que Thomson, premier électronicien de France, reste en dehors de ce secteur. Notre entrée sur ce marché ne porte atteinte à personne. L'expansion y est considérable, et il restera à tout le monde une possibilité d'accroissement raisonnable du chiffre d'affaires » *Pour le groupe, ce sera l'assurance d'avoir* « une sécurité d'activité ». *Dans le secteur des transmissions, Thomson sera opérationnel en 1976-1977. Quant à la commutation, il* « s'y intéresse d'une manière naturelle ». *M. Richard n'exclut pas, sur certains points particuliers, des accords avec des partenaires internationaux. Mais cela ne pourrait se faire qu'en conformité avec les souhaits de l'administration.*

En tout cas, M. Richard a de bonnes raisons de penser que ses objectifs sont bien compris par les pouvoirs publics. Les ambitions du groupe sur le marché du téléphone se concrétisent par l'élargissement des équipes spécialisées dans ce domaine. Ne murmure-t-on pas, en effet, que de nombreux techniciens ont été débauchés dernièrement d'une firme concurrente ? Enfin, deux chiffres à eux seuls pourraient expliquer l'intérêt de Thomson pour ce secteur. La rentabilité moyenne du groupe est de 3 % : or, selon certaines estimations, celles des industries d'équipement téléphonique avoisineraient les 8 %, et ce mlagré les baisses de prix imposées ces dernières années par l'administration des P.T.T. — J.-M. Q.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

COFACE

Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur

L'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 juin 1974, sous la présidence de M. Jean Chapelle, a approuvé les comptes de l'exercice 1973

Après déduction de l'impôt sur les sociétés et constitution des provisions et amortissements, notamment provision pour participation de 2 250 713 F au titre de l'exercice 1973, le bénéfice avant affectation s'établit à 4 983 130,06 F. Après dotation de 3 737 347,54 F à la réserve statutaire de garantie de crise, le bénéfice disponible s'établit à 1 245 782,52 F.

Cette somme a été absorbée à concurrence de 699 156,20 F par le versement du dividende statutaire et les prélèvements au profit du personnel et des œuvres sociales. Après dotation de 500 000 aux réserves, le solde, soit 46 626,02 F, a été reporté à nouveau.

Dans son rapport, le conseil d'administration a signalé que le montant des capitaux assurés qui s'établit à près de 13 milliards de francs, avait augmenté de plus de 20 % par rapport à l'exercice précédent. Dans le même temps, on a enregistré une augmentation de 34 % du montant des sinistres indemnisés qui s'est élevé à un peu plus de 20 millions de francs

Le nombre des polices en vigueur a augmenté de *9.3 %, la progression* étant plus accusée dans la catégorie des garanties globales et d'abonnement pour matériels de série vendus sur catalogue.

Comme les années précédentes, la répartition géographique des risques fait apparaître une prédominance des pays du Marché commun et en premier lieu de l'Allemagne (23 %), l'ensemble de l'Europe représentant plus de 75 % du chiffre d'affaires Dans la répartition entre les différentes branches de l'économie, le secteur textile reste en première position, suivi par les secteurs des industries mécaniques et électriques et de la sidérurgie. On note une augmentation non négligeable (supérieure à 25 %) dans le secteur des produits agricoles et alimentaires et dans celui des produits chimiques. Le souci d'adapter les procédures de gestion des garanties à court terme aux besoins particuliers de certaines branches (chaussures, édition, fruits et primeurs) a conduit la Compagnie à mettre au point, avec les représentants de ces professions, un certain nombre d'arrangements qui sont entrés en application à compter de 1974 et dont on peut espérer un accroissement des exportations garanties dans ces secteurs.

Au cours de l'année 1973, le montant total des risques couverts pour le compte de l'Etat et avec sa garantie a progressé de 14 % par rapport à l'exercice précédent.

RICQLÈS-ZAN S.A.

L'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue sous la présidence de M. André Baudry, le 20 juin 1974, a approuvé les comptes de l'exercice 1973 et constaté un bénéfice net de 932 580 F, après dotation d'une provision pour hausse de prix de 242 624 F.

Le cash flow est de 2 568 742 F contre 2 264 800 F pour l'exercice précédent ; soit, par action, 12,41 F contre 10,94 F.

Le bilan consolidé de Ricqlès-Zan et de ses filiales Laboratoires Thelfar, Réglisse Florent et Extraits Végétaux et Dérivés, fait apparaître un bénéfice net de 1 227 442 F contre 1 031 243 F et un cash flow de 3 141 458 F contre 2 554 171 F.

Etant donné la conjoncture, l'assemblée générale a décidé de fixer le dividende à 3 F par action, augmenté de l'impôt déjà payé au Trésor de 1,50 F, ce qui correspond à un revenu par action de 4,50 F. Ce dividende sera mis en paiement le 30 septembre 1974.

L'assemblée générale a ratifié la nomination d'administrateur de M. Claude Salmon, administrateur-directeur général de la Coopération Pharmaceutique Française de Melun, et renouvelé les mandats de MM. André Baudry, Alain Colomb de Daunant, Edmond Colomb de Daunant, Paul Frédéric.

Le conseil d'administration, qui a suivi l'assemblée générale, a confirmé M. André Baudry dans ses fonctions de président-directeur général.

DAMOY S.A.

L'assemblée générale ordinaire, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1973, s'est réunie le 20 juin 1974 sous la présidence de M. Emmanuel-Jean Dugas.

Dans son allocution, le président a insisté sur les efforts faits au cours des douze derniers mois pour apporter aux problèmes fondamentaux des solutions qui permettent à la société d'aborder une nouvelle étape après la période difficile qu'elle vient de traverser.

En ce qui concerne la vente des terrains d'Ivry, la création d'une ZAD englobant ces terrains a provoqué des difficultés multiples. Il a fallu renégocier pendant des mois, tant sur le prix que sur les modalités de paiement ; compte tenu de ces difficultés une solution satisfaisante a pu être dégagée et la vente est désormais définitive. L'acte de vente, qui stipule le paiement comptant du prix, sera signé dans les prochains jours.

Les négociations afférentes à la société Excelia se poursuivent car la société Damoy n'a pas voulu prendre la décision d'arrêter les activités de cette filiale, en raison de la gravité des conséquences d'une telle décision au plan social et financier, tant qu'il y avait des possibilités de parvenir à un accord.

En tout état de cause, cette affaire trouvera une solution d'ici le 31 octobre prochain.

Enfin, pour la branche Vins, les effets du regroupement opéré à Thiais ont été heureux, puisque, malgré les charges inhérentes à un tel transfert et aux investissements qui en découlent, les deux filiales ont clos leur exercice avec un résultat bénéficiaire.

Poursuivant sa politique de développement et d'ouverture et mettant à profit les nouveaux équivalents de sa filiale, la Compagnie européenne des vins à Thiais, Damoy a pu conclure un accord avec le groupe Radar, qui prendra une participation minoritaire dans le capital de la Compagnie européenne des vins.

Le président a confirmé que le 1er juin les accords techniques et commerciaux qui en découlent sont entrés en application.

Au cours de cet exercice, la société a enregistré des profits sur *réalisations d'immobilisations*, mais elle a dû constituer des provisions exceptionnelles, notamment sur la créance Excelia, qui ont annulé le résultat. L'assemblée a approuvé ces comptes.

SUR LES MARCHÉS DES CHANGES

Hausse du dollar et du franc

Le redressement du FRANC FRANÇAIS et la hausse du DOLLAR ont été les deux faits marquants d'une semaine calme pour les marchés des changes.

Hésitant lundi, soutenu le lendemain, le FRANC FRANÇAIS a commencé à monter jeudi, lorsque fut connue la nouvelle et forte majoration du taux de l'escompte de la Banque de France. Sa hausse s'étant poursuivie à la veille du week-end, la devise française a finalement enregistré d'un vendredi à l'autre des gains non négligeables sur la plupart des places.

La hausse massive du taux de l'escompte explique bien entendu le redressement du FRANC. Même si elle n'a pratiquement plus qu'une valeur symbolique, les opérateurs y ont vu la confirmation de la volonté de l'Institut d'émission de poursuivre sa politique d'argent cher. De surcroît, les taux très élevés qui sont actuellement pratiqués en France renchérissent le coût des couvertures à terme, au moment même où le crédit se fait rare. On a donc assisté à un ralentissement sensible des achats de devises étrangères.

De son côté, le DOLLAR a poursuivi sa progression, stimulé tout à la fois par l'annonce d'un excédent de 2,6 milliards de dollars de la balance des paiements américaine pour le premier trimestre — l'importance de cet excédent a surpris alors que le dernier trimestre de l'année dernière s'était soldé par un déficit de 498 millions de dollars — et par la tension constante des taux d'intérêt aux Etats-Unis. C'est ainsi que la First National City Bank a annoncé vendredi que son taux préférentiel — prime rate — serait de nouveau porté à 11 1/2 % (contre 11 1/4 %). Nous voilà revenus bien près du taux record de 11 3/4 % atteint récemment.

Il y a quelques semaines, ces deux informations n'eussent sans doute pas entraîné un redressement du DOLLAR. Mais les temps ont changé. Les banques centrales ont repris le marché en main. La spéculation, quelque peu douchée, s'est calmée, et, comme disent les cambistes, « le sentiment est meilleur sur le dollar ». Ne parle-t-on pas de conversations entre l'Arabie Saoudite et les Etats-Unis sur un recyclage des pétrodollars ?

La LIVRE STERLING a été diversement traitée. En recul vis-à-vis du FRANC et du DOLLAR, elle a monté par rapport au FLORIN, les écarts de cours restant toutefois limités. La LIRE s'est bien comportée, sans que l'on sache avec certitude quelle était la part de la Banque d'Italie ou du replâtrage gouvernemental dans ce regain de santé. Est-ce l'annonce de la fin des malheurs de la devise malade de l'Europe ?

Signalons enfin que le gouvernement sud-africain a décidé vendredi de laisser flotter le RAND à compter du lundi 24 juin. Ce flottement sera contrôlé, a précisé le ministère des finances.

Sur les marchés de l'*or*, les cours ont fléchi assez sensiblement. A Londres, le prix de l'once de métal précieux est tombé jeudi à 151 dollars. Il s'est légèrement *redressé* à la veille du week-end, s'établissant finalement à 153,75 dollars (contre 160.50 dollars le vendredi précédent).

PHILIPPE LABARDE.

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Florin	Lire	Mark	Livre	$ U.S.	Franc français	Franc suisse
Londres ...	6,3599	1,5554	6,0621		2,3820	11,7025	7,1698
	6,3281	1,5611	6,0219		2,3925	11,7600	7,1655
New-York ..	37,4531	0,1531	39,2927	2,3820		20,3562	33,2225
	37,8071	0,1532	39,7298	2,3925		20,3458	33,3889
Paris	184,00	7,5225	193,05	11,7025	4,9125		163,20
	185,90	7,5300	195,30	11,7600	4,9150		164,15
Zurich	112,7340	4,6094	118,2711	7,1698	3,0100	61,2722	
	113,2325	4,5900	118,9908	7,1655	2,9950	60,9198	
Francfort ..	95,3183	3,8973		6,0621	2,5450	51,8066	84,5514
	95,1606	3,8574		6,0219	2,5170	51,2032	84,0400

LES MATIÈRES PREMIÈRES

NOUVELLE BAISSE DES MÉTAUX NON FERREUX

La baisse continue sur les places commerciales. Elle affecte les métaux de l'activité économique, la tension persistante d'un ralentissement prochain de l'activité économique, la tension persistance du loyer de l'argent, n'incitent pas les utilisateurs à se constituer des réserves.

MÉTAUX. — *Nouvelle régression des cours du cuivre au Metal Exchange de Londres.*

Repli de l'étain sur les places commerciales. A partir du 1er août, un nouveau contrat portant sur du métal à 99,85 % de pureté se traitera à Londres.

Sur le marché libre de Londres, les cours de l'aluminium s'établissent entre 440 et 460 livres la tonne. Les usines travaillent à pleine capacité. Les stocks mondiaux sont revenus à un niveau normal, car la consommation des pays non communistes s'est accrue de 18 % en 1973.

Les cours de l'argent se sont repliés à Londres ; le disponible fléchit à 202.40 contre 209.90 pence l'once troy et le trois mois à 208.90 contre 215.70 pence l'once troy. L'Institut américain de l'argent prévoit un accroissement de 22 % de la production mondiale de métal — pour soixante pays, dont huit du bloc communiste — en l'espace de quatre ans.

TEXTILES. — *Fluctuations restreintes des cours de la laine sur les divers marchés à terme. Pour freiner la chute des prix, la commission australienne de la laine a procédé à des achats de soutien accrus lors des ventes aux enchères de cette semaine.*

Cours des principaux marchés du 21 juin 1974

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

MÉTAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars) comptant 985 (1 038), à trois mois 975 (1 001) ; étain comptant 3 765 (3 830), à trois mois 3 825 (3 880) ; plomb 238 (236) ; zinc 560 (602). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme) 100,40 (101,10) ; aluminium (lingots) inch. (33) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 109,17 (108,17) ; mercure (par bouteille de 76 lbs) 345-355 (340-350). — Singapour (en dollars des Détroits par picul de 133 lbs) : 1 289 (1 305).

TEXTILES. — *New-York* (en cents par livre) : coton juil. 58,70 (55,80), oct. 51,90 (50,60) ; laine suint juil. 182 (177), oct. 182 (192). — Londres (en nouveaux pence par *kilo*) : laine (peignée à sec) juil. 205 (209) ; jute (en sterling par tonne) Pakistan, White grade C inch. (164). — Anvers (type Australie en francs belges par kilo) : laine juin 190 (200). — Roubaix (en francs par kilo) : laine juin 24,60 (25,20). — Calcutta (en roupies par maund de 82 lbs) : jute 395 (390)

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. comptant 30-31 (31-32). — Singapour (en nouveaux cents des Détroits par kilo) : 168-168,50 (177,50-178,50).

DENRÉES. — New-York (en cents par lb) : cacao juil. 87 (80,55), sept. 77,50 (70,70) ; sucre disp. 23,25 (22,50), juil. 22,75 (24,95). — Londres (en livres par tonne) : sucre août inch. (234), oct. 210,80 (211,25) ; café juil. 552 (577), sept. 566 (584,50) ; cacao juil. 898 (853), sept. 728 (700,50). — Paris (en francs par quintal) : cacao sept. 999,50 (983), déc. 798,50 (788,50) ; café juil. 606 (637), sept. 638 (669) ; sucre (en francs par tonne) août 3 335 (3 210), oct. 2 957 (2 929).

CÉRÉALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé juil. 459 (386), sept. 456 (389) ; maïs juil. 295 (275,25) ; sept. 284 (260).

LE MARCHÉ MONÉTAIRE

Très forte tension

Des records ont été battus cette semaine sur le marché monétaire, où le loyer de l'argent au jour le jour est passé de 13 1/4 % à 14 1/4 %. Certes, ce niveau avait été dépassé pendant la semaine qui suivit la mise en flottement du franc le 19 janvier dernier, avec une pointe, éphémère, à 15 %, mais il s'agissait alors de défendre le franc.

Depuis, la santé du franc s'est améliorée, et c'est la conjonction d'une demande très forte avec une politique délibérée d'argent cher, menée par la Banque de France, qui a provoqué cette flambée.

L'Institut d'émission, dans son adjudication du 20 juin, tout en servant à 11 7/8 % toutes les demandes sur effets de première catégorie, les a limitées à la première période sur la deuxième catégorie au taux de 13 1/4 %, distribuant au total 23 milliards de francs, tous remboursements déduits.

Manifestement, le marché ne s'y attendait pas et a été pris de court : grande est son inquiétude quant à la fin du mois, pour laquelle certains envisagent froidement des taux de 17 % ou de 18 %. Dans l'immédiat, la Banque de France paraît désireuse de limiter les dégâts, puisqu'elle a décidé de distribuer lundi prochain 11 milliards de francs sur effets de deuxième catégorie, mais à 13 1/2 %.

Elle paraît toutefois décidée à maintenir, et même à accentuer sa politique de taux élevés, et même très élevés, pour compenser le manque d'efficacité de l'encadrement du crédit.

Les grands établissements n'ont pu, en raison de leur grève du printemps, fournir au 21 juin les situations nécessaires à l'établissement des réserves, et l'ampleur des dépassements pourrait être spectaculaire. Il ne reste plus alors qu'à faire flamber le loyer de l'argent : le relèvement de deux points du taux d'escompte, le plus fort jamais enregistré, constitue un avertissement symbolique mais très clair. A terme, les taux battent leurs records sur un marché exsangue où la Caisse des Dépôts principal fournisseur et déjà pourvue d'engagements importants, a réduit ses interventions : 14 1/4 % à un mois, trois mois et six mois, 13 7/8 % à 14 1/8 % sur un an, sans offres significatives. Voilà de quoi singulièrement gêner les établissements spécialisés, qui se voient obligés de financer au jour le jour leurs crédits à long terme, au grand dam de leurs comptes d'exploitation. — F. R.

Bourses étrangères

LONDRES

Au plus bas depuis quinze ans

La chute des cours s'est accélérée cette semaine à Londres, où l'indice des industrielles a cédé 24,4 points (— 9 %), retombant ainsi à son plus bas niveau depuis quinze ans. Entre le 2 janvier et le 31 juin, le total de ses pertes atteint 93,8 points (— 27,4 %).

De là à parler de débâcle pire que celle de la grande crise de 1929, il n'y a qu'un pas, que de nombreux « brokers » n'hésitent pas à franchir. A la peur d'une récession économique et d'une aggravation de l'inflation, qui pèse sur les cours depuis plusieurs semaines, sont venues s'ajouter la nouvelle fièvre électorale et la crainte d'une hausse du loyer de l'argent, favorisée par les exemples français et américain.

Au surplus, les rumeurs de faillites se sont multipliées à la suite des difficultés financières de la Court Line, un des principaux marchands britanniques de vacances.

Les banques, les sociétés immobilières, les assurances et les pétroles se sont également repliés, de même que les fonds d'Etat. Les mines d'or se sont redressées en fin de semaine après un recul initial.

Indice du « Financial Times » du *21 juin : Industrielles*, 249,1 (*contre* 273,5) ; mines d'or, 312 (contre 318,8) ; fonds d'Etat, 55,43 (contre 57,07).

	Cours 14 juin	Cours 21 juin
Bowater	148	140
British Petroleum	412	390
Charter	147	114
Courtaulds	92	97
De Beers	241	217
Free State Geduld	1 750	1 675
Gt. Univ. Stores	110	118
Imperial Chemical	214	202
Shell	190	176
Vickers	108	100
War Loan	24 1/4	23 1/2

ALLEMAGNE

Moins 2 %

Réduite, une fois encore, à quatre séances en raison du chômage observé lundi à l'occasion de la Fête de l'unité, la semaine écoulée s'est soldée par une baisse moyenne des cours de 2 % environ. Des ventes étrangères en fin de semaine et le rapport mensuel de la Bundesbank, dénonçant le danger pour l'économie allemande d'exportations excessives, ont contribué à alourdir la tendance.

Tassement des produits chimiques, des automobiles, des sidérurgiques et des banques.

Indice de la Commerzbank du 21 juin : 559,7 contre 572.

	Cours 14 juin	Cours 21 juin
A.E.G.	98,20	98,50
B.A.S.F.	133,70	131,50
Bayer	114,50	112,20
Commerzbank	149	144
Hoechst	121,90	119
Mannesmann	*160*	*156*
Siemens	225,50	220,50
Volkswagen	92	87,10

TOKYO

Stable

Le marché de Tokyo a été relativement stable cette semaine. D'abord en très légère hausse sur des achats étrangers, il a reperdu au cours des deux dernières séances ses gains initiaux. L'échéance mensuelle est en effet proche et a entraîné quelques ventes de liquidation. La hausse des prix de gros (+ 1,3 % entre le 1er et le 10 juin) a également contribué à peser sur les cours. Le volume des transactions a peu varié : 882,7 millions de titres ont changé de mains contre 896,1 millions précédemment.

Indices du 21 juin : Dow Jones, 4.666,74 (contre 4.685,12) ; indice général, 336,28 (contre 336,90).

	Cours 14 juin	Cours 21 juin
Fuji Bank	458	449
Honda Motors	685	690
Matsushita Electric	412	429
Mitsubishi Heavy	*175*	*178*
Sony Corp	2 250	2 160
Toyota Motors	460	470

NEW-YORK

Baisse

Continuant d'évoluer au gré des taux d'intérêt, Wall Street a baissé cette semaine encore.

En repli lundi, le marché redevenait plus résistant mardi. Le fléchissement des cours reprenait mercredi et devait se poursuivre en s'amplifiant quelque peu jusqu'à la veille du week-end.

Loin de redescendre, comme les experts le prévoyaient, le loyer de l'argent à court terme s'est, au contraire, remis à monter. Les premiers signes de ce renversement de tendance sont apparus dès le premier jour avec le refus de la First National Bank of Chicago de suivre l'exemple général en maintenant son « prime rate » à 11,5 %. Jeudi, la First National Bank of Miami donnait le signal de la hausse en relevant son taux de base de 11 1/4 à 11 1/2 %. Vendredi, la First National City Bank et la Morgan Guaranty Trust lui emboîtaient le pas. Les milieux financiers n'excluent désormais plus la possibilité d'un nouveau renchérissement, d'autant que les demandes de crédit, au lieu de se ralentir, s'accentuent très sensiblement.

Dans ces conditions, l'excédent record de la balance des paiements américaine au cours du premier trimestre a fait l'effet d'un « cautère sur un jambe de bois », certains en dénonçant, d'autre part, son caractère artificiel et par conséquent passager.

En dehors des mines d'or, tous les compartiments ont baissé.

L'activité hebdomadaire est toutefois *restée faible avec 54,18 millions* de titres échangés contre 58,64 millions précédemment.

Indices Dow Jones du 21 juin : industrielles, 815,39 (contre 843,08) ; transports, 165,89 (contre 173,63) ; services publics, 68,16 (contre 72,47).

	Cours 14 juin	Cours 21 juin
Alcoa	42 1/4	41 1/4
A.T.T.	47 3/4	46
Boeing	18 1/8	17 3/4
Chase Man. Bank	40 3/4	37
Du Pont de Nem.	170 1/8	167
Eastman Kodak	114	107 3/4
Exxon	74 1/8	70 3/4
Ford	53 5/8	52 1/8
General Electric	49 7/8	47 5/8
General Foods	25 1/8	24
General Motors	50 5/8	49 1/8
Goodyear	17 1/8	16 1/8
I.B.M.	222 3/4	213
I.T.T	20	19 5/8
Kennecott	35 1/2	32 3/4
Mobil Oil	42	40 3/8
Pfizer	38 3/8	37 3/4
Schlumberger	104	103
Texaco	26	25 1/4
U.A.L. Inc.	28 7/8	25 1/2
Union Carbide	41 1/8	40 1/8
U.S. Steel	44 5/8	42 7/8
Westinghouse	15 3/4	15 1/4
Woolworth	16 1/8	15 1/8

MILAN

Irrégulier

D'abord en baisse durant les deux premières séances consacrées à la liquidation mensuelle, le marché, stimulé par le règlement de la crise gouvernementale, a ensuite regagné le terrain perdu initialement. En fin de semaine, les cours ont évolué de manière assez irrégulière, tant en raison de la hausse du loyer de l'argent que des problèmes économiques aigus dont la solution reste pendante.

	Cours 14 juin	Cours 21 juin
Fiat	1 515	1 415
Finsider	402	434,50
La Rinascente	270,25	269,50
Montedison	775	778
Olivetti	1 529	1 350
Pirelli	1 050	1 031
S.N.I.A. Viscosa	2 069	2 080

AMSTERDAM

Repli

Comme la plupart des places financières internationales, Amsterdam a baissé. La tendance est, toutefois, redevenue plus résistante en fin de semaine. D'un vendredi à l'autre, les pertes *ont* atteint *1,5 %* en moyenne.

	Cours 14 juin	Cours 21 juin
A.K.Z.O.	61,50	57,90
H.V.A.	68,50	68
K.L.M.	64,90	61
Philips	30,90	29,10
Robeco	183,40	178,10
Royal Dutch	79,60	75,70
Unilever	115	107,90

SUISSE

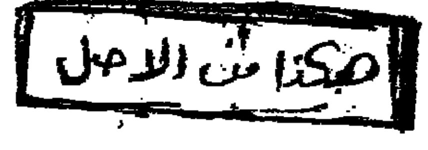
Recul

Tous les marchés suisses ont baissé cette semaine, mais avec des volumes d'échanges généralement restreints.

	Cours 14 juin	Cours 21 juin
Brown-Boveri	1 145	1 060
Ciba-Geigy	1 570	1 530
Hoffmann-Lar.	113 000	105 500
Nestlé	3 405	3 260
Sulzer	2 950	2 925
U.B. Suisse	3 160	3 100

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 14/6	COURS 21/6
Or fin (kilo en barre)	25750	24750
— (kilo en lingot)	25625	24710
Pièce française (20 fr.)	250 20	241
Pièce française (10 fr.)	197 95	195
Pièce suisse (20 fr.)	260 50	253
Union latine (20 fr.)	240 30	223
• Pièce tunisienne (20 fr.)	196	179
Souverain	252 50	247 20
• Souverain Elizabeth II	259	262
• Demi-souverain	189	182
Pièce de 20 dollars	1282	1236
— 10 dollars	675	665
— 5 dollars	410	385
— 50 pesos	1096	1050 50
• — 20 marks	295	281
— 10 florins	226 50	217
• — 5 roubles	196	194 50



LA REVUE DES VALEURS

Valeurs à revenu fixe ou indexées

La baisse des cours de l'or — le *Napoléon* a fléchi de 259,20 à 241 pendant la semaine — a défavorablement influencé le comportement de l'*Emprunt 4 1/2 % 1973* qui, après avoir touché au plus bas le cours de 435 a clôturé à 244,90 contre 476.

C'est à partir de lundi prochain que débutera « le compte à rebours » qui permettra de calculer le prochain prix de reprise de cette valeur en paiement des droits de succession. Rappelons que ce prix est établi en fonction des cours enregistrés sur le Napoléon pendant les cent bourses précédant le 15 novembre.

	21 juin	Diff.
4 1/2 % 1973	444,90	— 31,10
4 1/4 % 1963	95,30	— 1,50
4 1/4 - 4 3/4 % 1963	82	— 1
5 1/2 % 1965	94,30	+ 0,10
6 % 1966	92,60	inchangé
6 % 1967	89,60	+ 0,40
7 % 1973	86,50	— 4,55
C.N.E. 3 %	1 004	— 32
Charbonnages 3 %	98,95	+ 0,75
P.T.T. 8,70 % 1973	81,80	— 1
C.F. 9,90 % 1974	87,70	— 3,90
E.D.F. 8,50 % 1-72	80,20	— 1,60
G.D.F. 8,30 % 1973	79	— 1,20

Des offres, parfois considérables ont pesé sur la cotation des obligations classiques (1re et 2e catégorie) dont les taux de rendement se sont sensiblement améliorés.

Banques, assurances, sociétés d'investissement

Le groupe *Paribas* va regrouper ses actifs immobiliers autour d'une « holding » déjà existante, *Stein et Roubaix* et dont il détient actuellement 5,17 % du capital. A la suite des différentes opérations d'apport — celles-ci devraient intervenir avant la fin de l'année — le groupe *Paribas* devrait absorber *Stein et Roubaix*.

Locatel émet actuellement soixante et un mille deux cents obligations de 300 F nominal convertibles en actions et portant intérêt à 8 %. Les résultats provisoires réalisés au cours du premier semestre de l'exercice 1973-1974 font ressortir un bénéfice en progression de plus de 18 %.

	21 juin	Diff.
Indochine	165	— 21,20
B.C.T.	236	— 19
Cetelem	149	— 10
Comp. bancaire	272	— 77
Compt. des entrepr.	110	— 13,50
C.C.F.	134	— 4
Crédit foncier	398	— 12
Comp. fin. Paris	154	— 3,50
Locafrance	145	— 15
Pretabail	245	— 10,60
Sovac	144	— 26
U.C.B.	306	— 48
U.F.B.	176	— 22
Locabail	164	— 21
La Hénin	348	— 77
S.N.I.	258	— 16,50
Chargeurs réunis	196	— 12,50
Pricel	325	— 6
Schneider	157	— 9,50
Suez U.P.	208,50	— 25,50

Silic va également procéder à l'émission d'obligations convertibles, pour un montant de 80 millions de francs. Les dirigeants de cette entreprise prévoient une hausse appréciable des loyers encaissés au titre de l'exercice 1973-1974 et un prochain dividende en hausse sensible. (16,50 F contre 14,80 F.)

Alimentation

A partir de vendredi prochain, *Perrier* procédera à une attribution gratuite d'actions.

Mumm dont les titres ont été admis aux opérations « à terme » annonce, pour les cinq premiers mois de l'année un chiffre d'affaires en hausse de 7,6 % par rapport à celui enregistré l'an dernier. Il faut rappeler que, pour l'ensemble de la profession, les expéditions de vins de Champagne ont fléchi de près de 10 % pendant le premier trimestre.

En dehors de *Mumm*, *Vve Clicquot*, *Club Méditerranée* et *P.L.M.* peuvent désormais se négocier « à terme ».

	21 juin	Diff.
Beghin-Say	161	— 5
Carrefour	1 810	— 308
Casino	1 435	— 91
C.D.C.	235	— 14
Radar	283	— 7
— obligat. conv.	389,50	— 2
B.S.N.-Gerv.-Dan.	802	— 69
Moët-Hennessy	608	— 87
Olida et Caby	280	— 35,70
Pernod	443	— 40
Raffin. St-Louis	160,10	— 8,40
Ricard	403	— 14
S.I.A.S.	388	— 43
Viniprix	768	— 97
Perrier	249	— 17,50
J. Borel	710	— 190
Nestlé	5 300	— 300

Cedis espère réaliser en 1974 un chiffre d'affaires supérieur à 2 milliards de francs.

Cavenham Ltd a publié ses résultats préliminaires consolidés pour l'exercice clos le 30 mars : hors T.V.A., le chiffre d'affaires s'est élevé à 737 millions de livres (contre 462 millions de livres) et les projets d'exploitation du groupe ont atteint 35 millions de livres (contre 24 millions de livres).

Matériel électrique, services publics

Malgré la perte enregistrée par *Alsthom*, les comptes consolidés du groupe *C.G.E.* font apparaître une légère amélioration du bénéfice : 159 millions contre 157.

Thomson-C.S.F. a fixé son dividende à 4,50 F net contre 4,20 F. En 1973, le chiffre d'affaires a augmenté de 16 % pour la société et de 19 % (sur des bases comparables) pour le groupe.

Au cours des cinq premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires hors taxes du groupe *Legrand* a atteint 224,1 millions contre 171,8. Les ventes à l'étranger, pour leur part, se sont accrues de 68,5 %.

T.R.T. servira un dividende de 9,45 F net contre 9 F, à un capital augmenté de 20 % au début de 1973.

	21 juin	Diff.
Alsthom	83,50	— 8,70
C.G.E.	297	— 44
C.S.F.	117	— 14,20
Electr. Mécanique	92,10	— 1
Legrand	1 511	— 167
Machines Bull	40,50	— 5,50
L.M.T.	1 810	— 120
Moulinex	2 500	— 375
Radiotechnique	350,70	— 85,30
Thomson-Brandt	167	— 22
Télécommunicat.	939	— 31
Schlumberger	493	— 29
Générale des eaux	570	— 30
Lyonnaise des eaux	411	— 19
Chauffage urbain	81	— 6,50
Unelco	280	+ 40,90

L'action *Télécommunications* a été admise aux négociations à terme le 21 juin.

Les ventes d'énergie effectuées par *Unelco* dans ses concessions du Pacifique ont augmenté de 23,6 % en 1973. Le bénéfice net ressort à 9,44 millions contre 8,59 et le dividende a été fixé à 15,80 F contre 15 : en outre, les actionnaires recevront, avant la fin de l'année, une action nouvelle gratuite pour cinq anciennes.

Bâtiment et travaux publics

Le compartiment a été sévèrement éprouvé cette semaine. La hausse des taux d'intérêt risque de pénaliser les entreprises de bâtiment et de travaux publics, de même que les restrictions de crédit. Parmi les valeurs les plus touchées figurent l'Auxiliaire d'entreprises, Bouygues et la Chimique et routière. Les cimenteries, en revanche, dont l'activité est très vive pour rattraper le retard de la grève de novembre, ont fort bien résisté.

	21 juin	Diff.
Auxil. d'entrepr.	198	— 32,20
Bouygues	465	— 75
Chimiq. et routière	91	— 16,50
Ciments français	96,05	— 2,05
Ciments Lafarge	187,80	+ 4,80
Entr. J. Lefebvre	188	— 20
Génér. d'entrepr.	109,50	— 0,60
Gds Travx de Mars.	172,50	— 28,50
Maisons Phénix	800	— 146
Poliet et Chausson	96,10	— 7,10

Métallurgie, constructions mécaniques

La *Métallurgique de Normandie*, dont le bénéfice net a été de 41,5 millions contre 18,5 millions, distribuera un dividende global de 10,275 F contre 9,75 F et répartira une action gratuite pour neuf. La production, qui a été de 953.000 tonnes l'an dernier, pourrait atteindre 1 million de tonnes. L'exercice en cours se présente bien grâce à une conjoncture favorable et à la mise en marche, le 1er octobre dernier, du nouveau train à fil. Pour les quatre premiers mois de 1974, le chiffre d'affaires a progressé de 64 %.

Davum, qui a absorbé sa filiale *Prafer* (société lorraine de parachèvement de l'acier), distribuera un dividende global de 17,40 F contre 16,50 F.

Stein et Roubaix a enregistré un bénéfice net de 33,13 millions dont 28 millions provenant de la vente du siège social. Le bénéfice de *1972 avait été de 5,72 millions*. Le dividende global sera de 10,50 F contre 9 F.

	21 juin	Diff.
Châtillon	79	— 2
La Chiers	239	— 1,20
Creusot-Loire	124	— 10
Denain Nord-Est	172	— 13
Marine	104	— 2
Davum	401	— 23,80
Métall. Normandie	142	+ 0,50
Pompey	62,50	— 0,70
Sacilor	77,50	— 5,40
Saulnes	165	— 3,50
Usinor	110	— 1,90
Vallourec	138,20	— 2,80
Alspi	72	+ 1
Babcock-Fives	71	— 3
Génér. de fonderie	284	— 26
Huard	210	+ 2
Poclain	470	— 68
Sagem	475	— 18
Stein et Roubaix	139 off.	+ 6
Saunier-Duval	225	— 27,20
Penhoët	275	— 53
Citroën	30	— 4,50
Ferodo	228,50	— 38,60
Peugeot	212	— 0,50
Jaeger	95	inchangé
Ernault-Somua	275	+ 10

Le bénéfice net du groupe *Huard U.C.F.* s'élève à 1,94 million contre 1,08 million. La holding, qui le touchera en 1974, n'a obtenu pour 1973 qu'un bénéfice de 193.000 F. Le report antérieur permettra de distribuer un dividende global de 17,40 F contre 16,50 F. Le capital sera éventuellement porté à 15 millions.

Jaeger, bien que son chiffre d'affaires ait augmenté de 18 %, a enregistré en 1973 une perte de 5,20 millions contre un bénéfice de 3,61 millions. La filiale *Stationnement* urbain rationnel a développé son activité avec profit.

Ernault-Somua a enregistré un bénéfice net de 6,02 millions, à peu près égal à celui de 1972. La société, qui a noté une reprise des commandes, a implanté des machines nouvelles.

Filatures, textiles, magasins

L'exercice 1973 de *Dolfus-Mieg* s'est soldé par un bénéfice net de 10 millions pour la société et de 22,5 millions pour le groupe. Le dividende a été fixé à 4 F net, inchangé. L'année en cours a débuté favorablement, puisque le chiffre d'affaires à fin avril est en hausse de 33,7 % et que le cash-flow consolidé se révèle supérieur aux prévisions ; toutefois l'incidence des mesures anti-inflationnistes ne permet pas d'assurer que ce taux de croissance sera maintenu sur l'année entière.

Roudière a réalisé en 1973 un bénéfice net de 11,3 millions, après 32,8 millions d'amortissements et de provisions, contre respectivement 11 et 21 millions. Le dividende est augmenté de 5 % à 13,10 F net. Au cours des cinq premiers mois de 1974, le chiffre d'affaires a progressé de 22 % ; le carnet de commandes est bien garni jusqu'en octobre. Par ailleurs, l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour cinq anciennes débutera le 8 juillet.

	21 juin	Diff.
Dollfus-Mieg	71,80	— 1,25
Saint-Frères	31	— 4,05
Sommer	520	— 34
Agache-Willot	51	— 1,10
Lainière Roubaix	77,30	— 10,70
Roudière	711	— 34
La Soie	71	— 4
C.F.A.O.	210	— 19
Galeries Lafayette	92	— 8
Nouvelles Galeries	107,60	— 7,40
Paris-France	129,50	— 4,50
Prénatal	70	+ 3,90
Printemps	83	— 4,10
La Redoute	406	— 6,10
Prisunic	71,50	— 3,50
Uniprix	73	— 7

Les grands magasins parisiens ont enregistré un accroissement de 28 % sur leurs ventes de mai, ce qui correspond à une hausse de 7 % en volume. L'activité de la vente par correspondance s'est développée de 33 % pendant les quatre premiers mois de l'année.

La situation consolidée au *Printemps* à fin 1973 dégage un cash-flow de 106,5 millions contre 70,5. Après amortissement et provisions, la perte de l'exercice est de 1,4 million contre 24,2 millions l'année précédente.

Le bénéfice net de 11,1 millions réalisé par *Prisunic* en 1973 a *été affecté aux réserves et au* report à nouveau.

Mines, caoutchouc, outre-mer

De très fortes baisses ont été observées sur les trusts miniers, déjà fort éprouvés depuis le début de l'année. La *Charter* a fléchi de 26 % et le *R.T.Z.* de 21 %.

Une ligne ayant été omise la semaine dernière, précisons que le *Nickel* a enregistré en 1973 une perte de 107,81 millions, son déficit a été ainsi porté à 179,90 millions. Selon M. Guy de Rothschild, la société, forte consommatrice d'énergie, subira les conséquences de la hausse des prix du pétrole. En raison d'une détaxation de 55 millions, de la reprise du dollar et d'une production accrue, le déficit sera très sensiblement réduit et pourra devenir *insignifiant*. Les exercices de *Penarroya* et de *Mokta* s'annoncent bons.

	21 juin	Diff.
Le Nickel	79,10	— 21,40
Peñarroya	69,20	— 8,90
Asturienne	316	— 9
Charter	13,70	— 3,65
Internat. Nickel	137	— 0,50
R.T.Z.	14	— 3,05
Tanganyika	15,10	— 3,10
Union minière	167,20	— 10,80
Z.C.I.	4,85	— 0,35
Hutchinson-Mapa	217,50	— 2,50
Kléber	70,50	— 2,50
Michelin	770	— 85

Bourse de Paris

SEMAINE DU 14 AU 21 JUIN

Semaine noire

LA Bourse de Paris a vécu des heures éprouvantes cette semaine, qui comptera probablement parmi les plus noires de ces dernières années.

Le recul des cours, amorcé au lendemain du lancement du plan de « refroidissement », s'est non seulement poursuivi, mais sensiblement accéléré au point de prendre l'allure d'une véritable retraite.

Retombé lundi à son plus bas niveau depuis le début de 1972, le marché s'enfonçait mardi un peu plus dans la baisse. Mercredi, des signes de résistance se manifestaient çà et là et quelques points de fermeté apparaissaient même. Peine perdue ! Jeudi, la chute des cours reprenait à vive allure et s'amplifiait de manière inquiétante à la veille du week-end.

La punition a été sévère. D'un vendredi à l'autre, les différents indices ont fléchi de 6,50 % et la baisse a dépassé 10 % sur plus de quarante titres.

***Les valeurs de croissance en général, les établissements* de crédit, les sociétés succursalistes, les champagnes, les travaux publics et la construction électrique ont subi les plus lourdes pertes. La liste des victimes comportait également les noms des firmes dont les actions ont été introduites cette semaine à terme. Autant dire que les boursiers et les habitués de la corbeille n'avaient pas le sourire.**

Accès de mauvaise humeur ou crise plus profonde ? Il est encore bien difficile de se prononcer malgré le noir pessimisme affiché par certains professionnels, qui allaient jusqu'à évoquer la possibilité d'un « krach » imminent. En tout cas, les raisons ne manquent pas pour expliquer ce repli précipité, au nombre desquelles la hausse brutale des taux d'intérêt figure au tout premier rang.

A Paris, comme à New York, elle devient une cause majeure de baisse. L'argent cher, outre la menace qu'il fait peser à plus longue échéance sur l'expansion des entreprises, incite les investisseurs à placer leurs disponibilités à court terme, se détournant ainsi du placement en actions.

Ajoutons qu'à quelques jours de l'échéance semestrielle, les opérateurs ont jugé prudent de vendre des valeurs mobilières pour se procurer des liquidités, afin d'éviter, le cas échéant, de recourir au crédit.

Circonstance aggravante, le règlement des soldes débiteurs d'une liquidation « saignante » (— 12,3 %) les a obligés à effectuer des dégagements massifs, notamment sur la rente 4 1/2 % 1973, dont la baisse atteint plus de 10 % en un mois sur une masse d'engagements à terme dépassant le milliard de francs.

Ils ont été d'autant plus enclins à le faire que les grandes vacances sont proches, l'horizon économique pour le moins incertain et les Bourses étrangères malades. A ce propos, la baisse inexorable du marché de Londres, tombé au plus bas depuis quinze ans, n'est pas sans inquiéter les milieux financiers internationaux, quand elle ne contribue pas à les déprimer : des ventes anglaises n'ont-elles pas pesé sur les cours des valeurs françaises à Paris ?

Seul élément un peu réconfortant, les grandes valeurs traditionnelles se sont relativement bien tenues, Rhône-Poulenc en particulier.

Suivant les indications de Londres, l'or a baissé à Paris. Mais ce sont surtout les pièces qui ont subi les plus lourdes pertes. Le Napoléon est ainsi revenu de 259,20 F à 241 F avec des volumes d'échanges qui sont passés de moins de 10.000 journellement à plus de 20.000. Les besoins en liquidités sont, semble-t-il, aussi à l'origine de ce nouveau repli. Le lingot est revenu de 25.625 F à 24.710 F et le kilo en barre de 25.700 F à 24.750 F.

Les valeurs étrangères ont baissé mais sans excès. Seuls, les trusts miniers sud-africains se sont fortement alourdis.

Les principales variations de cours

VALEURS FRANÇAISES

Baisses (%)

	21 juin	Diff.		21 juin	Diff.
Cie bancaire	272	— 22,1	Moulinex	2500	— 13
Mumm	525	— 21,7	D.B.A.	101	— 12,9
J. Borel	710	— 21,1	C.G.E.	297	— 12,9
Club Médite.	*970*	*— 18,5*	*Poclain*	*470*	*— 12,6*
Eurafrance	143	— 18,3	Moët-Hennessy	608	— 12,5
Veuve Clicquot	723	— 16,4	Bull	40,50	— 11,9
Penhoët	275	— 16,1	Thoms.-Brandt	167	— 11,6
La Hénin	348	— 16,1	Peñarroya	69,20	— 11,4
Maisons Phénix	800	— 15,4	Locabail	164	— 11,3
Sovac	144	— 15,3	Le Nickel	79,10	— 11,3
Radiotechniq.	350,70	— 14,9	Banq. Indochine	165	— 11,3
Carrefour	1810	— 14,6	Viniprix	768	— 11,2
P.L.M.	146	— 14,1	Suez	208,50	— 10,9
Auxil. d'entrepr.	198	— 13,9	C.S.F.	117	— 10,8
Ferodo	228,50	— 13,8	Saunier-Duval	225	— 10,8
Bouygues	465	— 13,8	Hachette	148,40	— 10,3
U.C.B.	306	— 13,5	Compt. des entr.	111	— 10,1
B.I.C.	678	— 13,1	A.D.G.	1575	— 10
Citroën	30	— 13	Alsthom	83,50	— 10

VALEURS ETRANGERES

Baisses (%)

Charter	13,70	— 21	Goldfields	19,90	— 14,6
R.T.Z.	14	— 17,9	De Beers	19,15	— 11,2
Tanganyika	15,10	— 17	Anglo-Americ.	30,10	— 10,4
Union Corporat.	24,30	— 16,8	Rand Selection.	63,50	— 10

Pétroles

Languedocienne a réalisé en 1973, un bénéfice net de 1 132 557 F (contre une perte de 24,1 millions de francs en 1972). Il sera distribué un dividende global de 3,75 F.

	21 juin	Diff.
Antar	34,95	— 0,65
Aquitaine	474,50	— 6,50
Esso	87,10	— 4,10
Franç. des pétroles	154,10	— 3
Pétroles B.P.	50,30	— 1
Primagaz	315	+ 8
Raffinage	152	— 3
Sogerap	76,50	— 1,50
Exxon	350,50	— 18,40
Norsk Hydro	600	— 47
Petrofina	659	— 39
Royal Dutch	136,70	— 10,40

(Aucun dividende n'avait été versé au titre de l'exercice précédent.)

Produits chimiques

Le groupe *Clin-Midy* va changer sa raison sociale pour adopter celle de *C.M. Industries*. Cette décision fait suite à la restructuration du groupe rendue impérieuse du fait de la diversité de ses activités. La dénomination *Clin-Midy* sera reprise par la filiale regroupant exclusivement les activités pharmaceutiques.

AKZO et *Philips* ont décidé de regrouper dans une filiale commune à 75/25 toutes leurs activités chimico-pharmaceutiques. En 1973 les deux firmes néerlandaises avaient réalisé dans ce secteur industriel des chiffres d'affaires respectifs de 770 millions de florins et de 168 millions de florins.

	21 juin	Diff.
Clin-Midy	375	— 35
Cotelle et Foucher	112	— 4,30
Institut Mérieux	585	— 1
Laboratoire Bellon	290	— 13
Nobel-Bozel	134	+ 13
P.U.K.	129,30	— 3,70
Pierrefitte-Auby	59,80	— 1,30
Rhône-Poulenc	147	+ 8
Roussel-Uclaf	236	— 14
St-Gob.-P.-à-M.	129,20	— 6,40

Une nouvelle valeur pharmaceutique a fait son apparition cette semaine à la Bourse de Paris : *Delalande S.A.* On a coté 480 francs pour un prix d'offre de 450 francs.

Mines d'or, diamants

D'après les premières estimations, le bénéfice semestriel avant impôts de l'*Anglo American Gold investment (Amgold)* atteindrait 33,7 millions de rands, soit le double du chiffre enregistré au 30 juin 1973. La compagnie annonce un dividende intérimaire de 100 cents (contre 55).

La production sud-africaine a encore baissé de 10 % en mai pour atteindre 2 022 169 onces contre 2 253 133 onces pour la période correspondante de 1973. Pour les cinq premiers mois, elle totalise 10 294 765 onces contre 11 425 957 onces. Rappelons qu'en 1973 la production d'or de l'Afrique du Sud (27,4 millions d'onces) était tombée à son niveau le plus bas depuis 1962.

Trois marchés américains de matières premières sont d'ores et déjà prêts à effectuer des transactions à terme sur l'or au cas où l'administration se déciderait, d'ici la fin de l'année, à lever l'interdiction faite depuis quarante ans aux citoyens américains de détenir du métal jaune sous une autre forme que les pièces dont la frappe est antérieure à 1934. Ce sont le Chicago Board of Trade, le Commodity Exchange inc. of New-York et le Chicago Mercantile Exchange.

En attendant cette hypothétique autorisation, les négociants de *pièces font des affaires « d'or »*.

	21 juin	Diff.
Amgold	262	— 21
Anglo-American	30,10	— 3,50
Buffelsfontein	147,60	— 4,40
Free State	114,50	— 5,50
Goldfields	19,90	— 3,40
Harmony	56,40	— 1,60
President Brand	146,20	— 3,70
Randfontein	194,50	— 15,50
Saint-Helena	180,20	— 12,70
Union Corporation	24,30	— 4,90
West Driefontein	294	— 6
Western Deep	140,50	— 2
Western Holdings	206	— 4,50
De Beers	19,15	— 2,40

C'est ainsi qu'au cours du premier trimestre de l'année, les importations aux Etats-Unis de pièces d'or et d'argent à caractère numismatique ont atteint 59 millions de dollars, soit plus du double du chiffre enregistré pour l'année 1973 en entier.

Les bénéfices des compagnies aurifères sud-africaines ont pratiquement doublé au cours du premier trimestre par rapport à la période correspondante de 1973 et atteint 401,3 millions de rands contre 204,4 millions.

Valeurs diverses

Le conseil d'administration d'*Arjomari-Prioux* a décidé de porter le capital de la société de 54 706 725 F à 60 177 375 F par distribution d'actions gratuites, à raison d'une action nouvelle pour dix anciennes.

Le bénéfice net de l'*Imprimerie Georges Lang* pour 1973 a atteint 4 135 393 F. Après affectation de 84 167 F à la réserve des plus-values à long terme, le solde sera affecté à la compensation partielle des pertes reportées antérieures, qui sont ainsi ramenées à 7 003 302 F.

Lors de l'assemblée générale de *Jacques Borel International*, M. Jacques Borel a notamment déclaré : *« Poursuivant la politique déjà engagée d'allégement du cours du titre, votre conseil désire pouvoir décider la distribution d'une action gratuite pour cinq anciennes dès le 4 juillet. De plus, la poursuite du développement de votre société dans ses diverses activités, rendra vraisemblablement nécessaire une augmentation de capital en numéraire ; celle-ci, qui pourrait être de l'ordre de 100 millions de francs, assortie, comme en 1972, d'une prime relativement élevée, aura très vraisemblablement lieu dès le début de l'année 1975. »*

	21 juin	Diff.
Air liquide	278	— 9,50
Arjomari	164,40	+ 0,40
Hachette	148,40	— 17,10
Presses de la Cité	94	— 5
Europe n° 1	385,20	+ 2,20
L'Oréal	1 648	— 82
Skis Rossignol	1 473	— 227

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES
Base 100 : 29 décembre 1973.

	14 juin	21 juin
Indice général	91,8	86,6
Assurances	126,5	125,4
Banq. et sociétés financ.	73,9	69
Sociétés foncières	93,8	90
Sociétés investiss. portef.	91,9	88,9
Agriculture	97,3	92,6
Aliment., brasseries distill.	104,3	97,7
Autom., cycles et l. équip.	68,2	65,8
Bâtim., matér. constr., T.P.	83,9	79
Caoutchouc (ind. et comm.)	77,4	76
Carrières salines, charbon.	93,2	90,3
Constr. mécan. et navales	98,1	92
Hôtels, casinos, thermal.	100,2	95,9
Imprimeries, pap., cartons	79,5	77,4
Magas., compt. d'exportat.	68,5	65,5
Matériel électrique	84,4	78,1
Métall., com. des pr. métal	108	105,1
Mines métalliques	115,9	106,5
Pétroles et carburants	86,8	85,3
Prod. chimiq. et [illegible]	107,5	104,8
Services publics et transp.	97,3	95
Textiles	85,5	82,4
Divers	92,2	88,2
Valeurs étrangères	101,4	»
Valeurs à rev. fixe ou ind.	102,3	»
Rentes perpétuelles	87	»
Rentes amort., fonds gar.	129	»
Sect. indust. publ. à r. fixe	90,5	»
Sect. ind. publ. à rev. ind.	138,9	»
Secteur libre	91,1	»
INDICES GENERAUX DE BASE 100 en 1949		
Valeurs à rev. fixe ou ind.	179,2	»
Val. franç. à rev. variable	638	600
Valeurs étrangères	749	704
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE Base 100 : 29 décembre 1961		
Indice général	76	71,6
Produits de base	57,2	55,4
Construction	89	84
Biens d'équipement	66,9	62,7
Biens de consom. durables	93,6	84,4
Biens de cons. non durabl.	70,3	67
Biens de consom. aliment.	115	105,7
Services	108,4	102,1
Sociétés financières	86,6	81,5
Sociétés de la zone franc expl. principal. à l'étr.	132,7	126,5
Valeurs industrielles	69,1	65,2

TITRES LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉS A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
4 1/2 % 1973	475 100	216 448 100
C.N.E. 3 %	21 675*	22 979 680
Moulinex	5 220	14 014 809
Rhône-Poulenc	92 100	13 2977 64
Norsk Hydro	19 275	11 695 850
Carrefour	5 888	11 344 670
Petrofina	13 900	9 520 675
Télémécanique	10 900	9 250 200

(*) Quatre séances seulement.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	17 juin	18 juin	19 juin	20 juin	21 juin
Terme	75 155 446	112 378 157	120 860 978	160 185 572	124 307 277
Comptant					
R. et obl.	63 972 834	82 037 303	101 600 880	86 539 214	87 825 974
Actions	47 892 589	42 087 557	51 930 063	76 086 598	48 033 520
Total	187 020 869	236 503 017	274 391 921	322 812 384	260 166 771
INDICES QUOTIDIENS (I.N.S.E.E. base 100, 31 décembre 1972)					
Valeurs :					
franç.	88,8	87,6	87,1	85,3	84,1
étrang.	97,6	95,7	95,3	93,8	92,5
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 29 décembre 1961)					
Indice gén.	74,9	73,9	73,6	73,1	71,6

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 22 juin 1974 a été tiré à 559 632 exemplaires.

A B C E F G H

APRÈS LA RÉUNION DE L'OTAN

La déclaration d'Ottawa accentue la satellisation de l'Europe occidentale, *déclare M. Marchais*

La politique extérieure de M. Giscard d'Estaing est surveillée avec une grande vigilance, et pas seulement par l'opposition. Après M. Michel Debré, qui a souligné que, s'agissant de l'indépendance, l'intransigeance était la seule vertu, après « la Nation », organe des gaullistes, qui a souhaité que la souplesse et le pragmatisme de la diplomatie française ne soient pas l'alibi du renoncement, après M. Mitterrand qui reproche au pouvoir « de plus en plus de docilité » vis-à-vis du pays dominant, M. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste, juge très sévèrement, bien qu'il ne remette pas en cause « les alliances actuelles de la France », la déclaration atlantique adoptée à Ottawa. Il s'élève notamment contre le fait que la force nucléaire française vienne renforcer le potentiel militaire atlantique.

M. Marchais déclare :

« *La déclaration atlantique adoptée à Ottawa est en effet très mauvaise à tous égards.*

» *Nous ne mettons pas en cause les alliances actuelles de la France. Mais, au moment où les questions à l'ordre du jour sur la scène internationale se nomment coexistence pacifique, détente, désarmement, coopération, c'est tourner le dos à l'histoire et aux intérêts de la France que de s'employer à renforcer le caractère de bloc politico-militaire de l'alliance atlantique.*

» *La déclaration d'Ottawa fait revivre l'esprit de « guerre froide », avec toutes les conséquences que cela implique, et notamment l'accroissement des charges militaires subies par les masses populaires, d'une part, la volonté à peine déguisée de faire s'enliser la conférence de Genève sur la sécurité européenne, d'autre part. Il est inadmissible que le nouveau gouvernement de notre pays consente à s'associer à une telle politique.*

» *De plus, la déclaration d'Ottawa accentue la satellisation de l'Europe occidentale et de chacun de nos pays par les Etats-Unis. Non seulement elle consacre un droit de regard des Etats-Unis sur les affaires ouest-européennes, mais aussi il apparaît clairement que, par-delà les querelles de mots, le nouveau gouvernement français a accepté d'intégrer plus étroitement notre pays dans la stratégie atlantique voulue par les Etats-Unis. Il accepte de mettre la force nucléaire française au service du « renforcement global » du potentiel militaire atlantique. Il accepte l'éventualité de mêler notre pays aux agissements, interventions et provocations de l'impérialisme américain dans des zones extérieures à la région couverte par le traité de l'Atlantique-nord.*

» *L'adoption par le nouveau gouvernement de la déclaration et du communiqué d'Ottawa est un mauvais coup contre la détente et contre l'intérêt de la France.*

» *On ne transige pas avec l'indépendance nationale. Le gouvernement de M. Giscard d'Estaing vient de montrer qu'il est prêt, lui, aux plus grands abandons.*

Il serait inconcevable que M. Chirac se rende le 26 juin à Bruxelles pour signer, au nom de la France, une telle déclaration — qui va beaucoup plus loin que le traité de 1949 — sans que l'Assemblée nationale en ait débattu et se soit prononcée. »

AU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'UNESCO

Vifs incidents à propos de la situation au Chili

Ouverte par un incident à propos du remplacement de Pablo Neruda, représentant du Chili en son sein, la quatre-vingt-quatorzième session du conseil exécutif de l'UNESCO a clos ses travaux, vendredi 21 juin, sur un vif débat opposant le successeur de Neruda, M. William Thayer, et divers représentants des pays de l'Est et du tiers-monde.

Le directeur général, M. René Maheu, avait, en effet, présenté d'abord un rapport évoquant les mesures que l'UNESCO avait prises, aussi bien à la suite de la mise à sac de la maison de Pablo Neruda à Santiago qu'à propos de la mort de deux jeunes boursiers boliviens, en stage d'études à la faculté latino-américaine des sciences sociales, organisme dépendant en partie de l'UNESCO. Un envoyé spécial avait enquêté alors, sur place, sur les violations des droits de l'homme au Chili et sur la situation du bureau régional de l'UNESCO pour les questions d'éducation.

A ce premier rapport, s'ajoutait un deuxième document de dix-huit pages, émanant du représentant soviétique au conseil, M. Tikhvinsky, et portant sur la situation des universités chiliennes : l'abolition de la liberté d'enseignement ; le massacre d'étudiants et de professeurs à l'université technique de l'Etat, à Santiago ; la chasse aux « mal pensants » et aux « idéologues » en général, et la disparition absolue de toute liberté de la presse, au point que, même les quelques journaux de droite autorisés à paraître, ont, eux aussi, à en souffrir.

Argumenté, modéré, mais n'en ayant que plus de force, ce document, presque toujours irréfutable, était assez accablant pour la junte chilienne. Plusieurs orateurs de Bulgarie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, U.R.S.S. et Algérie épiloguèrent ensuite sur l'action que l'UNESCO devait entreprendre contre ces excès, malgré la faiblesse de ses moyens. « *mais*, dit le représentant algérien, M. Hannaby, *le prestige de l'UNESCO, ce n'est pas rien, et, parfois, parler c'est agir : nous devons parler* ».

Prenant cette remarque au pied de la lettre le représentant chilien s'empara alors du micro et tenta, pendant près d'une heure, de justifier le coup d'Etat militaire, en expliquant que Salvador Allende, « *mon ami de longue date* » (!), avait été victime de son indécision, et que les vrais coupables c'étaient les militants d'extrême gauche, entassant dans les universités grenades et bombes explosives, « *au point que, en tant que recteur j'ai moi-même demandé aux militaires de venir perquisitionner à l'université de Valdivia* ».

« *Je suis pauvre, je n'ai qu'une maison et qu'une voiture* », dit au passage le délégué de la junte. M. Thayer conclut en répétant que toutes les accusations n'étaient que calomnies orchestrées par une savante campagne internationale.

A la demande du représentant mexicain, le débat fut brusquement interrompu et reporté à une session d'automne du conseil.

PIERRE KALFON.

M. MAHEU NE SOLLICITERA PAS UN NOUVEAU MANDAT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'UNESCO annonce dans un communiqué que M. René Maheu, directeur général de cette organisation, ne demandera pas le renouvellement de son mandat lors de la prochaine session de la conférence générale, qui se tiendra en octobre-novembre à Paris.

M. Maheu, indique le communiqué, « *a adressé le 20 juin au président du conseil exécutif, M. Fuad Sarruf, une lettre le priant de rayer son nom de la liste des candidats où l'avaient placé les gouvernements qui l'ont proposé pour un nouveau mandat. Il a également demandé que les membres du conseil exécutif et tous les Etats membres en soient informés le plus tôt possible. Le conseil exécutif procédera lors de sa prochaine session à la désignation d'un candidat qui sera présenté à l'élection par la conférence générale* ».

M. Maheu est directeur général de l'UNESCO depuis 1962.

[Parmi les successeurs possibles de M. Maheu, le plus souvent cité est M. Amadou Mohtar M'Bow (Sénégal) actuellement sous-directeur général à l'éducation. Aucune organisation des Nations unies n'a eu, jusqu'à présent, un Africain à sa tête et la candidature de M. M'Bow pourrait être appuyée non seulement par les pays du tiers-monde et les socialistes, mais aussi par les Etats-Unis.]

Dans un discours aux cardinaux

PAUL VI LANCE UN APPEL EN FAVEUR DES PALESTINIENS

Cité du Vatican (*A.F.P.*). — Dans un discours aux cardinaux, Paul VI a lancé, le samedi 22 juin, un appel en faveur des Palestiniens maintenus « *dans un état d'abandon et de souffrance qui dure depuis trop longtemps* ».

En ce qui concerne l'avenir de Jérusalem, le pape a demandé que la ville ne soit plus l'objet de « *revendications continues* » de la part des trois grandes religions monothéistes, mais « *symbole de paix et de concorde* ».

La conférence des pays islamiques

M. ABDUL RAZAK SOUTIENT « LES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN »

Kuala-Lumpur (A.F.P.). — La conférence islamique des ministres des affaires étrangères s'est *ouverte vendredi 21 juin dans* la capitale malaisienne en présence des représentants de 37 pays ou organismes. On note en particulier la participation de délégués *de 12 Etats africains* (*mais le* Nigeria est absent, ainsi que, pour des « *raisons de politique intérieure* », la Haute-Volta, et de 7 Etats musulmans non arabes *d'Asie, dont le* Bangladesh. Le parti du peuple du protectorat britannique de Brunei, hostile au régime du sultanat, et dont plusieurs dirigeants sont réfugiés à *Kuala-Lumpur, aurait demandé* à être représenté. Il souhaiterait que la conférence se prononce pour l'indépendance de ce petit pays du nord de Bornéo.

Vendredi, dans son discours d'ouverture, M. Abdul Razak, premier ministre malaisien, a condamné le sionisme et défendu « *les droits inaliénables du peuple palestinien* » (l'O.L.P. a envoyé un observateur à la conférence). Il a demandé, en outre, le développement de la coopération économique entre pays musulmans. D'autre part, le secrétaire général de la conférence a rappelé que lors du « sommet » de Lahore, en février, a été décidée la création d'un Fonds de solidarité islamique ; depuis lors, 20 millions de dollars ont été réunis chez les producteurs de pétrole afin de construire deux universités en Afrique, d'aider les musulmans des Philippines, et de créer une agence d'information islamique. Il a aussi rappelé que la conférence devait étudier le projet d'une aide destinée à compenser les pertes subies par certains pays du fait de la hausse du prix du pétrole.

L'épineuse question des musulmans philippins et de leurs relations avec le pouvoir central de Manille doit être débattue. Mais les pays musulmans asiatiques, soucieux de maintenir de bonnes relations avec Manille, ont, de concert avec l'Arabie Saoudite et l'Egypte, rejeté un projet libyen visant à financer directement les mouvements musulmans philippins et les minorités islamisées de Thaïlande.

Ce n'est sans doute pas un hasard si, vendredi, il a été publié à Manille un communiqué de chefs musulmans philippins demandant aux forces armées et aux insurgés de se préparer à une paix négociée. Une conférence pan-musulmane s'est tenue à Manille du 4 au 6 juin.

A Lyon

La C.G.T. et la C.F.D.T. ont engagé deux nouveaux procès contre la direction de Berliet

Lyon. — Plus que par des actions de grève, c'est par des actions judiciaires que le *syndicat C.G.T. et le syndicat C.F.D.T. des usines* Berliet paraissent vouloir agir contre ce qu'ils ont qualifié, depuis longtemps déjà, de politique antisociale de la direction de cette entreprise. En une semaine ont été plaidés à Lyon trois procès qui tendent au même but. Ainsi, après le débat amorcé le 19 juin et qui se poursuivra le 25 devant le tribunal d'instance auquel la C.G.T. demande de déclarer non représentative chez Berliet la C.F.T., c'était, le 21 juin, la succession de deux autres procès, l'un en référé, l'autre devant la première chambre du tribunal civil.

Dans l'instance en référé, seule la C.G.T. est demanderesse. Elle sollicite la nomination d'un expert afin que ce dernier puisse *examiner dans le détail* la part prise par le travail temporaire dans l'établissement. Cette demande, plaidée par Mᵉ Michel Lenoir, est fondée sur la connaissance qu'ont eue, lors de réunions du comité central d'entreprise tenues à la fin du mois de mai, les délégués C.G.T des comptes de l'exercice 1973. Ils y ont relevé que le poste « *personnel intérimaire* » y représentait 28 465 000 francs, alors qu'en 1972 le chiffre était seulement de 11 888 000 francs. Or, soutiennent-ils, ils n'ont pu obtenir des représentants de la direction les précisions qu'ils demandaient sur ce chapitre. Le fond de la pensée de la C.G.T. est qu'elle soupçonne que le recours accru au travail intérimaire pourrait servir à étoffer le nombre des adhérents C.F.T.

Cependant, Mᵉ Gérard Venet, avocat de la Société des automobiles Berliet, considère que le juge des référés doit se déclarer incompétent, car le problème soulevé est une question de fond touchant aux attributions mêmes du comité d'entreprise. De toute façon, devait-il dire essentiellement, le développement du travail temporaire est un phénomène général, et chez Berliet il n'a pas ralenti l'embauche des sédentaires. L'ordonnance sera rendue le 28 juin.

Un renversement de politique

Plus complexe s'est révélé le débat, soumis quelques heures *plus tard aux magistrats de la* première chambre du tribunal de grande instance, concernant la validité de la dénonciation des accords d'entreprise décidée unilatéralement par la direction le 16 novembre 1972, et qui a pris effet un an plus tard. Dans ce procès, C.G.T. et C.F.D.T. se retrouvent coude à coude. Leurs avocats, Mᵉˢ Roland Sgorbini, Michel Lenoir et Jean Lafay-Autin, soulignèrent que, de 1955 *à 1970, il y eut aux usines Berliet* une succession d'accords améliorant les droits syndicaux et les avantages sociaux, au point d'être citée en exemple. Pourquoi en est-on arrivé ensuite à une dégradation des rapports, dont l'aboutissement fut cette dénonciation de l'ensemble des accords. Pour Mᵉ Sgorbini, ce revirement tient à la mainmise du groupe Michelin-Citroën sur Berliet en 1967 et il n'a été que retardé par les mouvements de mai 1968.

En quoi toutefois la dénonciation de l'ensemble de ces accords passés peut-elle être tenue pour illégale ? Du côté des syndicats, cette illégalité se trouve dans le fait qu'il s'est agi d'une dénonciation partielle déguisée qu'aucune clause n'autorisait. Dénonciation partielle parce que, après avoir annoncé la dénonciation totale, la direction a aussitôt rétabli les avantages sociaux.

Pour Mᵉ Venet, au contraire, il convient d'examiner chacun de ces accords séparément, de distinguer entre ceux qui ne concernent que les droits syndicaux et ceux qui sont relatifs aux avantages salariaux ou sociaux. Dès lors, estime-t-il, on s'aperçoit que la dénonciation n'est plus partielle, mais globale, et, du même coup, légale.

En fait, le tribunal, dans le jugement qu'il rendra le 5 juillet, aura un choix à faire : ou bien il suit les avocats des syndicats qui ont plaidé que la dénonciation d'un accord doit être suivie aussitôt de l'élaboration et de la négociation d'un autre, dans *l'esprit de la loi du 13 juillet* 1971 sur les conventions collectives. Ou bien il admet la thèse de la société Berliet, ce qui aboutirait, selon Mᵉ Sgorbini, « *à raturer d'un seul coup vingt ans de conquêtes syndicales* ».

JEAN-MARC THEOLLEYRE.

L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DES HALLES

Le permis de construire du centre de commerce international est annulé

Le tribunal administratif a annulé sur la demande de l'Union des Champeaux, association de défense du quartier des Halles, le permis de construire du Centre de commerce international, dont le chantier est ouvert face à l'église Saint-Eustache. Ce bâtiment doit, selon le projet, accueillir environ 100 000 m2 de bureaux. Le jugement est assorti d'un sursis à statuer qui a pour effet d'arrêter les travaux en cours, a indiqué vendredi 21 juin au Conseil de Paris le directeur de l'urbanisme et du logement.

La décision du tribunal, qui a suivi les conclusions du commissaire du gouvernement (*le Monde* du 4 juin) est fondée sur l'absence au dossier de l'avis réglementaire du Conseil national de sécurité. L'administration a expliqué aux élus que cet avis, d'ailleurs favorable, était parvenu seulement le 30 mai, alors que le tribunal administratif avait commencé sa délibération. « *Le tribunal administratif*, a souligné le directeur de l'urbanisme, *a pris son arrêt sur une question de forme et non pas sur une question de fond.* »

Il a affirmé que toutes les instances — commission des sites, affaires culturelles, etc. — avaient approuvé le projet de l'architecte, après une modification qui avait eu pour effet, en abaissant le niveau des bâtiments, de mieux les insérer dans l'environnement.

D'autre part, au cours de la séance du conseil, M. Gilbert Gantier (*Libertés de Paris*), a vivement critiqué un autre bâtiment en cours de construction dans le quartier des Halles, sur le plateau Beaubourg : le Centre international contemporain.

Le conseiller a regretté la hauteur et le volume des bâtiments et a annoncé qu'il allait, avec son président de groupe, le professeur Pierre Lépine, déposer sur le bureau de l'assemblée parisienne une délibération tendant à baisser la hauteur des bâtiments. « *Avec ses superstructures*, a-t-il affirmé, *le centre s'élèvera à 49 mètres, dans un entourage de bâtiments qui ne dépassent pas réglementairement 25 mètres, mais surtout l'épaisseur du parallélépipède de 220 m2 écrasera le quartier, à 300 mètres de la Seine, à 700 mètres de Notre-Dame, à 750 mètres du Louvre.* »

En réponse, le directeur de l'urbanisme et du logement a défendu le projet en insistant sur la tradition datant de Colbert qui veut que les bâtiments publics dépassent les constructions civiles qui les entourent.

NOUVELLES BRÈVES

● *Au palais des Nations à* Genève, l'édition française de *l'Archipel du Goulag* d'Alexandre Soljenitsyne a été retirée des kiosques de librairie du bâtiment international peu après avoir été mise en vente.

● *Fin de la grève des assistants en droit.* — L'Association nationale des assistants en sciences économiques, juridiques et politiques (ANASEJEP) a décidé de suspendre la grève des examens qu'elle avait lancée au début du mois pour obtenir le maintien des assistants en poste et l'ouverture de négociations sur un statut de ces enseignants (*le Monde* du 15 juin).

● *La Fédération C.G.T. des métaux* (construction aéronautique) dénonce le fait que « *pour la première fois dans les annales de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS), le conseil de surveillance, qui se réunit le jeudi 27 juin, et le comité central d'entreprise, qui est convoqué pour le vendredi 28 juin, ne seront pas en mesure d'examiner le bilan financier 1973, les comptes n'étant pas arrêtés. Un délai a été sollicité par la direction* », précise la Fédération C.G.T qui ajoute : « *Des informations en notre possession font état d'un important déficit* » (*le Monde* du 22 juin). En outre, selon le syndicat, « *l'idée se renforce dans les milieux du pouvoir et de certains technocrates que le problème du transport supersonique ne pourrait trouver de solution qu'aux Etats-Unis* ».

● *Une « fédération mondiale des médecins pour le respect de la vie »* vient d'être créée au cours d'une réunion qui a eu lieu à Paris. Elle regroupe dix associations nationales : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas et Suisse. La fédération envisage notamment d'intervenir auprès des instances internationales « *dans les domaines qui mettent en jeu le respect de la vie humaine* » : avortement, euthanasie et expérimentation humaine.

★ Association française des médecins pour le respect de la vie : B.P. n° 30 - 75661 - Paris CEDEX 14. Tél : 567-83-93

